

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assembla federale

Assamblea federala



IV/2016

2297-0681

Résumé des délibérations

Première partie

Session d'hiver 2016

6e session de la 50e législature
du lundi 28 novembre au vendredi 16 décembre 2016

Séances du Conseil national:
28, 29, 30 novembre, 1, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14 (II), 15 et 16 décembre (14 séances)

Séances du Conseil des Etats:
28, 29, 30 novembre, 1, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14 (II), 15 et 16 décembre (14 séances)

Séances de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies):
7 et 14 décembre

Le résumé des délibérations est publié après chaque session. Il renseigne sur l'état des affaires en cours de traitement dans les conseils législatifs ou liquidées pendant la session. Ce périodique comprend deux parties. La première contient un aperçu général de tous les objets ainsi que des informations détaillées sur les objets du Conseil fédéral. La deuxième partie contient une liste alphabétique des interventions parlementaires, des informations détaillées sur ces interventions (texte, proposition du Conseil fédéral et décision) ainsi qu'une liste des questions avec mention de leur liquidation.

Table des matières

Aperçu général	3
Objets du Parlement	57
Objets du Conseil fédéral	58
Initiatives des cantons	70
Initiatives parlementaires	83
Pétitions	136
Initiatives populaires pendantes	141
Initiatives populaires annoncées	142
Commissions parlementaires	143
Dates des sessions 2017	146
Dates des sessions 2018	147

Abréviations

CE	Conseil des Etats
CN	Conseil national
Ip.	Interpellation
Ip.u.	Interpellation urgente
Mo.	Motion
Po.	Postulat
Q	Question
QU	Question urgente

CIP	Commission des institutions politiques
CPE	Commission de politique extérieure
CPS	Commission de la politique de sécurité
CSEC	Commission de la science, de l'éducation et de la culture
CSSS	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
CTT	Commission des transports et des télécommunications

Groupes

BD	Groupe BD
C	Groupe PDC
G	Groupe écologiste
GL	Groupe vert/libéral
RL	Groupe libéral- radical
S	Groupe socialiste
V	Groupe de l'Union démocratique du Centre

Commissions

CAJ	Commission des affaires juridiques
CdF	Commission des finances
CdG	Commission de gestion
CEATE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
CER	Commission de l'économie et des redevances
CI	Commission de l'immunité

Délégations et commissions communes

AELE/PE	Délégation AELE / Parlement européen
APF	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
CGra	Commission des grâces
CJ	Commission judiciaire
CRed	Commission de rédaction
DA	Délégation administrative
DÉlCdG	Délégation des commissions de gestion
DF	Délégation des finances
DCE	Délégation auprès du Conseil de l'Europe
DSN	Délégation de surveillance des NLFA
OSCE	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
OTAN	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (membre associé)
UIP	Délégation auprès de l'Union interparlementaire

Présentation du titre des objets

N	103/12.031	n	Navigation maritime. Conventions
Titre de l'objet			
Premier conseil chargé de l'examen (n : Conseil national, é : Conseil des Etats)			
Numéro d'objet (année, numéro d'ordre)			
Numéro courant de la session. Ce numéro renvoie à la partie générale du résumé, en remplacement d'un numéro de page			
Etat de l'objet :			
E	examiné par le Conseil des Etats		
N	examiné par le Conseil national		
NE ou EN	examiné par les deux conseils		
•	a fait l'objet d'un examen pendant la session		
*	nouvel objet		
x	liquidé		
+	décidé de donner suite à l'initiative parlementaire ou cantonale		

Les informations qui se trouvent dans le *Résumé des délibérations* sont également disponibles sur Internet (www.parlament.ch), dans la banque de données "Curia Vista".

Les textes des interventions qui étaient imprimés dans la deuxième partie jusqu'à la session d'hiver 2006 y figurent aussi.

Editeur : Services du Parlement
3003 Berne
Tél. 058/322 97 04

Aperçu général

Objets du parlement

Divers

- x **1/16.191 n**
Immunité du Conseiller national Pirmin Schwander.
Demande de levée
- x* **2/16.212 n**
Conseil national. Election de la présidence
- x* **3/16.213 é**
Conseil des Etats. Election du Bureau
- * **4/17.203 n**
Assermentation

Chambres réunies

- x **5/16.208 cr**
Tribunal militaire de cassation. Election du président ou de la présidente
- x **6/16.209 cr**
Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Election d'un membre
- x* **7/16.210 cr**
Tribunal fédéral. Présidence et vice-présidence 2017-2018
- * **8/16.211 cr**
Tribunal administratif fédéral. Election d'un membre
- x* **9/16.214 cr**
Election de la présidente de la Confédération et du vice-président du Conseil fédéral pour 2017
- * **10/17.200 cr**
Tribunal fédéral. Election d'un juge suppléant
- * **11/17.201 cr**
Tribunal militaire de cassation. Election d'un juge et d'un juge suppléant
- * **12/17.202 cr**
Tribunal fédéral des brevets. Renouvellement intégral 2018 - 2023

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

- x **13/15.085 é**
Protocole facultatif de 2011 à la Convention relative aux droits de l'enfant. Approbation
- x **14/16.030 n**
Protocole du traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement et ses annexes I à V. Approbation
- x **15/16.036 é**
FIPOI. Aide financière au CICR à Genève
- E **16/16.060 é**
La Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe.
Onzième rapport

Département de l'intérieur

- EN **17/11.030 é**
6e révision de l'AI. Deuxième volet

- EN **18/14.088 é**
Prévoyance vieillesse 2020. Réforme
- 19/14.098 n**
LPC. Montants maximaux pris en compte au titre du loyer
- EN **20/15.075 é**
Loi sur les produits du tabac
- E **21/15.083 é**
LAMal. Renforcement de la qualité et de l'économicité
- EN **22/15.084 é**
Protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS). Loi
- E **23/15.087 é**
Loi sur les fonds de compensation
- E **24/16.055 é**
Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants.
Modification
- 25/16.065 é**
LPC. Modification (Réforme des PC)
- * **26/16.073 n**
Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables). Initiative populaire
- * **27/16.082 n**
Loi sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE)

Département de justice et police

- EN **28/08.011 é**
CO. Droit de la société anonyme et droit comptable
- x **29/12.057 n**
Développement de l'acquis de Schengen. Reprise du règlement portant création d'une agence pour des systèmes d'information
- N **30/13.018 n**
Sécurité intérieure. Clarification des compétences. Rapport du Conseil fédéral
- x **31/13.030 é**
Loi sur les étrangers. Modification. Intégration
- EN **32/13.075 é**
Loi sur le Tribunal fédéral. Extension du pouvoir d'examen aux recours en matière pénale
- EN **33/13.094 é**
CO. Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur
- NE **34/13.100 n**
CO. Droit de la prescription
- NE **35/14.034 n**
CC. Enregistrement de l'état civil et registre foncier
- NE **36/15.033 n**
CC. Protection de l'enfant
- EN **37/15.034 é**
CO. Droit du registre du commerce
- E **38/15.069 é**
Loi sur les jeux d'argent
- x **39/16.027 n**
Loi sur les étrangers. Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en oeuvre des accords sur la libre circulation des personnes

- x **40/16.037 n**
Convention des Nations Unies sur la transparence
- 41/16.048 é**
CP et CPM. Mise en oeuvre de l'art. 123c Cst.
- x **42/16.049 é**
Développement de l'acquis de Schengen. Création du Fonds pour la sécurité intérieure
- E **43/16.059 é**
Charte européenne de l'autonomie locale. Protocole additionnel
- 44/16.063 n**
Plateforme système de saisie des données biométriques. Renouvellement
- * **45/16.068 n**
Lutte contre la criminalité. Accord avec le Monténégro
- * **46/16.077 n**
CO. Droit de la société anonyme
- * **47/16.081 é**
Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes (convention d'Istanbul). Approbation

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

- N 48/13.019 n**
Stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+
- x **49/16.044 n**
Préservation de la valeur de Polycom. Crédit d'ensemble
- 50/16.061 é**
Politique de sécurité de la Suisse. Rapport
- * **51/16.079 é**
Participation de la Suisse à la KFOR. Prolongation de l'engagement de la Swisscoy

Département des finances

- NE 52/11.047 n**
Loi sur l'impôt anticipé. Modification (stimulation du marché suisse des capitaux)
- NE 53/11.057 n**
Loi sur le contrat d'assurance. Révision totale
- N **54/13.028 n**
Centralisation des fournisseurs de prestations IT. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 07.3452
- 55/14.054 é**
Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511
- x **56/14.093 n**
Révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative. Loi
- EN 57/15.049 é**
Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III
- *N **58/15.057 n**
Oui à la protection de la sphère privée. Initiative populaire

- 59/15.072 n**
Système incitatif en matière climatique et énergétique
- *E **60/15.073 é**
Loi sur les services financiers (LSFin) et loi sur les établissements financiers (LEFin)
- NE **61/16.031 n**
Imposition des immeubles agricoles et sylvicoles. Loi
- x **62/16.032 n**
Echange de renseignements en matière fiscale. Accord avec le Brésil
- x **63/16.039 n**
Mesures douanières. Accord avec la Norvège
- x **64/16.041 né**
Budget 2017 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2018-2020
- x **65/16.042 né**
Budget 2016. Supplément II
- EN **66/16.045 é**
Programme de stabilisation 2017-2019
- x **67/16.046 é**
Message 2016 sur les immeubles du DFF
- 68/16.050 n**
Loi sur l'assistance administrative fiscale. Modification
- N **69/16.051 n**
Loi sur l'imposition du tabac. Modification
- N **70/16.052 n**
LHID. Modification
- N **71/16.053 n**
Nouveau régime financier 2021
- x **72/16.057 n**
Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec l'Islande, la Norvège, Guernesey, Jersey, l'île de Man, le Japon, le Canada et la République de Corée
- E **73/16.064 é**
Loi sur le Contrôle des finances. Révision partielle
- 74/16.066 é**
FMI. Octroi d'une garantie pour un prêt au fonds fiduciaire
- 75/16.067 n**
Loi sur l'aide monétaire. Révision
- *N **76/16.069 n**
Compétences dans le domaine de l'informatique et des télécommunications de l'administration. Classement de la motion 10.3640
- *N **77/16.070 n**
Examen de la gestion du progiciel SAP au sein de l'administration. Classement de la motion 10.3641
- * **78/16.074 é**
Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale! (Initiative Monnaie pleine). Initiative populaire
- * **79/16.076 é**
Loi sur le traitement fiscal des sanctions financières
- * **80/16.078 é**
Accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays. Approbation et mise en oeuvre

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

- *N **81/15.050 n**
E Pour la sécurité alimentaire. Initiative populaire
- N **82/15.088 n**
Mesures en matière de lutte contre le travail au noir. Loi
- x **83/16.025 n**
Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020
- NE **84/16.038 n**
Moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018-2021
- N **85/16.058 n**
Organisation internationale du Travail. Protocole à la convention no 29 concernant le travail forcé

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

- NE **86/05.028 n**
Réforme des chemins de fer 2
- NE **87/13.068 n**
Loi sur le transport de voyageurs (transport de supporters). Modification
- E **88/16.035 é**
Transformation et extension des réseaux électriques. Loi
- x **89/16.040 é**
Financement de l'infrastructure ferroviaire suisse pour les années 2017-2020
- E **90/16.043 é**
Rapport Service-Public
- E **91/16.054 é**
Loi fédérale sur la navigation intérieure. Révision partielle
- N **92/16.056 n**
Loi sur le génie génétique. Modification
- N **93/16.062 n**
Loi sur l'aviation. Révision partielle 1+
- * **94/16.071 é**
Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag). Initiative populaire
- * **95/16.072 é**
Pollution atmosphérique transfrontière. Convention relative aux métaux lourds. Modification
- * **96/16.075 n**
Organisation de l'infrastructure ferroviaire
- * **97/16.080 é**
Transport régional de voyageurs 2018-2021. Crédit d'engagement
- * **98/16.083 n**
Accord de Paris sur le climat. Approbation

Initiatives des cantons

- 99/08.331 é**
Argovie. Promouvoir l'assainissement énergétique des vieux immeubles par des incitations fiscales
- * **100/16.318 é**
Argovie. Abolition de la pénalisation du mariage

- + **101/15.301 é**
Bâle-Campagne. Nouvelle augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et répartition adéquate des ressources entre les régions
- E **102/15.315 é**
Bâle-Campagne. Extension de la surveillance électronique (bracelet électronique)
- E **103/15.316 é**
Bâle-Campagne. Simplification du système fiscal en matière d'impôts directs
- E **104/15.324 é**
Bâle-Campagne. Modification urgente du Code de procédure pénale suisse
- EN **105/08.318 é**
Bâle-Ville. Passage à l'imposition individuelle
- x **106/15.310 é**
Bâle-Ville. Introduction d'une assurance fédérale contre les séismes
- EN **107/07.305 é**
Berne. Passer du système d'imposition du couple et de la famille à un système d'imposition individuelle, indépendant de l'état civil
- EN **108/08.316 é**
Berne. Interdiction des jeux vidéo violents
- + **109/10.322 n**
Berne. Pour l'introduction d'un congé rémunéré pour les parents d'enfants gravement malades
- x **110/12.318 é**
Berne. Calcul de l'unité de main-d'oeuvre standard dans l'agriculture. Modification
- x **111/15.312 é**
Berne. Evaluation des distorsions de la concurrence contraires à la LAMal
- E **112/15.319 é**
Berne. Augmentation des subventions fédérales en faveur de la protection contre les crues
- E **113/16.302 é**
Berne. Pour le développement du modèle des audiences de conciliation
- 114/16.303 é**
Berne. Prolongation du moratoire sur les OGM
- * **115/16.316 é**
Berne. Aménagement d'installations de production d'énergie renouvelable dans les sites marécageux
- * **116/16.317 é**
Berne. Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Peine privative de liberté en cas de violence contre les fonctionnaires
- EN **117/09.332 é**
Fribourg. Interdiction des jeux vidéo violents
- x **118/13.310 n**
Fribourg. Interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire
- 119/16.311 é**
Fribourg. Amnistie fiscale générale

- 120/12.306 n**
Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires
- 121/14.311 é**
Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol
- E **122/15.304 é**
Genève. Stop au transport de chlore pour protéger la population et permettre la construction de logements
- 123/15.313 é**
Genève. Sauvons les barrages et l'énergie hydraulique suisses
- E **124/15.322 é**
Genève. Pour des expériences pilotes de péages urbains
- 125/09.304 é**
Grisons. Encourager l'assainissement énergétique des bâtiments
- x **126/13.312 é**
Grisons. Maintenir la valeur de la force hydraulique suisse
- 127/16.308 é**
Grisons. Adaptation de la loi sur l'aménagement du territoire
- 128/16.309 é**
Jura. Crise laitière et gestion des volumes
- E **129/15.314 é**
Lucerne. Asile et statut de réfugié
- E **130/15.317 é**
Neuchâtel. Fiscalité des familles. Adaptation de la législation à l'évolution des structures parentales
- 131/15.323 é**
Nidwald. Révision partielle de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
- 132/15.309 é**
Schaffhouse. Code civil. Droit de recours de la corporation publique tenue de prendre en charge les coûts contre des mesures de protection des enfants et des adultes arrêtées par les APEA
- 133/16.301 é**
Schaffhouse. Lutte contre les prix élevés en Suisse
- EN **134/08.334 é**
St-Gall. Révision du Code pénal
- EN **135/09.313 é**
St-Gall. Mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence dans les jeux vidéo et les médias
- E **136/11.313 é**
St-Gall. Rentes AVS. En finir avec la discrimination des couples mariés
- E **137/16.300 é**
St-Gall. Garantir la sécurité malgré les flux de réfugiés
- 138/16.307 é**
St-Gall. Modification de la loi sur les étrangers. Renforcement des contraintes et de l'application de la législation en vigueur concernant l'intégration, l'aide sociale, la scolarité obligatoire et les sanctions pénales
- 139/16.313 é**
St-Gall. Bâtiments situés hors des zones à bâtir. Simplifier les procédures d'autorisation
- EN **140/09.314 é**
Tessin. Révision de l'article 135 CP
- + **141/14.301 é**
Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse
- 142/15.320 é**
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1)
- 143/15.321 é**
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2)
- x **144/16.304 é**
Tessin. Ouverture de nouveaux cabinets médicaux. Confirmer le moratoire actuel
- 145/16.305 é**
Tessin. Pour un réseau des routes nationales dense et complet
- 146/16.306 é**
Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national
- * **147/16.320 é**
Tessin. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale
- EN **148/15.300 é**
Thurgovie. Modification de la loi sur la chasse. Versement d'indemnités pour les dégâts causés aux infrastructures par les castors
- 149/16.312 é**
Thurgovie. Exécution de l'obligation de payer les primes. Modification de l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie
- * **150/16.319 é**
Thurgovie. Pour une agriculture suisse sans génie génétique
- + **151/14.316 é**
Uri. Souveraineté en matière de procédure électorale
- 152/11.312 é**
Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police
- 153/13.308 é**
Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire
- EN **154/14.320 é**
Valais. Loup. La récréation est terminée!
- E **155/15.302 é**
Valais. Adapter le droit fédéral aux nouvelles offres en matière d'hébergement
- 156/16.310 é**
Valais. LAT. Mayens et raccards. Soutenons l'idée du canton des Grisons!
- 157/16.315 é**
Valais. LAT. Pour un assouplissement des dispositions fédérales, dans le respect du fédéralisme

- EN 158/10.302 é**
Zoug. Interdiction des jeux vidéo violents
- + 159/14.307 é**
Zoug. Rétablissement de la souveraineté des cantons en matière de procédure électorale. Modification de la Constitution fédérale
- 160/16.314 é**
Zoug. Modification de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement
- EN 161/06.302 é**
Zurich. Passer au système de l'imposition individuelle

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

- NE 162/13.419 n**
Groupe BD. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- 163/13.473 n**
Groupe BD. Etablir un lien automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie
- 164/15.420 n**
Groupe BD. Accorder des financements de départ en vue de la mise en place d'écoles à horaire continu, en se concentrant sur les modèles adaptés aux régions, y compris sur les solutions pour les vacances scolaires, pour qu'il soit plus facile de concilier vie de famille et vie professionnelle
- 165/15.426 n**
Groupe BD. Rendre punissables la réalisation, l'achat, la diffusion et l'échange d'images d'enfants nus pour des motifs sexuels
- 166/15.484 n**
Groupe BD. Le système de prévoyance-temps. Une réponse à un défi démographique majeur
- 167/16.443 n**
Groupe BD. Protection des droits populaires. Prenons soin de notre démocratie directe
- 168/11.404 n**
Groupe G. Création d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale
- NE 169/13.420 n**
Groupe G. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- 170/15.464 n**
Groupe G. Transparence du lobbying. Publier la liste des bénéficiaires d'une autorisation journalière d'accès au Palais du Parlement
- NE 171/13.418 n**
Groupe GL. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- 172/13.468 n**
Groupe GL. Mariage civil pour tous
- NE 173/09.503 n**
Groupe RL. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois

- 174/15.402 n**
Groupe RL. Assurance-maladie. Rétablir la paix des tarifs
- 175/15.407 n**
Groupe RL. Adoption d'une disposition pénale réprimant le terrorisme
- 176/16.402 n**
Groupe RL. Programme de la législature. Suppression des coûts inutiles liés aux activités parlementaires
- NE 177/13.421 n**
Groupe S. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- 178/15.439 n**
Groupe V. Inscrire dans la Constitution une véritable politique de l'asile
- 179/16.404 n**
Groupe V. Assermentation des juges fédéraux par l'Assemblée fédérale (Chambres réunies)
- 180/16.415 n**
Groupe V. Habilitier communes et autorités à recourir contre les décisions des APEA
- 181/16.444 n**
Groupe V. APEA. Donner la préférence à la famille
- 182/16.465 n**
Groupe V. Interdiction des accords-cadres et des liens institutionnels avec des communautés juridiques supra-nationales et des Etats tiers

Initiatives des commissions

- * 183/16.481 n**
Bu-CN. Créer les bases légales répondant à l'évolution des outils d'information et de documentation du Parlement
- * 184/16.480 n**
CdG-CN. Examen au Conseil national du rapport de gestion du Conseil fédéral
- 185/16.427 n**
CSEC-CN. Assurer un déroulement efficace des débats parlementaires en adaptant la révision de la loi sur le Parlement
- NE 186/13.467 n**
CEATE-CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité
- 187/14.457 n**
CIP-CN. Initiatives populaires. Prorogation du délai de traitement
- + 188/16.457 n**
CIP-CN. Modifications diverses du droit parlementaire
- + 189/12.426 n**
CAJ-CN. Loi sur l'organisation des autorités pénales. Modification des articles 36 et 56
- N 190/13.466 n**
CAJ-CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites

- + **191/16.400 n**
CAJ-CN. Traitement des juges ordinaires du Tribunal pénal fédéral et du Tribunal fédéral des brevets et des juges du Tribunal administratif fédéral. Adaptations individuelles exceptionnelles et réexamen du système salarial
- * **192/16.478 n**
CAJ-CN. Loi sur le Tribunal fédéral des brevets. Diverses modifications d'ordre organisationnel
- + **193/15.425 n**
CdI-CN. Immunité. Traitement des demandes par les présidents des deux commissions
- 194/16.425 n**
16.016-CN. Programme de la législature. Modification de la procédure
- 195/16.426 n**
16.016-CN. Mention des projets qui sont en cours de traitement au Parlement dans le programme de la législature

Initiatives des députés

- + **196/03.424 n**
Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP
- x **197/09.530 n**
Abate. Annulation des commandements de payer injustifiés
- 198/15.500 n**
Addor. Via sicura. Non à une triple peine!
- 199/16.477 n**
Addor. Renforcer la lutte contre les réseaux de passeurs
- * **200/16.494 n**
Aebi Andreas. Régions de primes. Ne pas changer une formule qui a fait ses preuves
- 201/15.445 n**
Aebischer Matthias. Mettre un collaborateur personnel à la disposition des parlementaires
- * **202/16.485 n**
Aebischer Matthias. Le grade militaire ne doit jouer aucun rôle pour l'exercice de la présidence du Tribunal militaire de cassation
- x **203/09.449 n**
Aeschbacher Ruedi. Punir plus sévèrement les chauffards
- + **204/14.422 n**
Aeschi Thomas. Droit de veto du Parlement sur les ordonnances du Conseil fédéral
- N **205/14.433 n**
Aeschi Thomas. Recommandations et décisions de l'OCDE et de ses organismes spécialisés. Obligation d'informer et de consulter la commission législative compétente
- 206/15.494 n**
Amaudruz. Internement à vie
- 207/16.445 n**
Amaudruz. Pas de levée de l'obligation de visa sans accord de réadmission
- 208/15.466 n**
Amherd. Création d'un centre destiné à promouvoir les compétences médiatiques des enfants et des jeunes
- 209/15.486 n**
Amstutz. Tirs en campagne et tirs historiques. Préservons notre patrimoine culturel au-delà de 2020
- 210/15.447 n**
Badran Jacqueline. Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Illettrisme et raisons de santé comme nouveaux motifs de révision
- 211/16.424 n**
Badran Jacqueline. Imposition privilégiée des participations de collaborateur remises par une start-up
- * **212/16.498 n**
Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller
- 213/15.465 n**
Bäumle. Mettre en place une taxe sur l'électricité grise pour protéger l'énergie hydraulique
- 214/16.453 n**
Bertschy. Congé de 14 semaines pour chacun des parents à condition que tous deux travaillent
- + **215/15.468 n**
(Borer) Brand. LAMal. Renforcer la responsabilité individuelle
- 216/12.414 n**
(Bortoluzzi) de Courten. Les paramètres techniques n'ont pas leur place dans la LPP
- 217/15.479 n**
Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène
- 218/15.424 n**
Bulliard. Reconnaître aux proches aidants un droit systématique à des bonifications pour tâches d'assistance en cas d'impotence reconnue de la personne prise en charge
- * **219/16.497 n**
Burgherr. Renforcer le principe de subsidiarité
- * **220/16.484 n**
Burkart. Assouplir les conditions encadrant le télétravail
- 221/15.499 n**
Buttet. Importation de viande halal provenant d'abattages sans étourdissement
- 222/16.447 n**
Carobbio Guscetti. Pour un service universel
- 223/16.472 n**
Carobbio Guscetti. La concurrence ne doit pas se traduire par une baisse de la qualité des soins hospitaliers et une augmentation des coûts
- + **224/15.433 n**
(Caroni) Moret. Mandats des lobbyistes ayant accès au Palais du Parlement. Pour plus de transparence
- + **225/15.418 n**
Chevalley. On ne brûle pas des déchets alimentaires, c'est idiot!
- + **226/15.410 n**
de Buman. Ancrer durablement le taux spécial de TVA applicable à l'hébergement

- 227/16.420 n**
de Buman. Pour un prix des revues plus raisonnable en Suisse
- 228/16.473 n**
de Buman. Petite révision de la loi sur les cartels
- 229/15.428 n**
de Courten. Le droit de cité doit être fonction du nom que l'on porte
- + **230/14.434 n**
Derder. Protéger l'identité numérique des citoyens
- 231/16.449 n**
Derder. Création d'une commission parlementaire des affaires numériques
- 232/16.442 n**
Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail
- 233/15.455 n**
Egloff. Empêcher les sous-locations abusives
- 234/16.451 n**
Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité
- 235/16.462 n**
Eymann. Les collectivités responsables d'une haute école qui sont déterminantes doivent être représentées au sein du Conseil des hautes écoles
- x **236/15.427 n**
Fässler Daniel. Inciter les propriétaires forestiers publics subventionnés en vertu de la loi sur les forêts à construire avec du bois suisse
- 237/16.459 n**
Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique
- NE **238/13.422 n**
Fiala. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
- + **239/14.440 n**
Flach. Article 8 LCD. Conditions commerciales abusives
- 240/16.430 n**
Flach. Lèse-majesté. Abroger l'article 296 CP
- x **241/15.480 n**
Frehner. Pour une assurance-maladie qui ne soit pas hors de prix. Renforcer le rôle du Parlement
- 242/15.485 n**
Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux
- 243/16.464 n**
Galladé. Armes. Preuve du besoin
- 244/15.436 n**
Geissbühler. Conseil des Etats. Etablissement d'une liste nominative pour chaque vote
- 245/12.483 n**
Giezendanner. Créer un FAIR (financement et aménagement de l'infrastructure routière)
- 246/16.467 n**
Giezendanner. Supprimer l'obligation de s'assurer pour les personnes en séjour illégal
- 247/16.468 n**
Giezendanner. Contenir les coûts dans la LAMal en introduisant des possibilités efficaces d'actions récursoires en cas d'erreur de traitement
- * **248/16.504 n**
Giezendanner. Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang
- * **249/16.499 n**
Golay. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. Egalité de traitement entre les citoyens suisses et les titulaires de permis d'établissement. Stop à la discrimination!
- + **250/14.453 n**
Gössi. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité
- 251/15.497 n**
Graf-Litscher. Accorder un soutien public aux médias d'information en ligne
- 252/16.432 n**
Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels
- 253/15.491 n**
Grunder. Sauver le système de milice en prolongeant la durée du mandat des parlementaires
- 254/15.492 n**
Grunder. Sauver le système de milice en limitant la durée de fonction des parlementaires
- 255/16.416 n**
Guhl. Autoriser le placement en détention de sûreté des récidivistes sexuels
- * **256/16.496 n**
Guhl. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires
- 257/16.469 n**
Gysi. Les coûts induits par les primes d'assurance-maladie doivent se refléter dans l'indice suisse des prix à la consommation
- 258/15.442 n**
Heer. Déplacements des parlementaires effectués aux frais du contribuable. Obligation d'informer
- 259/16.466 n**
Heer. Soumettre à nouveau la FINMA au politique
- * **260/16.505 n**
Heer. Réintégrer le Ministère public de la Confédération dans l'administration fédérale
- 261/07.486 n**
Heim. Organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients
- 262/15.489 n**
Heim. Exploiter et développer intelligemment le potentiel qu'offrent les salariés âgés sur le marché du travail
- 263/15.406 n**
Herzog. Assurance-maladie. Rétablir la paix des tarifs
- 264/16.431 n**
Herzog. Préciser les exceptions en faveur de la recherche prévues par la loi sur les stupéfiants

- 265/16.405 n**
Hess Erich. Mise en réseau de tous les registres des poursuites
- 266/16.463 n**
Hess Erich. Circulation routière. Amendes d'ordre à la place de mesures administratives en cas d'inattention ou de distraction
- 267/15.404 n**
Hess Lorenz. Assurance-maladie. Rétablir la paix des tarifs
- 268/15.498 n**
Hess Lorenz. Raviver la démocratie directe en rendant le vote obligatoire
- 269/16.422 n**
Hiltpold. Garantir la diversité médiatique en Suisse
- 270/16.450 n**
Hiltpold. Optimisation technique des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Elargissement des dispositions d'une CCT pouvant faire l'objet d'une extension facilitée
- + **271/09.528 n**
Humbel. Financement moniste des prestations de soins
- N **272/10.407 n**
Humbel. Exonérer les enfants du paiement des primes d'assurance-maladie
- x **273/14.448 n**
Humbel. Soins de transition. Adapter les règles de financement à la pratique
- + **274/15.419 n**
Humbel. Garantir la qualité et imposer la transparence dans l'offre de soins
- 275/16.418 n**
Humbel. Renforcer le principe de la primauté des contrats dans la LAMal
- 276/16.419 n**
Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix
- + **277/12.502 n**
Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables
- 278/15.493 n**
Jans. Pas de subventions en faveur des publicités pour la viande
- x **279/11.449 n**
Joder. Publication des mesures de protection des adultes
- N **280/12.470 n**
Joder. Meilleur soutien pour les enfants gravement malades ou lourdement handicapés qui sont soignés à la maison
- x **281/14.468 n**
(Joder) Herzog. Egalité juridique entre les organisations d'aide à domicile publiques et privées
- + **282/15.451 n**
Joder. Renforcer les Commissions de gestion
- + **283/12.495 n**
Jositsch. Détention provisoire en cas de risque de récidive qualifié
- + **284/12.497 n**
Jositsch. Décisions de mise en détention. Personnes habilitées à recourir
- + **285/15.437 n**
Keller Peter. Registre des intérêts. Distinguer les activités bénévoles des activités rémunérées
- + **286/13.411 n**
Kessler. Remboursement des médicaments onéreux. Empêcher une sélection des risques
- + **287/15.434 n**
(Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère
- * **288/16.500 n**
Knecht. Analyse obligatoire de la qualité de la réglementation dans le rapport explicatif destiné à la consultation
- + **289/11.489 n**
(Lang) Müller Geri. Abrogation de l'article 293 CP
- + **290/12.419 n**
Leutenegger Filippo. Whistleblowing. Admettre la licéité d'un acte délictueux commis au nom de la sauvegarde d'intérêts supérieurs
- N **291/13.412 n**
Leutenegger Oberholzer. Loi sur les moyens alloués aux parlementaires. Même traitement fiscal pour tous les citoyens
- N **292/14.444 n**
Leutenegger Oberholzer. Transfert de la charge des taxes de surveillance servant à financer la CHS PP. Compléter l'article 64c par un alinéa 4
- 293/16.409 n**
Leutenegger Oberholzer. Procédure de désignation du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence
- 294/16.412 n**
Leutenegger Oberholzer. Moderniser le droit de la garantie
- 295/16.438 n**
Leutenegger Oberholzer. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs
- 296/16.455 n**
Leutenegger Oberholzer. Imposition du logement. Changement de régime
- 297/12.409 n**
Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches
- x **298/14.471 n**
Lustenberger. Non aux clauses rétroactives dans les initiatives populaires
- 299/11.482 n**
Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale
- + **300/15.409 n**
Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise
- * **301/16.502 n**
Marti. Extension des prestations de l'assurance-chômage pour les demandeurs d'emploi âgés

- * **302/16.503 n**
Marti. Extension des prestations de l'assurance-chômage pour les demandeurs d'emploi âgés
- 303/15.470 n**
Masshardt. Mieux concilier travail et famille. Droit à une réduction du taux d'occupation suite à une naissance
- 304/15.482 n**
Matter. Egalité de traitement entre les diffuseurs privés et les diffuseurs privés qui opèrent en ligne
- + **305/11.411 n**
Meier-Schatz. Créer une allocation d'assistance pour les personnes qui prennent soin d'un proche
- + **306/11.412 n**
Meier-Schatz. Permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos
- x **307/04.456 n**
Müller Philipp. Harmonisation des notions et des méthodes de mesure dans les prescriptions de construction et d'exploitation
- + **308/08.406 n**
Müller Philipp. Autorisations de séjour à l'année pour les étrangers établis refusant de s'intégrer
- + **309/08.428 n**
Müller Philipp. Pas de regroupement familial en cas de versement de prestations complémentaires
- + **310/08.450 n**
Müller Philipp. Marge de manoeuvre accrue pour les autorités
- + **311/10.485 n**
Müller Philipp. Harmonisation des dispositions liées au regroupement familial
- 312/15.457 n**
Müller Thomas. Concession SSR. C'est désormais au Parlement de décider
- 313/16.475 n**
Müller Walter. Intensification des relations parlementaires avec le Royaume-Uni
- 314/16.417 n**
Müller-Altermatt. Allocations de formation professionnelle. Leur versement doit débiter en même temps que la formation
- 315/16.406 n**
Nantermod. Garde partagée. Répartir la déduction pour les enfants mineurs entre les parents
- * **316/16.490 n**
Nantermod. Harcèlement téléphonique. Sanctionner ceux qui en profitent
- * **317/16.491 n**
Nantermod. Harcèlement téléphonique. Pour des sanctions efficaces
- * **318/16.492 n**
Nantermod. Fixation de la peine. Respecter le choix du législateur
- * **319/16.493 n**
Nantermod. Droit d'auteur. Pas de redevance pour les espaces privés des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux et des prisons
- 320/12.491 n**
Neiryndck. Prolongation du délai d'ajournement de la rente AVS
- 321/16.421 n**
Nidegger. Affaire Perinçek contre Suisse. Rendre l'article 261bis CPS compatible avec les droits de l'homme
- 322/16.461 n**
Nidegger. CEDH et casier judiciaire, réparation in integrum, adapter la loi sur le Tribunal fédéral
- 323/15.496 n**
Nussbaumer. Autoriser les collaborateurs personnels des élus fédéraux à accéder à l'Extranet de l'Assemblée fédérale
- * **324/16.489 n**
Pardini. Garantir l'emploi des salariés âgés
- N **325/13.455 n**
Parmelin. Application de la loi sur la protection des eaux. Tenir compte de la réalité dans le terrain
- + **326/08.420 n**
Pfister Gerhard. Concrétisation légale de l'intégration
- + **327/12.463 n**
(Poggia) Golay. Partie plaignante dans la procédure pénale. Compléter une lacune de la loi
- + **328/12.492 n**
(Poggia) Golay. Accès au Tribunal fédéral. Abolir une inégalité de traitement injustifiée entre les victimes
- + **329/13.426 n**
(Poggia) Golay. Renouvellement tacite des contrats de services. Améliorer l'information et la protection des consommateurs et des consommatrices
- + **330/13.441 n**
(Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal
- 331/15.458 n**
Quadranti. Congé parental. Une solution globale pour compléter le congé de maternité existant
- 332/16.476 n**
Quadri. Extension de la légitime défense
- 333/16.470 n**
Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché
- * **334/16.488 n**
Regazzi. Codifier le trust dans la législation suisse
- 335/13.438 n**
Reimann Lukas. Créer un cadre légal pour la vente de snus
- + **336/15.408 n**
Reimann Lukas. Séquestre d'une part dans la liquidation d'une communauté de biens, appartenant à un débiteur qui n'est pas domicilié en Suisse
- + **337/15.456 n**
Reimann Maximilian. Relever l'examen de contrôle périodique effectué par un médecin-conseil de 70 à 75 ans pour les conducteurs âgés
- + **338/13.407 n**
Reynard. Lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle

- + **339/13.430 n**
Rickli Natalie. Responsabilité en cas de mise en liberté conditionnelle et de décision d'allègement de l'exécution d'une peine
- N **340/13.462 n**
Rickli Natalie. Internements. Dans le doute, pas de libération conditionnelle
- + **341/13.463 n**
Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes
- 342/16.407 n**
Rickli Natalie. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers
- 343/16.460 n**
Rickli Natalie. Suppression de l'aide transitoire prévue pour les membres des Chambres fédérales
- * **344/16.483 n**
Rickli Natalie. Viol. Durcir les peines
- + **345/13.478 n**
Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant
- N **346/14.474 n**
Romano. Sauvegarder les compétences du Parlement en matière de politique étrangère et de législation
- * **347/16.501 n**
Romano. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires
- N **348/13.477 n**
Rossini. LAMal. Révision des catégories de primes enfants, jeunes et jeunes adultes
- 349/16.448 n**
Rösti. Garantir l'auto-provisionnement en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité
- 350/16.452 n**
Rösti. Développement de la production d'électricité d'origine hydraulique. Revoir la situation de référence des études d'impact
- 351/15.483 n**
Rutz Gregor. Pas de subventions de l'Etat pour les partis et les organisations politiques
- 352/15.495 n**
Rutz Gregor. Activités non prévues dans la concession. Ne les autoriser qu'en cas d'impérieuse nécessité
- 353/16.441 n**
Rutz Gregor. Votations. Respect du principe de la proportionnalité dans l'information des citoyens
- 354/16.454 n**
Rytz Regula. Associations ayant un chiffre d'affaires élevé et poursuivant un but économique. Réforme du droit applicable
- x **355/14.455 n**
(Schibli) Rösti. Préserver les surfaces agricoles utiles et celles affectées à la production ainsi que les zones destinées à la construction ou à l'extension des constructions
- 356/15.472 n**
Schneeberger. Droit de la révision. Concrétiser le contrôle restreint pour protéger nos PME
- + **357/12.413 n**
Schwaab. Les citoyens ne doivent pas être nommés curateurs contre leur gré
- 358/16.433 n**
Sommaruga Carlo. Panama Papers. Pour une distinction claire entre les avocats judiciaires et les avocats d'affaires
- 359/16.434 n**
Sommaruga Carlo. Panama Papers. Pour l'exclusion des sociétés offshore de Suisse
- * **360/16.487**
Sommaruga Carlo. Ministère public de la Confédération. Pour un renforcement de l'institution et garantir son indépendance
- 361/16.474 n**
Stamm. Loi fédérale sur l'impôt anticipé. Procédure mixte
- N **362/12.453 n**
Steiert. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile
- + **363/14.472 n**
Streiff. Liens d'intérêts des parlementaires. Accroître la transparence
- 364/15.460 n**
Tornare. Lutter contre les discriminations raciales, anti-sémites et homophobes. Introduire un droit de recours pour les organisations de défense de minorités
- * **365/16.482 n**
Tuena. Mesures de surveillance mises en place par une assurance. Création de la base légale
- + **366/10.519 n**
Vischer Daniel. Modifier l'article 53 CP
- + **367/14.413 n**
Vischer Daniel. Droit fondamental à l'autodétermination en matière d'information
- 368/16.428 n**
Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme
- 369/16.429 n**
Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil
- 370/16.458 n**
Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles
- 371/16.435 n**
Vogt. Stopper l'inflation normative. Supprimer un texte normatif pour chaque texte normatif nouvellement créé (principe du "un pour un")
- 372/16.436 n**
Vogt. Stopper l'inflation normative. Préserver la liberté de décision et la marge de manoeuvre des particuliers et des entreprises
- 373/16.437 n**
Vogt. Stopper l'inflation normative. Limiter la durée de validité des lois
- 374/16.440 n**
Vogt. Stopper l'inflation normative. Freiner l'internationalisation du droit, la reprise du droit européen et la tendance au "Swiss finish"

- N 375/10.500 n**
von Siebenthal. Combustion du bois non traité. Effets positifs pour l'environnement
- x 376/12.477 n**
von Siebenthal. Utilisation du bois suisse dans les constructions financées par des fonds publics
- 377/16.471 n**
von Siebenthal. Mise en oeuvre de la Politique forestière 2020. Conditions de défrichement facilitées
- N 378/14.467 n**
Wobmann. Interdiction de se dissimuler le visage
- * **379/16.495 n**
Zanetti Claudio. Imposition du trafic. Alignement avec l'Allemagne

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

- + **380/14.401 é**
CdG-CE. Prévoir des dispositions pénales efficaces pour poursuivre le crime organisé (révision de l'art. 260ter CP)
- * **381/16.479 é**
CSSS-CE. Base légale pour la surveillance des assurés
- E 382/15.430 é**
CEATE-CE. Suppression des priorités dans le réseau de transport transfrontalier
- 383/15.429 é**
CIP-CE. Inscrire dans la loi les exigences relatives aux systèmes électoraux des cantons
- + **384/15.475 é**
CIP-CE. Application plus stricte ou définition plus précise des critères concernant l'examen du respect du principe de l'unité de la matière dans les initiatives populaires
- + **385/15.476 é**
CIP-CE. Délais des initiatives populaires visant à modifier une disposition constitutionnelle dont le délai de mise en oeuvre dans le cadre de la législation n'a pas encore expiré
- + **386/15.477 é**
CIP-CE. Examen préliminaire non contraignant et facultatif des initiatives populaires sur les plans formel et matériel
- + **387/15.478 é**
CIP-CE. Publication des contre-projets indirects dans les explications de vote du Conseil fédéral
- + **388/16.456 é**
CIP-CE. Dénonciation et modification des traités internationaux. Répartition des compétences
- + **389/15.473 é**
CAJ-CE. Composition de l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Revoir les règles d'incompatibilité
- * **390/16.486 é**
CAJ-CE. Augmentation temporaire du nombre de postes de juge au Tribunal administratif fédéral

Initiatives des députés

- + **391/12.450 é**
Abate. Modification de l'article 555 alinéa 1 CC. Héritiers inconnus et sommation publique
- + **392/14.449 é**
Altherr. Prix à l'importation surfaits. Supprimer l'obligation de s'approvisionner en Suisse
- + **393/15.438 é**
Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbying au Parlement fédéral
- 394/16.446 é**
Caroni. Davantage de fédéralisme dans les messages du Conseil fédéral
- + **395/12.402 é**
Eder. Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage
- + **396/16.411 é**
Eder. Surveillance de l'assurance-maladie. Garantir la protection de la personnalité
- 397/16.413 é**
Eder. Ne pas allouer de défraiement pour les nuitées qui n'ont pas été effectuées
- EN 398/14.417 é**
Egerszegi-Obrist. Amender le régime de financement des soins
- 399/16.414 é**
Graber Konrad. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés
- 400/16.408 é**
Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers
- 401/16.423 é**
Keller-Sutter. Libérer le personnel dirigeant et les spécialistes de l'obligation de saisie du temps de travail
- 402/16.439 é**
Kuprecht. LPP. Renforcer l'autonomie des cantons dans la surveillance régionale des fondations de prévoyance
- 403/14.470 é**
Luginbühl. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations
- + **404/15.444 é**
Minder. Commissions parlementaires. Prévoir la possibilité de rendre publics les documents secondaires
- + **405/16.403 é**
Müller Philipp. Regroupement familial. Même régime pour les personnes à protéger et les personnes admises à titre provisoire
- 406/16.410 é**
Vonlanthen. LRTV. Coopérations non discriminatoires

Interventions personnelles

Conseil national

Motions adoptées par le Conseil des Etats

- x **15.4157** é Mo.
Conseil des Etats. Assurance obligatoire des soins. Adapter le montant des franchises à l'évolution des coûts(Bischofberger)
- E **15.4259** é Mo.
Conseil des Etats. FAIF. Charges administratives excessives pour les propriétaires de véhicules d'entreprise(Ettlin Erich)
- E **16.3037** é Mo.
Conseil des Etats. Secret de fonction et coopération entre les autorités. Révision de l'article 320 chiffre 2 CP(Janiak)
- x **16.3038** é Mo.
Conseil des Etats. Faciliter la construction et la modification de stations de transformation et d'autres installations électriques(Häberli-Koller)
- x **16.3044** é Mo.
Conseil des Etats. Eliminer la pénalisation fiscale due au mariage(Bischof)
- x **16.3053** é Mo.
Conseil des Etats. Dépistage des drogues au sein de l'armée(Jositsch)
- x **16.3146** é Mo.
Conseil des Etats. Garantir le programme "Jeunesse et Sport"(Föhn)
Voir objet 16.3149 Mo. Lohr
- E **16.3395** é Mo.
Conseil des Etats. Augmenter la participation de la Confédération aux coûts du domaine de l'asile(Müller Philipp)
- E **16.3431** é Mo.
Conseil des Etats. Pas de TVA sur les prestations subventionnées(CER-CE)
Voir objet 15.025 OCF
- E **16.3622** é Mo.
Conseil des Etats. Aménagement du territoire et détention de petits animaux de rente à titre de loisir(CEATE-CE)
- EN **16.3623** é Mo.
Conseil des Etats. Transparence du financement hospitalier assuré par les cantons(CSSS-CE)
Voir objet 15.312 Iv.ct. Berne
- x **16.3624** é Mo.
Conseil des Etats. Coopération internationale. Accorder une importance particulière à la thématique de la montagne(CPE-CE)
Voir objet 16.022 OCF

Interventions des groupes

- 15.3136 n Mo.**
Groupe BD. Allocations d'initiation au travail en cas de retour à la vie active après une période consacrée à la famille
- 15.3156 n Mo.**
Groupe BD. Effet des taux de change sur les adjudications
- 15.3225 n Mo.**
Groupe BD. Etablir un taux de TVA unique

15.3226 n Mo.

Groupe BD. Pour une exonération temporaire de la TVA dans le tourisme et la restauration

15.3227 n Mo.

Groupe BD. TVA. Instaurer un taux unique pour le secteur de l'hôtellerie-restauration

15.3401 n Mo.

Groupe BD. Don de sang. Abolir les restrictions anachroniques et discriminatoires

15.3402 n Ip.

Groupe BD. Reconnaissance des prestations des associations militant pour l'égalité

15.3403 n Ip.

Groupe BD. Recensement statistique des crimes haineux fondés sur l'orientation sexuelle

* **16.3946 n Mo.**

Groupe BD. Partenariat social. Renforcer la représentation des femmes

15.3103 n Mo.

Groupe C. Pas d'intérêts négatifs sur les avoirs du peuple

16.3103 n Mo.

Groupe C. Supprimer également la pénalisation du mariage dans l'AVS

16.3694 n Ip.

Groupe C. Sommes-nous armés pour répondre aux exigences du monde du travail 4.0?

* **16.4053 n Ip.**

Groupe C. Perspectives d'évolution du transport 2040. Des bytes à la place du béton

* **16.4151 n Mo.**

Groupe C. Initiative contre l'immigration de masse. Mettre en place un suivi de l'efficacité de la loi d'application

•x **14.4259 n Ip.**

Groupe G. Rapport du Sénat américain sur les méthodes de torture de la CIA. Quelles conséquences?

15.3176 n Po.

Groupe G. Nouvelle loi-cadre sur la santé

15.3411 n Mo.

Groupe G. Suspension immédiate des ventes d'herbicides contenant du glyphosate

15.3452 n Po.

Groupe G. Reconsidérer la dangerosité du glyphosate et les autorisations dont il bénéficie

15.3459 n Mo.

Groupe G. Gel des renvois vers l'Italie jusqu'à l'introduction d'un système de répartition des réfugiés entre les Etats Dublin

15.3660 n Po.

Groupe G. Revoir le cadre légal des grandes associations sportives

15.3714 n Mo.

Groupe G. Financement des campagnes menées lors des élections et des votations. De la transparence

15.3715 n Mo.

Groupe G. Financement des partis. De la transparence

- 15.3949 n Ip.**
Groupe G. Falsification des valeurs relatives au bruit et aux gaz d'échappement des véhicules?
- 15.3980 n Po.**
Groupe G. Evaluer les chances et les risques de l'Industrie 4.0
- x **16.3276 n Po.**
Groupe G. Garantir la mise en oeuvre effective du signalement des intérêts
- 16.3277 n Po.**
Groupe G. Revoir la légalité des sociétés boîte aux lettres
- 16.3278 n Mo.**
Groupe G. Comblent les lacunes de la loi et empêcher le blanchiment d'argent par les cabinets d'avocats
- 16.3279 n Mo.**
Groupe G. Assécher le terreau qui nourrit les paradis fiscaux
- 16.3396 n Mo.**
Groupe G. Diminuer la durée maximale de la semaine de travail
- 16.3397 n Mo.**
Groupe G. Un employeur moderne. Faciliter la diminution du taux de travail du personnel de la Confédération
- 16.3580 n Ip.**
Groupe G. Après le oui à la loi sur l'asile. Promouvoir l'intégration, renforcer la coopération internationale pour ouvrir l'accès légal aux procédures d'asile, exploiter la marge de manoeuvre humanitaire
- x* **16.3920 n Ip.u.**
Groupe G. Titre suit
- * **16.4113 n Mo.**
Groupe G. Guerre civile en Syrie. Renforcer l'aide humanitaire sur place, augmenter les contingents de réfugiés, permettre le «arrainage privé de réfugiés»
- x **14.4195 n Mo.**
Groupe GL. Créer des conditions équitables pour les PME
- 16.3196 n Ip.**
Groupe GL. Politique énergétique. Privilégier les instruments de conception libérale au lieu de renforcer les subventions et de créer des sociétés de sauvegarde publiques
- 16.3197 n Ip.**
Groupe GL. Une stratégie d'exploitation à long terme ne s'impose-t-elle pas d'autant plus face au risque de faillite d'un propriétaire de centrale nucléaire ou à un possible changement de propriétaire?
- 16.3198 n Ip.**
Groupe GL. Risques financiers pour la Confédération lors de la désaffectation des centrales nucléaires
- 16.3200 n Po.**
Groupe GL. Centrale nucléaire de Beznau. Les propriétaires doivent verser sans tarder les moyens financiers nécessaires à la désaffectation et à la gestion
- 16.3290 n Ip.**
Groupe GL. Un "plan Wahlen" pour les terres rares?
- 16.3741 n Ip.**
Groupe GL. Déchets nucléaires. La Nagra, un trou sans fin!
- 16.3742 n Po.**
Groupe GL. Il faut un plan B pour la gestion des déchets hautement radioactifs
- 15.3098 n Po.**
Groupe RL. Faut-il légiférer sur les trusts?
- 15.3385 n Mo.**
Groupe RL. Système de santé. Equilibrer l'offre de soins en différenciant la valeur du point tarifaire au lieu de geler une nouvelle fois les admissions
- 15.3387 n Po.**
Groupe RL. Pour la libre concurrence. Contre les aides de l'Etat nuisant à la compétitivité
- 15.3447 n Po.**
Groupe RL. Accélérer les procédures pénales. Mesures réalisées
- 15.3803 n Mo.**
Groupe RL. Domaine de l'asile. Pas de voyages inopportuns à l'étranger pour les personnes admises en Suisse
- 15.3861 n Ip.**
Groupe RL. Comment justifier l'avalanche de plans d'action élaborés à la demande du Conseil fédéral?
- 15.3901 n Mo.**
Groupe RL. Accroissement de la productivité et de l'efficacité de l'Administration fédérale des douanes et du Corps des gardes-frontière
- 16.3110 n Mo.**
Groupe RL. Assurance-maladie. Adapter régulièrement le montant des franchises
- 16.3111 n Mo.**
Groupe RL. Assurance-maladie. Renforcer la liberté de choix et la responsabilité individuelle en augmentant la franchise maximale
- 16.3112 n Mo.**
Groupe RL. Assurance-maladie. Adapter enfin le montant de la franchise minimale
- 16.3360 n Mo.**
Groupe RL. Mettre en place un frein à la réglementation qui permette de limiter les coûts qu'elle induit
- 16.3451 n Mo.**
Groupe RL. Mettre fin à la compensation d'un renchérissement imaginaire
- 16.3749 n Mo.**
Groupe RL. Avenir de la politique en matière d'énergie et de climat. Révision des systèmes existants
- 16.3750 n Po.**
Groupe RL. Avenir de la politique en matière d'énergie et de climat. Un nouveau modèle de marché pour assurer la production de courant en Suisse
- 16.3751 n Mo.**
Groupe RL. Avenir de la politique énergétique et de la politique climatique. Assouplissement de la nouvelle législation sur le CO2
- N **16.3752 n Mo.**
Groupe RL. Contre les doublons en matière de protection des données

- * **16.3985 n Mo.**
Groupe RL. L'organe indépendant chargé de contrôler les conséquences de la réglementation (organe indépendant) doit aussi être habilité à examiner la réglementation en vigueur
- * **16.4002 n Ip.**
Groupe RL. Perspectives d'évolution du transport 2040. Quid de la numérisation dans le scénario de référence?
- * **16.4003 n Ip.**
Groupe RL. Ne pas compromettre l'attractivité de la Suisse dans le domaine du numérique
- * **16.4011 n Mo.**
Groupe RL. Numérisation. Éviter les récoltes de données en parallèle
- x **14.4022 n Ip.**
Groupe S. Manquements répétés chez UBS. Responsabilités
- 15.3029 n Ip.**
Groupe S. Swissleaks. Comment expliquer la déficience de la surveillance? Comment y remédier?
- 15.3096 n Po.**
Groupe S. Rapport sur la naissance, le développement et les effets de la concurrence fiscale en Suisse
- 15.3511 n Ip.**
Groupe S. Mieux protéger les travailleurs âgés
- 15.3998 n Mo.**
Groupe S. Contribution de solidarité au profit des salariés âgés
- 15.4034 n Mo.**
Groupe S. Plan financier de la législature 2017-2019. Moratoire sur les baisses d'impôts pour une politique financière socialement et écologiquement durable et pour des finances fédérales, cantonales et communales équilibrées
- 15.4095 n Ip.**
Groupe S. La Banque nationale suisse est en butte à des pressions croissantes. Conséquences de sa politique monétaire pour l'économie réelle
- 15.4096 n Mo.**
Groupe S. Réduire les pertes fiscales dues aux délais de prescription
- 15.4228 n Mo.**
Groupe S. Banque nationale. Respecter les buts prescrits par la loi
- 15.4247 n Mo.**
Groupe S. Programme de stabilisation à repousser d'une année
- 16.3355 n Ip.**
Groupe S. Les finances fédérales passent au rouge vif
- 16.3356 n Ip.**
Groupe S. Redéployer enfin les moyens humains et financiers en faveur de la cybersécurité
- 16.3365 n Ip.**
Groupe S. Les tribunaux arbitraux prévus par les accords TISA et TTIP permettront-ils de court-circuiter la justice des Etats?
- 16.3498 n Mo.**
Groupe S. Plafonner les primes de l'assurance obligatoire des soins à 10 pour cent du budget des ménages
- 16.3587 n Mo.**
Groupe S. Séparation claire des intérêts. Incompatibilité entre un mandat parlementaire et un mandat exercé pour le compte d'une autorité dans le domaine de la santé
- 16.3617 n Po.**
Groupe S. Limiter les rémunérations des organes dirigeants des caisses-maladie
- 16.3648 n Ip.**
Groupe S. Freinons l'explosion des primes
- 16.3729 n Mo.**
Groupe S. Pénurie de main-d'oeuvre. La Suisse doit former elle-même les spécialistes dont elle a besoin au lieu d'augmenter les contingents
- 15.3525 n Ip.**
Groupe V. Pénurie de main-d'oeuvre spécialisée et pléthore de psychologues, d'ethnologues, de sociologues, d'historiens et autres spécialistes de l'art et de la culture
- 15.3577 n Ip.**
Groupe V. Financement des infrastructures routières et réforme fiscale écologique. Tout remettre à plat?
- 15.3843 n Mo.**
Groupe V. Libérer les entreprises et les citoyens de la charge statistique. Réduire les effectifs de l'Office fédéral de la statistique
- 15.3844 n Mo.**
Groupe V. Interdire les voyages à l'étranger aux requérants d'asile et aux personnes admises à titre provisoire
- 15.3964 n Mo.**
Groupe V. Denrées alimentaires. Stopper le flot des réglementations
- 16.3244 n Mo.**
Groupe V. Cibler l'aide extérieure sur les personnes fuyant la guerre
- x **16.3367 n Ip.**
Groupe V. Evolution inquiétante de la statistique du chômage
- 16.3434 n Mo.**
Groupe V. APEA. Améliorer la transparence
- 16.3435 n Mo.**
Groupe V. APEA. Améliorer l'application du principe de subsidiarité
- 16.3436 n Mo.**
Groupe V. APEA. Garantie juridique
- 16.3673 n Mo.**
Groupe V. Traitement des personnes qui présentent un danger pour l'Etat
- x **16.3790 n Po.**
Groupe V. Migration. Conséquences à long terme de l'intégration
- * **16.3972 n Mo.**
Groupe V. Procéder à un examen complet des tâches de l'Etat
- * **16.3973 n Mo.**
Groupe V. Revoir le système de salaire au mérite du personnel de la Confédération
- * **16.3974 n Mo.**
Groupe V. Personnel de la Confédération. Des salaires et des prestations sociales excessives

- * **16.3975 n Mo.**
Groupe V. Analyse et réduction des tâches liées
- * **16.3976 n Ip.**
Groupe V. Communication de positions stratégiques à l'Union européenne
- * **16.3977 n Ip.**
Groupe V. Combien de centaines de milliers d'immigrants illégaux le Conseil fédéral est-il prêt à accepter?

Interventions des commissions

- N **16.3634 n Mo.**
CdF-CN. Pas de relâchement du frein à l'endettement
Voir objet 16.3172 Mo. Müller Leo
- * **16.3912 n Mo.**
CdF-CN. Montants de l'impôt fédéral direct versés par avance. Taux d'intérêt rémunérateur minimal
- * **16.3913 n Po.**
CdF-CN. SIFEM SA: proposition du Conseil fédéral visant à convertir le prêt de la Confédération en capital-actions
Voir objet 16.041 OCF
- * **16.3911 n Mo.**
CSEC-CN. Inciter les jeunes migrants arrivés tardivement en Suisse à achever une formation du degré secondaire II
- *N **16.3906 n Mo.**
CSSS-CN. Pour une plus grande liberté entrepreneuriale dans le secteur de la santé
- x* **16.3908 n Po.**
CSSS-CN. Analyser la situation des indépendants en matière de prévoyance professionnelle
- * **16.3909 n Po.**
CSSS-CN. Egalité juridique entre les organisations d'aide à domicile publiques et privées
- * **16.3907 n Ip.**
CEATE-CN. Politique des agglomérations 2016 plus de la Confédération. Questions sur le processus mis en place
- N **16.3628 n Mo.**
CTT-CN. SSR. Maintien de l'interdiction de diffuser de la publicité en ligne
- 16.3629 n Mo.**
CTT-CN. Concession octroyée à la SSR. Introduire une compétence duale
Voir objet 15.457 Iv.pa. Müller Thomas
- 16.3630 n Po.**
CTT-CN. Institution d'une autorité de surveillance de l'audiovisuel indépendante
- x **16.3633 n Mo.**
CIP-CN. Maintenir le Forum politique de la Confédération
Voir objet 16.3627 Mo. CIP-CE
- 16.3626 n Mo.**
CAJ-CN. Un plan d'action concret pour la protection contre la discrimination

Interventions des députés

- 15.4248 n Mo.**
Addor. Pour un plan Vigipirate suisse

- 16.3295 n Mo.**
Addor. Convention avec la France sur les successions. Le Conseil fédéral doit agir
- 16.3610 n Mo.**
Addor. Compléter la liste des plantes envahissantes interdites
- 16.3612 n Mo.**
Addor. Interdiction du financement des lieux de culte musulman par des Etats étrangers soutenant des terroristes ou violant les droits de l'homme
- x **16.3727 n Ip.**
Addor. Délocalisation au Vietnam d'activités de la Poste. Seulement un début?
- x **16.3728 n Ip.**
Addor. Des criminels en liberté en raison d'une insuffisance de places dans nos prisons?
- x **16.3871 n Ip.**
Addor. Interdiction d'entrée pour un étranger incitant à violer la loi tessinoise sur la dissimulation du visage?
- x **16.3873 n Ip.**
Addor. Ressortissants allemands employés par l'administration fédérale
- * **16.4036 n Ip.**
Addor. Sans-abris et demandeurs d'asile: les autres avant les nôtres?
- * **16.4112 n Ip.**
Addor. Préoccupation à la suite des poursuites pénales ouvertes contre la Présidente du Parlement Catalan
- * **16.4156 n Ip.**
Addor. Affaire Jean-Mairet: un précédent dangereux justifiant le soutien à l'un de nos ressortissants?
- * **16.4158 n Ip.**
Addor. Des silencieux pour réduire les nuisances sonores?
- * **16.4159 n Ip.**
Addor. Musulmans dans l'armée suisse
- * **16.4160 n Ip.**
Addor. Notre armée bientôt végétarienne?
- * **16.4161 n Ip.**
Addor. Julian Assange, un défenseur des droits de l'homme à protéger?
- 15.3040 n Ip.**
Aebi Andreas. Situation désastreuse sur le marché du lait
- x **15.3036 n Mo.**
Aebischer Matthias. Promotion du film. Etablir une statistique par sexe
- 15.3157 n Mo.**
Aebischer Matthias. Classification des diplômes de la formation professionnelle dans le cadre national des certifications. Droit de recours
- 15.3832 n Mo.**
Aebischer Matthias. Interdire l'importation de produits provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements
- 15.3851 n Po.**
Aebischer Matthias. Politique cinématographique. Rapport sur les besoins en matière de réglementation

- 16.3011 n Ip.**
Aebischer Matthias. Adapter non seulement la loi sur la protection des données mais aussi les ressources
- * **16.3927 n Ip.**
Aebischer Matthias. Collections privées. Etendre les recherches sur la provenance d'œuvres d'art spolié
- * **16.4000 n Ip.**
Aebischer Matthias. Reconnaissance du romani comme langue minoritaire
- * **16.4075 n Ip.**
Aebischer Matthias. Agir contre l'augmentation considérable du nombre d'animaux utilisés dans les expériences sur animaux
- * **16.4076 n Mo.**
Aebischer Matthias. Formation continue. Développement du système de bourses et de prêts destinés aux travailleurs âgés
- * **16.4077 n Mo.**
Aebischer Matthias. Amélioration des compétences de base des travailleurs âgés
- x **14.4111 n Ip.**
Aeschi Thomas. RPT. Communications de données erronées des cantons à la Confédération
- x **14.4112 n Ip.**
Aeschi Thomas. Avenir de la place financière suisse
- 15.3694 n Ip.**
Aeschi Thomas. Recrudescence des épidémies suite à la pression migratoire
- 16.3789 n Po.**
Allemann. Numérisation dans le secteur des transports publics. Le défi de la protection des données
- 16.3791 n Ip.**
Allemann. Pour l'application de critères de protection de l'air lors d'acquisitions de véhicules par l'administration
- 16.3832 n Mo.**
Allemann. Interdire l'admission des nouveaux véhicules roulant au diesel qui ne respectent pas les valeurs limites en vigueur en matière de gaz d'échappement
- * **16.4145 n Ip.**
Allemann. Contournement de Bienne par l'A5, branche Ouest
- * **16.4146 n Ip.**
Allemann. Véhicules équipés de dispositifs illégaux d'invalidation. Mise en œuvre des sanctions
- 15.3281 n Mo.**
Amarelle. Renforcer la protection fédérale de cautionnement en faveur des PME face aux effets de la politique du franc fort de la Banque nationale suisse
- 15.3487 n Mo.**
Amarelle. Réfugiés. Ouverture de corridors humanitaires sûrs, légaux et coordonnés avec l'Union européenne et les pays tiers pour une intensification massive des contingents et des visas humanitaires
- 15.3700 n Mo.**
Amarelle. Intégration professionnelle des personnes relevant du domaine de l'asile. Cadre national de certification des diplômes et de validation d'acquis
- 15.3701 n Mo.**
Amarelle. Etablir des scénarios sur le développement de l'emploi pour une meilleure gestion de l'immigration et des pénuries d'emplois
- 16.3221 n Po.**
Amarelle. Vols Frontex. Surveiller le domaine de l'exécution des renvois dans le cadre de la collaboration avec Frontex
- * **16.3996 n Mo.**
Amarelle. Sauvegarder des emplois en cas de licenciements collectifs: étendre l'obligation de négocier un plan social
- 15.4133 n Mo.**
Amaudruz. Libre passage. Définir le départ de la Suisse comme mouvement
- 15.3726 n Mo.**
Amherd. Registre électronique national pour les conventions parentales
- 15.3727 n Mo.**
Amherd. Déclaration d'autorité parentale conjointe. Harmoniser les émoluments
- 15.3728 n Mo.**
Amherd. Suisse et UE à armes égales. Pas de libre circulation à sens unique
- 15.4000 n Mo.**
Amherd. Violences domestiques. La procédure ne doit pouvoir être suspendue que si l'auteur n'a pas d'antécédents
- 15.4181 n Po.**
Amherd. Conséquences de l'absence de réglementation dans le passage du régime de l'AI au régime de la LAMal
- 16.3481 n Mo.**
Amherd. Service universel dans le domaine postal. Fixer des règles d'accessibilité différentes en fonction des régions
- 16.3482 n Mo.**
Amherd. Accroître la transparence dans la fourniture du service universel dans le domaine postal
- x **16.3833 n Ip.**
Amherd. La Confédération doit contribuer au renforcement de l'éducation à la citoyenneté
- * **16.4050 n Ip.**
Amherd. Numérisation des douanes suisses. Réduction du travail administratif
- * **16.4051 n Ip.**
Amherd. À quand la vignette électronique?
- * **16.4052 n Ip.**
Amherd. Assurer l'exemplarité des entreprises liées à la Confédération dans le domaine des droits de l'homme
- 16.3183 n Ip.**
Ammann. La région dynamique de la vallée du Rhin coupée des lignes internationales de transport longue distance?
- 16.3250 n Mo.**
Ammann. Convention d'entretien contraignante pour les parents non mariés ensemble

- * **16.4009 n Ip.**
Ammann. Des entreprises proches de la Confédération concurrencent-elles l'industrie ferroviaire suisse?
- 15.3324 n Ip.**
Amstutz. Dépenses de la Confédération en matière de relations publiques
- 15.3440 n Ip.**
Amstutz. Publier enfin le coût total du domaine de l'asile
- * **16.3998 n Ip.**
Amstutz. L'armée doit se préparer à faire face au pire cas imaginable
- * **16.3917 n Ip.**
Arnold. Évalue-t-on les effets économiques durables de l'aide au développement?
- * **16.3947 n Ip.**
Arnold. L'Agence européenne de défense (AED) a-t-elle des avantages?
- x **16.3339 n Ip.**
Arslan. Atteinte aux droits de l'homme et négoce de platine. L'entreprise BASF prend-elle ses responsabilités au sérieux?
- x **16.3568 n Ip.**
Arslan. Encourager activement la naturalisation de la population étrangère qui remplit les critères légaux relatifs à la durée de résidence
- x **16.3597 n Ip.**
Arslan. Cours de base gratuits pour que les étrangers nouvellement arrivés apprennent la langue officielle de leur lieu de résidence
- x **16.3897 n Po.**
Arslan. Évaluation de la révision du Code civil du 15 juin 2012 (mariages forcés)
- * **16.4127 n Ip.**
Arslan. Mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
- * **16.4128 n Ip.**
Arslan. Diversité de la Suisse, diversité du Parlement
- x **14.4126 n Ip.**
Badran Jacqueline. Conseil d'administration de la Banque des lettres de gage. Nomination inappropriée et pleine de risques
- 15.3138 n Mo.**
Badran Jacqueline. Promouvoir l'innovation dans les PME en leur permettant de constituer des provisions pour investir dans la recherche et le développement
- 15.3391 n Ip.**
Badran Jacqueline. Bénéfices obtenus par la création de monnaie à la BNS ou dans les banques
- 15.3420 n Ip.**
Badran Jacqueline. Pertes fiscales dues à l'exonération du capital ces vingt dernières années
- * **16.4039 n Ip.**
Badran Jacqueline. Autorisations de séjour selon l'art. 30 LEtr. La loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger est contournée
- * **16.4040 n Ip.**
Badran Jacqueline. La Lex Koller de nouveau contournée par la création de fondations et de coopératives
- 15.3956 n Po.**
Barazzone. Initiative populaire "contre l'immigration de masse". Déterminer le coût global pour les entreprises de l'application du nouvel article 121a de la Constitution
- 15.3957 n Po.**
Barazzone. Mesures contre le commerce illégal en ligne d'espèces menacées
- * **16.4081 n Po.**
Barazzone. Protection contre l'extrémisme violent. Exemple des institutions juives menacées
- * **16.4111 n Ip.**
Barazzone. Cas Dublin et clause de souveraineté. Quels critères pour permettre le rapprochement de membres d'une même famille?
- 16.3564 n Ip.**
Barrile. A-t-on pris les mesures requises dans le domaine de l'acquisition d'armements?
- 16.3815 n Mo.**
Barrile. Accroître la protection juridique dans le cadre des achats du DDPS
- * **16.4155 n Mo.**
Barrile. Pour une mobilisation active de la Suisse en faveur d'un instrument juridique international interdisant les armes nucléaires
- 15.4219 n Ip.**
Bäumle. Black-out. Swissgrid et les gestionnaires de réseau précédents se sont-ils endormis ces dernières années?
- 16.3556 n Ip.**
Bäumle. Changement climatique. Promotion durable des régions de montagne
- x **16.3771 n Ip.**
Bäumle. TTIP. Face aux polémiques, exposer les faits
- 16.3065 n Po.**
Béglé. Pour une retraite flexible de 58 ans jusqu'au delà de 70 ans sans impacts négatifs
- 16.3153 n Po.**
Béglé. Lutter contre l'âgisme pour favoriser l'emploi des seniors
- 16.3260 n Po.**
Béglé. Mettre en place une gouvernance du numérique
- 16.3262 n Po.**
Béglé. Renforcer nos PME innovantes en les incitant à s'internationaliser
- 16.3348 n Po.**
Béglé. Création d'un conseil de cyberdéfense. Une priorité pour notre souveraineté et notre sécurité
- 16.3380 n Mo.**
Béglé. Finance numérique. Coordonner son avènement
- 16.3381 n Po.**
Béglé. Industrie 4.0. Créer une coordination au niveau suisse
- 16.3382 n Po.**
Béglé. Sécurité de l'internet des objets. Encourager l'émergence d'un savoir-faire
- 16.3385 n Po.**
Béglé. Mieux valoriser nos barrages en vendant une assurance contre le black-out électrique

- 16.3414 n Mo.**
Béglé. Faciliter l'investissement des caisses de pension dans les sociétés non cotées en Bourse
- 16.3468 n Mo.**
Béglé. Préserver la "sphère privée" de nos multinationales. La Suisse doit s'engager à ne pas publier les données recueillies dans le cadre du BEPS
- 16.3484 n Mo.**
Béglé. Conforter la position dominante de la Suisse dans la technologie "blockchain"
- 16.3541 n Po.**
Béglé. Permettre à la coopération au développement d'exercer pleinement sa mission première
- 16.3602 n Ip.**
Béglé. Faire participer nos hautes écoles à la conception et à l'évaluation de certaines politiques publiques
- 16.3615 n Po.**
Béglé. Définir ce que sont les start-up pour mieux les appuyer
- 16.3658 n Po.**
Béglé. Soutenir la création d'une formation de "fablab manager"
- 16.3674 n Ip.**
Béglé. Veiller à ce que les initiatives populaires jouissent d'une majorité solide
- 16.3691 n Po.**
Béglé. Soutien à l'internationalisation des PME "cleantech" et autres par le maintien du budget accordé à Switzerland Global Enterprise tel que souhaité par le Parlement
- 16.3692 n Po.**
Béglé. Mieux lutter contre la radicalisation en demandant aux cantons d'harmoniser leurs pratiques
- 16.3743 n Ip.**
Béglé. Concrétiser durablement l'Agenda 2030 pour le développement durable
- 16.3744 n Po.**
Béglé. Comment mesurer l'efficacité des contributions de la Suisse aux objectifs de l'Agenda 2030?
- 16.3885 n Ip.**
Béglé. Créer une convention internationale des peuples
- 16.3886 n Ip.**
Béglé. Quel rôle pour la Suisse après la conférence des Nations Unies sur les réfugiés?
- 16.3887 n Po.**
Béglé. Soutenir la formation dans les camps de réfugiés
- 16.3888 n Po.**
Béglé. Des parrains pour promouvoir une intégration réussie
- 16.3889 n Po.**
Béglé. Des "ambassadeurs" pour promouvoir une intégration réussie
- * **16.3914 n Po.**
Béglé. Comment introduire de l'éthique dans les algorithmes?
- * **16.3918 n Po.**
Béglé. Révolution numérique: comment intégrer les offliners?
- * **16.3922 n Ip.**
Béglé. Quel sera l'impact du projet Cargo sous-terrain?
- * **16.3929 n Po.**
Béglé. Bons offices: faire un bilan des démarches de facilitation et de médiation de la Suisse au niveau international
- * **16.3960 n Ip.**
Béglé. Adapter notre système éducatif à la nouvelle représentation du monde qu'impose le numérique
- * **16.3963 n Ip.**
Béglé. Coffre-fort numérique suisse: maintenir le niveau de protection des entreprises dans la loi de protection des données
- * **16.4012 n Ip.**
Béglé. Formation duale: comment rester les champions du monde?
- * **16.4131 n Ip.**
Béglé. Comment la Suisse peut-elle participer aux recherches sur l'intelligence artificielle pour une bonne représentation des valeurs morales universelles au travers du numérique?
- * **16.4132 n Ip.**
Béglé. Notre liberté d'expression ne doit pas faire le lit d'un prosélytisme fossoyeur de libertés
- * **16.4133 n Ip.**
Béglé. Défendre nos valeurs occidentales dans un esprit chrétien d'ouverture
- * **16.4157 n Ip.**
Béglé. Favoriser l'essor de nos startups grâce à une défiscalisation des particuliers
- * **16.4166 n Ip.**
Béglé. Quel développement pour Swissnex?
- * **16.4167 n Ip.**
Béglé. Diplomatie scientifique: la mémoire des glaciers
- 15.3768 n Po.**
Bertschy. Analyse coûts/bénéfices des modèles de congé parental
- 16.3192 n Ip.**
Bertschy. Emissions d'ammoniac. Dépassement des valeurs limites critiques
- 16.3581 n Ip.**
Bertschy. Comment le privilège fiscal des agriculteurs par rapport aux autres indépendants se justifie-t-il?
- 16.3582 n Ip.**
Bertschy. Privilèges fiscaux dans l'agriculture. Mettre en place dans les cantons une pratique uniforme en matière d'imposition des revenus
- 16.3583 n Po.**
Bertschy. Réutiliser les matériaux de construction au lieu de les recycler
- * **16.4135 n Mo.**
Bertschy. Aide alimentaire. Remplacer les subventions à l'exportation par une aide au développement efficace
- 16.3389 n Mo.**
Bigler. Transformer l'OFS en un véritable centre de compétence de la statistique
- 16.3399 n Mo.**
Bigler. Exploiter le savoir de l'administration fédérale Voir objet 16.3489 Mo. Föhn

- * **16.3967 n Mo.**
Bigler. Commissions extraparlémentaires. Réduire leur nombre à l'essentiel
- 16.3334 n Mo.**
Birrer-Heimo. Panama Papers. Prélever un impôt de garantie sur les flux financiers impliquant des sociétés offshore
- 16.3591 n Po.**
Birrer-Heimo. Droit comparé. Pour une meilleure protection contre les conditions commerciales abusives
- x **16.3798 n Ip.**
Birrer-Heimo. Salaire des fournisseurs de prestations dans l'assurance obligatoire des soins. Manque de transparence
- x **16.3872 n Ip.**
Birrer-Heimo. Extension ferroviaire 2030-2035. Lucerne se retrouve-t-elle sur la touche?
- * **16.4141 n Ip.**
Birrer-Heimo. Accroissement sensible des immissions sonores sur l'aérodrome d'Emmen?
- * **16.4142 n Ip.**
Birrer-Heimo. Optimisation de la durée de vie des produits. Quelles mesures prévues dans les deux rapports publiés en 2014 et 2016 sont-elles mises en œuvre?
- 15.3127 n Mo.**
Bourgeois. Assurer l'encadrement et la formation des mineurs non accompagnés
- 15.3251 n Mo.**
Bourgeois. Marchés publics. Transparence des critères d'adjudication
- 15.3568 n Ip.**
Bourgeois. Lutte contre le dopage. Utilisation des moyens financiers de la Confédération
- 15.4113 n Po.**
Bourgeois. Optimisation du système actuel à la lumière de la nouvelle loi sur l'asile
- 16.3137 n Mo.**
Bourgeois. Fraude technologique et escroquerie sportive
- x **16.3667 n Ip.**
Bourgeois. Marchés publics et transparence au niveau de la sous-traitance
- * **16.3932 n Ip.**
Bourgeois. Fermeture des brasseries dans les gares
- * **16.3964 n Po.**
Bourgeois. Carte professionnelle à uniformiser sur le plan national
- * **16.4017 n Mo.**
Bourgeois. Possibilité de refus de réinscription au registre du commerce
- 15.3075 n Mo.**
Brand. Abaisser le taux de TVA dans l'hôtellerie-restauration
- 15.3228 n Po.**
Brand. Rapport sur les perspectives de développement de l'arc alpin face à une conjoncture défavorable
- 15.4231 n Mo.**
Brand. Plan directeur 2030 pour une assurance-maladie aux coûts supportables
- 16.3255 n Mo.**
Brand. Assurance-maladie. Pour un échange efficient de données au lieu d'une bureaucratie onéreuse
- 16.3820 n Ip.**
Brand. Une clôture pour sécuriser la frontière nationale dans la région de Chiasso
- 16.3821 n Ip.**
Brand. La pénurie de médecins est-elle un réel problème?
- * **16.4103 n Mo.**
Brand. Créer les bases juridiques nécessaires pour construire des installations de fortification des frontières
- x **16.3698 n Ip.**
Brélaz. Armasuisse contre la COP21 et les engagements du Conseil fédéral
- * **16.3984 n Ip.**
Brélaz. Eoliennes: l'armée au dessus du Conseil fédéral?
- * **16.4100 n Ip.**
Brélaz. Le budget fédéral est-il réaliste par rapport aux comptes?
- 15.3729 n Ip.**
Büchel Roland. Interpol. Bailleurs de fonds privés et indépendance
- 15.4029 n Mo.**
Büchel Roland. Tous les Suisses doivent pouvoir disposer d'un compte dans une banque d'importance systémique
- 16.3181 n Ip.**
Büchel Roland. Négociations de politique extérieure. Principe de donnant-donnant?
- 16.3865 n Mo.**
Büchler Jakob. La fermeture d'offices de poste en Suisse va entraîner une dégradation du service universel
- 16.3866 n Mo.**
Büchler Jakob. Fermeture de points de vente de billets CFF à la campagne
- x **16.3655 n Ip.**
Buffat. Mariages forcés dans notre pays
- * **16.4136 n Ip.**
Buffat. Vignette électronique
- 16.3884 n Mo.**
Bühler. Soutien rapide aux entreprises formatrices dans le cadre des RHT
- * **16.4102 n Ip.**
Bühler. Flux pendulaires du personnel de la Confédération
- x **14.4089 n Po.**
Bulliard. Mise en œuvre de la réforme de Bologne dans les études de médecine. Améliorer la coordination entre les facultés et la reconnaissance des crédits ECTS
- 15.3074 n Ip.**
Bulliard. La Confédération doit faire toute la lumière sur le statut du site de la Gouglera
- 15.3334 n Ip.**
Bulliard. Industrie du graphisme en Suisse et franc fort. Nécessité d'une action "achetons suisse"

- 15.3471 n Ip.**
Bulliard. Faire en sorte que le Regio-Express Bulle–Romont–Fribourg–Berne s'arrête aussi à Guin
- 15.3472 n Ip.**
Bulliard. Projet pilote de financement des mesures destinées à l'égalité en entreprise. Encourager les femmes dans les faits
- 15.3922 n Ip.**
Bulliard. Communauté suisse d'intérêts autodéfense pour femmes et jeunes filles. Soutien de la Confédération?
- 16.3270 n Ip.**
Bulliard. Accords de parrainage dans les hautes écoles suisses. La Conférence suisse des hautes écoles doit fixer des règles
- * **16.4118 n Mo.**
Bulliard. Réformer les études de médecine avec les medical schools
- 15.4100 n Ip.**
Burgherr. Asile et bureaucratie
- 16.3086 n Mo.**
Burgherr. Renforcer l'autonomie communale en matière d'asile
- 16.3316 n Po.**
Burgherr. Pour un budget équilibré à long terme
- 16.3592 n Mo.**
Burgherr. Durcir la pratique de l'asile à l'égard de l'Erythrée
- * **16.4047 n Mo.**
Burgherr. Pas de coopération au développement sans accord de réadmission
- 16.3506 n Po.**
Burkart. Projets de construction de la Confédération. Axer les appels d'offres sur la qualité
- x **16.3792 n Ip.**
Burkart. Crédit-cadre pour les installations portuaires. Où en est-on?
- x **14.4104 n Ip.**
Buttet. Pourquoi désarmer les militaires de carrière?
- 15.3444 n Ip.**
Buttet. Le Conseil fédéral s'attaque-t-il à la promotion du sport chez les jeunes?
- 15.3649 n Mo.**
Buttet. Pour un retour à la démocratie directe décidée par les pères de la Suisse moderne
- 15.3774 n Ip.**
Buttet. Coupe de Suisse de football. Berne est-elle toujours la capitale de la Suisse?
- 15.4144 n Ip.**
Buttet. Sécurité d'approvisionnement en pétrole. N'a-t-on vraiment plus besoin de nos raffineries?
- 16.3063 n Mo.**
Buttet. Electromobilité. La Confédération doit être un modèle
- 16.3325 n Ip.**
Buttet. Ne pas laisser introduire un nouvel hymne national par la bande!
- 16.3419 n Ip.**
Buttet. Respecter la prairie du Grütli!
- 16.3689 n Mo.**
Buttet. Imposer le respect de la prairie du Grütli
- x **16.3769 n Ip.**
Buttet. Parlement.ch - un site web utilisable pour le Parlement et la population!
- 16.3770 n Po.**
Buttet. Faire face à la menace sismique
- * **16.3935 n Ip.**
Buttet. Allocations de naissance pour les bénéficiaires de l'assurance-chômage
- * **16.4123 n Ip.**
Buttet. Quelle transition pour les handicapés mentaux qui arrivent à l'AVS?
- 16.3246 n Mo.**
Campell. Créer des conditions permettant une introduction généralisée du vote électronique
- 15.4039 n Mo.**
Candinas. Transports publics sur les autoroutes et les semi-autoroutes. Ne pas discriminer les bus
- 15.4242 n Ip.**
Candinas. Faire en sorte que les entreprises liées à la Confédération et actives principalement sur le marché suisse n'acceptent que des offres libellées en francs suisses
- 16.3335 n Mo.**
Candinas. Mettre un terme aux abus des extraits du registre des poursuites
- 16.3336 n Mo.**
Candinas. Faire passer à 10 mégabits par seconde la vitesse minimale de connexion à Internet dans le cadre du service universel
- 16.3337 n Ip.**
Candinas. Fixation dynamique des débits minimaux en vertu de l'ordonnance sur les services de télécommunication
- 16.3847 n Mo.**
Candinas. Halte à la délocalisation d'emplois à la Poste
- 16.3848 n Mo.**
Candinas. Distribution du courrier sur l'ensemble du territoire au plus tard à la mi-journée
- N **16.3849 n Mo.**
Candinas. Diffuseurs radio des régions périphériques et de montagne. Dispense de l'obligation de rémunération sur la quote-part de la redevance pour la diffusion de musique
- x **14.4059 n Mo.**
Carobbio Guscetti. Eviter les abus et les distorsions du marché dus à la location de services par l'intermédiaire d'agences de placement
- x **14.4215 n Ip.**
Carobbio Guscetti. Ordres de paiement destinés à Cuba et sanctions des autorités américaines
- 15.3051 n Ip.**
Carobbio Guscetti. Politique monétaire et dette hypothécaire. Quels avantages pour les propriétaires de logement et les locataires?

- 15.3196 n Po.**
Carobbio Guscetti. Niveau des principales prestations cantonales depuis l'entrée en vigueur de la péréquation financière
- 15.3197 n Mo.**
Carobbio Guscetti. Interdire le versement des salaires en euros
- 15.3554 n Mo.**
Carobbio Guscetti. Formation professionnelle. Favoriser l'accès aux procédures de qualification des travailleurs à temps partiel
- 15.3772 n Po.**
Carobbio Guscetti. Baisse du taux hypothécaire de référence. Qu'elle profite aux locataires!
- 15.3914 n Mo.**
Carobbio Guscetti. Optimisation des mesures d'accompagnement dans les régions à risque
- 16.3822 n Mo.**
Carobbio Guscetti. Pour des modèles alternatifs d'assurance-maladie sans conditions léonines
- 15.3398 n Po.**
(Caroni) Walti Beat. Accès aux marchés fermés de la Confédération. Procédure équitable
- 15.3399 n Mo.**
(Caroni) Walti Beat. Accès aux marchés fermés des cantons. Procédure équitable
- 15.3421 n Po.**
(Caroni) Walti Beat. Mettre en place un frein aux réglementations
- 15.3464 n Po.**
Cassis. Loi sur l'assurance-maladie. Feuille de route pour désenchevêtrer les rôles que jouent les cantons
- 15.3465 n Mo.**
Cassis. Réduction des primes de l'assurance-maladie. Halte aux cadeaux de l'Etat
- * **16.4030 n Ip.**
Cassis. Rémunération uniforme des soins supplémentaires requis par les personnes démentes
- 15.3296 n Mo.**
Chevalley. Réglementation des espèces animales admises dans les cirques
- 15.3975 n Mo.**
Chevalley. Gaspillage alimentaire. N'arrêtons pas une campagne efficace!
- 15.4094 n Po.**
Chevalley. La Suisse doit tendre à se passer de pétrole
- 16.3191 n Mo.**
Chevalley. Pour une meilleure protection des troupeaux en Suisse
- 16.3476 n Mo.**
Chevalley. Aide publique au développement et coûts de l'asile. Pour plus de transparence
- x **16.3643 n Ip.**
Chevalley. Pourquoi la ville de Paris n'est-elle pas déconseillée aux voyageurs suisses?
- x **16.3701 n Ip.**
Chevalley. Les fauves n'ont rien à faire dans un cirque!
- * **16.3930 n Ip.**
Chevalley. Comment empêcher certains éditeurs scientifiques de priver la société d'un accès vital au savoir?
- * **16.3934 n Mo.**
Chiesa. Mettre un terme à la mission de la Swisscoy au Kosovo et attribuer les ressources ainsi libérées aux régions gardes-frontière pour leurs tâches logistiques
- 15.3095 n Mo.**
(Chopard-Acklin) Fridez. Interrompre les exportations d'armes et de biens militaires à partir de la Suisse vers la Russie et l'Ukraine jusqu'à la pacification des régions en conflit
- 15.3834 n Ip.**
Clottu. Loi sur les produits du tabac. Quelle taille pour les mises en garde sur les paquets de cigarettes?
- 16.3069 n Mo.**
Clottu. Evaluation annuelle de l'économicité des produits médicaux facturés à la charge de l'assurance obligatoire des soins
- 16.3796 n Po.**
Clottu. Coût des requérants d'asile et des sans-papiers en matière de santé
- 15.3777 n Mo.**
(Darbellay) Regazzi. Ordonnance sur la radio et la télévision. Pour une quote-part de 6 pour cent pour les radios et TV régionales
- 15.3365 n Mo.**
de Buman. Promouvoir la protection de réfugiés syriens par des mesures d'entrée individuelle
- 16.3685 n Mo.**
de Buman. Economie collaborative. Réduire la bureaucratie par un mode d'imputation national simplifié des taxes de séjour qui n'ont pu être perçues jusqu'à présent
- * **16.3968 n Ip.**
de Buman. Suppression de la Brasserie de la Gare de Fribourg
- * **16.4137 n Po.**
de Buman. Développement de la qualité dans le tourisme suisse
- 15.3117 n Po.**
de Courten. Coûts de réglementation. Desserrer le carcan des contrôles pour les entreprises qui respectent les règles
- 15.3118 n Po.**
de Courten. Coûts de réglementation. Harmoniser les procédures, les délais et les intervalles de paiement dans le domaine de l'imposition des entreprises
- 15.3119 n Mo.**
de Courten. Coûts de réglementation. Accélérer l'informatisation des opérations douanières
- 15.3120 n Po.**
de Courten. Coûts de réglementation. Réduire les obligations des entreprises en matière de communication de données statistiques
- 15.3121 n Mo.**
de Courten. Coûts de réglementation. Supprimer l'obligation de déclarer en cours d'année les nouveaux employés à l'AVS et à l'AI

- 15.3122 n Po.**
de Courten. Coûts de réglementation. Réduire les obligations des entreprises en matière de documentation et d'archivage
- 15.3124 n Mo.**
de Courten. Coûts de réglementation. Coordonner l'action des différents organes chargés de contrôler les employeurs
- 15.4164 n Mo.**
de Courten. Non aux importations abusives de produits phytosanitaires. Mesures légales contre les importations parallèles indirectes d'origine non identifiable
- 16.3474 n Po.**
de Courten. Système suisse de formation. Gain d'efficacité et de qualité
- * **16.3919 n Ip.**
de Courten. Pistes et propositions de solutions pour mettre un terme à la hausse des primes dans l'assurance obligatoire des soins. Quelles sont les recettes du Conseil fédéral?
- *x **14.4299 n Ip.**
Derder. Veille transversale de la révolution numérique. Faut-il créer un secrétariat d'Etat de la société numérique?
- *x **14.4300 n Mo.**
Derder. Encourager le "crowdfunding" et simplifier les investissements dans les PME
- 15.3357 n Ip.**
Derder. Promotion de la place économique suisse. Comment coordonner et renforcer les outils à disposition?
- 15.3358 n Mo.**
Derder. Accélérer un programme d'investissement dans la société numérique
- 15.3485 n Mo.**
Derder. Définir un cadre législatif strict pour la communication, la transparence et la crédibilité du Contrôle fédéral des finances
Voir objet 15.3454 Mo. Parmelin
- 15.3779 n Po.**
Derder. Quelle politique fiscale pour l'innovation?
- 15.3780 n Mo.**
Derder. Une politique fiscale pour l'innovation
- 15.4072 n Ip.**
Derder. Médecine personnalisée. Associer et encourager les initiatives privées
- 15.4073 n Ip.**
Derder. L'armée est-elle réellement capable de protéger l'espace cybernétique helvétique?
- 15.4196 n Ip.**
Derder. La Suisse utilise-t-elle tous les moyens à disposition pour soutenir l'innovation dans le secteur aérien?
- 15.4251 n Po.**
Derder. Aller chercher les PME innovantes qui façonnent la Suisse de demain, et ne plus simplement les attendre
- 15.4252 n Mo.**
Derder. Associer les PME innovantes aux projets de recherche publics
- 15.4253 n Ip.**
Derder. Protéger les données pour mieux les partager. Une opportunité urgente
- 16.3297 n Mo.**
Derder. Renforcer la gouvernance de la stratégie numérique suisse
- 16.3604 n Mo.**
Derder. Enseigner l'informatique dès l'école primaire
- 16.3605 n Mo.**
Derder. Prolonger le report fiscal de pertes pour les entreprises fondées sur la science
- 16.3606 n Ip.**
Derder. Qui s'occupe de la cybersécurité suisse?
- 16.3607 n Ip.**
Derder. Le niveau record du compte de compensation doit permettre l'augmentation de dépenses budgétaires et d'investissements dans l'avenir
- 16.3608 n Mo.**
Derder. Stabiliser la dette et affecter les excédents aux dépenses budgétaires ou aux investissements d'avenir
- 16.3618 n Ip.**
Derder. Des "start-up visa" pour attirer les meilleurs talents en Suisse
- 16.3619 n Po.**
Derder. Une politique migratoire pour attirer les cerveaux en Suisse
- 16.3620 n Ip.**
Derder. Le législation de la place financière suisse est-elle adaptée à la révolution numérique et intègre-t-elle suffisamment les Fintech?
- 16.3858 n Ip.**
Derder. Pourquoi le Conseil fédéral prive-t-il nos institutions culturelles de potentiels soutiens financiers privés?
- 16.3861 n Ip.**
Derder. Création d'un comité consultatif "Suisse numérique"
- 16.3862 n Ip.**
Derder. Quelles contributions le Conseil fédéral souhaite-t-il pour les entreprises ayant de longues phases de recherche et développement?
- 16.3863 n Mo.**
Derder. Permettre une compensation des pertes illimitée dans le temps
- * **16.3959 n Ip.**
Dettling. Évolution inquiétante de la contrebande de viande en Suisse
- * **16.3939 n Ip.**
Dobler. TVA. Réduire les obstacles administratifs à l'accès au marché unique européen
- * **16.4078 n Po.**
Dobler. Vote électronique. Pour une procédure de vote intégralement zéro papier
- 15.3319 n Mo.**
Egloff. Réglementer plus strictement les conventions d'accès au système électronique d'informations foncières
- 15.3320 n Mo.**
Egloff. Contre la privatisation rampante du registre foncier

- 16.3058 n Po.**
Egloff. Abandon des raccordements téléphoniques analogiques. Incidences sur les téléphones installés dans les ascenseurs et sur les autres systèmes d'alarme Voir objet 16.3051 Po. Eder
- x **14.4054 n Ip.**
Estermann. Dans quelle mesure un parlementaire a-t-il le droit de "mal" voter?
- x **14.4243 n Ip.**
Estermann. Prévention du HPV. Campagne controversée de l'OFSP
- x **14.4244 n Mo.**
Estermann. Il faut sauver le "Cantique suisse"!
- 15.3146 n Mo.**
Estermann. Consommation de Ritaline en Suisse. N'ignorons pas les avertissements de l'ONU!
- 15.3412 n Ip.**
Estermann. Pour un changement de paradigme en matière de politique d'asile (1)
- 15.3413 n Ip.**
Estermann. Pour un changement de paradigme en matière de politique d'asile (2)
- 16.3311 n Po.**
Estermann. Davantage de sécurité grâce à la police militaire (1)
- 16.3312 n Po.**
Estermann. Davantage de sécurité grâce à la police militaire (2)
- * **16.3954 n Mo.**
Estermann. Halte à l'explosion des coûts de la santé (1)
- * **16.3955 n Mo.**
Estermann. Halte à l'explosion des coûts de la santé (2)
- * **16.3956 n Mo.**
Estermann. Organisation d'une rencontre entre la Russie et les États-Unis
- * **16.3957 n Mo.**
Estermann. Normalisation des relations entre la Suisse et la Russie
- * **16.4106 n Mo.**
Estermann. En finir avec le changement d'heure
- 15.3937 n Po.**
Fässler Daniel. Loi sur les produits de construction. Mise en oeuvre compatible avec les intérêts des PME
- 16.3243 n Po.**
Fässler Daniel. La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle peut-elle empiéter sur la souveraineté des cantons en matière d'organisation?
- 16.3864 n Mo.**
Fässler Daniel. Soumettre à autorisation la participation d'orateurs étrangers à des manifestations de nature politique
- x **16.3765 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Le sucre et son industrie. Une nouvelle menace sur la santé publique
- * **16.3986 n Ip.**
Fehlmann Rielle. Politique de réduction des risques en prison: demande d'un état des lieux
- * **16.4013 n Po.**
Fehlmann Rielle. Lien très clair entre publicité et excès de consommation d'alcool: nécessité de prendre des mesures!
- x **14.4084 n Ip.**
(Fehr Jacqueline) Tornare. Situation des droits de l'homme en Erythrée
- x **14.4117 n Ip.**
(Fehr Jacqueline) Badran Jacqueline. Site de l'arsenal de Winterthur et construction de logements d'utilité publique. Contribution d'Armasuisse
- x **14.4141 n Ip.**
Feller. Rétablissement des modalités d'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles en vigueur jusqu'au 2 décembre 2011. Procédures et délais
- 15.3019 n Mo.**
Feller. Rapport d'évaluation quadriennal du Conseil fédéral. Modification de la loi sur la péréquation financière
- 15.3149 n Mo.**
Feller. Alléger les conditions de versement de l'indemnité de chômage en cas de réduction de l'horaire de travail aux entreprises du secteur tertiaire
- 15.3397 n Po.**
Feller. Sanctionner la revente de billets d'entrée à une manifestation à des prix surfaits
- 15.3510 n Mo.**
Feller. Exécution par les Etats membres du Conseil de l'Europe des peines prononcées en Suisse. Comblent les lacunes actuelles
- 15.3531 n Mo.**
Feller. Renforcer les moyens de défense contre les squatters en assouplissant les conditions d'application de l'article 926 du Code civil
- 15.3587 n Ip.**
Feller. Pourquoi une partie de la fortune de l'AVS est-elle gérée aux Etats-Unis?
- 15.3969 n Mo.**
Feller. Communiquer au Parlement les montants des avoirs confiés aux différents gérants externes par les fonds AVS/AI/APG
- 15.3970 n Ip.**
Feller. Attribution de mandats par les fonds AVS/AI/APG à des gérants basés à Londres, New York, Newark, Boston, Pasadena et San Francisco
- 15.3971 n Ip.**
Feller. Voyages des responsables des fonds AVS/AI/APG aux Etats-Unis
- 15.4091 n Ip.**
Feller. Discrimination des médecins spécialistes en médecine interne générale titulaires d'un deuxième titre. Pourquoi l'OFSP s'est-il tu?
- 15.4123 n Mo.**
Feller. Confier les mandats externes de gestion des fonds AVS/AI/APG à des gérants basés en Suisse
- 15.4174 n Mo.**
Feller. Lutte contre le travail au noir. Inventorier les mesures prises ou envisagées par les caisses de compensation AVS et établir un catalogue de bonnes pratiques

- 16.3017 n Ip.**
Feller. Pourquoi le Conseil fédéral a-t-il de la peine à admettre qu'une part de la fortune de l'AVS est conservée à l'étranger?
- 16.3035 n Mo.**
Feller. Représentation des rentiers dans les organes de leur caisse de pension
- 16.3049 n Mo.**
Feller. Gestion de la fortune des fonds AVS/AI/APG. Pour une information complète et transparente du Parlement, des médias et de l'opinion publique
- 16.3378 n Ip.**
Feller. Relocalisation partielle des activités d'Agroscope pour permettre la construction d'une route de distribution urbaine dans le district de Nyon. Comment débloquer le projet?
- 16.3538 n Ip.**
Feller. Comment les rendements des fonds AVS/AI/APG ont-ils été calculés en 2015?
- 16.3539 n Ip.**
Feller. Est-ce que les rendements des fonds AVS/AI/APG sont vraiment conformes aux conditions du marché, comme l'exige la loi?
- 16.3639 n Ip.**
Feller. Les besoins en liquidités prétendument élevés des fonds AVS/AI/APG permettent-ils vraiment d'expliquer les faibles rendements obtenus?
- 16.3640 n Ip.**
Feller. Liens personnels durables entretenus par la Banque Cramer et Cie SA avec la présidence des fonds AVS/AI/APG
- 16.3641 n Mo.**
Feller. Assujettissement des fonds AVS/AI/APG à la loi sur la transparence
- 16.3646 n Ip.**
Feller. Clinique équine du Haras national suisse d'Avenches. Pourquoi démanteler une institution unique en Suisse et reconnue sur le plan international?
- 16.3678 n Ip.**
Feller. Comment améliorer l'application de la loi sur la transparence au sein de l'administration?
- x **16.3768 n Ip.**
Feller. Sélection des gérants externes par les fonds AVS/AI/APG. Qui participe aux visites sur place, notamment aux Etats-Unis?
- * **16.3941 n Mo.**
Feller. Mettre en place les règles à appliquer dans l'hypothèse où la Confédération se retrouve sans budget au 1er janvier
- 15.3064 n Mo.**
Feri Yvonne. Assurer l'égalité des sexes dans la promotion du film
- 15.3155 n Po.**
Feri Yvonne. Image de soi et image du corps des adolescents. Lancement de programmes
- 15.3190 n Po.**
Feri Yvonne. Evaluer la loi sur l'enlèvement d'enfants
- 15.3407 n Po.**
Feri Yvonne. Protéger les droits de la personnalité
- 15.3731 n Mo.**
Feri Yvonne. Bilan du plan d'action de la Suisse pour l'égalité entre femmes et hommes. Mise en oeuvre
- 15.3939 n Mo.**
Feri Yvonne. Introduction d'allocations pour enfant sous condition de ressources
- 15.3940 n Po.**
Feri Yvonne. Enfants et aide sociale. Etude sur les effets à long terme
- 16.3407 n Po.**
Feri Yvonne. Analyse de la situation des réfugiées
- 16.3695 n Po.**
Feri Yvonne. Incitation financière pour les centres d'accueil destinés aux victimes de violence domestique
- x **16.3806 n Ip.**
Feri Yvonne. Empêcher la répétition d'examens médicaux
- x **16.3807 n Ip.**
Feri Yvonne. Sanctionner les passeurs professionnels et les trafiquants d'êtres humains
- x **16.3808 n Ip.**
Feri Yvonne. Le second avis médical
- * **16.4062 n Mo.**
Feri Yvonne. Violences terroristes et extrémistes. Assurer la sécurité des minorités
- 15.3521 n Ip.**
Fiala. Personnes transgenres. Cohérence de la législation suisse et de la pratique dans le cas de la résolution 13742 du Conseil de l'Europe
- 15.4122 n Ip.**
Fiala. Dans quelle mesure l'attractivité de la Suisse comme site de production est-elle compromise? Des mesures contre la désindustrialisation s'imposent
- 16.3269 n Ip.**
Fiala. Lutte contre la radicalisation et le terrorisme, et financement des mosquées
- 16.3453 n Ip.**
Fiala. Financement des communautés religieuses. Manque de transparence et absence de surveillance
- 16.3777 n Ip.**
Fiala. Actes de terrorisme potentiels, gestion des risques, sécurité intérieure et extérieure. La Suisse est-elle suffisamment préparée?
- * **16.4129 n Mo.**
Fiala. Surveillance des communautés religieuses. Davantage de transparence, critères plus précis et sanctions en cas de non-respect de l'obligation de s'inscrire au registre du commerce
- * **16.4130 n Mo.**
Fiala. Les associations qui procèdent à des transferts internationaux de fonds doivent être impérativement inscrites au registre du commerce.
- 15.3710 n Po.**
Flach. Supports de données. Visibilité pour le consommateur de la redevance perçue sur les supports vierges
- 16.3158 n Ip.**
Flach. Valeurs limites des poussières de quartz arbitrairement basses. Veut-on empêcher la construction de tunnels?

- 16.3529 n Mo.**
Flach. Ne pas entraver la densification vers l'intérieur du milieu bâti par des méthodes de mesure des immissions de bruit qui manquent de souplesse
- x **14.4031 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Swiss Tavolata. Distorsion de la concurrence encouragée par l'Etat
- x **14.4032 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Alimentation de la population suisse. Liberté de choix plutôt que mise sous tutelle
- x **14.4178 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Pléthore de psychiatres en Suisse
- x **14.4179 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Le problème de l'asile est-il résolu sur le dos de la population?
- 15.3034 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Franc fort. Les propriétaires forestiers et l'industrie du bois suisses frappés de plein fouet
- 15.3268 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Délinquance transfrontalière. Combien de temps allons-nous nous laisser tondre sans réagir?
- 15.3416 n Mo.**
Flückiger Sylvia. Remboursement de la TVA perçue indûment sur la redevance radio et télévision
- 15.3417 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Réduction des primes de l'assurance-maladie. Un puits sans fond
- 15.3691 n Mo.**
Flückiger Sylvia. Lutter plus énergiquement contre la criminalité
- 15.3692 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Informatique au sein de l'administration fédérale. Un puits sans fond?
- 15.4046 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Remboursement de la TVA perçue sur les redevances Billag
- 15.4220 n Po.**
Flückiger Sylvia. L'Etat ne doit pas se faire le concurrent du secteur privé
- 15.4221 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Non à la concurrence faite par le secteur public au secteur privé
- 16.3546 n Mo.**
Flückiger Sylvia. Durcissement des peines pour les cas d'homicides et de lésions corporelles
- 16.3547 n Mo.**
Flückiger Sylvia. Durcissement des sanctions en cas de violences contre la police, les autorités et les fonctionnaires
- 16.3874 n Ip.**
Flückiger Sylvia. Agents de sécurité civils et armés dans les transports publics
- 15.3673 n Mo.**
Fluri. Créer de la richesse dans le pays et protéger le paysage au lieu de dépenser 160 milliards de francs pour l'importation d'énergie
- 16.3134 n Po.**
Fluri. Précisions dans l'OBLF concernant les mesures d'assainissement total ou énergétique
- * **16.4027 n Mo.**
Fluri. SSR et industrie audiovisuelle indépendante. Renforcer le marché indépendant, intensifier la coopération et éviter les distorsions de la concurrence
- * **16.4028 n Po.**
Fluri. Préserver la physionomie des localités suisses
- * **16.4029 n Ip.**
Fluri. Inventaire fédéral des sites construits. Améliorer sa convivialité
- 15.3711 n Mo.**
Frehner. Loi sur la surveillance de l'assurance-maladie. Pour une mise en oeuvre mesurée
- 15.3848 n Mo.**
Frehner. Halte à la prévention ad nauseam
- 15.4140 n Po.**
Frehner. Obligation d'entretien après le divorce
- 16.3410 n Mo.**
Frehner. Ne pas augmenter les primes pour financer des programmes de prévention
- 16.3184 n Mo.**
Friccker. Numérisation et formation à l'informatique. Développement commun d'un espace numérique de formation
- 16.3899 n Mo.**
Friccker. Former suffisamment de spécialistes pour la postexploitation et le démantèlement des centrales nucléaires
- * **16.3969 n Ip.**
Friccker. Critiques adressées par la Suisse à l'OCDE suite aux résultats de l'enquête PISA. Et maintenant?
- * **16.4109 n Ip.**
Friccker. Subventions de la Confédération en faveur des affectations de service civil auprès d'organisations non gouvernementales
- * **16.4110 n Ip.**
Friccker. Éducation informatique dans les domaines de l'école obligatoire et des formations postobligatoires, mesures de numérisation dans l'espace et le système de formation et monitoring. Où en est-on?
- 15.3423 n Mo.**
Fridez. Interdiction du glyphosate en Suisse
- 15.3624 n Ip.**
Fridez. Poste. Vers l'externalisation de ses moyens de transport?
- 15.3625 n Ip.**
Fridez. Poste. La contradiction entre les impératifs du service public et les risques d'accidents de la circulation
- 15.3973 n Po.**
Fridez. Manger sainement. Une prévention essentielle inaccessible pour les consommateurs les moins aisés
- 16.3721 n Ip.**
Fridez. L'augmentation des frais au titre de la LAMal à charge des assurés (primes, franchises, participation) interfère-t-elle avec l'accès aux soins pour certaines catégories de personnes en Suisse?

- * **16.4071 n Ip.**
Fridez. Quid de l'avenir de la Poste?
- * **16.4072 n Ip.**
Fridez. Ruag Holding: encore quelques précisions
- 15.3824 n Ip.**
Friedl. Budget 2016. Va-t-on réduire les ressources affectées à la coopération internationale alors que la situation humanitaire est aussi dramatique?
- 15.4004 n Ip.**
Friedl. Engagement politique en faveur de l'objectif de 0,7 pour cent pour financer le développement
- 15.4216 n Ip.**
Friedl. De l'éthoxyquine dans les aliments destinés aux saumons d'élevage
- 16.3102 n Ip.**
Friedl. Exportations de matériel d'armement vers l'Arabie saoudite. Quelles pratiques?
- 16.3501 n Ip.**
Friedl. L'Arabie saoudite est-elle impliquée dans un conflit armé au Yémen?
- 16.3558 n Mo.**
Friedl. Mettre fin à l'augmentation de la consommation néfaste d'huile de palme
- N **16.3712 n Mo.**
Friedl. Autoriser l'utilisation d'insectes comme fourrage pour les poissons de consommation et autres animaux monogastriques
- 16.3794 n Po.**
Friedl. Bilan et réduction de l'impact du secteur des matières premières sur l'environnement
- 15.3639 n Mo.**
Galladé. Suppression du châtiment corporel
- X **16.3813 n Ip.**
Gasche. Nouvel impôt cantonal sur les hôpitaux. Violation des principes fiscaux, hausses des primes et distorsions de la concurrence
- * **16.4033 n Ip.**
Gasche. Non-remboursement de meilleures méthodes médicales
- 15.3143 n Mo.**
Geissbühler. Campagne de prévention contre le cannabis. Une part importante de la promotion de la santé
- 15.3229 n Po.**
Geissbühler. Traitements avec prescription de produits de substitution et thérapies orientées vers l'abstinence. Comparaison des coûts
- 15.3932 n Mo.**
Geissbühler. Pas de mansuétude pour les auteurs d'actes de violence sous effet de l'alcool ou de la drogue
- 15.3933 n Mo.**
Geissbühler. Infractions graves. Obligation de prélever un échantillon et d'établir un profil d'ADN
- 15.4126 n Mo.**
Geissbühler. Activer un retour sans risque de persécution pour les Erythréens
- 16.3109 n Mo.**
Geissbühler. Conclure un accord de réadmission avec l'Algérie, la République dominicaine, le Maroc et la Tunisie
- 16.3338 n Mo.**
Geissbühler. Sevrage des toxicomanes. Une tâche nationale qu'il s'agit de mener à bien
- 16.3747 n Mo.**
Geissbühler. Défenseurs d'office. Limiter la possibilité de remplacement
- * **16.4068 n Ip.**
Geissbühler. Plus de 53 pour cent de cas d'invalidité pour troubles psychiques
- 15.3929 n Mo.**
Giezendanner. Dénonciation dans le cadre de la circulation routière
- X **16.3773 n Po.**
Giezendanner. Véhicules utilitaires électriques. Compensation de la charge utile
- X **16.3778 n Ip.**
Giezendanner. Pratique de cabotage dans les bus longue distance circulant à l'intérieur de la Suisse
- 16.3793 n Ip.**
Giezendanner. Eléments de construction destinés à des infrastructures suisses. Marchés adjugés à l'étranger
- 16.3811 n Mo.**
Giezendanner. Exemption de l'impôt sur les huiles minérales pour les chalands suisses
- 16.3812 n Mo.**
Giezendanner. Renoncer à la récolte superflue de données complexes auprès des institutions de libre passage
- * **16.3921 n Mo.**
Giezendanner. Ordonnance sur les chauffeurs pour les personnes qui interviennent en cas de panne ou d'accident
- * **16.4044 n Mo.**
Giezendanner. Assurance-maladie. Fixer la franchise à 500 francs
- 15.4109 n Ip.**
Girod. Protection du climat et risques pour la place financière. Comment la Suisse suit-elle les recommandations?
- 15.4243 n Ip.**
Girod. Scandale Volkswagen. Quelles sont les mesures à prendre?
- 16.3174 n Ip.**
Girod. Stratégie énergétique 2050. Efficacité du premier paquet de mesures
- 15.3945 n Po.**
Glanzmann. Prévenir la violence sur les personnes âgées
- 15.3946 n Mo.**
Glanzmann. Lever les tabous qui pèsent sur la violence sur les personnes âgées
- 15.3947 n Ip.**
Glanzmann. Surveillance financière des organisations d'aide au suicide
- 16.3528 n Mo.**
Glanzmann. Compétence en matière de cyberdéfense
- 16.3772 n Ip.**
Glanzmann. Paiement en espèces limité suite à la construction de nouveaux offices de poste

- * **16.4034 n Mo.**
Glanzmann. Adapter la législation régissant la Poste
- 16.3390 n Ip.**
Glarner. Montant total de l'aide au développement fournie jusqu'ici par la Suisse
- 16.3433 n Mo.**
Glarner. Appliquer temporairement la procédure accélérée aux requérants d'asile venant de pays sûrs
- 16.3565 n Mo.**
Glarner. Suspendre les procédures d'asile en cas de situation exceptionnelle
- * **16.4154 n Ip.**
Glarner. Colombie: garde de l'accord final?
- 15.3308 n Po.**
Glättli. Banque nationale suisse. Fixer comme nouvel objectif la stabilité des cours de change?
- 15.3436 n Ip.**
Glättli. Exploration électronique. Projet Achat et collaboration du SRC
- 15.3685 n Ip.**
Glättli. Comment assurer la publicité des jugements en Suisse?
- 15.3744 n Po.**
Glättli. Rapport sur les conséquences économiques de la non-répercussion de la baisse du taux de référence
- 15.3756 n Ip.**
Glättli. Systèmes de gestion de contenu de la Confédération. Concurrence et solution bon marché à source ouverte ou solution unique et coûteuse?
- 15.4036 n Po.**
Glättli. Procéder à un contrôle par ultrasons complet de toutes les centrales nucléaires
- 15.4064 n Po.**
Glättli. Débat sur le service public. Répondre aux défis de la société de l'information en prévenant la discrimination des médias novateurs
- 16.3203 n Mo.**
Glättli. Non aux exportations d'armements dans les pays impliqués dans la guerre au Yémen
- 16.3245 n Po.**
Glättli. Examiner la scission de Swisscom en une société de réseau publique et en une société de services privée
- 16.3585 n Ip.**
Glättli. Egalité de traitement fiscal pour l'économie du partage (capitalisme de plates-formes) et efforts internationaux contre les stratégies d'évitement fiscal
- 16.3586 n Mo.**
Glättli. Interdire les microplastiques pour protéger nos lacs et rivières, les mers et océans et notre santé
- 16.3880 n Mo.**
Glättli. Améliorer l'accompagnement vers l'autonomie et l'intégration sociale des personnes en situation de handicap
- x **16.3775 n Ip.**
Glauser. Aides financières octroyées en vertu de l'article 7 alinéa 2 de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse
- 15.4212 n Po.**
Gmür Alois. Formation d'assistant moniteur "Jeunesse et Sport"
- * **16.4099 n Ip.**
Gmür Alois. Caisses d'allocations familiales. Taux de cotisation variables
- 16.3700 n Mo.**
Gmür-Schönenberger. Intégration de la Suisse centrale au système de trafic ferroviaire (inter)national
- 16.3895 n Mo.**
Gmür-Schönenberger. Publier les données disponibles sur la réussite académique
- 15.3025 n Mo.**
Golay. Préférence nationale pour l'emploi dans l'administration fédérale
- 16.3258 n Mo.**
Golay. Les cantons sont asphyxiés par le poids financier de l'accueil des migrants
- 16.3259 n Mo.**
Golay. Moratoire sur la vente des bâtiments douaniers et leurs annexes
- 16.3881 n Mo.**
Golay. Améliorer l'accompagnement vers l'autonomie et l'intégration sociale des personnes en situation de handicap
- * **16.4073 n Po.**
Golay. Cyberrisques: pour une protection globale, indépendante et efficace
- * **16.4074 n Po.**
Golay. Pour des services d'achats centraux efficaces
- 15.3704 n Po.**
Gössi. Mettre en place un frein au personnel sur le modèle du frein aux dépenses
Voir objet 15.3786 Po. Föhn
- x **14.4225 n Ip.**
Graf Maya. L'Empa critique sévèrement les études réalisées sur la nanotoxicologie. Le Conseil fédéral prendra-t-il des mesures?
- 15.3343 n Po.**
Graf Maya. Marché du lait en difficulté. Prendre des mesures urgentes mais durables
- 15.3716 n Ip.**
Graf Maya. Huile de palme. Accords de libre-échange avec la Malaisie et l'Indonésie
- 15.3717 n Mo.**
Graf Maya. Asseoir la Politique agricole 2014-2017 et assurer le suivi
- 15.3860 n Mo.**
Graf Maya. Interdire l'importation de homards vivants destinés à la consommation
- 15.4047 n Ip.**
Graf Maya. Publication des quantités vendues et des domaines d'application des substances actives dans les produits phytosanitaires
- 15.4048 n Ip.**
Graf Maya. Le colza génétiquement modifié découvert à Bâle provient du blé importé du Canada

- 15.4049 n Po.**
Graf Maya. Nanomatériaux synthétiques. Comblent les lacunes dans la réglementation pour protéger les consommateurs
- 15.4200 n Ip.**
Graf Maya. Application aux animaux des nouvelles techniques de génie génétique. Insécurité du droit?
- 15.4241 n Mo.**
Graf Maya. Interdire les expériences sur les primates leur causant des contraintes
- 16.3047 n Ip.**
Graf Maya. Dissimulation d'un accident grave à la centrale nucléaire de Fessenheim. Protection de la population dans le nord-ouest de la Suisse
- 16.3048 n Mo.**
Graf Maya. Dissimulation d'un accident grave. Le Conseil fédéral doit exiger la fermeture immédiate de la centrale nucléaire de Fessenheim
- 16.3300 n Ip.**
Graf Maya. Pesticides. Principe de précaution et principe de causalité
- 16.3530 n Ip.**
Graf Maya. Utilisation durable des ressources. Projet du canton de Berne sur les pesticides
- 16.3839 n Ip.**
Graf Maya. Hausse du nombre d'expériences sur les animaux dans les hautes écoles. Qu'en est-il de la pesée des intérêts?
- x **16.3840 n Ip.**
Graf Maya. Intégrer les arbres fruitiers à haute tige dans les programmes de recherche sur la *Drosophila suzukii*
- * **16.4121 n Ip.**
Graf Maya. Expériences sur animaux. Mieux prendre en compte les méthodes de substitution durant la formation
- * **16.4122 n Ip.**
Graf Maya. Où en sont en matière de méthodes de substitution et la recherche 3R la recherche en matière de méthodes de substitution à l'expérimentation animale et la recherche 3R?
- * **16.4164 n Ip.**
Graf Maya. Trafic d'organes prélevés sur des prisonniers politiques en Chine
- x **14.4194 n Ip.**
Graf-Litscher. Mégadonnées (big data). Potentiel et perspectives de développement de l'économie de l'information en Suisse
- 15.3307 n Po.**
Graf-Litscher. Rapport sur la société Internet en Suisse à l'horizon 2030
- 15.4020 n Po.**
Graf-Litscher. Renforcer la légitimité de la SSR en instituant un comité consultatif
- 16.3767 n Po.**
Graf-Litscher. Trop de marchés passés de gré à gré au DDPS
- 16.3814 n Ip.**
Graf-Litscher. Future autorité de surveillance du SRC extérieure à l'administration fédérale. Savoir-faire et conditions techniques nécessaires
- 15.3252 n Po.**
Grin. Favoriser le tourisme local en période de franc fort par une déduction fiscale pour des séjours en Suisse
- 15.3944 n Mo.**
Grin. Fiscalité agricole. Mise en oeuvre de la motion Müller Leo 12.3172
- 15.4191 n Mo.**
Grin. Crise laitière. Gestion des volumes par l'IP Lait
- 15.4192 n Mo.**
Grin. Sauver le sucre suisse du dumping par une taxe à l'importation adaptée en fonction des cours mondiaux
- 16.3332 n Mo.**
Grin. Négociations avec la Malaisie, sans l'huile de palme!
- 16.3542 n Ip.**
Grin. Agriculture. Mettre en place des conditions-cadres pour pallier la diminution des paiements directs
- x **16.3739 n Ip.**
Grin. Ports francs. Le projet de fermeture du poste de douane de Vevey va pénaliser toute une région
- x **16.3877 n Mo.**
Grin. Péréquation financière. Examen du rapport d'évaluation quadriennal par le Parlement au début et non à la fin de la législature
- 16.3045 n Mo.**
Grossen Jürg. Péage pour emprunter le tunnel du Saint-Gothard et les autres passages alpins dont les infrastructures sont onéreuses
- 16.3195 n Po.**
Grossen Jürg. Protection anachronique contre le bruit
- 16.3199 n Ip.**
Grossen Jürg. Harmonisation des registres des poursuites
- 16.3201 n Ip.**
Grossen Jürg. Accès direct aux prestations de physiothérapie
- 16.3308 n Mo.**
Grossen Jürg. Marque "Suisse". Ne pas étouffer l'industrie suisse sous la bureaucratie
- 16.3575 n Po.**
Grossen Jürg. Ne pas freiner les nouvelles formes de mobilité. Garantir une concurrence loyale
- 16.3576 n Ip.**
Grossen Jürg. Renforcer la sécurité des piétons. Mieux combiner les possibilités de traverser la chaussée
- 16.3890 n Po.**
Grossen Jürg. Consommation d'électricité. Quelle quantité annuelle d'électricité les appareils pilotés par les fournisseurs d'électricité tels que les chauffe-eau électriques, les chauffages à accumulation, les pompes à chaleur, les installations de pompage-turbinage, etc., consomment-ils en Suisse?
- 16.3891 n Ip.**
Grossen Jürg. Marché de la météo. Pour assurer une concurrence loyale, les données météorologiques financées par l'Etat doivent être librement accessibles à tous
- 16.3892 n Ip.**
Grossen Jürg. Du contenu libre pour une plus grande diversité des médias?

- * **16.4144 n Ip.**
Grossen Jürg. Boutique en ligne de la Poste. Rayon literie
- * **16.4147 n Mo.**
Grossen Jürg. MétéoSuisse. Se concentrer sur le métier de base et renforcer le service public
- * **16.4148 n Ip.**
Grossen Jürg. Agir sur les flux de pendulaires. Place à l'avenir!
- * **16.4149 n Mo.**
Grossen Jürg. A bas le charbon! L'approvisionnement de la Suisse en électricité issue à 100 % d'énergies renouvelables ne coûterait que 50 ct par habitant et par an
- 15.3142 n Mo.**
Grunder. APEA. Droit d'être entendu obligatoire et droit d'action renforcé en faveur des grands-parents, des frères et soeurs et des parents proches
- 15.3234 n Mo.**
Grunder. Franc fort. Renforcer l'encouragement de l'innovation
- 16.3525 n Mo.**
Grunder. Mettre fin au gaspillage alimentaire et mieux valoriser la viande de cheval indigène
- 15.4104 n Mo.**
Grüter. Intégrer les chômeurs en fin de droits dans la statistique du chômage
- 15.4185 n Mo.**
Grüter. FAIF. Charges administratives excessives pour les propriétaires de véhicules d'entreprise
- 16.3358 n Mo.**
Grüter. Ouvrir le pilier 3a aux actifs de plus de 70 ans
- 16.3657 n Mo.**
Grüter. Marchés publics. S'assurer de l'égalité salariale au sein des entreprises soumissionnaires. Oui, mais équitablement
- 15.3648 n Mo.**
Gschwind. Réseau de télécommunication. Instauration d'une alimentation à haut débit dans toutes les régions périphériques de Suisse
- 16.3223 n Po.**
Gschwind. Stopper la hausse des coûts de la santé
- x **16.3828 n Ip.**
Gschwind. La Suisse serait-elle devenue un eldorado pour les médecins de l'Union européenne?
- 15.3455 n Po.**
Guhl. Système de santé. Garantir la remise de la facture ou d'une copie de celle-ci au patient pour baisser les coûts
- 15.3962 n Mo.**
Guhl. Modification de stations de transformation et renforcement du réseau. Accélérer et simplifier les procédures d'approbation des plans
- 16.3831 n Po.**
Guhl. Améliorer la protection juridique des forces d'intervention lorsqu'elles font usage de leurs armes à feu
- x **16.3841 n Ip.**
Guhl. Mesures préventives en matière de séismes et processus et structures de gestion des séismes. Etat des lieux
- 16.3232 n Ip.**
Guldemann. Réaffirmer la pleine validité de la Convention de Genève sur les réfugiés
- x **14.4180 n Ip.**
Gysi. Mesures pour un désarmement nucléaire effectif
- 15.3113 n Mo.**
Gysi. Une marge de fluctuation pour plus d'équité fiscale
- 15.3755 n Ip.**
Gysi. A quand une convention relative aux assurances sociales avec le Kosovo?
- 16.3303 n Ip.**
Gysi. L'excellence de la recherche agricole suisse est-elle condamnée?
- 16.3370 n Ip.**
Gysi. Commémorer le souvenir des "enfants de la grand-route"
- 16.3799 n Ip.**
Gysi. Démarchage téléphonique agressif des centres d'appel et des caisses-maladie
- * **16.4067 n Ip.**
Gysi. Démantèlement du service public à la Poste et aux CFF. Répercussions sur les régions et le personnel
- 15.3109 n Mo.**
Hadorn. RPT. Complément au rapport sur l'évaluation de l'efficacité
- 15.3183 n Po.**
Hadorn. Bénéfices de la Banque nationale suisse. Utilisation et répercussions
- 15.3184 n Mo.**
Hadorn. Franc fort. Conséquences sur le frein à l'endettement
- 15.3264 n Ip.**
Hadorn. Production d'énergie solaire et mesures d'économie d'énergie des entreprises de transport
- 15.3321 n Ip.**
Hadorn. Commande auprès de Bombardier. Risque pour les CFF et le contribuable?
- 15.3662 n Po.**
Hadorn. Gros risques financiers liés aux centrales nucléaires. Organe de surveillance
- 15.3663 n Mo.**
Hadorn. Fonds de désaffectation et fonds de gestion. Couverture des risques financiers dus aux centrales nucléaires
- 16.3333 n Mo.**
Hadorn. Panama Papers. Collaboration avec les autorités de surveillance financière et le Ministère public américains
- 16.3825 n Mo.**
Hadorn. CFF. Il faut stopper le "McKinsey Express"
- 16.3826 n Mo.**
Hadorn. Ligne de faite du tunnel du Saint-Gothard. Accompagner pour mieux sécuriser

- 16.3827 n Mo.**
Hadorn. Réduction des émissions d'oxyde d'azote
- * **16.3923 n Ip.**
Hadorn. Aides financières en faveur des formations dans le domaine du transport aérien. Allègement en faveur des entreprises ou promotion de la relève?
- x **14.4174 n Ip.**
Hardegger. Intégrer les bâtiments à énergie positive dans le programme de réduction des émissions de CO2
- 15.3062 n Po.**
Hardegger. Transfert de patients. Pratiques contraires à l'éthique
- 15.3110 n Ip.**
Hardegger. Les loyers doivent se fonder sur les coûts et non pas viser des rendements excessifs
- 15.3651 n Mo.**
Hardegger. Encourager la construction de logements d'utilité publique ou à prix modéré. Droit de préemption des communes
- 15.3652 n Mo.**
Hardegger. Interdire la vente et la poursuite de contrats d'assurance inutiles
- 16.3401 n Mo.**
Hardegger. Garantie de la qualité des soins dans le système de santé. Mettre en oeuvre de manière contraignante les connaissances scientifiques
- * **16.4037 n Ip.**
Hardegger. Vols d'expulsion durant la nuit
- 15.4015 n Mo.**
Häsler. Fin des transferts Dublin vers la Hongrie
- x **16.3802 n Ip.**
Häsler. Personnes admises à titre provisoire. Critères régissant le regroupement familial et droit au respect de la vie privée et familiale
- x **16.3803 n Ip.**
Häsler. Personnes admises à titre provisoire. Les critères régissant un regroupement familial ont-ils un caractère incitatif ou sont-ils générateurs de coûts?
- 15.3540 n Mo.**
Hausammann. Liberté d'action dans la coopération interentreprises des exploitations agricoles
- 15.4125 n Ip.**
Hausammann. Huile de palme et santé. Répercussions d'un accord sur la consommation d'acides gras d'origine végétale
- 15.4172 n Mo.**
Hausammann. Ne pas encourager le tourisme commercial par des cadeaux fiscaux
- 16.3319 n Ip.**
Hausammann. Dernières nouvelles d'Agroscope
- 16.3495 n Mo.**
Hausammann. Adapter le programme pour la production de lait et de viande basée sur les herbages
- x **14.4051 n Ip.**
Heer. Liste noire de l'OCDE. Une invention du Conseil fédéral?
- 15.3506 n Ip.**
Heer. Antisémitisme et révisionnisme subventionnés par l'Etat
- 15.3524 n Ip.**
Heer. FIFA. Enquêtes du Ministère public de la Confédération et des Etats-Unis
- 16.3059 n Mo.**
Heer. Modification des délais de prescription de l'action pénale
- 16.3776 n Ip.**
Heer. Quand le Conseil fédéral prendra-t-il fait et cause au sein de l'OCDE pour les intérêts de la Suisse?
- x **15.3060 n Po.**
Heim. Réduire les prix des médicaments
- x **15.3061 n Po.**
Heim. Mettre fin au commerce des patients
- 15.3193 n Po.**
Heim. Stratégie nationale destinée à améliorer les chances des personnes d'un certain âge de retrouver un emploi et de se réinsérer sur le marché de l'emploi
- 15.3194 n Po.**
Heim. Pour une Etoile sociale nationale, ou comment lutter contre la discrimination liée à l'âge sur le marché de l'emploi
- 15.3474 n Mo.**
Heim. Garantir la rente de vieillesse en cas de chômage à un âge avancé
- 15.3578 n Po.**
Heim. Stratégie à l'échelle nationale pour lutter contre la violence touchant les personnes âgées
- 15.3742 n Po.**
Heim. Al. Economise-t-on sur le dos des plus faibles?
- 16.3166 n Mo.**
Heim. Liste des moyens et des appareils. Faire baisser les prix
- 16.3167 n Ip.**
Heim. Approvisionnement électrique de la Suisse. Sécurité et responsabilité
- 16.3169 n Mo.**
Heim. Faire obligation aux caisses-maladie de rembourser les moyens et appareils médicaux achetés à l'étranger
- 16.3170 n Mo.**
Heim. Ne bradons pas l'énergie hydraulique suisse. Utilisons plutôt 100 pour cent de notre hydraulique et des nouvelles énergies renouvelables pour les transports publics
- x **16.3340 n Po.**
Heim. Garde d'animaux de rente et production agricole. Promotion durable de la santé des animaux
- 16.3531 n Ip.**
Heim. Pénurie de vaccins pour les bébés. Faut-il prendre des mesures d'urgence?
- 16.3532 n Po.**
Heim. Renforcer l'attrait de la formation de niveau diplôme en soins infirmiers
- 16.3690 n Po.**
Heim. Moyens auxiliaires médicaux hors de prix. Quand les assurés pourront-ils compter sur des baisses de prix?

- x **16.3800 n Ip.**
Heim. Coûts de la santé. Exploiter le grand potentiel d'économies d'un financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières
- x **16.3836 n Ip.**
Heim. Loi fédérale sur l'imposition du tabac. Que vaut la protection de la jeunesse?
- * **16.4058 n Po.**
Heim. Fonds en faveur de la formation continue des travailleurs âgés
- * **16.4120 n Po.**
Heim. Assurance-maladie. Les bonus sont-ils un facteur de coûts?
15.3346 n Mo.
Herzog. Pour une interdiction de la foire du chanvre Cannatrade
15.3348 n Mo.
Herzog. APEA. Associer les proches et les communes à la prise de décision
15.3679 n Po.
Herzog. Simplifier et moderniser le droit du travail pour améliorer la compétitivité des entreprises de services
15.3866 n Mo.
Herzog. Aides financières versées aux organisations de jeunesse. Mettre fin à l'arbitraire
15.4229 n Mo.
Herzog. Les troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité ne sont pas une maladie! Rechercher les vraies causes du problème
16.3500 n Po.
Herzog. Conséquences de l'universitarisation des professions des soins
- x **16.3738 n Ip.**
Herzog. Requéranants d'asile passés à la clandestinité
16.3842 n Mo.
Herzog. Financement hospitalier. Assurer la transparence en rendant obligatoires les appels d'offres pour les prestations d'intérêt général
16.3843 n Mo.
Herzog. Dissolution des structures nationales de collaboration interinstitutionnelle
- * **16.3952 n Ip.**
Herzog. Performances du système suisse de recherche et d'innovation
- * **16.3953 n Ip.**
Herzog. Restrictions en matière d'aide sociale pour les citoyens de l'UE
- * **16.4035 n Po.**
Herzog. Politique en matière de drogue. Relevé statistique de la répartition actuelle des coûts entre les quatre piliers
15.4142 n Mo.
Hess Erich. Abolir la double nationalité lors des naturalisations futures
- x **14.4269 n Mo.**
Hess Lorenz. Mettre sur un pied d'égalité les prestataires traditionnels et les personnes proposant des services en ligne
- x **14.4270 n Po.**
Hess Lorenz. Encourager la production de fourrures suisses
15.3984 n Mo.
Hess Lorenz. Pas de contribution pour la préservation de la race qui subventionne la production de la viande
16.3193 n Mo.
Hess Lorenz. Tarifs dans la LAMal. Promouvoir l'innovation et la transparence
- * **16.4065 n Mo.**
Hess Lorenz. Droit des assurances sociales. Il faut pouvoir poursuivre les observations
- x **14.4246 n Ip.**
Hiltpold. Suppression de la prise en compte du taux hypothécaire de référence dans le cadre du calcul du rendement admissible
- N **14.4291 n Mo.**
Humbel. Domaine ambulatoire de l'assurance obligatoire des soins. Garantir la qualité des soins et imposer la transparence
- N **14.4292 n Mo.**
Humbel. Prise en charge des prestations fournies par les EMS. Un peu de bon sens
15.3283 n Mo.
Humbel. Pour plus d'efficacité et de transparence dans le système d'assurances sociales suisse
15.3687 n Mo.
Humbel. Un test d'aptitudes sous forme de stage pour entrer en faculté de médecine
15.4223 n Mo.
Humbel. Créer un cadre bien réglementé pour le démarchage de la clientèle
- x **16.3534 n Ip.**
Humbel. Tarmed. Que compte faire le Conseil fédéral?
- * **16.4049 n Mo.**
Humbel. Renforcer les incitations à la remise de médicaments génériques et biosimilaires
15.3749 n Mo.
Hurter Thomas. Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations. Moratoire
16.3876 n Ip.
Hurter Thomas. Administration fédérale des contributions et Administration fédérale des douanes. Coûts d'ELP
16.3289 n Mo.
Imark. Couper court au détournement des deniers publics à des fins de racisme, d'antisémitisme et d'incitation à la haine
16.3483 n Mo.
Imark. Non à la pénalisation inutile des entreprises d'électricité
- x **16.3829 n Ip.**
Imark. Réseau Internet invisible et service de la Confédération chargé de la cybersécurité
15.3287 n Ip.
Ingold. Quelle place la biodiversité occupe-t-elle?
16.3028 n Ip.
Ingold. Dépenses en matière d'asile. Imputation démesurée à la coopération au développement?

- 16.3314 n Po.**
Ingold. Tirer parti du rôle clef que jouent les imams modérés contre la radicalisation des jeunes musulmans
- x **16.3708 n Ip.**
Ingold. Fonds publics versés à des institutions de financement du développement. Responsabilité
- 16.3709 n Mo.**
Ingold. Réduire les coûts de la santé en encourageant les groupes d'entraide
- 15.4059 n Mo.**
Jans. Financement du démantèlement des installations radioactives et de l'élimination des déchets radioactifs
- 15.4210 n Mo.**
Jans. Protection des centrales nucléaires contre les attaques terroristes
- 16.3251 n Mo.**
Jans. Créer une task-force pour empêcher la faillite des entreprises d'électricité
- 16.3252 n Ip.**
Jans. Centrales nucléaires déficitaires
- 16.3882 n Mo.**
Jans. Sécurité de l'approvisionnement. Adapter les contributions
- x **16.3883 n Ip.**
Jans. Nouvelle directive de l'UE sur la lutte contre l'évasion fiscale. Conséquences pour les entreprises
- * **16.4098 n Ip.**
Jans. Ne pas tolérer les abus en matière de prestation sur le territoire suisse
- 16.3010 n Mo.**
Jauslin. Péage au Saint-Gothard et mesures d'accompagnement pour les autres passages alpins sur le réseau des routes nationales
- 16.3055 n Mo.**
Jauslin. Harmoniser les intérêts perçus ou crédités au titre des impôts fédéraux
- 15.3884 n Mo.**
(Joder) Hurter Thomas. Renoncer à la révision de l'ordonnance sur les émoluments de l'Office fédéral de l'aviation civile
- 16.3696 n Mo.**
Keller Peter. Obligation pour les employés de la Confédération de lui remettre leur revenu. Reversement intégral à la caisse fédérale des indemnités qui découlent du rapport de travail
- 15.3873 n Mo.**
(Kessler) Weibel. Pour une protection post-mortem de la personnalité adaptée à notre temps. Droit de consulter les dossiers médicaux des défunts
- 15.3331 n Ip.**
Kiener Nellen. Où en est la mise en oeuvre des recommandations de la mission d'évaluation électorale du BIDDH de l'OSCE dans la perspective des élections fédérales de 2015?
- 15.3352 n Ip.**
Kiener Nellen. Impôts. Que paient les grandes sociétés Internet en Suisse?
- 15.3738 n Ip.**
Kiener Nellen. Améliorer le statut des 100 000 sans-papiers et mieux utiliser leur potentiel
- 15.3739 n Ip.**
Kiener Nellen. Comment faire avancer l'égalité salariale et selon quel calendrier?
- 15.3740 n Mo.**
Kiener Nellen. Garantir la prévoyance vieillesse même en cas de fraude
- 15.4040 n Mo.**
Kiener Nellen. Zone exempte d'armes nucléaires en Europe
- 15.4041 n Po.**
Kiener Nellen. Feux à décompte pour renforcer la sécurité du trafic
- 15.4214 n Mo.**
Kiener Nellen. Evaluation des effets du rayonnement non ionisant sur les personnes électrosensibles. Lancer un projet de recherche en Suisse
- 16.3114 n Ip.**
Kiener Nellen. Engouement pour les billets de 1000 francs. La réputation de la Suisse est-elle en danger?
- 16.3321 n Po.**
Kiener Nellen. Panama Papers. 177 milliards de francs d'investissements directs dans les paradis fiscaux extra-territoriaux et quasiment aucun emploi?
- 16.3577 n Ip.**
Kiener Nellen. La Suisse protège-t-elle les opérations des fraudeurs du fisc aux Etats-Unis?
- 16.3578 n Ip.**
Kiener Nellen. Des milliards de francs d'avoirs dissimulés par des particuliers et des entreprises imposables en Suisse. Une histoire sans fin?
- 16.3857 n Ip.**
Kiener Nellen. Réforme de l'imposition des entreprises III. Un danger pour la collectivité à l'échelle mondiale?
- 15.3458 n Mo.**
Knecht. Halte aux projets de qualité du paysage
- 15.3737 n Mo.**
Knecht. Halte à la double taxation
- 16.3176 n Mo.**
Knecht. Stratégie de retrait du contingent suisse au Kosovo
- x **16.3759 n Ip.**
Knecht. Flotte suisse de haute mer et piraterie
- * **16.4064 n Ip.**
Knecht. Modification de la structure du personnel de l'armée
- 15.3580 n Mo.**
Landolt. Moins de bureaucratie dans le domaine de la TVA. Reconnaître les factures électroniques
- 16.3084 n Mo.**
Landolt. Assurance-maladie. Adapter le montant de la franchise ordinaire
- * **16.3951 n Ip.**
Landolt. Pour une réforme de la politique européenne de l'asile

- 15.3572 n Po.**
(Lehmann) Lohr. Culte de la perfection corporelle. Anabolisants et lancement de programmes de prévention
- 15.4027 n Mo.**
(Lehmann) Regazzi. LAMal. Rendre les primes de l'assurance de base déductibles des impôts
- x **14.4290 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Gestion immobilière des CFF
- 15.3354 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Des taux de change stables pour l'économie suisse
- 15.3604 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Loi sur la surveillance et le contrôle des organisations internationales, et en particulier des fédérations sportives
- 15.3713 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Rapports sur le développement durable des entreprises cotées en Bourse
- 15.3902 n Po.**
Leutenegger Oberholzer. Production cinématographique et promotion de la place suisse
- 15.4033 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Franc fort et économie réelle
- 15.4035 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Harmoniser le droit de la construction pour améliorer l'efficacité et diminuer les coûts
- 15.4202 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Promouvoir l'intégration linguistique des réfugiés
- 15.4217 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Projet Espace Sud-Est du FABEC. Conséquences pour la population suisse, notamment les riverains de l'Euro-Airport de Bâle-Mulhouse
- 16.3301 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Les Panama Papers et la Suisse
- 16.3310 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Drones. Protéger la population contre les dangers potentiels
- 16.3315 n Po.**
Leutenegger Oberholzer. Etablir un registre des ayants droit économiques de personnes morales et autres trusts
- 16.3544 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Loi chocolatière. Compensation du prix des matières premières pour le secteur touristique
- 16.3545 n Po.**
Leutenegger Oberholzer. Organisation et réglementation du service public. Rapport
- 16.3555 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Conduite autonome. Conditions-cadres et conséquences
- 16.3809 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Revoir à court terme à la hausse les contingents pour les ressortissants d'Etats tiers
- 16.3810 n Mo.**
Leutenegger Oberholzer. Prévoyance vieillesse et prévoyance professionnelle. Comblent le manque d'informations des assurés
- * **16.4014 n Po.**
Leutenegger Oberholzer. Établir un rapport sur les droits de participation des travailleurs
- * **16.4032 n Ip.**
Leutenegger Oberholzer. Drones bis. Évaluation du point de vue du droit civil
- 16.3149 n Mo.**
Lohr. Garantir le programme "Jeunesse et Sport" Voir objet 16.3146 Mo. Föhn
- 16.3177 n Mo.**
Lohr. Modification de l'ordonnance sur la poste
- 16.3302 n Ip.**
Lohr. Tourisme de la mort en Suisse
- x **16.3713 n Ip.**
Lohr. Constructions de la Confédération. Supprimer les obstacles à la mobilité
- x **16.3757 n Ip.**
Lohr. Assurance obligatoire des soins. Accroissement du volume des prestations
- x **16.3758 n Ip.**
Lohr. Instruments de saisie des soins requis par les patients dans les EMS
- * **16.3948 n Mo.**
Lohr. Pour la prise en charge par l'assurance obligatoire des soins des prestations que les patients choisissent de se procurer à l'étranger Voir objet 16.3988 Mo. Ettlín Erich
- * **16.3949 n Mo.**
Lohr. Hausse des coûts dans l'assurance obligatoire des soins. Prendre des mesures de maîtrise des coûts adaptées
- * **16.3950 n Po.**
Lohr. Comparaison internationale du prix de base pour les prestations hospitalières Voir objet 16.3989 Po. Ettlín Erich
- * **16.4023 n Mo.**
Lohr. Instruments de saisie des soins requis par les patients dans les EMS
- 15.4030 n Mo.**
(Lustenberger) Fässler Daniel. Loi sur les produits de construction. Mise en oeuvre compatible avec les intérêts des PME
- 15.3593 n Ip.**
(Mahrer) Mazzone. Aéroport de Genève. Des bases solides pour planifier le développement aéronautique
- 15.3747 n Mo.**
(Maier Thomas) Bäumlé. LRTV. Plafonnement des redevances de réception
- 15.3996 n Mo.**
(Maier Thomas) Bäumlé. Halte aux cycles de conduite et aux indications de la consommation qui ne correspondent pas à la réalité

- x **14.4090 n Ip.**
Maire Jacques-André. Développement de parcs éoliens bloqués par Skyguide. Meilleure coordination au sein du DETEC
- 15.3100 n Mo.**
Maire Jacques-André. Transparence fiscale pour les hauts salaires des managers
- 15.3102 n Mo.**
Maire Jacques-André. Heures supplémentaires. Egalité de traitement entre travail à temps partiel et travail à plein temps
- 15.3168 n Ip.**
Maire Jacques-André. Taux d'intérêts négatifs pour les institutions de prévoyance
- 15.3594 n Ip.**
Maire Jacques-André. Réduire le chômage des jeunes et renforcer la main-d'oeuvre qualifiée. Soutien fédéral ferme et rapide aux offres de formations transitoires
- 15.3925 n Ip.**
Maire Jacques-André. La Poste. Externalisations sans limites?
- 16.3091 n Ip.**
Maire Jacques-André. Favoriser l'accès au travail pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié et d'une admission provisoire par la validation des acquis
- 16.3092 n Ip.**
Maire Jacques-André. A quand de véritables mesures contre le harcèlement téléphonique?
- * **16.4004 n Ip.**
Maire Jacques-André. Energie éolienne: A quand une véritable coordination des instances fédérales?
- * **16.4005 n Ip.**
Maire Jacques-André. PRODES 2030/35: innovation technologique et multimodalité
- * **16.4059 n Mo.**
Maire Jacques-André. Fiscalité des familles: mettre fin à certaines inégalités de traitement
Voir objet 16.4019 Mo. Berberat
- * **16.4060 n Mo.**
Maire Jacques-André. Interdire la discrimination par l'âge dans les offres d'emploi
- * **16.4061 n Mo.**
Maire Jacques-André. Taux réduit de TVA pour les produits d'hygiène corporelle de base
- 15.4198 n Mo.**
Marchand. Maintien de la loi sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque, une vraie nécessité
- 16.3852 n Po.**
Marchand. Protection individuelle. Procédure d'enregistrement d'une marque à clarifier
- 15.3263 n Mo.**
Markwalder. Réviser la loi sur les travailleurs détachés
- x **14.4210 n Po.**
Marra. Accueil de nuit d'urgence. Mesures prises ou à envisager
- 15.3047 n Ip.**
Marra. Swissleaks. Quels instruments pour renforcer la surveillance?
- 15.3238 n Mo.**
Marra. Taxe sur les achats spéculatifs de francs suisses
- 15.3490 n Ip.**
Marra. Réfugiés. Cesser les renvois vers l'Italie
- 15.3575 n Mo.**
Marra. Réinsertion des chômeurs de longue durée dans le cadre de la valorisation des ressources internes
- 16.3345 n Po.**
Marra. Publication du rapport de la FINMA sur les Panama Papers
- 16.3320 n Po.**
Marti. Etablir un rapport sur les risques et les opportunités liés à l'intelligence artificielle et à la robotique
- 16.3730 n Mo.**
Marti. Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. Augmenter la part de femmes dans les métiers de l'informatique
- * **16.4063 n Ip.**
Marti. Travailleurs âgés de plus de 50 ans: la Confédération et les entreprises qui lui sont proches sont-elles exemplaires?
- 16.3543 n Mo.**
Martullo. Instaurer le principe "one in, two out" dans la législation fédérale
- x **14.4267 n Po.**
Masshardt. Renforcement de l'éducation à la citoyenneté
- 15.4023 n Po.**
Masshardt. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public
- * **16.4101 n Ip.**
Masshardt. Aéroport militaire de Meiringen. Réduire sensiblement les nuisances sonores pendant la haute saison touristique
- x **16.3636 n Ip.**
Matter. Le fisc suisse à la rescousse des autorités françaises pour établir des demandes d'assistance administrative
- 16.3598 n Ip.**
Mazzone. Détermination de l'âge des demandeurs d'asile. Les études médicales sont-elles scientifiquement fiables et juridiquement acceptables?
- 16.3599 n Mo.**
Mazzone. Droit à l'égalité sur le marché du travail pour les personnes en situation de handicap
- x **16.3686 n Ip.**
Mazzone. L'air ne s'arrête pas à la frontière. Sommes-nous cohérents en matière de protection de l'air et du climat?
- x **16.3745 n Ip.**
Mazzone. Les moyens engagés sont-ils suffisants pour poursuivre les criminels de guerre en Suisse et assurer que justice soit faite?
- 16.3746 n Po.**
Mazzone. Profiter du plafonnement existant de la vitesse des véhicules motorisés pour réduire nos émissions de CO2

- 16.3762 n Po.**
Mazzone. Attention danger! Déodorants contenant des sels d'aluminium
- x **16.3834 n Ip.**
Mazzone. Interruption volontaire de grossesse. Les personnes affiliées à Pro Life sont-elles bien informées?
- 16.3851 n Po.**
Mazzone. La sécurité d'abord. Diminuons les risques liés aux armes à feu
- * **16.3931 n Ip.**
Mazzone. Négociations TISA. La nouvelle offre suisse annonce-t-elle un bradage environnemental et démocratique?
- * **16.3958 n Ip.**
Mazzone. Nos smartphones sentent le benzène. Responsabilité des entreprises suisses et mesures à entreprendre
- * **16.3997 n Po.**
Mazzone. Un panorama exhaustif des stages en Suisse
- * **16.4066 n Ip.**
Mazzone. Cas Dublin et clause de souveraineté. Prise en compte de motifs personnels
- * **16.4125 n Ip.**
Mazzone. Ruag et ses filiales. Des précisions sont nécessaires
- * **16.4126 n Mo.**
Mazzone. Des contrôles pour assurer le respect du cadre légal suisse par les filiales de Ruag
- * **16.4162 n Ip.**
Mazzone. Participation de la Suisse à l'urgence humanitaire. Point de situation et calendrier
- 15.3509 n Ip.**
Merlini. Le Parquet de Milan a-t-il ordonné des écoutes illégales sur des numéros du réseau fixe suisse?
- 15.3907 n Mo.**
Merlini. Renforcer la cohésion nationale en améliorant les rapports entre la Confédération et le canton du Tessin
- * **16.3965 n Ip.**
Merlini. L'Université de la Suisse italienne comme nouvelle haute école fédérale?
- * **16.4134 n Ip.**
Meyer Mattea. Besoins particuliers des requérants d'asile mineurs non accompagnés
- x **14.4303 n Ip.**
Moret. Audition des requérants d'asile mineurs non accompagnés par le SEM
- x **14.4305 n Ip.**
Moret. Tromperie sur le site Internet de certains assureurs-maladie
- x **14.4306 n Ip.**
Moret. Primes d'assurance maladie différentes par région
- 15.3294 n Ip.**
Moret. Loi sur l'asile. Système de la protection provisoire et application en particulier aux Syriens?
- 16.3485 n Ip.**
Moret. Directives européennes sur les dispositifs médicaux
- 16.3614 n Ip.**
Moret. Un véritable apprentissage professionnel de trois à quatre ans pour les réfugiés
- x **16.3647 n Ip.**
Moret. Forte augmentation des demandes d'asile déposées par des personnes originaires de Gambie
- 15.3682 n Ip.**
Moser. Biodiversité mondiale. Obligations de la Suisse
- 16.3573 n Ip.**
Moser. Homologation des pesticides. Pour des émoluments couvrant les coûts
- 16.3574 n Ip.**
Moser. Le loup sera-t-il de nouveau éradiqué?
- * **16.4165 n Ip.**
Moser. Entreprises et droits de l'homme. Des mesures à préciser pour assurer la cohérence
- 15.3457 n Mo.**
(Müller Geri) Schelbert. Exécution des peines. Accroître l'efficacité
- 15.3224 n Mo.**
Müller Leo. Limiter l'accroissement des dépenses de personnel
- 15.3330 n Mo.**
Müller Leo. Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié et mesures relatives au marché du travail. Utilisation des synergies et optimisation des moyens
- 15.3536 n Ip.**
Müller Leo. Dépenses de la Confédération à l'étranger. De quelle manière le Conseil fédéral prend-il en compte l'appréciation du franc?
- 15.3997 n Mo.**
Müller Leo. Les agriculteurs détenteurs d'animaux doivent pouvoir dormir auprès de leurs bêtes
- 15.4206 n Po.**
Müller Leo. Non à la modification proposée de la CCT de la branche du travail temporaire
- 16.3040 n Mo.**
Müller Leo. Tunnel du Saint-Gothard. Introduction d'un péage
- 16.3171 n Mo.**
Müller Leo. Remplacer Mühleberg par des bâtiments commerciaux, agricoles ou résidentiels
- 16.3172 n Mo.**
Müller Leo. Davantage de latitude dans l'affectation des excédents
Voir objet 16.3634 Mo. CdF-CN
- 16.3557 n Mo.**
Müller Leo. Renforcer les mesures en faveur des engraisseurs de veaux
- 16.3707 n Mo.**
Müller Leo. Restaurer l'autorité publique
- x **16.3748 n Mo.**
Müller Walter. Intensifier les relations parlementaires avec le Royaume-Uni

- * **16.4016 n Ip.**
Müller Walter. Numérisation. Où en est-on dans la simplification des procédures de taxation douanière applicables dans les domaines de l'importation, du transit et de l'exportation de marchandises?
- x **14.4277 n Ip.**
Müller-Altarmatt. Mesures à prendre pour mettre en oeuvre la loi sur le CO2
- 16.3867 n Mo.**
Müller-Altarmatt. Tenir compte des contraintes qu'imposent le travail de "care" dans la recherche d'un emploi
- x **16.3868 n Po.**
Müller-Altarmatt. Pour une couverture LPP adéquate des proches aidants
- * **16.4116 n Mo.**
Müller-Altarmatt. Corpus de valeurs. Voter plutôt que palabrer – le Danemark montre la voie
- x **14.4074 n Ip.**
Munz. Essais de cultures en plein champ avec des pommes de terre cisgéniques
- x **14.4108 n Ip.**
Munz. Ordonnance sur les hypothèses de risque. Correction de la réponse du Conseil fédéral à la question 14.1051
- 15.3038 n Ip.**
Munz. Dépôt DFMA. La démonstration de faisabilité fait défaut
- 15.3177 n Ip.**
Munz. Sécurité des centrales nucléaires en cas de séisme. Quand l'IFSN finira-t-elle par intervenir?
- 15.3427 n Ip.**
Munz. Homologation et effet des phytoprotecteurs, des synergistes et des coformulants contenus dans des pesticides tels que le glyphosate
- 15.3428 n Po.**
Munz. De l'eau du robinet comme eau potable
- 15.3429 n Ip.**
Munz. Evolution des contributions de l'Etat au financement des hôpitaux privés et publics
- 15.3654 n Ip.**
Munz. Inspection fédérale de la sécurité nucléaire. Principe de la transparence appliqué aux données d'émission des centrales nucléaires
- 15.3655 n Ip.**
Munz. Le carbone radioactif C14 n'est pas mentionné dans le bilan mensuel des centrales nucléaires publié par l'IFSN
- 15.3656 n Ip.**
Munz. La télémaintenance des systèmes informatiques représente un danger pour la centrale nucléaire de Mühleberg. Surveillance de l'IFSN remise en cause
- 15.3837 n Ip.**
Munz. Mise en place d'une ligne téléphonique pour les apprentis
- 15.3839 n Mo.**
Munz. Personnes élevant seules des enfants. Améliorer leur intégration sur le marché du travail grâce à des formations continues et des formations de rattrapage
- 15.4110 n Mo.**
Munz. Assurer la formation continue des informaticiens pour réduire le risque de chômage
- 15.4111 n Po.**
Munz. Procéder à un état des lieux de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée
- 16.3032 n Ip.**
Munz. Cellule chaude pour le stockage des déchets nucléaires. Un risque technologique et financier élevé
- 16.3257 n Mo.**
Munz. Ne bradons pas les centrales hydrauliques suisses!
- 16.3441 n Mo.**
Munz. Faire réévaluer par des experts indépendants la procédure relative aux hypothèses d'aléa sismique pour les centrales nucléaires suisses
- 16.3683 n Mo.**
Munz. Intégrer les substances radioactives et les rayons ionisants dans le champ d'application de la LPE
- x **16.3753 n Ip.**
Munz. Mandats attribués par l'IFSN à une agence de communication. Copinage ou éthique?
- x **16.3763 n Ip.**
Munz. Détection des OGM. Transparence en matière de surveillance des semences
- 16.3764 n Ip.**
Munz. Mise en oeuvre du nouvel article 67a de la Constitution visant à encourager la formation musicale
- * **16.4054 n Po.**
Munz. Protéger élections et votations contre l'utilisation abusive de mégadonnées
- * **16.4055 n Ip.**
Munz. Beznau et Gösgen. Au lieu d'arrêter les centrales, la Suisse contrôle leur sûreté sur papier
- * **16.4056 n Ip.**
Munz. Procédure du plan sectoriel «Dépôt en couches géologiques profondes». L'IFSN exerce-t-elle une fonction de conseil ou de surveillance?
- * **16.4057 n Mo.**
Munz. Campagne de formation continue destinée aux travailleurs âgés
- * **16.4104 n Mo.**
Munz. Peaux de reptiles. Interdire les importations au lieu d'émettre des recommandations sur l'abattage
- * **16.4139 n Po.**
Munz. Mesures spécifiques selon les secteurs en faveur des demandeurs d'emploi âgés
- * **16.4153 n Ip.**
Munz. Valeurs limites applicables aux résidus chimiques de synthèse dans les denrées alimentaires. Il faut agir
- 16.3898 n Ip.**
Müri. Politique d'achat des imprimés selon des critères financiers?
- 15.4173 n Mo.**
Nantermod. Libéraliser le transport de voyageurs en autocar longue distance en Suisse

- 16.3331 n Mo.**
Nantermod. Négocier avec la France un nouvel accord relatif à la coordination du régime des assurances sociales des travailleurs frontaliers
- 16.3375 n Po.**
Nantermod. Permettre les importations parallèles numériques
- 16.3416 n Po.**
Nantermod. Familles recomposées. Quelle solution pour un droit des successions ab intestat moderne?
- 16.3417 n Ip.**
Nantermod. Sociétés électriques. Le dumping par les sociétés publiques?
- 16.3754 n Po.**
Nantermod. Conditions d'exercice des professions. Etat des lieux
- x **16.3755 n Ip.**
Nantermod. Numérisation et indépendants. Quelle pratique des assurances sociales?
- x **16.3756 n Ip.**
Nantermod. *Drosophila suzukii*. Quelles actions sont-elles menées?
- 16.3329 n Mo.**
Nicolet. Exiger de l'Interprofession du lait une réelle gestion des quantités en matière de production laitière
- 15.4188 n Mo.**
Nussbaumer. Mise en oeuvre de l'Agenda 2030 de l'ONU. Stratégie de financement
- 16.3368 n Ip.**
Nussbaumer. Réexamen de la sécurité nucléaire. Retard inacceptable du rapport d'expertise de l'IFSN
- x **16.3660 n Ip.**
Nussbaumer. Approvisionner des tiers en énergie à partir de bornes de recharge d'électromobilité privées
- 16.3817 n Ip.**
Nussbaumer. Révision de l'accord de libre-échange conclu entre l'AELE et le Canada. Quels sont les objectifs visés?
- * **16.3926 n Po.**
Nussbaumer. Art. 80 LENU. Versements complémentaires au profit des fonds de désaffectation et d'évacuation des déchets à fournir par les partenaires aux centrales de Gösgen-Däniken SA et de Leibstadt SA
- 16.3697 n Mo.**
Page. Modification de la LAT
- 16.3830 n Mo.**
Page. Reconnaissance et formation professionnelle pour les personnes s'occupant de personnes âgées et/ou handicapées
- 16.3461 n Mo.**
Pantani. Adaptation du prix des génériques
- x **16.3766 n Ip.**
Pantani. Connexion WIFI sur la ligne Alptransit au Tessin
- 15.3477 n Mo.**
Pardini. Transparence en matière de révision. La FINMA doit pouvoir déterminer l'étendue, le contenu et l'entreprise de révision
- 16.3115 n Mo.**
Pardini. Créer un conseil économique et social
- 16.3116 n Mo.**
Pardini. Pour un agenda Industrie 4.0
- 16.3117 n Mo.**
Pardini. Créer un fonds de soutien aux entreprises
- 16.3118 n Mo.**
Pardini. Empêcher la BNS de remodeler artificiellement le paysage économique suisse
- 16.3119 n Mo.**
Pardini. Matériel libre, logiciels libres, codes sources ouverts et données ouvertes
- 16.3120 n Mo.**
Pardini. Agir concrètement pour sauver et renforcer les PME
- 16.3377 n Mo.**
Pardini. Un plafond des salaires à 500 000 francs
- * **16.3999 n Mo.**
Pardini. Définition de droits fondamentaux et d'une charte pour une numérisation démocratique en Suisse
- 15.3144 n Mo.**
Pezzatti. Instituer un capital-participation pour les banques coopératives
- 15.4207 n Mo.**
Pezzatti. Ordonnances d'exécution de la loi sur les denrées alimentaires. Eviter le "swiss finish"
- 16.3131 n Mo.**
Pezzatti. Autorisation des biocides ou des produits phytosanitaires. Suppression de la bureaucratie
- x **16.3659 n Ip.**
Pezzatti. Plan d'action Produits phytosanitaires. Répercussions sur l'agriculture et la sécurité alimentaire
- x **16.3760 n Ip.**
Pezzatti. Procédure d'homologation des produits phytosanitaires
- 16.3805 n Ip.**
Pezzatti. Coûts de la santé. Evolution de la charge financière pesant sur les agents payeurs
- 15.3243 n Po.**
Pfister Gerhard. Swiss Fund. Une contribution à la maîtrise des défis actuels de la Suisse
- 15.3588 n Mo.**
Pfister Gerhard. Enfants souffrant d'une infirmité congénitale ou de graves maladies. Traiter séparément la décision relative au traitement et celle relative au financement
- 15.3952 n Ip.**
Pfister Gerhard. Institut fédéral de métrologie 2008-2015. Questions concernant les changements de personnel et le climat de travail
- 15.3953 n Mo.**
Pfister Gerhard. Personnes admises à titre provisoire. Pas de voyage dans le pays d'origine
- 16.3178 n Po.**
Pfister Gerhard. Écoles supérieures. Accréditation fédérale

- 16.3795 n Ip.**
Pfister Gerhard. Mise en liberté de djihadistes condamnés. Comblent les lacunes de la loi
- 15.4075 n Mo.**
Piller Carrard. Introduire des messages sanitaires lors de la diffusion de publicité
- 15.4076 n Mo.**
Piller Carrard. Bons de formation et réinsertion professionnelle
- 15.4249 n Ip.**
Piller Carrard. De quoi sont composés les langes, les serviettes et tampons hygiéniques vendus en Suisse?
- 16.3215 n Mo.**
Piller Carrard. Composition des protections périodiques
- 16.3216 n Po.**
Piller Carrard. Actualisation du rapport sur la pauvreté
- x **16.3693 n Ip.**
Piller Carrard. Prélèvement et conservation d'ovocytes
- 16.3823 n Ip.**
Piller Carrard. Frais de santé directement payés par les assurés
- x **16.3824 n Ip.**
Piller Carrard. Facture minimum pour participation aux frais de la santé
- * **16.3928 n Ip.**
Piller Carrard. Mange-t-on du reactive red 195?
- * **16.4015 n Ip.**
Piller Carrard. Les buffets de gare comme lieux d'intérêt public
- x **14.4140 n Ip.**
Portmann. Méthodes de torture utilisées par les Etats-Unis. Intervention du Conseil fédéral auprès de l'ONU
- 15.3039 n Po.**
Portmann. Protection des personnes accusées à tort
- 15.3092 n Mo.**
Portmann. Taux d'intérêt maximum pour tous les types de prêt
- 15.3388 n Mo.**
Portmann. Intensification de la coopération intergouvernementale avec Cuba
- 15.3389 n Mo.**
Portmann. Faire de la Suisse une plate-forme de gestion de fortune pour les caisses de pension et investisseurs privés chinois
- 15.3390 n Mo.**
Portmann. La Suisse, plaque tournante du commerce des matières premières cotées en renminbi
- 15.3437 n Mo.**
Portmann. La communauté familiale, nouvelle catégorie d'état civil
- 15.3438 n Mo.**
Portmann. Simplifier les dénominations de l'état civil
- 15.4119 n Po.**
Portmann. Compensation de la suppression de l'impôt fédéral direct perçu sur les personnes physiques
- * **16.4010 n Mo.**
Portmann. Même traitement pour tous les conducteurs en cas de violation des règles de la circulation
- 15.3680 n Po.**
Quadri. Analyse coûts/bénéfices des modèles de congé parental
- 15.4136 n Mo.**
Quadri. Formation professionnelle. La reconnaissance des écoles supérieures doit être l'affaire de la Confédération
- 16.3520 n Mo.**
Quadri. Mesures en faveur de l'intégration professionnelle des jeunes réfugiés appelés à rester en Suisse
- 16.3549 n Po.**
Quadri. Prévenir la radicalisation au sein des associations musulmanes et renforcer l'autorégulation
- * **16.4115 n Ip.**
Quadri. Identité électronique
- 15.3253 n Mo.**
Quadri. Compenser les pertes subies par le secteur touristique à cause du franc fort. Vacances en Suisse déductibles des impôts
- 15.3394 n Mo.**
Quadri. Mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Réactiver leur optimisation
- 15.3909 n Po.**
Quadri. Salaires minimaux cantonaux. Elargir modérément la marge de manoeuvre des cantons à risque
- 16.3019 n Mo.**
Quadri. Limiter les sorties des requérants d'asile logés dans les centres d'enregistrement et de procédure
- 16.3294 n Mo.**
Quadri. Taxe d'immigration pour les frontaliers. Préparer une proposition
- 16.3330 n Mo.**
Quadri. Lieux de culte musulmans. Interdiction des financements étrangers et obligation de transparence
- x **16.3651 n Ip.**
Quadri. Libération d'un requérant d'asile irakien sympathisant de l'EI. Cela ne doit plus se reproduire
- x **16.3675 n Ip.**
Quadri. Armes à domicile. Non au diktat de l'UE
- x **16.3879 n Ip.**
Quadri. Fonds AVS/AI/APG à l'heure des taux négatifs
- * **16.3937 n Mo.**
Quadri. Interdire les organisations musulmanes dangereuses.
- * **16.3938 n Ip.**
Quadri. TILO SA. Engagements
- * **16.3971 n Ip.**
Quadri. Les CFF se désengagent du projet de parraillage des gares
- * **16.3980 n Ip.**
Quadri. Taxation ordinaire des frontaliers comme «quasi-résidents». Le seuil minimum de revenu fixé à 120 000 francs par an sera-t-il maintenu?
- x **14.4029 n Mo.**
Regazzi. Exclure les prestations du secteur de la construction du champ d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes

- 15.3867 n Po.**
Regazzi. Installations éoliennes. Incidences sur les mammifères terrestres, notamment les ongulés
- 15.4007 n Mo.**
Regazzi. Introduire le système de gestion du trafic Transito à la douane de Chiasso-Brogeda aussi
- 15.4204 n Mo.**
Regazzi. Voitures de tourisme. Incitation à rester en deçà des objectifs fixés en matière de CO2, sans subventions ni coûts à la charge du citoyen, de l'économie ou de l'administration
- 15.4205 n Mo.**
Regazzi. Voitures de tourisme. Promotion de technologies de propulsion plus écologiques, sans subventions
- 15.4258 n Po.**
Regazzi. Extrémisme islamiste. Quelles mesures de prévention au niveau politique?
- x **16.3642 n Ip.**
Regazzi. CFF. Des économies sur le dos des handicapés
- * **16.3981 n Ip.**
Regazzi. Infiltration de la mafia et gangrène des marchés publics
- * **16.3982 n Mo.**
Regazzi. Expulsion des terroristes vers leur pays d'origine, qu'il soit sûr ou non
- * **16.3983 n Ip.**
Regazzi. Subventionnement d'un Festival italien proposant des scènes pornographiques. Sur la base de quels critères Pro Helvetia a-t-elle agi?
- * **16.4022 n Ip.**
Regazzi. Révision de la loi sur la chasse. Protection des oiseaux sauvages des Bolle de Magadino et sauvegarde de l'aérodrome de Locarno
- 15.3753 n Mo.**
Reimann Lukas. Réprimer l'évasion des prisons
- 15.3757 n Po.**
Reimann Lukas. Lutter contre la haine et la discrimination à l'égard des Suisses
- 15.3830 n Ip.**
Reimann Lukas. Les CFF défavorisent-ils le bassin économique Wil/Fürstenland?
- 15.4235 n Ip.**
Reimann Lukas. Mesures pour une politique de neutralité crédible de la Suisse
- 15.4236 n Mo.**
Reimann Lukas. CFF. Halte aux augmentations de prix relevant de l'abus de position dominante!
- 15.4237 n Mo.**
Reimann Lukas. Vote électronique. Transparence indispensable
- 15.4238 n Mo.**
Reimann Lukas. Contrat d'intégration contraignant pour les étrangers
- 16.3233 n Mo.**
Reimann Lukas. Autorisation de séjour ou d'établissement. Exclure les allocataires sociaux
- 16.3234 n Mo.**
Reimann Lukas. Rendre la lutte contre le terrorisme plus efficace. Précision et extension de l'interdiction du service et du recrutement en vue du service dans des forces armées étrangères
- 16.3235 n Mo.**
Reimann Lukas. Promouvoir efficacement le tourisme en instituant des déductions fiscales pour les vacances en Suisse
- 16.3236 n Mo.**
Reimann Lukas. Pour davantage de sécurité. Faciliter l'acquisition du permis de port d'armes pour les membres des autorités douanières et policières
- 16.3237 n Mo.**
Reimann Lukas. Rendre punissable le gaspillage des ressources fiscales. Appeler les politiques à leurs responsabilités
- 16.3238 n Mo.**
Reimann Lukas. Stop aux augmentations de l'impôt sur les huiles minérales. Moratoire
- 16.3239 n Mo.**
Reimann Lukas. Remplacer le système moniste par un système dualiste
- 16.3240 n Mo.**
Reimann Lukas. Naturalisation des ressortissants d'Etats refusant la double nationalité aux ressortissants suisses. Remplacer le droit automatique à la double nationalité par un système d'option
- 16.3241 n Mo.**
Reimann Lukas. Contradictions entre normes de droit international et normes de droit interne. Garantir la sécurité du droit en inscrivant la pratique Schubert dans la Constitution
- x **16.3844 n Ip.**
Reimann Lukas. Mandats de traduction de l'administration fédérale. Tarifs minimaux
- 16.3845 n Ip.**
Reimann Lukas. La Poste sape le mandat de service universel
- 16.3846 n Mo.**
Reimann Lukas. Réception par type des véhicules routiers. Réduire la bureaucratie en abolissant le timbre de contrôle
- 16.3893 n Mo.**
Reimann Lukas. Voitures de tourisme. Réduire la bureaucratie en reconnaissant les standards ALENA
- 16.3894 n Mo.**
Reimann Lukas. Importation de voitures de tourisme. Eviter la bureaucratie et la paperasse disproportionnée
- * **16.4152 n Mo.**
Reimann Lukas. Augmentation des tarifs CFF. Réaliser des économies en remettant aux élus et aux cadres de la Confédération et des CFF un AG de 2de classe et non plus de 1e classe
- 15.3223 n Ip.**
Reimann Maximilian. Réforme de la prévoyance vieillesse. Favoriser le maintien en activité au-delà de l'âge AVS

- x **16.3835 n Mo.**
Reimann Maximilian. Notifier les amendes routières étrangères uniquement par courrier recommandé!
- * **16.4031 n Ip.**
Reimann Maximilian. Rayonnement électromagnétique, coûts de la santé et lacunes dans la législation sur le rayonnement non ionisant
- x **14.4143 n Ip.**
Reynard. Pollution au mercure dans le Haut-Valais. Les propriétaires de terrains, qui ne sont pas responsables de la pollution, ne doivent pas en faire les frais
- x **14.4144 n Ip.**
Reynard. Unitaid et taxe de solidarité sur le trafic aérien
- 15.3052 n Ip.**
Reynard. Fonds national suisse et respect des langues nationales
- 15.3235 n Ip.**
Reynard. Civisme et apprentissages. Encourager la culture générale ne signifie pas éduquer à la citoyenneté
- 15.3620 n Ip.**
Reynard. La Poste. La digitalisation sans exclure certains citoyens ni supprimer d'emplois?
- 15.3622 n Ip.**
Reynard. La Poste. Transparence des intentions et des processus
- 15.3623 n Ip.**
Reynard. Recours auprès de Postcom. Des décisions plutôt que des recommandations
- 15.3647 n Mo.**
Reynard. Respect de la loi sur les langues par les organisations extérieures à l'administration fédérale
- 15.4013 n Po.**
Reynard. Enfouissement de la ligne électrique Chamoson-Ulrichen
- 15.4245 n Po.**
Reynard. Risques d'achat de pétrole finançant l'EI. Demande d'audit sur les procédures internes des négociants commercialisant du pétrole depuis la Suisse
- 16.3189 n Mo.**
Reynard. Actions au porteur. Situation en Suisse un an après la mise en oeuvre des nouveaux standards du GAFI
- 16.3406 n Mo.**
Reynard. Faciliter l'accès des réfugiés aux hautes écoles suisses
- 16.3571 n Po.**
Reynard. Conséquences des inégalités en Suisse
- x **16.3679 n Ip.**
Reynard. Que fait la Confédération pour lutter efficacement contre la discrimination multiple?
- x **16.3680 n Ip.**
Reynard. Actions au porteur. A quand des dispositions légales efficaces?
- x **16.3761 n Ip.**
Reynard. Que fait la Confédération pour lutter efficacement contre les doubles non-impositions?
- x **16.3855 n Ip.**
Reynard. Nouvelle activité Fintech de Postfinance. Conséquences et risques
- * **16.3933 n Po.**
Reynard. L'avenir du réseau postal nous concerne tous!
- * **16.3961 n Po.**
Reynard. Collecter des données sur les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, en couvrant les discriminations multiples
- * **16.3962 n Po.**
Reynard. Participation politique des jeunes: renforcer l'éducation à la citoyenneté et évaluer un abaissement de l'âge du droit de vote
- * **16.4006 n Ip.**
Reynard. Evaluation du contrôle du trafic des poids lourds
- * **16.4070 n Mo.**
Reynard. Relever la concentration de mercure entraînant l'inscription d'une parcelle de terrain au cadastre des sites pollués
- * **16.4114 n Mo.**
Reynard. Initier une conférence nationale urgente pour faciliter l'intégration des réfugiés dans le système de formation
- x **14.4181 n Ip.**
Rickli Natalie. Distribution des journaux. Base de calcul inique de la Poste
- 15.3392 n Ip.**
Rickli Natalie. Initiative populaire "pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants". Retards dans la mise en oeuvre
- 15.3410 n Ip.**
Rickli Natalie. Surveillance insuffisante de la SSR et de la société Billag de la part de l'OFCOM
- 16.3157 n Mo.**
Rickli Natalie. La Confédération ne doit plus être l'actionnaire majoritaire de Swisscom
Voir objet 16.3228 Mo. Noser
- x **16.3637 n Po.**
Rickli Natalie. Mise en place en Suisse d'un projet de prévention du type "Kein Täter werden"
Voir objet 16.3644 Po. Jositsch
- * **16.3915 n Po.**
Rickli Natalie. Dangerosité et risque de récidive d'auteurs soumis à l'exécution d'une peine ou d'une mesure: revoir les conditions régissant leur libération
- * **16.3916 n Mo.**
Rickli Natalie. Interdire les mariages précoces
- 15.3977 n Ip.**
Riklin Kathy. Suisse et UE. Nouveau mandat suite à la nomination d'un négociateur en chef
- 15.3078 n Ip.**
Romano. Corps des gardes-frontière. Renforcement du commandement central au détriment du terrain?
- 15.3257 n Ip.**
Romano. Lutte contre le crime organisé. Organisation et activité de la Police fédérale
- 15.3449 n Ip.**
Romano. Flux migratoires à la frontière sud. Comment alléger la pression?

- 15.3451 n Mo.**
Romano. Autorisations temporaires pour les ressortissants népalais employés dans des cabanes ou de refuges de montagne en Suisse. Soutien direct après le tremblement de terre
- 15.3769 n Po.**
Romano. Rapport sur le service public. Limiter l'offre de la SSR sur Internet à une audiOTHèque et à une vidéoTHèque
- 15.3771 n Mo.**
Romano. Améliorer l'accès au train. Plus de places de stationnement à proximité des gares
- 15.4010 n Mo.**
Romano. Rente de veuf ou de veuve selon la LAVS. Mêmes droits pour les conjoints divorcés que pour les veufs
- 15.4257 n Mo.**
Romano. Immunité parlementaire pour les membres des législatifs communaux
- 16.3206 n Po.**
Romano. Condamner le massacre systématique des minorités religieuses par le groupe EIL/Daech
- x **16.3869 n Ip.**
Romano. Centrale des objets trouvés de la Poste à Chiasso. Encore des emplois menacés dans une région périphérique?
- * **16.4038 n Po.**
Romano. Révision 4a de la loi sur l'assurance-chômage. Analyse des effets à cinq ans de l'entrée en vigueur
- x **16.3518 n Ip.**
Rösti. Taxe perçue à l'abattage selon la loi sur les épizooties
- x **16.3595 n Ip.**
Ruiz Rebecca. Face aux pratiques illégales des assureurs les patients doivent-ils être les dindons de la farce?
- x **16.3774 n Mo.**
Ruiz Rebecca. Pour des modèles d'assurance-maladie alternatifs responsables
- * **16.4117 n Ip.**
Ruiz Rebecca. Compétences étendues des pharmaciens: les moyens sont-ils suffisants?
- * **16.4119 n Ip.**
Ruiz Rebecca. Les violations de l'ordonnance sur l'indication des prix sont-elles vraiment sanctionnées?
- 15.3435 n Po.**
Rutz Gregor. Pas de privilèges dans la pratique de la Confédération en matière de rémunération
- 15.3461 n Ip.**
Rutz Gregor. Pratique fiscale chaotique de la Confédération. Mieux protéger la propriété privée
- 15.3661 n Ip.**
Rutz Gregor. Violation de la concession SSR. Mettre un terme à la diffusion de séries illégales sur Internet
- 15.3879 n Ip.**
Rutz Gregor. Problèmes relevant du droit de la concurrence. Projets douteux menés par des entreprises publiques
- 15.4218 n Ip.**
Rutz Gregor. Etude de l'Université de Saint-Gall sur les prestations offertes par les médias privés
- x **16.3567 n Ip.**
Rutz Gregor. Contradictions dans la politique de construction et de planification de la Confédération. L'ISOS empêche le développement de l'urbanisation vers l'intérieur
- * **16.4150 n Mo.**
Rutz Gregor. Expulsion des étrangers criminels. Statistique transparente des cas de rigueur
- x **14.4274 n Ip.**
Rytz Regula. Relations Suisse/Afrique du Sud. Reprise des recherches après la levée de l'embargo
- 15.3276 n Ip.**
Rytz Regula. Exploitation des montants maxima de la RPLP autorisés par l'accord sur les transports terrestres
- 15.3341 n Ip.**
Rytz Regula. Coûts effectifs de l'électricité d'origine nucléaire
- 15.3479 n Ip.**
Rytz Regula. Elimination des déchets radioactifs. Combien de milliards de francs les contribuables devront-ils payer?
- 15.3765 n Ip.**
Rytz Regula. Programme de places d'accueil pour les victimes de violences domestiques. Comment la Confédération soutient-elle les cantons?
- 15.4234 n Ip.**
Rytz Regula. Que fait le Conseil fédéral pour que les trains de nuit de la Deutsche Bahn ne finissent pas sur une voie de garage?
- 16.3208 n Po.**
Rytz Regula. Mesures pour contrer l'introduction de mégacamions en Suisse
- 16.3588 n Ip.**
Rytz Regula. La politique du marché de l'emploi prévaut-elle sur les mesures en faveur de l'égalité entre femmes et hommes?
- 16.3589 n Po.**
Rytz Regula. Discriminations frappant les parents sur le marché de l'emploi. Etablir un rapport et un plan d'action
- 16.3590 n Ip.**
Rytz Regula. Extension du rayon de distribution des comprimés d'iode à 100 kilomètres autour des centrales nucléaires suisses
- 16.3684 n Ip.**
Rytz Regula. Fuites récentes sur l'accord TISA. La démocratie est effectivement mise à mal par le traité
- 16.3853 n Ip.**
Rytz Regula. Le programme de promotion de la santé "L'école bouge", apprécié et couronné de succès, fera-t-il les frais du programme de stabilisation 2017-2019?
- * **16.4163 n Po.**
Rytz Regula. Compléter le rapport de l'OFEN sur le stockage d'énergie en y incluant l'électrosynthèse de liquides
- 16.3353 n Ip.**
Salzmann. A quoi sert le Réseau national de sécurité?

- 16.3719 n Mo.**
Salzmann. Nous ne nous laisserons pas désarmer par l'UE!
- * **16.3936 n Ip.**
Salzmann. Protection de l'espace aérien de la Suisse par ses propres Forces aériennes
- * **16.3942 n Ip.**
Salzmann. But et raison d'être des arguments du Conseil fédéral dans la brochure qu'il rédige en vue des votations
- 15.3076 n Mo.**
Schelbert. Modification de l'article 82 alinéa 1 OASA
- 15.3404 n Mo.**
Schelbert. Produits financiers durables. Faire la transparence
- 15.3405 n Mo.**
Schelbert. Produits financiers. Améliorer la protection des clients
- 15.3835 n Mo.**
Schelbert. Pesticides. Mise en oeuvre du principe de précaution
- 16.3031 n Mo.**
Schelbert. Employés des services douaniers à la retraite vivant dans la Principauté du Liechtenstein. Imposition en fonction du domicile
- 16.3046 n Mo.**
Schelbert. L'écornage conduit-il à des douleurs fantômes?
- x **16.3656 n Ip.**
Schelbert. Halte aux effets pervers de la promotion étatique de l'élevage
- x **16.3699 n Ip.**
Schelbert. Cruauté envers les animaux. Où en est-on avec les juments portantes en Amérique du Sud?
- x **16.3801 n Ip.**
Schelbert. Quel avenir pour le trafic CFF à Lucerne?
- x **14.4256 n Po.**
Schenker Silvia. Méthode de calcul du taux d'invalidité. Faire en sorte que les personnes à bas revenus ne soient plus pénalisées
- x **14.4288 n Mo.**
Schenker Silvia. Subsidés de la Confédération destinés à réduire les primes de l'assurance-maladie. Nouveau mécanisme de répartition
- 15.3462 n Mo.**
Schenker Silvia. Dépôt de demandes d'asile auprès des ambassades dans l'UE
- 15.3748 n Po.**
Schenker Silvia. Aide sociale en faveur des chômeurs. Possibilités d'action de la Confédération
- 15.4042 n Po.**
Schenker Silvia. Rapport concernant la mise en place d'une assurance générale du revenu
- 15.4050 n Po.**
Schenker Silvia. Appréciation du travail des grands-parents sous l'angle qualitatif et quantitatif
- x **16.3850 n Ip.**
Schenker Silvia. Arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme relatif à la méthode mixte d'évaluation de l'invalidité. Que compte faire le Conseil fédéral?
- x **16.3856 n Ip.**
Schenker Silvia. Adultes en cas de doute? Estimation de l'âge des jeunes requérants d'asile
- * **16.4048 n Ip.**
Schenker Silvia. Les scanners du cerveau ne sont pas une méthode scientifique. Quelles mesures le Conseil fédéral compte-t-il prendre après la décision du Tribunal cantonal de Lucerne?
- * **16.4140 n Ip.**
Schenker Silvia. Prise en charge psychiatrique des réfugiés mineurs
- 15.3671 n Ip.**
Schilliger. Renouvellement de la concession de la SSR. Suite de la procédure
- 15.4026 n Po.**
Schilliger. Garantir l'adéquation à la pratique des formations dispensées par les HES
- * **16.4143 n Ip.**
Schilliger. Approvisionnement en électricité. Consommation propre et accès au marché
- 15.3131 n Mo.**
(Schläfli) Romano. Renforcer le système de recherche automatisée de véhicules et de surveillance du trafic à la frontière du pays
- 15.3325 n Po.**
(Schläfli) Romano. Echange de données entre le Corps des gardes-frontière et les autorités de police cantonales ainsi qu'entre ces dernières
- 15.3705 n Mo.**
(Schläfli) Schmidt Roberto. Mesures de remplacement écologiques. Les terres agricoles ne doivent pas être les seules visées
- x **14.4101 n Po.**
Schmid-Federer. Mieux utiliser le potentiel des travailleurs âgés
- x **15.3140 n Po.**
Schmid-Federer. Exposer les conséquences d'une dénonciation de l'accord sur la libre circulation des personnes
- 15.3456 n Po.**
Schmid-Federer. Ne pas négliger les enfants soignant des proches
- 15.3530 n Po.**
Schmid-Federer. Renforcer l'encouragement précoce
- 15.3552 n Po.**
Schmid-Federer. Plus de places de stage découverte dans les domaines MINT
- 15.3722 n Po.**
Schmid-Federer. Analyse coûts/bénéfices des modèles de congé parental
- 15.3724 n Po.**
Schmid-Federer. Renforcer les droits de l'enfant après un divorce

- 16.3210 n Po.**
Schmid-Federer. Davantage de transparence dans les caisses de compensation pour allocations familiales
- 16.3517 n Po.**
Schmid-Federer. Se pencher sur la lourde charge des enfants soignant des proches
- 16.3804 n Po.**
Schmid-Federer. Des allocations pour enfant sous condition de ressources pour lutter de manière ciblée contre la pauvreté des familles
- * **16.3940 n Ip.**
Schmid-Federer. Pilotage de la densité des médecins. Optimisation des ressources et de la quantité de données utiles disponibles
- 15.4101 n Mo.**
Schmidt Roberto. Retirer les individus hybrides des populations de loups
- 16.3875 n Mo.**
Schmidt Roberto. Extension du champ d'application des conventions collectives de travail. Pour un droit de recours contre les décisions des autorités compétentes
- 15.3355 n Mo.**
Schneeberger. Organes de révision. Mettre en place un contrôle restreint qui convienne aux PME
- x **16.3638 n Ip.**
Schneeberger. APEA. Et maintenant?
- 16.3661 n Po.**
Schneeberger. Nouvelles impulsions pour l'élimination de la pénalisation fiscale du mariage
- 16.3662 n Po.**
Schneeberger. Vue d'ensemble de la pénalisation fiscale du mariage
- 16.3724 n Ip.**
Schneeberger. Prix des médicaments. Une transparence encore insuffisante
- x **16.3725 n Ip.**
Schneeberger. Marchés publics. Mettre enfin un terme à la gabegie qui règne au sein de l'administration fédérale
- x **16.3740 n Ip.**
Schneeberger. Aéroport de Bâle-Mulhouse
- 16.3797 n Mo.**
Schneeberger. Non à la déchéance du droit au remboursement de l'impôt anticipé
- * **16.3970 n Ip.**
Schneeberger. Assurer la mise en œuvre de la motion 13.3664 en vue d'assouplir l'obligation de cotiser à l'AVS sur les prestations des fondations de bienfaisance
- x **14.4132 n Ip.**
(Schneider Schüttel) Leutenegger Oberholzer. Blanchiment d'argent. Absence de statistiques
- x **14.4202 n Ip.**
(Schneider Schüttel) Leutenegger Oberholzer. Surpopulation carcérale. Respect des droits fondamentaux et des principes élémentaires durant l'exécution de la peine
- 15.3058 n Mo.**
(Schneider Schüttel) Schwaab. Swissleaks. Un système d'alerte pour renforcer la lutte contre la criminalité financière
- 15.3203 n Ip.**
(Schneider Schüttel) Schwaab. APEA. Encadrer et soutenir les mandataires privés
- 15.3301 n Ip.**
(Schneider Schüttel) Jans. Présentation des comptes. Quelles dispositions s'appliquent aux centrales nucléaires suisses?
- 15.3669 n Mo.**
(Schneider Schüttel) Ruiz Rebecca. Améliorer la protection contre les congés signifiés notamment aux personnes âgées et aux familles
- x **14.4250 n Po.**
Schneider-Schneiter. Protéger le droit international et la démocratie directe. Pour davantage de clarté lors des votations populaires
- 15.3847 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Marché suisse du travail. Sommes-nous armés pour faire face aux mutations de demain?
- 15.4089 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Pour un enregistrement de la durée du travail dans l'esprit du temps
- 16.3272 n Ip.**
Schneider-Schneiter. Fintech. Un défi pour la Suisse
- 16.3452 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Frais d'itinérance. Maintenant ça suffit!
- 16.3499 n Mo.**
Schneider-Schneiter. Groupe de travail pour le libre-échange numérique destiné à lutter contre le géoblocage
- 15.3044 n Mo.**
Schwaab. Si c'est gratuit, c'est vous le produit. Pour une indication correcte de la contre-prestation en cas de gratuité
- 15.3045 n Ip.**
Schwaab. L'accord TISA va-t-il imposer une protection de la sphère privée au rabais?
- 15.3159 n Ip.**
Schwaab. Annexes à l'accord TISA. Un danger pour le service public suisse?
- 15.3822 n Ip.**
Schwaab. Il faut rapidement corriger les défauts de jeunesse du nouvel abonnement de transports publics "Swiss Pass"
- 15.3859 n Ip.**
Schwaab. Accord TISA sur le commerce des services et aménagement du territoire
- 15.4098 n Ip.**
Schwaab. Les accords ACS/TISA et TTIP/TAFTA vont-ils restreindre l'accès aux médicaments bon marché, en particulier génériques?
- 15.4145 n Ip.**
Schwaab. TISA et ses annexes. Que négocie exactement le SECO?

- 16.3107 n Ip.**
Schwaab. TISA et les assurances sociales. Des exceptions sont-elles prévues?
- 16.3128 n Mo.**
Schwaab. Un plan national pour réduire la fracture numérique
- 16.3190 n Po.**
Schwaab. Analyse de la discrimination de genre en matière de prix à la consommation
- 16.3324 n Ip.**
Schwaab. Panama Papers. Les soupçons de blanchiment sont-ils annoncés correctement et à temps au MROS?
- 16.3328 n Mo.**
Schwaab. Panama Papers. Renforcer l'obligation d'annoncer en cas de soupçon de blanchiment
- 16.3376 n Ip.**
Schwaab. Quel est l'impact de la politique de rémunération de la Banca della Svizzera italiana sur sa débâcle?
- 16.3448 n Po.**
Schwaab. Une étude du stress au travail dans les entreprises du service public
- 16.3449 n Ip.**
Schwaab. Le Conseil fédéral a-t-il bien compris la portée du TTIP sur les standards européens?
- 16.3654 n Ip.**
Schwaab. Les travailleurs feront-ils les frais de la tarification de la mobilité?
- x **16.3681 n Ip.**
Schwaab. Un organe mandaté par la Confédération fait-il commerce des données sensibles?
- x **16.3682 n Po.**
Schwaab. Encadrement des pratiques des sociétés de renseignement de solvabilité
- 16.3726 n Ip.**
Schwaab. Réforme de l'imposition des entreprises III. Quel diable sortira de la boîte à brevet?
- * **16.3995 n Mo.**
Schwaab. Sauvegarder des emplois en cas de licenciements collectifs: sanctionner plus durement les abus de la procédure de consultation
- * **16.4007 n Po.**
Schwaab. Pour des algorithmes respectueux des droits fondamentaux
- * **16.4008 n Ip.**
Schwaab. TISA. Améliorer l'information et la participation démocratique
- * **16.4079 n Mo.**
Schwaab. Moins de chicanes administratives et plus de soutien pour les chômeurs âgés
- * **16.4080 n Mo.**
Schwaab. Faciliter l'accès des autorités de poursuite pénale aux données des réseaux sociaux
Voir objet 16.4082 Mo. Levrat
- 16.3475 n Mo.**
Schwander. APEA. Instituer un système d'avocats de la première heure
- 16.3502 n Mo.**
Seiler Graf. Arrêt immédiat de la livraison du matériel de guerre et de biens militaires spécifiques aux belligérants au Yémen
- 16.3722 n Ip.**
Seiler Graf. Exportations de matériel de guerre vers l'Inde en dépit de l'escalade du conflit au Cachemire?
- 16.3723 n Mo.**
Seiler Graf. Réglementer enfin au niveau national les prestations de sécurité privées
- 15.4005 n Po.**
Semadeni. Création d'un portail de réservation national gratuit et exonéré de commissions
- 15.4117 n Po.**
Semadeni. Vive le romanche et l'italien!
- N **16.3710 n Mo.**
Semadeni. Pour une utilisation judicieuse de la biomasse
- 16.3711 n Ip.**
Semadeni. Mesurer et limiter le bruit causé par les motos
- 16.3388 n Mo.**
Sollberger. Pour une loi sur la réduction de la densité réglementaire et l'allègement de la charge administrative qui pèse sur les entreprises
- 16.3392 n Mo.**
Sollberger. Base légale de la poignée de main
- * **16.3943 n Ip.**
Sollberger. Formation des apprentis. Simplification pour les entreprises
- 15.3048 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Cohérence en matière de relations internationales bilatérales
- 15.3049 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Swissleaks. Indices de blanchiment massif d'argent par HSBC. Le Ministère public de la Confédération jauge et patauge
- 15.3361 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Coopération et exportations suisses en Israël pour la mise au point de drones militaires
- 15.3584 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Modèle économique de calcul de la variation du loyer en fonction des variations du taux de référence. Correction de l'ordonnance?
- 15.3585 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Soutien à l'opération humanitaire de sauvetage des migrants du MOAS en Méditerranée
- 15.3586 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Associations sportives internationales. Pour une claire séparation de l'activité idéale et de l'activité à but lucratif
- 15.3617 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Pour une transparence du calcul des hausses et des baisses de loyers
- 15.3852 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Pointe Dufour, Pointe Dunant, Rentyhorn

- 15.3858 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Traders avec siège en Suisse et financement d'organisations criminelles et terroristes. Que fait le Conseil fédéral?
- 15.4018 n Po.**
Sommaruga Carlo. Fédéralisme et démocratie en Iran. Tenue d'une conférence réunissant tous les peuples
- 15.4019 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Dispositif sonore permanent de protection des aveugles et des malvoyants dans l'espace public pour les véhicules silencieux
- 15.4070 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Libre circulation des personnes et contrôle de la sous-enchère salariale. Promotion en Suisse de l'exemple genevois de commissions paritaires d'inspection
- 16.3341 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Panama Papers. Quelle attitude de la Suisse à l'OCDE et au FMI et quelle stratégie pour amener les fraudeurs fiscaux à payer leur dû?
- 16.3454 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Libéralisation des visas en faveur de la Turquie dans le respect des valeurs démocratiques
- 16.3455 n Mo.**
Sommaruga Carlo. Asile. Pour des couloirs humanitaires
- 16.3463 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Accords bilatéraux de protection des investissements. Agenda du renouvellement ou d'une éventuelle suspension
- 16.3718 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Les pertes résultant d'investissements hasardeux de Credit Suisse épongées par l'aide budgétaire de la Suisse et par le peuple du Mozambique?
- 16.3720 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Conformité au droit. Les renvois sans décision formelle à la frontière suisse à l'aune de la jurisprudence récente de la CJUE
- 16.3900 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Ministère public de la Confédération. Toutes les exigences institutionnelles pour un bon fonctionnement sont-elles réunies?
- * **16.4001 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Airbnb and Co: Règles en matière de responsabilité: règles des plateformes internet ou lois suisses?
- * **16.4105 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Plan d'action national entreprises et droits de l'homme: développements internationaux
- * **16.4124 n Ip.**
Sommaruga Carlo. Syrie: Alep: Quelles mesures concrètes pour protéger les civils et juger les criminels de guerre
- 15.3259 n Ip.**
Stahl. Commissions entre médecins
- 16.3185 n Ip.**
Stamm. Répercussions pour la Suisse de l'entente entre l'UE et la Turquie
- 16.3896 n Ip.**
Stamm. Plate-forme d'interopérabilité
- * **16.4138 n Ip.**
Stamm. Nombre et coût des Syriens admis en Suisse
- 15.3338 n Ip.**
Steiert. Quelles mesures le Conseil fédéral prend-il pour mettre un terme aux publicités télévisées illicites de nature politique?
- 16.3204 n Ip.**
Steiert. Ecoles professionnelles supérieures. Suppression des subventions fédérales?
- 16.3217 n Ip.**
Steiert. Fin de la démocratie en Turquie. Que peut faire et que fait la Suisse?
- 16.3526 n Mo.**
Steiert. Halte à la tromperie des consommateurs suisses. Pas de numéros de téléphone suisses permettant de simuler des activités économiques en Suisse
- 16.3467 n Mo.**
Steinemann. Elargir la liste des pays sûrs, dits "safe countries"
- 16.3666 n Ip.**
Steinemann. Domaine de l'asile. Répercussions d'un voyage dans le pays d'origine
- x **16.3687 n Ip.**
Steinemann. Documents personnels et enregistrement des demandeurs d'asile
- x **16.3688 n Ip.**
Steinemann. Requêteurs d'asile. Précisions sur leur identité
- x **16.3714 n Ip.**
Steinemann. Echec des renvois. Chiffres et motifs
- x **16.3715 n Ip.**
Steinemann. Les requérants d'asile déboutés originaires du Kosovo ou de la Serbie sont-ils d'éternels réfugiés admis à titre provisoire?
- 16.3819 n Ip.**
Steinemann. Calcul des futures prétentions à une rente AVS des personnes relevant de la législation sur l'asile
- 16.3870 n Mo.**
Steinemann. Supprimer les tarifs minimaux appliqués lors de l'adjudication de marchés de l'administration fédérale
- 16.3901 n Ip.**
Steinemann. Les travailleurs immigrés en provenance de l'UE sont-ils au chômage de plus en plus tôt?
- * **16.3924 n Ip.**
Steinemann. Évolution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, par État tiers et notamment par pays de provenance des requérants d'asile
- * **16.3925 n Ip.**
Steinemann. Augmentation des coûts sociaux, notamment pour les migrants en provenance de l'espace UE
- 15.3550 n Mo.**
(Stolz) Cassis. Franc fort. Annuler la deuxième étape de la hausse des émoluments de Swissmedic

- 15.3690 n Mo.**
(Stolz) Pezzatti. Ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie. Pour une surveillance conforme à la loi et proportionnée
- 16.3309 n Mo.**
Streiff. Lutter contre la discrimination linguistique des personnes handicapées
- x **16.3635 n Ip.**
Streiff. Avenir de la psychiatrie
- x **14.4217 n Mo.**
Thorens Goumaz. Exclure la viande aux hormones de nos étals
- 15.3979 n Mo.**
Thorens Goumaz. Une plate-forme pour accompagner l'Industrie 4.0
- 15.4006 n Mo.**
Thorens Goumaz. Encourager la gestion des eaux intégrale par bassin versant
- * **16.4024 n Ip.**
Thorens Goumaz. Anomalies dans les centrales nucléaires de Beznau et Gösgen liées à l'usine AREVA du Creusot: que fait l'IFSN pour assurer notre sécurité?
- * **16.4025 n Ip.**
Thorens Goumaz. Déforestation illégale au Brésil: que fait la Suisse?
- * **16.4026 n Ip.**
Thorens Goumaz. Affaire Volkswagen: procédure facilitée pour les consommateurs, respect du droit de la concurrence et respect du principe de précaution
- x **14.4056 n Ip.**
Tornare. Disparition de 43 étudiants au Mexique
- 15.3676 n Ip.**
Tornare. La pomme suisse en prend plein la poire!
- 15.3677 n Ip.**
Tornare. Données sur le recours au sexe tarifé en Suisse
- 15.3935 n Ip.**
Tornare. Dettes de la Grèce
- 15.3972 n Ip.**
Tornare. Le pôle TV de la RTS doit rester à Genève
- 15.4143 n Mo.**
Tornare. Mise en oeuvre de l'Agenda 2030 de l'ONU. Observatoire indépendant
- 16.3139 n Ip.**
Tornare. Initiative dite "contre l'immigration de masse". Quels risques pour le paysage suisse de la formation et de la recherche?
- 16.3323 n Ip.**
Tornare. Echange de billets de banque suisses d'anciennes séries. Suppression du délai de 20 ans prévu à l'article 9 alinéa 3 de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement
- 16.3430 n Ip.**
Tornare. Droits humains en Erythrée. Une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies initiée par la Suisse?
- 16.3486 n Ip.**
Tornare. Sahara occidental et Minurso. Quel rôle joue la Suisse?
- 16.3600 n Mo.**
Tornare. Situation en Erythrée. Soutenir les efforts des Nations Unies
- 16.3601 n Mo.**
Tornare. Agir en amont. Baisser la quantité de sel dans notre alimentation
- 16.3837 n Ip.**
Tornare. Drones civils. Mieux protéger les infrastructures sensibles
- 16.3838 n Po.**
Tornare. Ramener la paix en Turquie
- x **14.4252 n Mo.**
(Trede) Arslan. Secrétariat d'Etat pour les questions familiales
- 15.3179 n Mo.**
(Trede) Mazzone. Jour férié national pour célébrer l'instauration du droit de vote des femmes
- 15.3734 n Mo.**
(Trede) Fricker. Enquête sur le congé de paternité en Suisse
- 15.3735 n Mo.**
(Trede) Graf Maya. Mise en valeur des invendus alimentaires
- 15.3736 n Mo.**
(Trede) Graf Maya. Interdiction d'importer des trophées de chasse
- 15.3247 n Ip.**
(Tschümperlin) Amarelle. Qu'en est-il de la stratégie du propriétaire de la RUAG?
- 15.3393 n Mo.**
(Tschümperlin) Amarelle. Objectifs stratégiques du Conseil fédéral. Prendre en compte le développement économique régional
- x **16.3854 n Mo.**
Tuena. Code civil et Code de procédure pénale. Répartir clairement les compétences des autorités relatives aux enfants
- 15.3889 n Po.**
(van Singer) Mazzone. Assainissement énergétique des bâtiments. Quelles mesures pour se hâter un peu moins lentement?
- x **16.3668 n Ip.**
Vitali. Dans quelle mesure les dépenses de personnel et d'exploitation augmentent-elles dans le domaine de l'aide publique au développement?
- 16.3669 n Mo.**
Vitali. Réduction de la bureaucratie. Abandonner la pratique dépassée du tamponnage des documents d'exportation pour passer à la validation électronique
- N **16.3670 n Mo.**
Vitali. Réduire la bureaucratie. Revoir la périodicité des contrôles des instruments de mesure
- x **14.4236 n Ip.**
Vogler. Tribunal fédéral. Renforcer le site de Lucerne
- 15.3111 n Po.**
Vogler. Renforcer la protection des investisseurs par des modifications pertinentes des lois existantes

- 15.3754 n Po.**
Vogler. Tribunal fédéral. Renforcer les compétences dans le domaine du droit fiscal
- 15.4147 n Po.**
Vogler. Diversité des opinions et limites de la publicité dans le service public
- 16.3533 n Ip.**
Vogler. Echange automatique de renseignements. Mise en oeuvre
- x **16.3566 n Ip.**
Vogler. Conflit entre l'ISOS et d'autres intérêts publics importants
- 16.3716 n Ip.**
Vogler. Motos. Des nuisances sonores intolérables
- * **16.4107 n Ip.**
Vogler. Gaz d'échappement des véhicules diesel. Manipulations
- * **16.4108 n Po.**
Vogler. Données géologiques relatives au sous-sol
- 16.3043 n Ip.**
Vogt. Garantir la capacité d'action du Parlement et du Conseil fédéral. Mettre en oeuvre l'article 121a de la Constitution. Maintenir la jurisprudence Schubert
- NE **14.3542 n Mo.**
von Siebenthal. Autoriser à nouveau la vente des animaux âgés de 121 jours ou plus sur les marchés publics
- 15.3285 n Po.**
von Siebenthal. Transports de bois brut, y compris retours à vide. Suspension provisoire de la RPLP
- 15.3666 n Po.**
von Siebenthal. Accueillir des réfugiés chrétiens en provenance du Proche et Moyen-Orient et dont la vie ou l'intégrité corporelle est menacée
- 16.3152 n Mo.**
von Siebenthal. Attention. Ce médicament a des effets secondaires
- 16.3878 n Mo.**
von Siebenthal. Considérer l'abandon de la gestion des surfaces des exploitations de base et d'estivage comme la conséquence du retour des grands prédateurs
- * **16.4041 n Ip.**
von Siebenthal. Électroconvulsivothérapie (électrochocs)
- * **16.4042 n Ip.**
von Siebenthal. Émissions de CO₂ dues à la combustion de déchets carbonés fossiles ou non renouvelables dans les usines d'incinération des ordures ménagères
- * **16.4043 n Ip.**
von Siebenthal. Avortements en Suisse
- * **16.4045 n Mo.**
von Siebenthal. Prescription d'antipsychotiques. Obligation d'enregistrement
- * **16.4046 n Ip.**
von Siebenthal. Rendre les cours de répétition plus attrayants
- 16.3411 n Ip.**
Walliser. Entrave au commerce due à l'inégalité de traitement des véhicules dans le cadre des prescriptions sur les émissions de CO₂
- x **14.4206 n Ip.**
Wasserfallen. PME. Promouvoir la succession et la transmission d'entreprises
- 15.3513 n Mo.**
Wasserfallen. Réduction de la bureaucratie. Créer un guichet unique pour les entreprises
- 16.3212 n Mo.**
Wehrli. Entretien de l'enfant. Modification de l'article 277 CC afin de supprimer l'inégalité de traitement entre parents de jeunes en formation et parents de jeunes ne se formant pas
- x **16.3816 n Ip.**
Wehrli. Quel accompagnement est-il prévu pour les victimes d'attentats ou de violences terroristes?
- 15.3905 n Mo.**
Weibel. Rendre les placements dans les infrastructures plus attrayants pour les caisses de pension
- 15.4222 n Mo.**
Weibel. Franchises à option. Donner les bons signaux
- 16.3512 n Ip.**
Weibel. Emissions d'azote. Coûts induits et potentiel d'économies
- 16.3514 n Po.**
Weibel. Détermination des prix des médicaments. Changer de système
- x **16.3818 n Ip.**
Weibel. Institutions hospitalières non hygiéniques
- 15.3266 n Mo.**
Wermuth. Programme national de recherche visant à établir le rôle joué par la Suisse dans les flux financiers déloyaux et illégaux
- 15.3640 n Ip.**
Wermuth. Privilèges fiscaux des associations sportives internationales
- 16.3471 n Po.**
Wermuth. Fédérations sportives internationales. Conséquences d'un changement de la forme juridique
- x **16.3717 n Ip.**
Wermuth. Naturalisations. Liberté d'orthographier son nom
- 15.3732 n Mo.**
Wobmann. Suppression de l'étiquette-énergie pour les voitures de tourisme
- 15.3733 n Mo.**
Wobmann. Suppression de la taxe d'incitation sur les COV
- 16.3550 n Mo.**
Wobmann. Retirer leur titre de séjour aux personnes qui refusent de s'intégrer
- * **16.4069 n Ip.**
Wobmann. Des agents secrets turcs aussi en Suisse?
- 16.3432 n Mo.**
Zuberbühler. Pour une répartition plus "équitable" des 200 sièges du Conseil national entre les cantons

Motions adoptées par le Conseil national

- N 09.3142 n Mo.**
Conseil National. Renforcer la propriété, économiser l'énergie, diminuer la valeur locative(Groupe RL)
- N 09.3354 n Mo.**
Conseil National. Incitations à des rénovations complètes en vue de réduire les pertes énergétiques dans les propriétés privées (2)(CER-CN)
- N 11.3285 n Mo.**
Conseil National. Bâtiments non utilisés dans les zones agricoles. Faciliter la réaffectation à des fins de logement ou pour l'agritourisme(Groupe C)
- N 12.3577 n Mo.**
Conseil National. Programmes destinés à accroître l'efficacité énergétique. Prise en considération des emplois dans notre pays(Bourgeois)
- N 12.3601 n Mo.**
Conseil National. Prévoyance professionnelle. Rentes sûres préférables aux prestations en capital hasardeuses(Humbel)
- N 12.3814 n Mo.**
Conseil National. Mettre fin à la pénalité fiscale inhérente au pilier 3b. Imposer le rendement des avoirs lors de leur retrait et non les apports(Groupe RL)
- N 12.4170 n Mo.**
Conseil National. Prévenir l'utilisation abusive du capital de prévoyance plutôt que de limiter les possibilités de retrait(Groupe RL)
- N 13.3083 n Mo.**
Conseil National. Sécurité du logement. Droit d'option irrévocable quant à la valeur locative(Egloff)
- N 13.3213 n Mo.**
Conseil National. Même financement pour les prestations en milieu hospitalier et les prestations ambulatoires(Groupe C)
- x 13.3904 n Mo.**
Conseil National. Economies d'énergie. Mêmes déductions fiscales pour les nouvelles constructions de remplacement que pour les assainissements de bâtiments existants((von Graffenried) Häsler)
- x 14.3022 n Mo.**
Conseil National. Pornographie infantile. Interdiction des images d'enfants nus(Rickli Natalie)
- N 14.3310 n Mo.**
Conseil National. Elevage de bisons. A quand la fin de la discrimination?(Amaudruz)
- N 14.3366 n Mo.**
Conseil National. Dissocier prestations complémentaires et réduction des primes(Humbel)
- x 14.3367 n Mo.**
Conseil National. Combattre la textopornographie(Amherd)
- x 14.3447 n Mo.**
Conseil National. Activités de la Poste suisse à l'étranger. Faire respecter les conditions fixées par le Conseil fédéral(Barazzone)
- N 14.3558 n Mo.**
Conseil National. Création d'une base légale permettant le recouvrement de montants dus pour des cours interentreprises(Schilliger)
- N 14.3677 n Mo.**
Conseil National. Enregistrement de la durée du travail. Compléter immédiatement l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail(Portmann)
- x 14.3690 n Mo.**
Conseil National. Rapport sur le contrat entre les générations(Groupe RL)
- N 14.3691 n Mo.**
Conseil National. Interdire le recours à l'aide sociale pour les étrangers qui arrivent en Suisse(Groupe RL)
- N 14.3703 n Mo.**
Conseil National. Prestations complémentaires. Lutter contre les abus((Bortoluzzi) de Courten)
- N 14.3705 n Mo.**
Conseil National. Retrait de la nationalité suisse pour les djihadistes doubles nationaux(Romano)
- x 14.3711 n Mo.**
Conseil National. Frapper les djihadistes potentiels d'une interdiction de sortie du territoire(Glanzmann)
- N 14.3801 n Mo.**
Conseil National. Loi fédérale sur les voyages à forfait. Déficit d'exécution(Markwalder)
- N 14.3834 n Mo.**
Conseil National. Simplifier la répartition et le contrôle des aides financières destinées aux associations de consommateurs(Flückiger Sylvia)
- N 14.3837 n Mo.**
Conseil National. Carburants synthétiques neutres du point de vue du CO2. Prendre en considération les réductions d'émissions de CO2 réalisées en adaptant la réglementation relative aux émissions des voitures de tourisme((Böhni) Bäumle)
- N 14.3840 n Mo.**
Conseil National. Soumettre l'exploitation d'hélicoptères en Suisse au droit suisse((Joder) Hurter Thomas)
- x 14.3869 n Mo.**
Conseil National. Renforcement supplémentaire du Corps des gardes-frontière pour la région du nord-ouest de la Suisse(Schneeberger)
- N 14.3880 n Mo.**
Conseil National. Préciser les bases légales qui régissent l'allocation d'aides financières aux associations de consommateurs(Gössi)
- N 14.3899 n Mo.**
Conseil National. Ne pas défavoriser les étables à stabulation entravée(von Siebenthal)
- NE 14.3947 n Mo.**
Conseil National. Réouverture de la jonction autoroutière d'Emmen Nord(Müri)
- N 14.3976 n Mo.**
Conseil National. Veiller à ne pas compliquer la mise en oeuvre de la Stratégie énergétique 2050(Müller Leo)
- N 14.3995 n Mo.**
Conseil National. Punir plus sévèrement les agressions dont sont victimes les fonctionnaires et les autorités((Freysinger) Geissbühler)

- N 14.4045 n Mo.**
Conseil National. Loi fédérale sur la pêche. Autoriser l'utilisation d'hameçons avec ardillon dans les cours d'eau(Regazzi)
- N 14.4075 n Mo.**
Conseil National. La Poste. Distribution du courrier pour tout le monde!(Clottu)
- N 14.4091 n Mo.**
Conseil National. La Poste. Distribution du courrier pour tout le monde!(Maire Jacques-André)
- N 14.4278 n Mo.**
Conseil National. Appliquer le principe de causalité aux frais de recouvrement. Préciser l'article 106 CO(Schillinger)
- N 14.4307 n Mo.**
Conseil National. Preuve du respect de l'égalité salariale par les entreprises soumissionnaires dans les marchés publics(Moret)
- N 15.3081 n Mo.**
Conseil National. Transports de bois brut. Relèvement de 40 à 44 tonnes du poids total autorisé(Rime)
Voir objet 15.3089 Mo. Hess Hans
- N 15.3125 n Mo.**
Conseil National. Via sicura. Rétablir la proportionnalité des sanctions pénales et administratives(Gschwind)
- N 15.3185 n Mo.**
Conseil National. Moins d'embouteillages aux heures matinales(Regazzi)
- N 15.3350 n Mo.**
Conseil National. Modification du règlement du Centre de presse du Palais fédéral(Rutz Gregor)
- N 15.3491 n Mo.**
Conseil National. Renoncer à limiter l'âge des pilotes d'hélicoptère à 60 ans((Darbellay) Buttet)
- x 15.3499 n Mo.**
Conseil National. Plan directeur Sécurisation de l'espace aérien(CPS-CN)
- N 15.3544 n Mo.**
Conseil National. Pour une réduction de la charge administrative. Rendre facultative la participation au système d'échange de quotas d'émission(Groupe RL)
- N 15.3545 n Mo.**
Conseil National. Pour une réduction de la charge administrative. Donner à toutes les entreprises la possibilité de se faire exempter de la taxe sur le CO2(Groupe RL)
- x 15.3688 n Mo.**
Conseil National. Flux migratoire en mer Méditerranée. Combattre l'origine du problème(Aebi Andreas)
- N 15.3706 n Mo.**
Conseil National. Certificats de travail pour les militaires. Renforcer la conciliation entre profession et service militaire((Caroni) Eichenberger)
- N 15.3770 n Mo.**
Conseil National. Armasuisse. Acquisition de biens et de services en faveur de l'économie régionale et des PME(Romano)
- x 15.3802 n Mo.**
Conseil National. Coopération au développement améliorée dans l'intérêt de la population érythréenne et de la Suisse(Groupe RL)
- x 15.3804 n Mo.**
Conseil National. Renoncement à la ratification de la Charte sociale européenne(de Courten)
- x 15.3900 n Mo.**
Conseil National. La sécurité fait partie des tâches essentielles de l'Etat(Groupe RL)
- x 15.3958 n Mo.**
Conseil National. Renforcer les sanctions pénales en Suisse contre le commerce illicite d'espèces menacées(Barazzone)
- x 15.4016 n Mo.**
Conseil National. Places de camping des organisations de jeunesse. Améliorer les conditions-cadres(Gmür Alois)
- N 15.4114 n Mo.**
Conseil National. Des règles pertinentes pour l'étiquetage "sans OGM/sans génie génétique"(Bourgeois)
- x 15.4150 n Mo.**
Conseil National. Pas de protection pour les criminels et les violeurs(Vitali)
- x 15.4163 n Mo.**
Conseil National. Mise en oeuvre de l'Agenda 2030 de l'ONU. Mesures institutionnelles(Friedl)
- N 16.3006 n Mo.**
Conseil National. Pour enfin introduire l'imposition individuelle en Suisse(CdF-CN)
- x 16.3007 n Mo.**
Conseil National. Garantir le plus rapidement possible la modernisation des réseaux de téléphonie mobile(CTT-CN)
- x 16.3066 n Mo.**
Conseil National. Taxis, VTC et Uber. Pour une concurrence plus loyale(Nantermod)
- x 16.3068 n Mo.**
Conseil National. Adapter la loi sur la circulation routière aux nouvelles offres(Derder)
- x 16.3213 n Mo.**
Conseil National. Compétence d'enregistrement de surveillances discrètes dans le système d'information Schengen. Fedpol ne doit pas être mis de côté(Romano)
- N 16.3222 n Mo.**
Conseil National. Conférence des achats de la Confédération. Un représentant de la Suisse italienne en qualité d'invité permanent(Romano)
- x 16.3264 n Mo.**
Conseil National. Places de stage dans les cabinets privés et dans les domaines extracliniques(CSSS-CN)
- N 16.3350 n Mo.**
Conseil National. Dépolitiser les paramètres techniques de la LPP(CSSS-CN)
Voir objet 14.088 OCF
- N 16.3379 n Mo.**
Conseil National. Promouvoir la Suisse en tant que cofre-fort numérique universel(Béglé)

- N 16.3478 n Mo.**
Conseil National. Evaluation des centres fédéraux pour requérants d'asile (Pfister Gerhard)
- x **16.3621 n Mo.**
Conseil National. Donner aux cantons l'autonomie de procéder à une régularisation fiscale unique du passé (CER-CN)
Voir objet 15.435 Iv.pa. Regazzi
Voir objet 15.469 Iv.pa. Barazzone

Interventions des commissions

- E **16.3631 é Mo.**
CSSS-CE. Rallonger la durée de l'allocation de maternité en cas de séjour prolongé du nouveau-né à l'hôpital
- * **16.3910 é Po.**
CSSS-CE. Rentes pour enfant du premier pilier. Analyse approfondie
- x **16.3627 é Mo.**
CIP-CE. Maintenir le Forum politique de la Confédération
Voir objet 16.3633 Mo. CIP-CN
- x **16.3632 é Po.**
CAJ-CE. Evaluation de la surveillance électronique

Interventions des députés

- x **16.3786 é Ip.**
Abate. Suissephone Communications Sàrl et Swisscom. La situation est-elle en règle?
- x **16.3664 é Ip.**
Berberat. La Charte de l'énergie comporte-t-elle des risques de plaintes pour indemnisation contre la Suisse?
- x **16.3677 é Ip.**
Berberat. Pendularité et télétravail
- * **16.4019 é Mo.**
Berberat. Fiscalité des familles. Mettre fin à certains inégalités de traitement
Voir objet 16.4059 Mo. Maire Jacques-André
- 16.3224 é Ip.**
Bischof. Garantie de la flotte maritime suisse
- 16.3902 é Mo.**
Bischof. Interdire les contrats léonins des plates-formes de réservation en ligne dont l'hôtellerie fait les frais
- * **16.4170 é Ip.**
Bischof. Garantie des dépôts: que prévoit le Conseil fédéral?
- x **16.3787 é Ip.**
Bischofberger. Réexamen du Projet de territoire Suisse et des régions métropolitaines
- x **16.3783 é Ip.**
Bruderer Wyss. Cas de rigueur en matière de remise d'appareils auditifs. La réduction des prestations dessert-elle l'intégration professionnelle?
- * **16.4169 é Po.**
Bruderer Wyss. Environnement de travail inclusif à l'ère de la numérisation
- * **16.3966 é Ip.**
Caroni. Burqa et responsabilité individuelle

- * **16.3979 é Ip.**
Caroni. Rapports entre la Charte des Nations Unies et la Convention européenne des droits de l'homme. Comment la Suisse gère-t-elle cette situation délicate?
- * **16.4095 é Po.**
Caroni. Stratégie globale en matière d'éducation civique en Suisse
- * **16.4171 é Ip.**
Comte. PRODES 2030/35: innovation technologique et multimodalité
- x **16.3649 é Ip.**
Dittli. Le "long bras" du président Erdogan s'étend jusqu'en Suisse
- x **16.3671 é Ip.**
Dittli. Accord-cadre entre la Suisse et l'UE dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune?
- E **16.3676 é Mo.**
Dittli. Relèvement des prestations de l'AVS au niveau des remboursements de l'AI pour les appareils auditifs. Mettre tous les adultes malentendants sur un pied d'égalité
- E **16.3705 é Mo.**
Dittli. Compenser le renchérissement uniquement quand il survient
- * **16.4086 é Mo.**
Dittli. Compte d'épargne pour les soins. Baisse des primes d'assurance-maladie et allègement des charges pesant sur le personnel soignant
- * **16.4087 é Mo.**
Dittli. Prestations complémentaires. Organiser clairement les compétences pour renforcer le système
- 16.3779 é Ip.**
Eberle. OFDG. Le supplément de sécurité sur les coûts de désaffectation et de gestion des déchets est-il encore justifié?
- x **16.3781 é Ip.**
Eder. Libéralisation du marché du fromage
- * **16.3944 é Ip.**
Eder. Médicaments. Éliminer les faiblesses du système suisse d'autorisation et de remboursement
- * **16.4020 é Mo.**
Eder. Données statistiques dans le domaine de l'intégration des personnes handicapées
- EN 15.4153 é Mo.**
Ettlin Erich. Clients injustement pénalisés par le régime douanier
- x **16.3733 é Po.**
Ettlin Erich. Il n'appartient pas à la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle d'imposer de nouvelles règles
- * **16.3987 é Mo.**
Ettlin Erich. Assurance obligatoire des soins. Réduire la hausse des coûts en prenant des mesures appropriées visant à limiter les coûts

- * **16.3988** é Mo.
Ettlin Erich. Assurance obligatoire des soins. Introduction d'une obligation de remboursement pour les prestations que le patient choisit de se procurer à l'étranger
Voir objet 16.3948 Mo. Lohr
- * **16.3989** é Po.
Ettlin Erich. Comparaison internationale du prix de base pour les prestations hospitalières
Voir objet 16.3950 Po. Lohr
- * **16.4096** é Po.
Ettlin Erich. Nouvelles indications. Accès plus rapide des patients aux médicaments
- 16.3903** é Ip.
Fetz. Réduction des contingents de main-d'oeuvre en provenance d'Etats tiers. Quels cantons en font les frais?
- 16.3904** é Po.
Fetz. Attribuer les contingents de main-d'oeuvre en provenance d'Etats tiers en fonction des besoins
- * **16.4094** é Mo.
Fournier. Améliorer la situation des PME dans les procédures de concurrence
- x **16.3785** é Po.
Français. Marchés publics. Mesures concernant les prestations de planification
- * **16.4083** é Mo.
Germann. Régions de primes. Ne pas changer une formule qui a fait ses preuves
- x **16.3788** é Ip.
Graber Konrad. Pour une réalisation rapide de la ligne diamétrale à Lucerne
- x **16.3782** é Ip.
Hêche. Promotion de la formation professionnelle à l'étranger. Quelles perspectives?
- * **16.4021** é Ip.
Hêche. Réexamen du Projet Territoire Suisse courant 2017. Quelle place pour les capitales cantonales, les villes-carrefour et les agglomérations transfrontalières?
- * **16.4085** é Po.
Hêche. Pour un engagement renforcé et coordonné de la Confédération en faveur du sport, du sport d'élite et de la relève dans le sport de compétition
- 16.3225** é Mo.
Heggin Peter. Instaurer un âge AVS de référence et le lier à l'espérance de vie moyenne
- x **16.3732** é Ip.
Heggin Peter. Règles de la Confédération sur la retraite et la retraite anticipée
- * **16.3994** é Po.
Heggin Peter. Postes de collecte d'appareils. Financement à prix coûtant et conformément au principe de causalité
- * **16.4018** é Mo.
Heggin Peter. Confédération: établir les comptes de sorte qu'ils rendent une image conforme à la réalité de la situation financière et des résultats
- x **16.3488** é Ip.
Janiak. Contournement de l'interdiction de cabotage à l'Euro-Airport de Bâle-Mulhouse-Fribourg
- E **16.3735** é Mo.
Janiak. Introduction d'une réglementation relative aux repentis
- x **16.3905** é Ip.
Janiak. Radicalisation des requérants d'asile et sensibilisation des organisations chargées de leur encadrement
- x **16.3644** é Po.
Jositsch. Mise en place en Suisse d'un projet de prévention du type "Kein Täter werden"
Voir objet 16.3637 Po. Rickli Natalie
- x **16.3650** é Po.
Jositsch. Protection des minorités contre les attaques terroristes
- x **16.3665** é Po.
Jositsch. Amélioration du contrôle des captures de poissons sauvages pour protéger les récifs coralliens
- * **16.3945** é Mo.
Jositsch. Protéger les communautés religieuses contre le terrorisme et la violence extrémiste
- x **16.3645** é Ip.
Keller-Sutter. Nouveau droit en matière d'expulsion. Quelles conséquences pour l'exécution des peines?
- x **15.4156** é Po.
Kuprecht. Expansion de l'entreprise Swisscom, qui est liée à la Confédération, dans de nouveaux secteurs d'activité
- 16.3487** é Mo.
Kuprecht. Tarifs des analyses de laboratoire. Modifier une pratique contestable qui entrave l'innovation et introduire la liberté de contracter
- * **16.4082** é Mo.
Levrat. Faciliter l'accès des autorités de poursuite pénale aux données des réseaux sociaux
Voir objet 16.4080 Mo. Schwaab
- x **16.3736** é Ip.
Maury Pasquier. Pour une fin de vie digne, en prison et hors de prison
- * **16.3978** é Ip.
Maury Pasquier. Dépistage du cancer du sein pour les femmes présentant un risque. Quelle prise en charge à l'avenir?
- * **16.4093** é Ip.
Maury Pasquier. Cas Dublin et clause de souveraineté. Quels motifs humanitaires sont-ils pris en compte par la Suisse?
- x **16.3663** é Ip.
Minder. Le Conseil fédéral ou l'administration confient-ils des mandats rémunérés à des parlementaires?
- * **16.4168** é Ip.
Minder. «Mise en œuvre» de l'initiative contre l'immigration de masse. Donner la priorité aux travailleurs en Suisse au moins à la Confédération
- x **16.3672** é Ip.
Müller Damian. Politique de sécurité. La Suisse dispose-t-elle d'instruments appropriés à l'étranger?
- x **16.3703** é Ip.
Müller Damian. PME. Trouver une solution pour le problème de l'estimation dans le cadre de l'impôt sur la fortune

- x **16.3704** é lp.
Müller Damian. Projet d'horaire 2017 des CFF. Envisage-t-on d'affaiblir le noeud ferroviaire de Lucerne?
- x **16.3780** é lp.
Müller Damian. Que faire pour affermir notre système politique?
- * **16.4089** é Mo.
Müller Damian. Renforcement des instruments de politique de sécurité à l'étranger
- * **16.3991** é Po.
Noser. Eviter que les aides d'Etat ne faussent la concurrence
- * **16.3992** é Po.
Noser. Séparer clairement la réglementation, l'exécution et la surveillance
- * **16.3993** é Mo.
Noser. Examen systématique des participations de l'Etat
- 16.3458** é Mo.
Rieder. Réaffectation d'établissements d'hébergement organisés. Pas de demi-mesure!
- x **16.3702** é lp.
Rieder. Mercure. La bureaucratie porte préjudice aux propriétaires fonciers
- x **16.3784** é lp.
Rieder. Assouplir les directives techniques régissant l'aménagement du territoire
- * **16.4088** é Mo.
Rieder. Relever la concentration de mercure entraînant l'inscription d'une parcelle de terrain au cadastre des sites pollués
- * **16.4084** é lp.
Schmid Martin. Augmentation du nombre de postes et des charges du personnel dans les établissements de droit public et les autorités administratives de la Confédération
- x **16.3734** é lp.
Seydoux. Quel soutien pour les familles yézidiées?
- * **16.4091** é lp.
Seydoux. Cas Dublin et clause de souveraineté. Rapprochement de membres d'une même famille et droits de l'enfant
- * **16.4092** é lp.
Seydoux. Rapport d'action national entreprises et droits de l'homme: efficacité des mesures volontaires
- x **09.4041** é Po.
Stähelin. Etat du réseau électrique suisse
- * **16.4097** é Po.
Stöckli. Politique suisse du tourisme. Remplacer le chacun pour soi par une meilleure coordination
- 16.3457** é Mo.
Vonlanthen. LACI. Supprimer l'obligation de rechercher une occupation provisoire en cas de réduction de l'horaire de travail
- x **16.3706** é Po.
Vonlanthen. Economie numérique et marché du travail

- x **16.3737** é lp.
Vonlanthen. Encouragement de l'innovation par les pouvoirs publics. Création d'une plate-forme centrale d'information?
- * **16.3990** é lp.
Vonlanthen. Attribution discutable de mandats par la DDC. Des instituts suisses arbitrairement désavantagés?
- * **16.4090** é lp.
Vonlanthen. Offres de formation transitoires pour les jeunes. Développer cet instrument sur le plan fédéral
- x **16.3731** é lp.
Zanetti Roberto. Calcul de la capacité financière pour les anciennes hypothèques. Un risque de paupérisation

Pétitions

- 407/15.2012**
60 Organisationen der Klima-Allianz Schweiz, vertreten durch WWF und Alliance Sud. Pour une politique climatique équitable
- E **408/14.2023** é
ACAT-Suisse. Signature et ratification de la Charte sociale européenne
- x **409/16.2011**
Baier Peter. Mesures supplémentaires pour promouvoir l'intégration des réfugiés et demandeurs d'asile
- x* **410/16.2015**
Bassola Sandro. Pour des dispositions restrictives en matière d'admission des travailleurs étrangers
- E **411/14.2025** é
Baumann Robert. Impartialité des autorités judiciaires
- 412/15.2044**
Bündnis für sinnvolle Gesetzgebung c/o R. Merki. Initiative populaire "Pour une interdiction de se couvrir le visage". Examen de la nullité pour cause de non-respect du principe de l'unité de la matière
- 413/14.2015**
Chabin Anna. Non à un assouplissement de l'ordonnance sur l'exportation du matériel de guerre
- 414/14.2032**
Dachorganisation der Frauenhäuser der Schweiz und Liechtenstein. Pour des mesures de lutte contre la violence domestique
- NE **460/12.2042** n
Droit sans frontières, c/o Alliance Sud. Des règles contraignantes pour les multinationales suisses
- 463/15.2031**
Fédération Suisse de Betteraviers. Sauvons le sucre suisse
- 415/13.2034**
Fischer Eugen. Protection du patrimoine suisse. Dissolution
- 416/14.2004** n
Fischer Eugen. Déclarer la part du travail des enfants dans la fabrication de produits et la fourniture de services
- x **417/16.2001**
Fischer Eugen. Pour une obligation de s'intégrer

- E 418/16.2009 é
Fondation SOS Chats. Pour la stérilisation et la castration obligatoires des chats en Suisse
- *N 419/16.2021 n
Gadiant Philipp. Mise en oeuvre de l'art. 121a Cst. "Gestion de l'immigration"
- N 421/16.2004
Greenpeace, AefU, SKS, FRC. Interdire le glyphosate - maintenant!
422/15.2035
Groupe SAM. Amélioration de la situation des producteurs de lait
- * 423/16.2014
HEV Schweiz. Abolir la valeur locative
438/15.2033
Juso, Suisse. Plus de droits pour les apprentis
- x 439/15.2018 é
Komitee « Gegen den SwissPass-Zwang » c/o Walter Wobmann. Contre les contraintes liées au Swiss Pass
- E 440/16.2003
Komitee der Arbeitslosen und Armutsbetroffenen. Pour un cadre législatif national dans le domaine de l'aide sociale
- * 441/16.2023
Kümmerli Franziska. Rayonnement électromagnétique : la Suisse ne doit pas servir de cobaye
- N 420/15.2011
Les Verts genevois, valaisans et vaudois. Stop au transport de chlore. Pour protéger la population et permettre la construction de logements
442/15.2023
Märki Thomas, Parti Suisse pour les animaux. Interdire l'importation de produits fabriqués avec de la fourrure d'animaux ayant subi de mauvais traitements
443/15.2043
Menschenrechtsgruppe Zwischengeschlecht. Interdire les mutilations génitales frappant les personnes intersexuées
444/14.2005
Merminod Yves. Réforme du gouvernement. Augmentation du nombre de conseillers fédéraux
445/16.2013
Meylan François. Plus de transparence sur les liens des membres des Chambres fédérales avec des représentants de groupes d'intérêts
446/13.2037
Müller Edgar. Pas de versements en capital dans le cadre du 2e pilier
- E 447/14.2026 é
Müller Edgar. Etablir à la naissance le profil ADN de chaque individu
- N 448/15.2007 n
Müller Edgar. Réintroduction des examens d'entrée aux écoles polytechniques fédérales
449/15.2010
Müller Edgar. Adaptation de l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension
- 450/15.2021
Müller Edgar. Faire de la loi sur les forêts une loi sur le paysage naturel
- 451/15.2041
Müller Edgar. Législation fédérale unifiée sur l'imagerie médicale
- 452/16.2002
Müller Edgar. Nouvelles communications ferroviaires et autoroutières en Suisse romande
- 453/16.2012
Müller Edgar. Pour l'interdiction de se dissimuler le visage
- E 454/15.2040
Opacic Aleksandar. Inscrire la notion de torture psychologique dans le code pénal
- * 455/17.2000
Petitionskomitee "Bypass – so nicht". Un coeur pour Kriens : bypass mais pas ainsi
- E 456/14.2000 é
Pharm!action. Introduire le tiers payant dans l'assurance maladie obligatoire
457/14.2030
Pharm!action. Le pharmacien, spécialiste du médicament et garde-fou de l'automédication
458/14.2024
Pro Solar, WWF Suisse, Greenpeace Suisse. Pour une taxe sur le courant sale
459/15.2030
Procap et AGILE.CH. Participation politique des personnes handicapées
- E 461/16.2007
Romer Jakob. Financement des soins. Suppression des systèmes actuels d'analyse des besoins et des diagnostics
- E 462/15.2008 é
Schiesser Jacques. Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte. Réexamen des procédures et des compétences
- N 424/13.2044 n
Session des jeunes 2011. Taxe d'incitation sur les énergies non renouvelables
- E 425/12.2070 é
Session des jeunes 2012. Vieillesse de la population et AVS
- N 426/12.2075 n
Session des jeunes 2012. Sortie du nucléaire et énergies renouvelables
- E 427/13.2064 é
Session des jeunes 2013. Égalité entre le service civil et militaire
- E 428/14.2034 é
Session des jeunes 2014. Complément d'article 261bis CP à propos de la discrimination raciale
- x 429/14.2036
Session des jeunes 2014. Valorisation des entreprises qui soutiennent une politique familiale
430/15.2024
Session des jeunes 2015. Chauffer avec l'avenir

- N **431/15.2027 n**
Session des jeunes 2015. Précision de la loi sur le génie génétique
- 432/15.2029**
Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente
- * **433/16.2016**
Session des jeunes 2016. Dépénalisation régulée de la consommation de cannabis
- * **434/16.2017**
Session des jeunes 2016. Place à l'avenir!
- * **435/16.2018**
Session des jeunes 2016. Pour une commission de contrôle sur les exportations d'armes indépendante
- * **436/16.2019**
Session des jeunes 2016. Légalisation du don d'ovocytes
- * **437/16.2020**
Session des jeunes 2016. Réduction du risque d'exportation d'armes par des entreprises suisses
- 464/15.2038**
Verein 50plus outln work Schweiz. Pour en finir avec la discrimination liée à l'âge sur le marché du travail
- 465/15.2039**
Verein 50plus outln work Schweiz. Pour que la LPP ne désavantage plus les personnes plus âgées
- 466/15.2034**
Verein Tier-im-Fokus. Pas de millions provenant de nos impôts pour Proviande
- E **467/14.2031**
von Almen Christian. Protection des biens reconnus par l'UNESCO. Limitation des vols de plaisir
- 468/16.2005**
Vonesch Xaver. Suppression du principe de l'unité de la matière
- 469/16.2006**
Vonesch Xaver. Projets concernant la répartition des compétences entre le peuple et des autorités. Représentation des intérêts du peuple par une autorité de conseil
- x **470/13.2047 é**
Wäfler Urs. Suppression du numerus clausus pour les études de médecine
- 471/14.2033**
WWF Schweiz. Stopper le gaspillage alimentaire

Objets du parlement

Divers

x 1/16.191 n Immunité du Conseiller national Pirmin Schwander. Demande de levée

CN *Commission de l'immunité*

CE *Commission des affaires juridiques*

x 2/16.212 n Conseil national. Election de la présidence

1. Présidence pour 2016/2017

28.11.2016 Conseil national. Monsieur Jürg Stahl

2. Vice-présidents pour 2016/2017

28.11.2016 Conseil national. 1er vice-président: Monsieur Dominique de Buman, conseiller national; 2ème vice-présidente: Madame Marina Carobbio Guscetti, conseillère nationale

x 3/16.213 é Conseil des Etats. Election du Bureau

1. Présidence pour 2016/2017

28.11.2016 Conseil national. Monsieur Ivo Bischofberger, conseiller aux Etats

2. Vice-présidence pour 2016/2017

28.11.2016 Conseil national. 1ère vice-présidente: Madame Karin Keller-Sutter; 2e vice-président: Monsieur Jean-René Fournier.

3. Scrutateurs et scrutateurs suppléants

28.11.2016 Conseil national. Scrutatrice: Madame Géraldine Savary; Scrutateur suppléant: Monsieur Alex Kuprecht

4/17.203 n Assermentation

CN *Bureau*

Chambres réunies

x 5/16.208 cr Tribunal militaire de cassation. Election du président ou de la présidente

V *Commission judiciaire*

14.12.2016 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Président pour le reste de la période administrative 2016-2019: Monsieur Paul Tschümperlin

x 6/16.209 cr Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Election d'un membre

V *Commission judiciaire*

14.12.2016 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Membre pour le reste de la période administrative 2015-2018: Monsieur Rolf Grädel

x 7/16.210 cr Tribunal fédéral. Présidence et vice-présidence 2017-2018

V *Commission judiciaire*

14.12.2016 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Président pour 2017-2018: Monsieur Ulrich Meyer; vice-présidente pour 2017-2018: Madame Martha Niquille

8/16.211 cr Tribunal administratif fédéral. Election d'un membre

V *Commission judiciaire*

x 9/16.214 cr Election de la présidente de la Confédération et du vice-président du Conseil fédéral pour 2017

1. Présidente de la Confédération pour 2017

07.12.2016 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Madame Doris Leuthard, vice-présidente de la Confédération

2. Vice-président du Conseil fédéral pour 2017

07.12.2016 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Monsieur Alain Berset, conseiller fédéral

10/17.200 cr Tribunal fédéral. Election d'un juge suppléant

V *Commission judiciaire*

11/17.201 cr Tribunal militaire de cassation. Election d'un juge et d'un juge suppléant

V *Commission judiciaire*

12/17.202 cr Tribunal fédéral des brevets. Renouvellement intégral 2018 - 2023

V *Commission judiciaire*

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

x 13/15.085 é Protocole facultatif de 2011 à la Convention relative aux droits de l'enfant. Approbation

Message du 11 décembre 2015 portant approbation du Protocole facultatif du 19 décembre 2011 à la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 établissant une procédure de présentation de communications (FF 2016 179)

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (FF 2016 207)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral portant approbation du Protocole facultatif du 19 décembre 2011 à la Convention du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (FF 2016 205)

29.09.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

05.12.2016 Conseil national. Adhésion.

16.12.2016 Conseil des Etats. L'arrêté est adopté au vote final.

16.12.2016 Conseil national. L'arrêté est adopté au vote final. Feuille fédérale 2016 8677; Délai référendaire 07.04.2017

x 14/16.030 n Protocole du traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement et ses annexes I à V. Approbation

Message du 4 mars 2016 concernant l'approbation et la mise en oeuvre du protocole au traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement et de ses annexes I à V (FF 2016 1983)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en oeuvre du protocole au traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement et de ses annexes I à V (FF 2016 2007)

13.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

15.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

16.12.2016 Conseil national. L'arrêté est adopté au vote final.

16.12.2016 Conseil des Etats. L'arrêté est adopté au vote final.

Feuille fédérale 2016 8679; Délai référendaire 07.04.2017

x 15/16.036 é FIPOI. Aide financière au CICR à Genève

Message du 20 avril 2016 relatif à l'octroi à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) d'un prêt destiné au financement de la rénovation du bâtiment de siège du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève (FF 2016 3851)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral relatif à l'octroi à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) d'un prêt destiné au financement de la rénovation du bâtiment de siège du

Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève (FF 2016 3877)

29.09.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

05.12.2016 Conseil national. Adhésion.

Feuille fédérale 2017 113

16/16.060 é La Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe. Onzième rapport

Onzième rapport du 24 août 2016 sur la Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe (FF 2016 6823)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

15.12.2016 Conseil des Etats. Pris acte du rapport.

Département de l'intérieur

17/11.030 é 6e révision de l'AI. Deuxième volet

Message du 11 mai 2011 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (6e révision, du deuxième volet) (FF 2011 5301)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

3. Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) (6e révision de l'AI, deuxième volet) (Projet de la CSSS-N du 11.10.2012)

12.12.2012 Conseil national. Entrer en matière et renvoi à la commission.

18/14.088 é Prévoyance vieillesse 2020. Réforme

Message du 19 novembre 2014 concernant la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 (FF 2015 1)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 16.3350 Mo. CSSS-CN

1. Loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 (FF 2015 243)

14.09.2015 Conseil des Etats. Début du traitement

15.09.2015 Conseil des Etats. Suite

16.09.2015 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

26.09.2016 Conseil national. Début du traitement

28.09.2016 Conseil national. Suite

29.09.2016 Conseil national. Divergences.

13.12.2016 Conseil des Etats. Divergences.

2. Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée (FF 2015 283)

14.09.2015 Conseil des Etats. Début du traitement

15.09.2015 Conseil des Etats. Suite

16.09.2015 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

29.09.2016 Conseil national. Divergences.

13.12.2016 Conseil des Etats. Divergences.

3. Arrêté fédéral sur la garantie de l'équilibre financier de l'AVS

29.09.2016 Conseil national. Décision selon proposition Pezzatti.

13.12.2016 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.

19/14.098 n LPC. Montants maximaux pris en compte au titre du loyer

Message du 17 décembre 2014 relatif à la modification de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) (Montants maximaux pris en compte au titre du loyer) (FF 2015 805)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) (Montants maximaux pris en compte au titre du loyer) (FF 2015 833)

22.09.2015 Conseil national. Entrer en matière

20/15.075 é Loi sur les produits du tabac

Message du 11 novembre 2015 concernant la loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab) (FF 2015 8557)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab) (FF 2015 8645)

09.06.2016 Conseil des Etats. Début du traitement

14.06.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral.

08.12.2016 Conseil national. Adhésion (=renvoi au Conseil fédéral).

21/15.083 é LAMal. Renforcement de la qualité et de l'économicité

Message du 4 décembre 2015 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Renforcement de la qualité et de l'économicité) (FF 2016 217)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Renforcement de la qualité et de l'économicité) (FF 2016 265)

16.06.2016 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.

2. Arrêté fédéral sur le crédit global pour la rémunération et les aides financières pour le renforcement de la qualité et de l'économicité dans l'assurance obligatoire des soins pour les années 2018 à 2021 (FF 2016 269)

16.06.2016 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.

22/15.084 é Protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS). Loi

Message du 11 décembre 2015 concernant la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS) (FF 2016 379)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS) (FF 2016 431)

16.06.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

08.12.2016 Conseil national. Divergences.

23/15.087 é Loi sur les fonds de compensation

Message du 18 décembre 2015 relatif à la loi fédérale sur l'établissement chargé de l'administration des fonds de compensation de IAVS, de l'AI et du régime des APG (FF 2016 271)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'établissement chargé de l'administration des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et du régime des APG (Loi sur les fonds de compensation) (FF 2016 313)

06.12.2016 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

24/16.055 é Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. Modification

Message du 29 juin 2016 concernant la modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (FF 2016 6161)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (FF 2016 6211)

28.11.2016 Conseil des Etats. Entrer en matière.

28.11.2016 Conseil des Etats. Renvoi à la commission.

2. Arrêté fédéral concernant les aides financières à l'augmentation des subventions cantonales et communales à l'accueil extra-familial pour enfants et aux projets visant une meilleure adéquation de l'offre d'accueil extra-familial aux besoins des parents (FF 2016 6215)

28.11.2016 Conseil des Etats. Entrer en matière.

28.11.2016 Conseil des Etats. Renvoi à la commission.

25/16.065 é LPC. Modification (Réforme des PC)

Message du 16 septembre 2016 relatif à la modification de la loi sur les prestations complémentaires (Réforme des PC) (FF 2016 7249)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (Loi sur les prestations complémentaires, LPC) (Réforme des PC) (FF 2016 7347)

26/16.073 n Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables). Initiative populaire

Message du 26 octobre 2016 concernant l'initiative populaire "Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)" (FF 2016 8151)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral sur l'initiative populaire «Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)» (FF 2016 8187)

27/16.082 n Loi sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE)

Message du 2 décembre 2016 concernant la révision partielle de la loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE) (FF 2017 1)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE) (FF 2017 31)

Département de justice et police

28/08.011 é CO. Droit de la société anonyme et droit comptable

Message du 21 décembre 2007 concernant la révision du code des obligations (Droit de la société anonyme et droit comptable; adaptation des droits de la société en nom collectif, de la société en commandite, de la société à responsabilité limitée, de la société coopérative, du registre du commerce et des raisons de commerce) (FF 2008 1407)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 08.080 OCF

Voir objet 10.443 lv.pa. CAJ-CE

1. Code des obligations (Droit de la société anonyme et droit comptable; adaptation des droits de la société en nom collectif, de la société en commandite, de la société à responsabilité limitée, de la société coopérative, du registre du commerce et des raisons de commerce) (FF 2008 1571)

11.06.2009 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

01.06.2012 Conseil national. L'examen du projet 1 (droit de la société anonyme) est suspendu jusqu'à ce que le peuple et les cantons se soient prononcés sur l'initiative populaire « Contre les rémunérations abusives » ou jusqu'à un éventuel retrait de cette initiative (cf. art. 87, al. 3, LParl).

27.09.2012 Conseil des Etats. Adhésion.

10.06.2013 Conseil national. Entrer en matière et renvoi au Conseil fédéral.

18.06.2013 Conseil des Etats. Adhésion (=renvoi au Conseil fédéral).

x 29/12.057 n Développement de l'acquis de Schengen.

Reprise du règlement portant création d'une agence pour des systèmes d'information

Message du 23 mai 2012 relatif à l'approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) no 1077/2011 portant création d'une agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (Développement de l'acquis de Schengen et de l'acquis «Dublin/Eurodac») (FF 2012 5417)

Message additionnel du 6 juillet 2016 relatif à l'approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) no 1077/2011 portant création d'une agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (FF 2016 6283)

Echange de notes du 24 novembre 2011 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) no 1077/2011 portant création d'une agence européenne pour la

gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (Développement de l'acquis de Schengen et de l'acquis «Dublin/Eurodac») (FF 2016 6299)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise du règlement (UE) no 1077/2011 portant création d'une agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (Développement de l'acquis de Schengen et de l'acquis «Dublin/Eurodac») (du 23.05.2012) (FF 2012 5437)

10.09.2012 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.

11.12.2012 Conseil des Etats. Adhésion.

27.09.2016 Conseil national. Classement.

06.12.2016 Conseil des Etats. Classement.

2. Arrêté fédéral portant approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise du règlement (UE) no 1077/2011 portant création d'une agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (Développement de l'acquis de Schengen et de l'acquis «Dublin/Eurodac») (FF 2016 6297)

27.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

06.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

16.12.2016 Conseil national. L'arrêté est adopté au vote final.

16.12.2016 Conseil des Etats. L'arrêté est adopté au vote final.

Feuille fédérale 2016 8687; Délai référendaire 07.04.2017

30/13.018 n Sécurité intérieure. Clarification des compétences. Rapport du Conseil fédéral

CN *Commission de la politique de sécurité*

10.06.2013 Conseil national. Pris acte du rapport.

x 31/13.030 é Loi sur les étrangers. Modification. Intégration

Message du 8 mars 2013 relatif à la modification de la loi sur les étrangers (Intégration) (FF 2013 2131)

Message additionnel du 4 mars 2016 concernant la modification de la loi fédérale sur les étrangers (Intégration) (FF 2016 2665)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) (Intégration) (FF 2013 2179)

11.12.2013 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

12.03.2014 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.

02.06.2014 Conseil des Etats. Adhésion (=renvoi au Conseil fédéral).

14.09.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

01.12.2016 Conseil des Etats. Divergences.

12.12.2016 Conseil national. Adhésion.

16.12.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.

16.12.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

Feuille fédérale 2016 8633; Délai référendaire 07.04.2017

32/13.075 é Loi sur le Tribunal fédéral. Extension du pouvoir d'examen aux recours en matière pénale

Message du 4 septembre 2013 concernant la modification de la loi sur le Tribunal fédéral (Extension du pouvoir d'examen aux recours en matière pénale) (FF 2013 6375)

Message additionnel du 17 juin 2016 concernant la modification de la loi sur le Tribunal fédéral (Création d'une cour d'appel au Tribunal pénal fédéral) (FF 2016 5983)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi sur le Tribunal fédéral (LTF) (FF 2013 6391)

10.12.2014 Conseil des Etats. Entrer en matière; Renvoi au Conseil fédéral.

05.05.2015 Conseil national. Adhésion (= renvoi au Conseil fédéral).

07.12.2016 Conseil des Etats. Classement.

2. Loi fédérale sur l'organisation des autorités pénales de la Confédération (Loi sur l'organisation des autorités pénales, LOAP) (Création d'une cour d'appel au Tribunal pénal fédéral) (FF 2016 5997)

07.12.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

3. Ordonnance de l'Assemblée fédérale portant modification de l'ordonnance sur les juges et de l'ordonnance sur les postes de juge au Tribunal pénal fédéral (FF 2016 6001)

07.12.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

33/13.094 é CO. Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur

Message du 20 novembre 2013 sur la révision partielle du code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur) (FF 2013 8547)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur) (FF 2013 8613)

22.09.2014 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

05.05.2015 Conseil national. Entrée en matière et renvoi au Conseil fédéral.

10.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion (=renvoi au Conseil fédéral).

34/13.100 n CO. Droit de la prescription

Message du 29 novembre 2013 relatif à la modification du code des obligations (Droit de la prescription) (FF 2014 221)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (Révision du droit de la prescription) (FF 2014 273)

25.09.2014 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

15.12.2015 Conseil des Etats. Divergences.

35/14.034 n CC. Enregistrement de l'état civil et registre foncier

Message du 16 avril 2014 concernant la modification du code civil (Enregistrement de l'état civil et registre foncier) (FF 2014 3395)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code civil suisse (Enregistrement de l'état civil et registre foncier) (FF 2014 3429)

26.04.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

14.12.2016 Conseil des Etats. Divergences.

2. Code civil suisse (Accès électronique au registre foncier) (Projet de la CAJ-N du 12 mai 2016)

14.06.2016 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.

14.12.2016 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.

36/15.033 n CC. Protection de l'enfant

Message du 15 avril 2015 concernant la modification du code civil (Protection de l'enfant) (FF 2015 3111)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code civil suisse (Protection de l'enfant) (FF 2015 3147)

26.04.2016 Conseil national. Ne pas entrer en matière.

29.09.2016 Conseil des Etats. Entrer en matière et décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

37/15.034 é CO. Droit du registre du commerce

Message du 15 avril 2015 concernant la modification du code des obligations (Droit du registre du commerce) (FF 2015 3255)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (Droit du registre du commerce) (FF 2015 3299)

22.09.2016 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

14.12.2016 Conseil national. Divergences.

38/15.069 é Loi sur les jeux d'argent

Message du 21 octobre 2015 concernant la loi fédérale sur les jeux d'argent (FF 2015 7627)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr) (FF 2015 7769)

07.06.2016 Conseil des Etats. Début du traitement

13.06.2016 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

x 39/16.027 n Loi sur les étrangers. Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en oeuvre des accords sur la libre circulation des personnes

Message du 4 mars 2016 relatif à la modification de la loi fédérale sur les étrangers (Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en oeuvre des accords sur la libre circulation des personnes) (FF 2016 2835)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 12.098 OCF

1. Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) (Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en oeuvre des accords sur la libre circulation des personnes) (FF 2016 2907)

21.09.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

30.11.2016 Conseil des Etats. Début du traitement

01.12.2016 Conseil des Etats. Divergences.

05.12.2016 Conseil national. Divergences.

07.12.2016 Conseil des Etats. Divergences.

12.12.2016 Conseil national. Adhésion.

16.12.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

16.12.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final. Feuille fédérale 2016 8651; Délai référendaire 07.04.2017

x **40/16.037 n Convention des Nations Unies sur la transparence**

Message du 20 avril 2016 portant approbation de la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et Etats fondé sur des traités (Convention des Nations Unies sur la transparence) (FF 2016 3879)

Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et Etats fondé sur des traités (FF 2016 3905)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation de la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et Etats fondé sur des traités (Convention des Nations Unies sur la transparence) (FF 2016 3903)

27.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

06.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

16.12.2016 Conseil national. L'arrêté est adopté au vote final.

16.12.2016 Conseil des Etats. L'arrêté est adopté au vote final.

Feuille fédérale 2016 8685; Délai référendaire 07.04.2017

41/16.048 é CP et CPM. Mise en oeuvre de l'art. 123c Cst.

Message du 3 juin 2016 concernant la modification du code pénal et du code pénal militaire (Mise en oeuvre de l'art. 123c Cst.) (FF 2016 5905)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code pénal et code pénal militaire (Mise en oeuvre de l'art. 123c Cst.) (FF 2016 5975)

x **42/16.049 é Développement de l'acquis de Schengen. Création du Fonds pour la sécurité intérieure**

Message du 3 juin 2016 relatif à l'approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise du règlement (UE) n° 515/2014 portant création du Fonds pour la sécurité intérieure dans le domaine des frontières extérieures et des visas (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2016 4903)

Echange de notes du 6 juin 2014 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) no 515/2014 portant création, dans le cadre du Fonds pour la sécurité intérieure, de l'instrument de soutien financier dans le domaine des frontières extérieures et des visas (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2016 4941)

Accord entre l'Union européenne et la Confédération suisse concernant des dispositions supplémentaires relatives à l'instrument de soutien financier dans le domaine des frontières extérieures et des visas, dans le cadre du Fonds pour la sécurité intérieure, pour la période 2014 à 2020 (FF 2016 4943)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise du règlement (UE) no 515/2014 portant création du Fonds pour la sécurité intérieure dans le domaine des frontières extérieures et des visas (Développement de l'acquis de Schengen) (FF 2016 4939)

22.09.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

12.12.2016 Conseil national. Adhésion.

16.12.2016 Conseil des Etats. L'arrêté est adopté au vote final.

16.12.2016 Conseil national. L'arrêté est adopté au vote final.

Feuille fédérale 2016 8689; Délai référendaire 07.04.2017

43/16.059 é Charte européenne de l'autonomie locale. Protocole additionnel

Message du 24 août 2016 concernant la ratification du protocole additionnel à la charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales (FF 2016 6737)

Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales (FF 2016 6749)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation du protocole additionnel à la charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales (FF 2016 6747)

06.12.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

44/16.063 n Plateforme système de saisie des données biométriques. Renouvellement

Message du 7 septembre 2016 concernant le renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP) (FF 2016 7075)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral relatif au renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP) (FF 2016 7103)

45/16.068 n Lutte contre la criminalité. Accord avec le Monténégro

Message du 12 octobre 2016 portant approbation de l'accord entre la Suisse et le Monténégro sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité (FF 2016 7913)

Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement du Monténégro sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité (FF 2016 7933)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre la Suisse et le Monténégro sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité (FF 2016 7931)

46/16.077 n CO. Droit de la société anonyme

Message du 23 novembre 2016 concernant la modification du code des obligations (droit de la société anonyme)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

47/16.081 é Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes (convention d'Istanbul). Approbation

Message du 2 décembre 2016 concernant l'approbation de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Département de la défense, de la protection de la population et des sports**48/13.019 n Stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+**

Rapport du Conseil fédéral du 9 mai 2012 (FF 2012 5075)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

20.06.2013 Conseil national. Pris acte du rapport.

x 49/16.044 n Préservation de la valeur de Polycom. Crédit d'ensemble

Message du 25 mai 2016 concernant un crédit d'ensemble destiné à maintenir la valeur du système Polycom (FF 2016 3965)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral relatif à un crédit d'ensemble destiné à maintenir la valeur du système Polycom (FF 2016 3987)

20.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

06.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

Feuille fédérale 2017 115

50/16.061 é Politique de sécurité de la Suisse. Rapport

Rapport du 24 août 2016 consécutif au postulat 11.3469: Rapport du Conseil fédéral concernant la politique de sécurité de la Suisse (FF 2016 7549)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

51/16.079 é Participation de la Suisse à la KFOR. Prolongation de l'engagement de la Swisscoy

Message du 23 novembre 2016 relatif à la prolongation de la participation suisse à la Kosovo Force multinationale (KFOR) (FF 2016 8373)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral concernant la prolongation de la participation suisse à la Kosovo Force multinationale (KFOR) (FF 2016 8397)

Département des finances**52/11.047 n Loi sur l'impôt anticipé. Modification (stimulation du marché suisse des capitaux)**

Message du 24 août 2011 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (stimulation du marché suisse des capitaux) (FF 2011 6097)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

2. Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Projet de la CER-N)

27.02.2012 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.

07.06.2012 Conseil des Etats. Adhésion (= Renvoi au Conseil fédéral).

53/11.057 n Loi sur le contrat d'assurance. Révision totale

Message du 7 septembre 2011 relatif à la révision totale de la loi sur le contrat d'assurance (FF 2011 7091)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 15.060 OCF

1. Loi fédérale sur le contrat d'assurance (Loi sur le contrat d'assurance, LCA) (FF 2011 7199)

13.12.2012 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.

20.03.2013 Conseil des Etats. Adhésion (= renvoi au Conseil fédéral).

54/13.028 n Centralisation des fournisseurs de prestations IT. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 07.3452

Rapport du 9 décembre 2011 concernant le classement de la motion Noser 07.3452 "Centralisation des fournisseurs de prestations TI" (FF 2011 8563)

CN/CE *Commission des finances*

07.12.2016 Conseil national. Pris acte du rapport.

La motion 07.3452 est classée.

55/14.054 é Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511

Rapport du Conseil fédéral du 20 juin 2014 sur le classement de la motion Fournier 11.3511, Assurance tremblement de terre obligatoire (FF 2014 5351)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 11.3511 Mo. Fournier

x 56/14.093 n Révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative. Loi

Message du 28 novembre 2014 concernant la loi fédérale sur la révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative (FF 2015 625)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur la révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative (FF 2015 669)

08.03.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

20.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

07.12.2016 Conseil national. Divergences.

12.12.2016 Conseil des Etats. Divergences.

13.12.2016 Conseil national. Adhésion.

16.12.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

16.12.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final. Feuille fédérale 2016 8659; Délai référendaire 07.04.2017

57/15.049 é Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

Message du 5 juin 2015 concernant la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (FF 2015 4613)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

2. Loi sur les droits de timbre (projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national)

16.03.2016 Conseil national. Début du traitement

17.03.2016 Conseil national. Entrer en matière.

Renvoi à la commission.

3. Loi fédérale sur la taxe au tonnage (projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats)

30.05.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral.

06.06.2016 Conseil national. Adhésion (=renvoi au Conseil fédéral).

58/15.057 n Oui à la protection de la sphère privée. Initiative populaire

Message du 26 août 2015 relatif à l'initiative populaire "Oui à la protection de la sphère privée" (FF 2015 6429)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Oui à la protection de la sphère privée» (FF 2015 6469)

13.12.2016 Conseil national. Début du traitement

15.12.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

15.12.2016 Conseil national. Le délai imparti pour traiter l'initiative populaire est prorogé d'un an, soit jusqu'au 25 mars 2018.

15.12.2016 Conseil des Etats. Le délai imparti pour traiter l'initiative populaire est prorogé d'un an, soit jusqu'au 25 mars 2018.

2. Arrêté fédéral concernant l'inscription du secret bancaire dans la Constitution (contre-projet à l'initiative populaire «Oui à la protection de la sphère privée») (Projet de la CER-N du 15.11.2016)

13.12.2016 Conseil national. Début du traitement

15.12.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

59/15.072 n Système incitatif en matière climatique et énergétique

Message du 28 octobre 2015 relatif à l'article constitutionnel concernant un système incitatif en matière climatique et énergétique (FF 2015 7165)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Arrêté fédéral sur un article constitutionnel concernant la taxe climatique et la taxe sur l'électricité (FF 2015 7215)

60/15.073 é Loi sur les services financiers (LSFin) et loi sur les établissements financiers (LEFin)

Message du 4 novembre 2015 concernant la loi sur les services financiers (LSFin) et la loi sur les établissements financiers (LEFin) (FF 2015 8101)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi sur les services financiers (LSFin) (FF 2015 8289)

14.12.2016 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

2. Loi fédérale sur les établissements financiers (Loi sur les établissements financiers, LEFin) (FF 2015 8335)

14.12.2016 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

3. Loi fédérale sur le droit de l'insolvabilité bancaire (Projet de la CER-E du 03.11.2016)

14.12.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral.

61/16.031 n Imposition des immeubles agricoles et sylvicoles. Loi

Message du 11 mars 2016 relatif à la loi fédérale sur l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles (FF 2016 1649)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles (FF 2016 1673)

27.04.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

12.12.2016 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière.

x 62/16.032 n Echange de renseignements en matière fiscale. Accord avec le Brésil

Message du 23 mars 2016 concernant l'approbation de l'accord avec le Brésil sur l'échange de renseignements en matière fiscale (FF 2016 3327)

Accord entre la Confédération suisse et la République fédérative du Brésil sur l'échange de renseignements en matière fiscale (FF 2016 3341)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre la Suisse et le Brésil sur l'échange de renseignements en matière fiscale (FF 2016 3339)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

12.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

16.12.2016 Conseil national. L'arrêté est adopté au vote final.

16.12.2016 Conseil des Etats. L'arrêté est adopté au vote final.

Feuille fédérale 2016 7691; Délai référendaire 07.04.2017

x **63/16.039 n Mesures douanières. Accord avec la Norvège**

Message du 18 mai 2016 concernant l'approbation de l'accord entre la Suisse et la Norvège relatif aux mesures douanières de sécurité (FF 2016 4119)

Accord entre la Confédération suisse et le Royaume de Norvège relatif aux mesures douanières de sécurité (FF 2016 4133)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord entre la Suisse et la Norvège relatif aux mesures douanières de sécurité (FF 2016 4131)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

12.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

16.12.2016 Conseil national. L'arrêté est adopté au vote final.

16.12.2016 Conseil des Etats. L'arrêté est adopté au vote final.

Feuille fédérale 2016 8693; Délai référendaire 07.04.2017

x **64/16.041 né Budget 2017 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2018-2020**

Message du 24 août 2016 concernant le budget de la Confédération suisse pour l'année 2017 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances

CN/CE *Commission des finances*

Voir objet 16.3913 Po. CdF-CN

1. Arrêté fédéral la concernant le budget pour l'année 2017

30.11.2016 Conseil national. Début du traitement

01.12.2016 Conseil national. Le projet a été rejeté au vote sur l'ensemble.

05.12.2016 Conseil des Etats. Divergences.

07.12.2016 Conseil national. Divergences.

12.12.2016 Conseil des Etats. Divergences.

13.12.2016 Conseil national. Divergences.

14.12.2016 Conseil des Etats. Divergences.

15.12.2016 Conseil national. La proposition de la conférence de conciliation est rejetée.

2. Arrêté fédéral Ib concernant le cadre financier inscrit au budget 2017

30.11.2016 Conseil national. Début du traitement

01.12.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

05.12.2016 Conseil des Etats. Divergences.

07.12.2016 Conseil national. Divergences.

12.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

3. Arrêté fédéral II concernant le plan financier pour les années 2018 à 2020

30.11.2016 Conseil national. Début du traitement

01.12.2016 Conseil national. Le projet a été rejeté au vote sur l'ensemble.

05.12.2016 Conseil des Etats. Divergences.

07.12.2016 Conseil national. Divergences.

12.12.2016 Conseil des Etats. Divergences.

13.12.2016 Conseil national. Divergences.

14.12.2016 Conseil des Etats. Divergences.

15.12.2016 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la Conférence de conciliation.

15.12.2016 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la Conférence de conciliation.

4. Arrêté fédéral III concernant les prélèvements sur le fonds d'infrastructure ferroviaire pour l'année 2017

30.11.2016 Conseil national. Début du traitement

01.12.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

05.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

5. Arrêté fédéral IV concernant les prélèvements sur le fonds d'infrastructure pour l'année 2017

30.11.2016 Conseil national. Début du traitement

01.12.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

05.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

6. Arrêté fédéral V concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2017

30.11.2016 Conseil national. Début du traitement

01.12.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

05.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

x **65/16.042 né Budget 2016. Supplément II**

Message du 16 septembre 2016 concernant le supplément II au budget 2016 (FF 2016 7355)

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral I concernant le supplément II au budget 2016

30.11.2016 Conseil national. Début du traitement

01.12.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

05.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

2. Arrêté fédéral II concernant des prélèvements supplémentaires sur le fonds d'infrastructure ferroviaire pour l'année 2016

30.11.2016 Conseil national. Début du traitement

01.12.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

05.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

3. Arrêté fédéral III relatif au financement de la participation de la Suisse aux programmes-cadres de recherche et d'innovation de l'Union européenne pendant les années 2014 à 2020 (FF 2016 7357)

30.11.2016 Conseil national. Début du traitement

01.12.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

05.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

66/16.045 é Programme de stabilisation 2017-2019

Message du 25 mai 2016 relatif à la loi fédérale sur le programme de stabilisation 2017-2019 et à la loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations (FF 2016 4519)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur le programme de stabilisation 2017-2019 (FF 2016 4655)

28.09.2016 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

28.11.2016 Conseil national. Début du traitement

29.11.2016 Conseil national. Suite

30.11.2016 Conseil national. Divergences.

12.12.2016 Conseil des Etats. Divergences.

2. Loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations (Loi sur l'Autorité fédérale de surveillance des fondations, LASF) (FF 2016 4665)

x **67/16.046 é Message 2016 sur les immeubles du DFF**

Message du 25 mai 2016 concernant les immeubles du Département fédéral des finances pour 2016 (Message 2016 sur les immeubles du DFF) (FF 2016 4141)

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral concernant les immeubles du DFF pour 2016 (FF 2016 4159)

20.09.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

13.12.2016 Conseil national. Adhésion.

Feuille fédérale 2017 117

68/16.050 n Loi sur l'assistance administrative fiscale. Modification

Message du 10 juin 2016 sur la modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale (FF 2016 4955)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'assistance administrative internationale en matière fiscale (Loi sur l'assistance administrative fiscale, LAAF) (FF 2016 4969)

69/16.051 n Loi sur l'imposition du tabac. Modification

Message du 17 juin 2016 relatif à la modification de la loi sur l'imposition du tabac (FF 2016 4971)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'imposition du tabac (LTab) (FF 2016 4977)

14.12.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

70/16.052 n LHID. Modification

Message du 17 juin 2016 concernant la modification de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) (FF 2016 5155)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) (FF 2016 5169)

15.12.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

71/16.053 n Nouveau régime financier 2021

Message du 22 juin 2016 relatif au nouveau régime financier 2021 (FF 2016 6003)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral concernant le nouveau régime financier 2021 (FF 2016 6019)

15.12.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

x **72/16.057 n Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec l'Islande, la Norvège, Guernesey, Jersey, l'île de Man, le Japon, le Canada et la République de Corée**

Message du 6 juillet 2016 concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec l'Islande, la Norvège, Guernesey, Jersey, l'île de Man, le Japon, le Canada et la République de Corée (FF 2016 6369)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec l'Islande (FF 2016 6425)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

12.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

Recueil officiel du droit fédéral 2016 5315

2. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec la Norvège (FF 2016 6427)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

12.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

Recueil officiel du droit fédéral 2016 5321

3. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Guernesey (FF 2016 6429)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

12.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

Recueil officiel du droit fédéral 2016 5311

4. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Jersey (FF 2016 6431)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

12.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

Recueil officiel du droit fédéral 2016 5319

5. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec l'île de Man (FF 2016 6433)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

12.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

Recueil officiel du droit fédéral 2016 5313

6. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Japon (FF 2016 6435)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

12.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.
Recueil officiel du droit fédéral 2016 5317

7. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Canada (FF 2016 6437)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

12.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.
Recueil officiel du droit fédéral 2016 5307

8. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec la République de Corée (FF 2016 6439)

22.09.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

12.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.
Recueil officiel du droit fédéral 2016 5309

73/16.064 é Loi sur le Contrôle des finances. Révision partielle

Message du 7 septembre 2016 concernant la révision partielle de la loi fédérale sur le Contrôle fédéral des finances (Loi sur le Contrôle des finances, LCF) (FF 2016 6897)

CN/CE *Commission des finances*

1. Loi fédérale sur le Contrôle fédéral des finances (Loi sur le Contrôle des finances, LCF) (FF 2016 6909)

14.12.2016 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

74/16.066 é FMI. Octroi d'une garantie pour un prêt au fonds fiduciaire

Message du 30 septembre 2016 concernant l'octroi d'une garantie à la Banque nationale suisse dans le cadre d'un prêt au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du Fonds monétaire international (FF 2016 7789)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral concernant l'octroi d'une garantie à la Banque nationale suisse dans le cadre d'un prêt au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du Fonds monétaire international (FF 2016 7811)

75/16.067 n Loi sur l'aide monétaire. Révision

Message du 30 septembre 2016 concernant la révision de la loi sur l'aide monétaire et la prorogation de l'arrêté sur l'aide monétaire (FF 2016 7813)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Loi fédérale sur l'aide monétaire internationale (Loi sur l'aide monétaire, LAMO) (FF 2016 7835)

2. Arrêté fédéral concernant l'octroi d'un crédit-cadre pour la poursuite de l'aide monétaire internationale (Arrêté concernant l'aide monétaire, AAM) (FF 2016 7837)

76/16.069 n Compétences dans le domaine de l'informatique et des télécommunications de l'administration. Classement de la motion 10.3640

Rapport du 25 mai 2016 sur le classement de la motion 10.3640: Compétences dans le domaine de l'informatique et des télécommunications de l'administration fédérale et Rapport sur le classement de la motion 10.3641: Examen de la gestion du progiciel SAP au sein de l'administration (FF 2016 4079)

CN/CE *Commission des finances*

07.12.2016 Conseil national. Pris acte du rapport.

La motion 10.3640 est classée.

Voir objet 10.3640 Mo. CdF-CN

77/16.070 n Examen de la gestion du progiciel SAP au sein de l'administration. Classement de la motion 10.3641

Rapport du 25 mai 2016 sur le classement de la motion 10.3640: Compétences dans le domaine de l'informatique et des télécommunications de l'administration fédérale et Rapport sur le classement de la motion 10.3641: Examen de la gestion du progiciel SAP au sein de l'administration (FF 2016 4087)

CN/CE *Commission des finances*

07.12.2016 Conseil national. Pris acte du rapport.

La motion 10.3641 est classée.

Voir objet 10.3641 Mo. CdF-CN

78/16.074 é Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale! (Initiative Monnaie pleine). Initiative populaire

Message du 9 novembre 2016 relatif à l'initiative populaire "Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale! (Initiative Monnaie pleine)" (FF 2016 8225)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale! (Initiative Monnaie pleine)» (FF 2016 8249)

79/16.076 é Loi sur le traitement fiscal des sanctions financières

Message du 16 novembre 2016 concernant la loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières (FF 2016 8253)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières (FF 2016 8287)

80/16.078 é Accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays. Approbation et mise en oeuvre

Message du 23 novembre 2016 concernant l'approbation et la mise en oeuvre de l'accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays (Loi fédérale sur l'échange international automatique des déclarations pays par pays des groupes d'entreprises multinationales, LEDPP) (FF 207 33)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'échange international automatique des déclarations pays par pays des groupes d'entreprises multinationales (Loi sur l'échange des déclarations pays par pays, LEDPP) (FF 2017 89)

2. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord multilatéral enter autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays (FF 2017 101)

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

81/15.050 n Pour la sécurité alimentaire. Initiative populaire

Message du 24 juin 2015 relatif à l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire» (FF 2015 5273)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral sur l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire» (FF 2015 5303)

09.03.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

29.11.2016 Conseil des Etats. Divergences.

29.11.2016 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'au 8 janvier 2018.

13.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'au 8 janvier 2018.

2. Arrêté fédéral relatif à la sécurité alimentaire (contre-projet à l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire») (Projet de la CER-S du 03.11.2016)

29.11.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet de la Commission

29.11.2016 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'au 8 janvier 2018.

82/15.088 n Mesures en matière de lutte contre le travail au noir. Loi

Message du 18 décembre 2015 relatif à la modification de la loi concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (FF 2016 141)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (FF 2016 167)

29.09.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

x 83/16.025 n Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020

Message du 24 février 2016 relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020 (FF 2016 2917)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

11. Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) (FF 2016 3199)

09.06.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

12.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

15.09.2016 Conseil national. Divergences.

29.11.2016 Conseil des Etats. Divergences.

05.12.2016 Conseil national. Adhésion.

16.12.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

16.12.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final. Feuille fédérale 2016 8673; Délai référendaire 07.04.2017

84/16.038 n Moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018-2021

Message du 18 mai 2016 concernant un arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018 à 2021 (FF 2016 4321)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018 à 2021 (FF 2016 4381)

15.09.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

29.11.2016 Conseil des Etats. Divergences.

85/16.058 n Organisation internationale du Travail. Protocole à la convention no 29 concernant le travail forcé

Message du 24 août 2016 portant approbation du protocole de 2014 à la convention no 29 concernant le travail forcé ou obligatoire (FF 2016 6793)

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930 (FF 2016 6817)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation du protocole de 2014 à la convention no 29 concernant le travail forcé ou obligatoire (FF 2016 6815)

05.12.2016 Conseil national. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

86/05.028 n Réforme des chemins de fer 2

Message du 23 février 2005 sur la réforme des chemins de fer 2 (FF 2005 2269)

Message supplémentaire du 9 mars 2007 sur la réforme des chemins de fer 2 (révision des actes normatifs concernant les transports publics) (FF 2007 2517)

Message supplémentaire du 20 octobre 2010 sur la réforme des chemins de fer 2 (deuxième phase de la réforme des chemins de fer 2) (FF 2011 857)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

03.10.2005 Conseil national. L'entrée en matière aux projets 1 à 7 est acceptée; le projet est cependant renvoyé au Conseil fédéral conformément à la proposition de la Commission des transports et des télécommunications.

08.12.2005 Conseil des Etats. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral.

Voir objet 09.473 lv.pa. CTT-CN

5. Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF)

05.03.2009 Conseil national. Reste en suspens (seulement partiellement caduc en raison du projet 9).

10.03.2009 Conseil des Etats. Adhésion.

87/13.068 n Loi sur le transport de voyageurs (transport de supporteurs). Modification

Message du 28 août 2013 relatif à la modification de la loi sur le transport de voyageurs (LTV) (Transport de supporteurs) (FF 2013 6279)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi sur le transport de voyageurs (LTV) (Transport de supporteurs) (FF 2013 6297)

12.03.2014 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.

19.06.2014 Conseil des Etats. Rejet du renvoi

18.09.2014 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.

88/16.035 é Transformation et extension des réseaux électriques. Loi

Message du 13 avril 2016 relatif à la loi fédérale sur la transformation et l'extension des réseaux électriques (Modification de la loi sur les installations électriques et de la loi sur l'approvisionnement en électricité) (FF 2016 3679)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Loi fédérale sur la transformation et l'extension des réseaux électriques (Modification de la loi sur les installations électriques et de la loi sur l'approvisionnement en électricité) (FF 2016 3765)

08.12.2016 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

x 89/16.040 é Financement de l'infrastructure ferroviaire suisse pour les années 2017-2020

Message du 18 mai 2016 sur le financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire pour les années 2017 à 2020 (FF 2016 4163)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Arrêté fédéral portant allocation d'un plafond de dépenses destiné au financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire pour les années 2017 à 2020 (FF 2016 4269)

19.09.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet du Conseil fédéral.

06.12.2016 Conseil national. Adhésion.

Feuille fédérale 2016 8695

90/16.043 é Rapport Service-Public

Rapport d'analyse du 17 juin 2016 de la définition et des prestations du service public de la SSR compte de tenu de la position et de la fonction des médias électroniques privés. Rapport en réponse au postulat 14.3298 de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats (CTT-E) (FF 2016)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

26.09.2016 Conseil des Etats. Pris acte du rapport.

Voir objet 14.3298 Po. CTT-CE (13.048)

91/16.054 é Loi fédérale sur la navigation intérieure. Révision partielle

Message du 29 juin 2016 concernant la révision partielle de la loi fédérale sur la navigation intérieure (LNI) (FF 2016 6217)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale sur la navigation intérieure (LNI) (FF 2016 6241)

08.12.2016 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

92/16.056 n Loi sur le génie génétique. Modification

Message du 29 juin 2016 relatif à la modification de la loi sur le génie génétique (Prolongation du moratoire, intégration des résultats du PNR 59 et "zones avec OGM") (FF 2016 6301)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi fédérale sur l'application du génie génétique au domaine non humain (Loi sur le génie génétique, LGG) (FF 2016 6355)

06.12.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

93/16.062 n Loi sur l'aviation. Révision partielle 1+

Message du 31 août 2016 concernant la révision partielle 1+ de la loi fédérale sur l'aviation (LA 1+) (FF 2016 6913)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale sur l'aviation (LA) (FF 2016 6955)

14.12.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet du Conseil fédéral.

94/16.071 é Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag). Initiative populaire

Message du 19 octobre 2016 concernant l'initiative populaire «Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)» (FF 2016 8013)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)» (FF 2016 8051)

95/16.072 é Pollution atmosphérique transfrontière. Convention relative aux métaux lourds. Modification

Message du 26 octobre 2016 concernant l'approbation des modifications apportées en 2012 au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux métaux lourds (FF 2016 8053)

Protocole du 24 juin 1998 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux métaux lourds (FF 2016 8065)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Arrêté fédéral portant approbation des modifications de 2012 apportées au Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif aux métaux lourds (FF 2016 8063)

96/16.075 n Organisation de l'infrastructure ferroviaire

Message du 16 novembre 2016 sur l'organisation de l'infrastructure ferroviaire (FF 2016 8399)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale sur l'organisation de l'infrastructure ferroviaire (FF 2016 8487)

97/16.080 é Transport régional de voyageurs 2018-2021.

Crédit d'engagement

Message du 23 novembre 2016 concernant l'instauration d'un crédit d'engagement destiné à l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2018 à 2021 (FF 2016 8553)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi sur le transport de voyageurs (LTV) (FF 2016 8577)

2. Arrêté fédéral portant allocation d'un crédit d'engagement destiné à l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs pour les années 2018 à 2021 (FF 2016 8579)

98/16.083 n Accord de Paris sur le climat. Approbation

Message du 21 décembre 2016 portant approbation de l'Accord de Paris sur le climat

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Initiatives des cantons

99/08.331 é Argovie. Promouvoir l'assainissement énergétique des vieux immeubles par des incitations fiscales (09.12.2008)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution, le canton d'Argovie dépose l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à compléter la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, afin de prévoir, en plus de la déductibilité totale des mesures d'économies d'énergie, des incitations fiscales destinées à encourager l'assainissement énergétique des vieux immeubles.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

100/16.318 é Argovie. Abolition de la pénalisation du mariage (29.11.2016)

Se fondant sur l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale (Cst.), le canton d'Argovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton d'Argovie demande à la Confédération d'éliminer la discrimination frappant les couples mariés et ceux vivant sous le régime du partenariat enregistré par rapport aux personnes vivant en concubinage, que ce soit en matière de droit fiscal ou de droit des assurances sociales.

Il propose de modifier la Constitution comme suit:

Art. 14, al. 2

Sur le plan fiscal, les couples mariés et les couples vivant sous le régime du partenariat enregistré forment une communauté économique de deux personnes. Ils ne peuvent pas être pénalisés par rapport à d'autres modes de vie, notamment en matière d'impôts et d'assurances sociales.

101/15.301 é Bâle-Campagne. Nouvelle augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et répartition adéquate des ressources entre les régions (15.01.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Campagne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont instamment priées de doter le Corps des gardes-frontière de suffisamment d'effectifs sur tous ses sites pour qu'il puisse accomplir ses tâches de façon satisfaisante en fonction de la situation locale et des besoins de la population en matière de sécurité.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

16.12.2015 Conseil des Etats. Décidé de donner suite à l'initiative.

26.01.2016 CPS-CN. Adhésion.

102/15.315 é Bâle-Campagne. Extension de la surveillance électronique (bracelet électronique) (24.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Campagne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'article 79b alinéa 1 du Code pénal doit être modifié comme suit:

Art. 79b Surveillance électronique

Al. 1

A la demande du condamné, l'autorité d'exécution peut ordonner l'utilisation d'un appareil électronique fixé au condamné (surveillance électronique):

Let. a

au titre de l'exécution d'une peine privative de liberté ou d'une peine privative de liberté de substitution de cinq jours à trois ans; ou

Let. b

à la place du travail externe ou du travail et logement externes, pour une durée de un mois au minimum à deux ans au maximum.

...

CN/CE Commission des affaires juridiques

14.12.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

103/15.316 é Bâle-Campagne. Simplification du système fiscal en matière d'impôts directs (28.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Campagne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil du canton de Bâle-Campagne prie les autorités fédérales de procéder à une simplification générale de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD; RS 642.11) ainsi que de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID; RS 642.14). L'objectif est, d'une part, que les bases légales soient claires, intelligibles et bien structurées et, d'autre part, que l'établissement d'une déclaration d'impôts prenne peu de temps et que le contrôle de celle-ci entraîne une charge de travail modérée.

Les simplifications porteront en particulier sur:

- l'imposition de la propriété du logement, en abolissant la valeur locative et en supprimant en même temps la déduction des intérêts hypothécaires; une déduction appropriée des frais d'entretien des immeubles devra toujours pouvoir être possible;
- les possibilités de déductions fiscales, en supprimant les déductions générales (déductions anorganiques);
- l'imposition intercantonale, en déterminant des règles de répartition et d'évaluation uniformes, la jurisprudence du Tribunal fédéral en la matière étant réservée (par ex. les conditions relatives à une acquisition de remplacement d'un logement occupé par son propriétaire dans un autre canton);
- l'impôt fédéral direct, en adaptant le barème de l'impôt pour compenser les suppléments de revenus obtenus au moyen des mesures de simplification. Afin de respecter la souveraineté des cantons en matière de barèmes, aucune disposition en la matière ne devra être prescrite à l'intention des cantons.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

05.12.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

104/15.324 é Bâle-Campagne. Modification urgente du Code de procédure pénale suisse (03.12.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Bâle-Campagne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

1. L'article 147 alinéa 4 du Code de procédure pénale (CPP) est complété comme suit (nouvelle deuxième phrase):

4 Les preuves administrées en violation du présent article ne sont pas exploitables à la charge de la partie qui n'était pas présente. Les dépositions faites à la charge d'une partie sont exploitables si celle-ci a au moins une fois eu l'occasion d'exercer pleinement son droit de poser des questions durant la procédure.

2. L'article 78 CPP est modifié comme suit:

a. il est précisé de manière appropriée que, en cas d'utilisation de moyens techniques, il n'y a pas d'obligation d'établir immédiatement et simultanément un procès-verbal;

b. à l'alinéa 5bis, le passage ",durant les débats," est biffé de sorte qu'il soit clair que cette disposition s'applique également à la procédure préliminaire;

c. il est précisé de manière appropriée que, sous réserve de l'alinéa 3, les transcriptions peuvent, tout comme les procès-verbaux directs, se limiter aux éléments essentiels.

3. L'article 221 alinéa 1 lettre c CPP est modifié comme suit:

"qu'il compromette sérieusement la sécurité d'autrui par des crimes ou des délits graves (après avoir déjà commis des infractions du même genre)".

CN/CE Commission des affaires juridiques

15.12.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

105/08.318 é Bâle-Ville. Passage à l'imposition individuelle (27.06.2008)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Ville soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à créer les bases légales permettant de passer du système d'imposition du couple et de la famille à un système d'imposition individuelle, indépendant de l'état civil, pour l'impôt fédéral direct ainsi que pour les impôts cantonaux (sur le revenu comme sur la fortune). Le projet proposera également des réponses aux problèmes que ne manquera pas de soulever le nouveau dispositif, ainsi qu'une simplification du système fiscal.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

10.08.2009 Conseil des Etats. Décidé de donner suite à l'initiative.

10.09.2009 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

Voir objet 06.302 Iv.ct. Zurich

Voir objet 07.305 Iv.ct. Berne

x 106/15.310 é Bâle-Ville. Introduction d'une assurance fédérale contre les séismes (10.06.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Ville soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Il convient de créer la base constitutionnelle suivante pour une assurance contre les séismes obligatoire à l'échelle nationale:

Art. 74a Assurance contre les séismes

Al. 1

La Confédération fixe les principes applicables à la protection de l'être humain face au risque sismique. Leur mise en oeuvre est du ressort des cantons, qui édictent les bases légales nécessaires.

Al. 2

Les cantons s'emploient à faire respecter les normes parasismiques dans les nouvelles constructions sises sur leur territoire.

Al. 3

Ils s'assurent que tous les biens fonciers sis sur leur territoire sont couverts par l'assurance contre les séismes. Ils peuvent mandater à cet effet les établissements cantonaux d'assurance des bâtiments ou, en l'absence de tels établissements, le secteur privé des assurances.

Al. 4

La Confédération légifère sur une assurance à l'échelle nationale contre les séismes pour les ménages privés et les biens mobiliers des entreprises. Ce faisant, elle prend en considération la structure du marché et la compétence des cantons qui comptent sur leur territoire des établissements cantonaux d'assurance-ménage.

Al. 5

Elle peut participer au financement de l'assurance contre les séismes et apporter une aide financière supplémentaire en cas de situation exceptionnelle.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

20.09.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

15.12.2016 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

107/07.305 é Berne. Passer du système d'imposition du couple et de la famille à un système d'imposition individuelle, indépendant de l'état civil (04.07.2007)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à créer les bases légales permettant de passer du système d'imposition du couple et de la famille à un système d'imposition individuelle, indépendant de l'état civil. Ces bases doivent s'appliquer au moins à l'impôt sur le revenu et prévoir des réponses aux problèmes que soulève le changement de système (notamment en ce qui concerne le choix du type d'imposition ou les familles monoparentales) tout en proposant une simplification du système fiscal.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

10.08.2009 Conseil des Etats. Décidé de donner suite à l'initiative.

10.09.2009 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

Voir objet 06.302 Iv.ct. Zurich

Voir objet 08.318 Iv.ct. Bâle-Ville

108/08.316 é Berne. Interdiction des jeux vidéo violents (18.06.2008)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à mettre en place les bases légales propres à permettre d'interdire de fabriquer, de promouvoir, d'importer, de vendre ou de remettre des jeux vidéo qui consistent à exercer virtuellement des actes de cruauté envers des êtres humains ou des personnages à l'apparence humaine.

CN/CE Commission des affaires juridiques

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

109/10.322 n Berne. Pour l'introduction d'un congé rémunéré pour les parents d'enfants gravement malades

(02.06.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est chargée d'édicter les bases légales nécessaires à l'introduction d'un congé rémunéré pour l'un ou l'autre des parents dont les enfants souffrent de grave maladie, ceci pour leur permettre d'être présents auprès de leurs enfants et de les assister pendant un temps nécessaire lié avec la phase aiguë de la maladie.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

15.08.2014 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

17.11.2014 CSSS-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

16.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

x 110/12.318 é Berne. Calcul de l'unité de main-d'oeuvre standard dans l'agriculture. Modification (12.09.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Dans le cadre de la Politique agricole 2014-2017, la Confédération s'emploie à ce que:

- le calcul des besoins en travail (calcul de l'UMOS) tienne davantage compte du travail nécessaire à la vente sans intermédiaires, à la vente directe à la ferme et à l'agrotourisme;
- le calcul de l'UMOS tienne compte du travail nécessaire à la tenue de la comptabilité, au traitement des données et à la transformation des produits (travail de base), tâches qui, dans la plupart des exploitations, sont accomplies par les agricultrices.

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

15.06.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

15.12.2016 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

x 111/15.312 é Berne. Evaluation des distorsions de la concurrence contraires à la LAMal (24.06.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), titre 7, article 106a (nouveau), Disposition transitoire relative à l'article 49 LAMal:

"A l'occasion de l'analyse sur les effets de la révision de la LAMal concernant le financement hospitalier, la Confédération recensera les cantons qui financent les investissements ou les prestations d'intérêt général (par ex. formation et perfectionne-

ment des médecins) de leurs fournisseurs de prestations avec les recettes fiscales (art. 49 al. 3 LAMal)."

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.09.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

08.12.2016 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

Voir objet 16.3623 Mo. CSSS-CE

112/15.319 é Berne. Augmentation des subventions fédérales en faveur de la protection contre les crues (14.10.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée d'adapter les indemnités qu'elle verse aux assujettis à l'aménagement des eaux pour la protection contre les crues aux conditions générales, le but étant d'éviter le blocage des projets et de garantir la sécurité. L'article 2 alinéa 3 de l'ordonnance sur l'aménagement des cours d'eau (RS 721.100.1) sera modifié comme suit:

"La contribution au financement des mesures visées à l'alinéa 2 est comprise entre 45 et 55 pour cent des coûts et est fonction ...".

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

14.12.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

113/16.302 é Berne. Pour le développement du modèle des audiences de conciliation (13.01.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (CPC; RS 272) est modifié comme suit:

1. Art. 212 al. 1 deuxième phrase (nouvelle):

"Les cantons peuvent porter cette valeur à 4000 francs au maximum."

2. Art. 210 al. 1 let. c deuxième phrase (nouvelle):

"Les cantons peuvent porter cette valeur à 8000 francs au maximum."

3. Art. 198 let. f deuxième phrase (nouvelle):

"Les cantons qui ont institué un tribunal de commerce au sens de l'article 6 CPC peuvent prévoir qu'une procédure de conciliation est menée également dans ce cas;"

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.12.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

114/16.303 é Berne. Prolongation du moratoire sur les OGM (20.01.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Modification du titre 6 chapitre 2 article 197 chiffre 7 de la Constitution fédérale (Disposition transitoire ad art. 120):

"A son expiration fin 2017, le moratoire sur l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés par l'agriculture suisse sera prolongé jusqu'en 2021. Ne pourront en particulier être importés ni mis en circulation:

a. les plantes, les parties de plantes et les semences génétiquement modifiées qui peuvent se reproduire et sont destinées à être utilisées dans l'environnement à des fins agricoles, horticoles ou forestières;

b. les animaux génétiquement modifiés destinés à la production d'aliments et d'autres produits agricoles."

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

115/16.316 é Berne. Aménagement d'installations de production d'énergie renouvelable dans les sites marécageux (19.10.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération modifie l'article 78 alinéa 5 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 (état le 14 juin 2015) et soumet cette modification au vote du peuple et des cantons conformément à l'article 140. La dernière phrase de l'alinéa 5 est complétée comme suit:

... ainsi que les installations d'intérêt national destinées à utiliser les énergies renouvelables.

L'article 78 alinéa 5 Cst. aurait alors la teneur suivante:

Les marais et les sites marécageux d'une beauté particulière qui présentent un intérêt national sont protégés. Il est interdit d'y aménager des installations ou d'en modifier le terrain. Font exception les installations qui servent à la protection de ces espaces ou à la poursuite de leur exploitation à des fins agricoles, ainsi que les installations d'intérêt national destinées à utiliser les énergies renouvelables.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

116/16.317 é Berne. Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Peine privative de liberté en cas de violence contre les fonctionnaires (19.10.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de modifier comme suit l'article 285 du Code pénal suisse:

"Art. 285 Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires

1. Celui qui, en usant de violence ... sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire.

...

2. Si l'infraction a été commise par une foule ameutée ... seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis ... seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire de 30 jours-amende au moins."

En d'autres termes, il y a lieu de remplacer partout "ou d'une peine pécuniaire" par "et d'une peine pécuniaire".

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

117/09.332 é Fribourg. Interdiction des jeux vidéo violents
(16.11.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à interdire la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et la remise de jeux vidéo violents qui consistent à exercer virtuellement des actes de cruauté envers des êtres humains ou des personnages à l'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

x **118/13.310 n Fribourg. Interruption immédiate des négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire** (19.06.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont invitées à interrompre immédiatement les négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord couvrant les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la sécurité des produits et de la santé publique. A cet effet, le canton de Fribourg invite le Conseil fédéral:

1. à prendre des mesures afin de protéger la production suisse de denrées alimentaires de qualité, à l'intention du consommateur suisse, de l'importation à bas prix d'aliments de moindre qualité;

2. à poursuivre la préparation des mesures d'accompagnement en faveur de l'agriculture qui devront être mises en place en cas d'aboutissement du cycle de Doha de l'OMC;

3. à rester attentif aux risques que représente le libre-échange de denrées alimentaires pour le secteur agroalimentaire suisse, notamment dans le cadre d'accords bilatéraux négociés avec des pays tels que la Chine.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.08.2015 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

26.09.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

15.12.2016 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

119/16.311 é Fribourg. Amnistie fiscale générale
(28.06.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires afin de faire réapparaître, de manière non gratuite et selon une procédure simple à mettre en oeuvre pour le contribuable et l'administration fiscale, les capitaux soustraits à l'impôt.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

120/12.306 n Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires (13.03.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée:

- à élaborer un acte normatif allant dans le sens de la pétition du 30 octobre 2009 de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP);

- de réintroduire dans le Code pénal les courtes peines privatives de liberté;

- à prévoir que les cas de violence ou de menace contre les autorités et les fonctionnaires (art. 285 ch. 1 CP) sont punis d'une peine privative de liberté de 60 jours au moins ou d'une peine pécuniaire;

- à prévoir qu'en cas de récidive, seule une peine privative de liberté est possible pour une infraction à l'article 285 chiffre 1 CP, son minimum passant à 120 jours;

- à adapter en conséquence la peine minimale prévue pour les cas qualifiés de l'article 285 chiffre 2 CP;

- à prévoir qu'à l'instar de ce qui est prévu pour le personnel des entreprises de transports publics, toute infraction commise à l'encontre de fonctionnaires de police se poursuit d'office (y compris des dommages à la propriété, des injures et des voies de fait non violentes).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

11.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

10.06.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

121/14.311 é Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol (21.05.2014)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999; vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale du 13 décembre 2002; vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et Canton de Genève du 13 septembre 1985;

considérant:

- l'article 8 alinéa 3 de la Constitution fédérale qui proclame l'égalité en droit des hommes et des femmes;

- la recommandation 1777 (2007) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, point 6.2.6;

- l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par la Suisse en 1997, invitant les gouvernements signataires à assurer par voie de législation l'application effective du principe d'égalité entre femmes et hommes;

- l'article 4 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, résolution 48/104 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 20 décembre 1993 demandant de prévoir dans la législation nationale des réparations justes et efficaces du dommage subi;

demande à l'Assemblée fédérale:

de modifier les articles 189 et 190 du Code pénal afin d'élargir la définition de la notion juridique du viol aux victimes de sexe

masculin et à d'autres formes de pénétrations sexuelles forcées que l'acte sexuel proprement dit.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.02.2015 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

26.06.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

122/15.304 é Genève. Stop au transport de chlore pour protéger la population et permettre la construction de logements (24.02.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à:

- élaborer un cadre légal qui interdise le transport massif de chlore;
- inscrire dans ce cadre légal l'obligation, pour les entreprises qui utilisent le chlore en grande quantité, de le produire sur place.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

13.12.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

123/15.313 é Genève. Sauvons les barrages et l'énergie hydraulique suisses (31.08.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève invite les autorités fédérales:

- à introduire une taxe sur l'électricité non renouvelable, qui permettrait d'intégrer les coûts externes dans le prix du courant;
- à prévoir des réductions pour l'électricité produite dans des centrales à gaz, uniquement sur présentation d'un certificat de provenance;
- à allouer le produit de la taxe aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables, en favorisant l'économie locale.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

15.11.2016 CEATE-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

124/15.322 é Genève. Pour des expériences pilotes de péages urbains (19.10.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil de la République et Canton du Genève invite l'Assemblée fédérale à adopter une loi permettant la mise en place d'expériences pilotes de péages urbains, notamment à Genève.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

15.12.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

125/09.304 é Grisons. Encourager l'assainissement énergétique des bâtiments (11.02.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution, le canton des Grisons dépose l'initiative suivante:

La Confédération est invitée à encourager, par des incitations fiscales, les rénovations de nature à diminuer la consommation d'énergie dans les vieux immeubles. Pour ce faire, elle adaptera en conséquence les bases légales telles que la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes et la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

x 126/13.312 é Grisons. Maintenir la valeur de la force hydraulique suisse (08.10.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton des Grisons soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de modifier la loi sur l'énergie en se fondant sur les principes suivants:

- a. renoncer à l'augmentation prévue des moyens destinés à l'encouragement des énergies renouvelables,
- b. remplacer l'actuel modèle d'encouragement des énergies renouvelables par un modèle tourné vers le marché,
- c. en cas de maintien du modèle d'encouragement actuel et/ou d'augmentation des moyens destinés aux mesures d'encouragement, prendre également en considération l'énergie hydraulique d'une puissance inférieure à 10 mégawatts.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

03.11.2014 CEATE-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

17.03.2016 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

13.12.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

127/16.308 é Grisons. Adaptation de la loi sur l'aménagement du territoire (18.04.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton des Grisons soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La loi sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) est modifiée de la façon suivante:

La garantie des droits acquis pour les constructions sises hors de la zone à bâtir (art. 24c LAT) est étendue de sorte que les constructions qui ne sont plus utilisées pour des activités agricoles puissent être réaffectées de manière mesurée à un usage d'habitation, dans le respect de leur identité et dans le cadre des possibilités d'agrandissement existantes; ces modifications ne doivent toutefois entraîner aucun coût ou aucune obligation supplémentaire - notamment en matière d'équipement - pour les pouvoirs publics.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

128/16.309 é Jura. Crise laitière et gestion des volumes (07.06.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Jura soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Parlement demande que les lois ad hoc soient modifiées afin de permettre que la gestion des volumes et des prix du lait soit réorganisée et redéfinie, avec force obligatoire, entre les interprofessions, les acheteurs et transformateurs, ceci dans un

objectif de transparence quantitative et de planification pour chaque année laitière.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

129/15.314 é Lucerne. Asile et statut de réfugié

(23.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Lucerne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

1. Le canton de Lucerne invite les autorités compétentes en matière d'asile à modifier la pratique actuelle d'octroi du statut de réfugié aux objecteurs de conscience. Ceux-ci ne devraient obtenir que le statut de "personnes à protéger admises à titre provisoire" (sans droit au regroupement familial).

2. Le canton de Lucerne demande que les subventions versées au titre de l'hébergement et de la prise en charge des requérants mineurs non accompagnés provenant d'Erythrée couvrent effectivement les dépenses en question, car ces personnes doivent parfois même être placées dans des familles d'accueil.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

29.02.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

130/15.317 é Neuchâtel. Fiscalité des familles. Adaptation de la législation à l'évolution des structures parentales

(01.10.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Neuchâtel soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier les bases légales du mode d'imposition des familles. En particulier, il s'agit de corriger les inégalités de traitement relatives à l'imposition des pensions alimentaires entre enfants mineurs et majeurs et d'harmoniser le régime des déductions entre les couples mariés, non mariés et divorcés.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

05.12.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

131/15.323 é Nidwald. Révision partielle de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

(01.12.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Nidwald soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

I. Exposé des faits

Tâche commune de la Confédération et des cantons

Conçues comme des prestations sous condition de ressources, les prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI sont une aide financière octroyée lorsque les rentes et le revenu des ayants droit ne permettent pas de couvrir les besoins vitaux. Avec l'AVS et l'AI, elles font partie des fondements du système social suisse. Les PC ont été introduites en 1966. A cette époque, on pensait qu'il s'agissait d'une solution transitoire et que le montant des rentes serait un jour suffisamment élevé pour assurer le minimum vital. Cette projection s'étant toutefois révélée irréaliste, le versement de PC a été inscrit dans la Constitution fédérale (Cst.) comme tâche commune à long terme de la Confédération et des cantons (art. 112a Cst.) dans le cadre de

la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

Les PC ne sont pas financées par la perception de contributions (primes), mais par les recettes fiscales générales de la Confédération (30 pour cent) et des cantons (70 pour cent).

Evolution financière

Ces dernières années, les dépenses au titre des PC ont fortement augmenté: de 3,2 milliards de francs en 2007, elles sont passées à 4,5 milliards de francs en 2013, soit une hausse de 40 pour cent. Le nombre de bénéficiaires de PC a, lui aussi, enregistré une croissance marquée, passant de près de 256 000 en 2007 à quelque 300 000 en 2013, soit une hausse de 20 pour cent environ.

Pour le seul canton de Nidwald, les coûts sont passés de 8,9 millions de francs en 2008 à 13,3 millions de francs en 2014, soit près de 45 pour cent d'augmentation. Le tableau ci-dessous présente les chiffres détaillés:

Tableau: voir Internet

De multiples facteurs expliquent cette évolution, en particulier les modifications des bases légales (telles que les révisions de l'AI qui ont entraîné des reports de coûts vers les PC) et le nouveau régime de financement des soins. En outre, le système présente certaines incitations pernicieuses qu'il s'agit de supprimer, ce qui permettra aussi une meilleure gestion de la part des cantons.

Mesures mises en oeuvre à l'échelon cantonal

Les cantons ne disposent que d'une marge de manoeuvre restreinte pour régler les PC, la Confédération ayant défini les conditions d'octroi et les prestations de manière largement exhaustive. Les cantons peuvent prendre des dispositions uniquement au sujet des éléments suivants:

- Taxes imputables par les homes: les cantons peuvent fixer les taxes journalières facturées aux personnes vivant dans un home ou dans un hôpital.

- Montant des dépenses personnelles: les cantons fixent le montant à la disposition des personnes vivant dans un home ou dans un hôpital pour leurs dépenses personnelles.

- Imputation de la fortune: les cantons définissent la part de fortune qui peut être imputée au titre du séjour en home ou en hôpital, compte tenu du taux plafond et de la franchise fixés par le droit fédéral.

Dans le cadre de son programme d'équilibre budgétaire, le canton de Nidwald a examiné ces éléments et a procédé à toutes les adaptations possibles.

En outre, chaque canton peut influencer, dans une certaine mesure, sur les frais de maladie donnant lieu au versement de PC, en agissant principalement sur le volume des prestations. A cet égard, le Conseil d'Etat du canton de Nidwald a procédé à la dernière modification de l'ordonnance d'application pertinente en 2013, dans le cadre de son programme d'équilibre budgétaire, en y apportant des précisions et en redéfinissant le volume des prestations (ordonnance cantonale sur les prestations complémentaires, NG 741.31).

D'éventuelles adaptations supplémentaires - visant en particulier à supprimer les incitations pernicieuses dans le domaine des PC - ne peuvent être effectuées que dans le droit fédéral.

II. Propositions de modification de la LPC

Eu égard à ce qui précède, le canton de Nidwald considère que la Confédération doit prendre des mesures dans les domaines suivants:

1. Capital de prévoyance

Proposition:

Les bases légales régissant les PC doivent prévoir que, en cas de retrait du capital de prévoyance LPP, il soit en tous les cas tenu compte de manière appropriée des capitaux n'ayant pas été affectés conformément à leur but premier (la prévoyance), indépendamment du fait que la personne concernée soit responsable ou non de la situation.

Développement:

Le capital LPP doit être conservé pour être affecté à son objectif premier, à savoir la prévoyance. Si la création d'une entreprise ou un retrait en capital à la place de la rente entraîne une perte totale ou substantielle de ce capital, il est nécessaire que le droit aux prestations complémentaires soit modifié en conséquence. Les mesures ad hoc seront prises au niveau du droit fédéral.

2. Dessaisissement de fortune

Proposition:

Les dispositions légales régissant la prise en compte d'un dessaisissement de fortune (donations, avances d'hoirie, etc.) doivent être durcies et modifiées. La notion de dessaisissement de fortune sera clairement explicitée et la manière de tenir compte de la responsabilité de la personne concernée sera précisée.

Développement:

Des enquêtes menées par la Caisse de compensation du canton de Nidwald ont révélé que près d'un tiers des demandes de PC émanaient de personnes qui s'étaient dessaisies de tout ou partie de leur fortune (donations, partage successoral pas effectué dans le respect des dispositions légales, etc.). Lors du calcul des PC, un requérant ayant cédé des biens immobiliers ou des capitaux reste certes considéré comme leur détenteur, mais le montant pris en compte diminue d'année en année. Il y a lieu de reconsidérer cette pratique et, le cas échéant, de durcir la réglementation, notamment eu égard au fait que les pays voisins de la Suisse, en particulier, n'octroient généralement de prestations similaires aux PC qu'aux personnes ne disposant pratiquement plus d'aucune fortune.

En outre, afin d'améliorer la sécurité juridique et de garantir l'homogénéité des décisions prises par les tribunaux, les dispositions de la LPC portant sur la prise en compte d'un dessaisissement de fortune doivent être clarifiées.

3. Revenu moyen

Proposition:

Associées aux rentes AVS et AI, les PC visent la couverture des besoins vitaux. Il y a lieu de garantir que ces revenus de remplacement ne soient pas plus élevés que le revenu éventuel d'une activité lucrative exercée avant la survenance de l'événement ayant donné lieu à l'obtention des prestations d'assurance ou qu'un éventuel revenu de référence déterminé.

Développement:

Combinées aux rentes AI ou AVS, les PC garantissent aux ayants droit de disposer des moyens d'existence requis. Toutefois, certains bénéficiaires - en particulier les familles - reçoivent parfois des contributions dont le montant est nettement plus élevé que celui du revenu issu de leur activité lucrative antérieure. Il s'agit d'apporter les corrections qui s'imposent, notamment eu égard au fait que les personnes assurées peuvent encore demander, pour toute leur famille, le remboursement

des frais médicaux (par ex. traitements orthodontiques). En outre, ces personnes bénéficient d'autres avantages (par ex. réductions pour les transports publics) et les PC ne sont pas imposables.

4. Incitation au travail

Proposition:

Il y a lieu d'harmoniser les critères inscrits dans la LPC avec ceux prévus par l'assurance-invalidité (AI) pour ce qui est de l'activité exigible de la part des gens ayant une capacité de travail partielle et, par conséquent, pour ce qui est de la prise en compte d'un revenu hypothétique ou effectif. Il faudrait ainsi faire abstraction des spécificités objectives et subjectives comme l'âge ou les connaissances linguistiques.

Il faut aussi déterminer quand et dans quelle mesure les revenus hypothétiques des conjoints des bénéficiaires de PC doivent être pris en compte. Dans ce cas également, les critères de l'AI pour ce qui est de l'activité qui peut être exigée doivent être repris.

Développement:

Les gens doivent être davantage incités à exercer un travail. Jusqu'ici, tous les critères objectifs et subjectifs (âge, état de santé, connaissances linguistiques, formation et situation sur le marché du travail, notamment) sont pris en compte lors de l'examen de la capacité de travail partielle des bénéficiaires de PC. En pareils cas, les PC se substituent, dans un certain sens, aux prestations de l'assurance-chômage. Sont ainsi applicables d'autres règles que, par exemple, dans l'assurance-invalidité, laquelle ne tient pas compte des facteurs non inhérents à l'invalidité (âge, par ex.). Grâce à des prescriptions plus strictes, les intéressés doivent être contraints à mieux exploiter leur capacité de travail partielle, avec éventuellement des sanctions pour les récalcitrants.

Il faut aussi suivre le principe selon lequel un revenu hypothétique réalisé par une personne partiellement invalide et par son conjoint puisse être pris en compte selon les règles fixées par l'AI. En effet, les PC doivent couvrir les risques liés à la vieillesse et à l'invalidité, mais, en pareils cas, elles constituent un complément aux prestations d'assistance et d'assurance-chômage (cf. législation et jurisprudence actuelles) et elles couvrent les besoins vitaux de personnes qui ne sont pas invalides.

5. Dissociation de la réduction des primes d'assurance-maladie et des prestations complémentaires

Proposition:

Les cantons doivent pouvoir définir la prime moyenne de référence pour les réductions de primes de l'assurance obligatoire des soins pour les bénéficiaires de PC sur la base des mêmes critères et règles que ceux applicables aux autres groupes de bénéficiaires, compte tenu des objectifs sociaux définis dans le droit fédéral.

Développement:

La réduction individuelle des primes d'assurance-maladie (RIP) doit être dissociée des PC. Actuellement, la prime cantonale moyenne de l'assurance obligatoire des soins (LAMal) est remboursée aux bénéficiaires de PC à titre de prestation minimale dès que les dépenses reconnues dépassent les revenus déterminants. En l'espèce, la prime moyenne cantonale n'est pas fixée par le canton - comme c'est le cas pour les autres bénéficiaires de la RIP -, mais par la Confédération. Elle peut être nettement supérieure à la prime de référence calculée par le canton, ce qui avantage les bénéficiaires de PC par rapport aux personnes de condition économique modeste qui ne perçoivent "que" la RIP.

Cette situation choquante est source de surcoûts (qui pourraient être évités) et d'incitations pernicieuses. Il s'agit donc de permettre aux cantons de déterminer le montant de la prime LAMal sur laquelle se fonder pour calculer les PC, en tenant compte de la situation effective propre à chaque canton en la matière. L'objectif est de garantir aux bénéficiaires de PC l'accès aux prestations obligatoires de la LAMal tout en fixant une limite afin que les aides soient octroyées uniquement aux personnes qui en ont réellement besoin.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

132/15.309 é Schaffhouse. Code civil. Droit de recours de la corporation publique tenue de prendre en charge les coûts contre des mesures de protection des enfants et des adultes arrêtées par les APEA (04.05.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Schaffhouse soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de modifier l'article 450 du Code civil de sorte que la corporation publique tenue de prendre en charge les coûts ait qualité pour recourir contre des mesures de protection des enfants et des adultes arrêtées par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

04.07.2016 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

133/16.301 é Schaffhouse. Lutte contre les prix élevés en Suisse (22.12.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Schaffhouse soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à faire en sorte - par exemple au moyen d'une révision de la loi sur les cartels - que les fournisseurs étrangers ne puissent prélever des suppléments d'importation injustifiés sur les produits qu'ils livrent en Suisse ("suppléments spécifiques à la Suisse").

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

134/08.334 é St-Gall. Révision du Code pénal (23.12.2008)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution, le canton de Saint-Gall dépose l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à renforcer l'arsenal répressif contre la pornographie infantile et la représentation de la violence.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

135/09.313 é St-Gall. Mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence dans les jeux vidéo et les médias (26.05.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est priée:

a. de voter une loi qui interdise la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et la diffusion des jeux vidéo qui incitent le joueur à commettre virtuellement des actes de cruauté sur des êtres humains;

b. de prendre les mesures propres à assurer de manière cohérente et sur l'ensemble du territoire national une vraie protection de l'enfant et de l'adolescent contre la violence dans les médias (par ex. en décidant la mise en place d'une autorité d'agrément).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

136/11.313 é St-Gall. Rentes AVS. En finir avec la discrimination des couples mariés (28.09.2011)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, de telle sorte que les couples mariés ne soient plus discriminés par rapport aux personnes ayant un autre mode de vie, notamment en ce qui concerne les rentes AVS.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.12.2013 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

21.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

26.09.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

137/16.300 é St-Gall. Garantir la sécurité malgré les flux de réfugiés (21.12.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La politique en matière d'asile et de réfugiés doit davantage être axée sur les flux de réfugiés et la violence croissante. En outre, les mesures suivantes doivent être prises:

- augmenter les ressources financières destinées au Corps des gardes-frontière (Cgfr) et renforcer les effectifs de celui-ci;
- développer la collaboration entre le Cgfr, la police et l'armée afin de mieux sécuriser les frontières et de veiller au respect de l'ordre juridique;
- appliquer de manière stricte l'accord de Schengen en Suisse et dans les pays de l'UE;
- répartir de façon équitable les réfugiés au sein de l'espace Schengen;
- augmenter les moyens octroyés en faveur de l'aide apportée dans les régions en crise;
- renvoyer de manière systématique les réfugiés qui violent l'ordre juridique et la législation sur l'asile.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.06.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

138/16.307 é St-Gall. Modification de la loi sur les étrangers. Renforcement des contraintes et de l'application de la législation en vigueur concernant l'intégration, l'aide sociale, la scolarité obligatoire et les sanctions pénales (18.04.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La loi fédérale sur les étrangers (LEtr) est modifiée sur la base des points suivants:

1. L'octroi ou le renouvellement d'une autorisation de séjour ou d'établissement aux non-ressortissants d'Etats membres de l'UE ou de l'AELE dépendra du respect d'une convention d'intégration contraignante accompagnée de critères clairement mesurables. En particulier, l'acceptation de l'ordre juridique suisse et des valeurs locales, ainsi que la justification de connaissances linguistiques suffisantes, sont essentielles.
2. Le refus récurrent de fournir des efforts d'intégration, en particulier la violation par les parents ou tuteurs des obligations scolaires prévues dans la législation scolaire cantonale, doit être inscrit dans la législation comme motif de révocation des autorisations de séjour ou d'établissement.
3. Les motifs pénaux de révocation desdites autorisations doivent être déterminés et les peines exécutoires cumulées.
4. Conformément à la loi sur les étrangers, une telle révocation est admissible lorsque l'étranger, ou la personne dont il a la charge, dépend de l'aide sociale de manière considérable et durable. Il s'agit de définir une valeur limite ou des critères juridiquement applicables relatifs au montant de l'aide sociale, qui permettent une révocation.
5. La possibilité de révoquer une autorisation d'établissement ou de la remplacer par une autorisation de séjour doit être prévue concernant les étrangers qui refusent résolument tout effort d'intégration.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

139/16.313 é St-Gall. Bâtiments situés hors des zones à bâtir. Simplifier les procédures d'autorisation (07.07.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) de sorte que les cantons puissent transférer aux communes la compétence d'autoriser, hors de la zone à bâtir, des constructions peu importantes conformes à l'affectation de la zone.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

140/09.314 é Tessin. Révision de l'article 135 CP (27.05.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 135 du Code pénal afin d'interdire la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et l'utilisation de jeux vidéo qui incitent le joueur à commettre virtuellement des actes de cruauté et de violence sur des êtres humains ou sur des créatures d'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

141/14.301 é Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse (14.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à réexaminer les sanctions prévues par le Code pénal suisse (CP) pour les infractions visées aux articles 285 (Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires) et 286 (Empêchement d'accomplir un acte officiel).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.01.2015 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

26.06.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

142/15.320 é Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1) (30.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.11.2016 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

143/15.321 é Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2) (30.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse, brièvement ou durablement (y compris les travailleurs détachés), puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.11.2016 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

x 144/16.304 é Tessin. Ouverture de nouveaux cabinets médicaux. Confirmer le moratoire actuel (02.02.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à adopter les dispositions légales suivantes:

I

La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 55a Limitation de l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie

Al. 1

Le Conseil fédéral peut faire dépendre de l'établissement de la preuve d'un besoin l'admission des personnes suivantes à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins:

a. les médecins visés à l'article 36, qu'ils exercent une activité dépendante ou indépendante;

b. les médecins qui exercent au sein d'une institution au sens de l'article 36a ou dans le domaine ambulatoire d'un hôpital au sens de l'article 39.

Al. 2

Ne sont pas soumis à la preuve du besoin les médecins qui ont exercé pendant au moins trois ans dans un établissement suisse de formation reconnu.

Al. 3

Le Conseil fédéral fixe les critères permettant d'établir la preuve du besoin après avoir consulté les cantons, les fédérations de fournisseurs de prestations, les fédérations des assureurs et les associations de patients.

Al. 4

Les cantons désignent les médecins visés à l'alinéa 1. Ils peuvent assortir leur admission de conditions.

Al. 5

L'admission expire lorsque son titulaire n'en fait pas usage dans un certain délai, sauf justes motifs tels que maladie, maternité ou formation postgrade. Le Conseil fédéral fixe le délai applicable.

II

Disposition transitoire de la modification du ... (Réglementation de l'admission)

Al. 1

Les médecins qui ont été admis en vertu de l'article 36 et ont pratiqué dans leur propre cabinet à la charge de l'assurance obligatoire des soins avant l'entrée en vigueur de la modification du ... ne sont pas soumis à la preuve du besoin.

Al. 2

Les médecins qui ont exercé au sein d'une institution au sens de l'article 36a ou dans le domaine ambulatoire d'un hôpital au sens de l'article 39 avant l'entrée en vigueur de la modification du ... ne sont pas soumis à la preuve du besoin s'ils continuent d'exercer au sein de la même institution ou dans le domaine ambulatoire du même hôpital.

III

Al. 1

La présente loi est déclarée urgente conformément à l'article 165 alinéa 1 de la Constitution. Elle est sujette au référendum prévu par l'article 141 alinéa 1 lettre b de la Constitution.

Al. 2

Elle entre en vigueur le 1er juillet 2016 et a effet jusqu'au 30 juin 2019.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.09.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

08.12.2016 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

145/16.305 é Tessin. Pour un réseau des routes nationales dense et complet (25.02.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est, dans la limite de ses compétences, chargée :

a. d'intégrer au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) 400 kilomètres de routes cantonales supplémentaires (intégration au projet FORTA de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales, modifié en 2012);

b. de faire en sorte que le raccordement A2/A13 figure parmi les projets financés en priorité par le FORTA.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

146/16.306 é Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national (06.04.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à la Confédération, dans les limites de ses compétences définies:

a. dans la loi sur les télécommunications (LTC), pour ce qui concerne le secteur des télécommunications,

b. dans la loi fédérale sur la politique régionale, pour ce qui est des aides et incitations financières octroyées aux cantons et aux régions pour affronter les changements structurels,

c. dans la nouvelle péréquation financière (NPF), la compensation des charges et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons,

d'intervenir activement dans les régions de Suisse où les fournisseurs, pour des questions liées au marché, ne mettent pas en place un réseau câblé de télécommunication à bande ultralarge. Elle peut prévoir des financements directs (via la loi fédérale sur la politique régionale ou la NPF) ou redéfinir le service universel (via la LTC). L'objectif est de garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national, en utilisant une technologie appropriée qui soit facile à mettre en place (fibre optique, technologie hybride - réseau hybride fibre coaxial -, radiofréquence), en fonction de l'évolution technologique de ces prochaines années.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

147/16.320 é Tessin. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale (15.12.2016)

Se fondant sur l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

1. La législation fédérale doit redéfinir la procédure applicable aux modifications du réseau territorial des offices de poste de

sorte que la Commission fédérale de la poste (PostCom) traite les réclamations qui lui sont soumises en prenant une décision formelle sujette à recours et non en émettant une simple recommandation;

2. Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la Postcom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal;

3. Une réflexion de fond doit être menée concernant l'adéquation des critères d'accessibilité visés à l'article 33 de l'ordonnance sur la poste (notamment la règle des 90% et la pertinence du concept de région de planification);

4. La loi doit augmenter la quantité et améliorer la qualité des services fournis par les agences postales ; elle doit aussi améliorer la formation et les conditions de travail du personnel des agences.

148/15.300 é Thurgovie. Modification de la loi sur la chasse. Versement d'indemnités pour les dégâts causés aux infrastructures par les castors (12.01.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est priée de modifier l'article 13 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (loi sur la chasse, LChP; RS 922.0) de telle sorte que la réparation des dégâts causés par les castors aux infrastructures que sont les routes, les berges des canaux ainsi que les installations de drainage et d'aménagement des cours d'eau soit financée par la Confédération et les cantons.

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

09.03.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

23.05.2016 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

14.09.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

149/16.312 é Thurgovie. Exécution de l'obligation de payer les primes. Modification de l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (30.05.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de compléter l'article 64a alinéa 4 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) de sorte qu'il ait la teneur suivante:

Art. 64a

...

Al. 4

Le canton prend en charge 85 pour cent des créances ayant fait l'objet de l'annonce prévue à l'alinéa 3. Si le canton prend en charge 90 pour cent de ces créances, l'assureur lui transmet la gestion de l'acte de défaut de biens ou du titre équivalent. Cette transmission équivaut à un changement de créancier. Le canton indique à l'assuré le changement de créancier. L'alinéa 5 ne s'applique pas dans ce cas.

...

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

150/16.319 é Thurgovie. Pour une agriculture suisse sans génie génétique (08.12.2016)

Se fondant sur l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante visant à modifier l'article 197, chiffre 7, Cst. et l'article 37a de la loi fédérale sur l'application du génie génétique au domaine non humain (loi sur le génie génétique [LGG; RS 814.91]):

Après la fin du moratoire sur les cultures d'organismes génétiquement modifiés (OGM) visé à l'article 197, chiffre 7, Cst. (disposition transitoire relative à l'article 20 [application du génie génétique au domaine non humain]), qui expirera fin 2017, la Confédération pourra soit interdire l'utilisation d'OGM aussi bien dans le domaine de la culture de plantes que dans celui de l'élevage d'animaux, soit prolonger le moratoire actuel de dix ans.

Demeureront dans tous les cas interdites l'importation ou la mise en circulation de plantes, de parties de plantes et de semences génétiquement modifiées qui peuvent se reproduire et sont destinées à être utilisées dans l'environnement à des fins agricoles, horticoles ou forestières, ou d'animaux génétiquement modifiés destinés à la production d'aliments et d'autres produits agricoles.

151/14.316 é Uri. Souveraineté en matière de procédure électorale (07.07.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton d'Uri soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Constitution fédérale doit être modifiée de telle sorte que les cantons puissent organiser leur procédure électorale de manière autonome.

CN/CE Commission des institutions politiques

23.06.2015 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

18.03.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

152/11.312 é Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (12.10.2011)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à élaborer un acte législatif dans le sens proposé par la pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP), visant notamment à sanctionner plus sévèrement la violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires, en particulier lors de récidive.

CN/CE Commission des affaires juridiques

20.03.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

20.06.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

153/13.308 é Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire (12.06.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 59 alinéas 1 et 2 de la Constitution fédérale et plusieurs articles de la loi

fédérale du 6 octobre 1995 sur le service civil afin d'ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

10.12.2013 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

21.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

154/14.320 é Valais. Loup. La récréation est terminée!

(26.11.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Valais soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Grand Conseil du canton du Valais demande à l'Assemblée fédérale:

1. de sommer le Conseil fédéral de dénoncer la Convention de Berne avec la possibilité de négocier une nouvelle entrée mais avec une réserve, analogue à celle que 12 des 27 Etats contractants ont demandée avec succès, excluant la protection du loup;

2. de modifier la législation sur la chasse en Suisse avec l'objectif que le loup puisse être chassé.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

09.03.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

23.05.2016 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

14.09.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

155/15.302 é Valais. Adapter le droit fédéral aux nouvelles offres en matière d'hébergement (14.01.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Valais soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Valais, touristique s'il en faut, invite les Chambres fédérales à établir un inventaire des normes fédérales incompatibles avec les nouvelles formes d'hébergement touristique organisées entre particuliers par l'intermédiaire de plates-formes Internet. Il demande un assouplissement généralisé de ces normes en faveur de toutes les offres, dans un esprit non bureaucratique.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

03.03.2016 Conseil des Etats. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

156/16.310 é Valais. LAT. Mayens et raccards. Soutenons l'idée du canton des Grisons! (02.06.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Valais soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) est modifiée de la façon suivante:

La garantie des droits acquis pour les constructions sises hors de la zone à bâtir (art. 24c LAT) est étendue de sorte que les constructions qui ne sont plus utilisées pour des activités agricoles puissent être réaffectées de manière mesurée à un usage d'habitation, dans le respect de leur identité et dans le cadre des possibilités d'agrandissement existantes; ces modifications

ne doivent toutefois entraîner aucun coût ou obligation supplémentaire - notamment en matière d'équipement - pour les pouvoirs publics.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

157/16.315 é Valais. LAT. Pour un assouplissement des dispositions fédérales, dans le respect du fédéralisme

(16.09.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Valais soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Par une initiative cantonale concertée de tous les cantons intéressés selon l'article 160 de la Constitution fédérale, il est demandé au Conseil fédéral de soumettre aux Chambres fédérales un projet de modération des exigences de la LAT plus conforme au respect du fédéralisme, notamment de l'article 75 de la Constitution fédérale qui a la teneur suivante:

1 La Confédération fixe les principes applicables à l'aménagement du territoire. Celui-ci incombe aux cantons et sert une utilisation judicieuse et mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire.

2 La Confédération encourage et coordonne les efforts des cantons et collabore avec eux.

3 Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération et les cantons prennent en considération les impératifs de l'aménagement du territoire.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

158/10.302 é Zoug. Interdiction des jeux vidéo violents

(05.01.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à amender les bases constitutionnelles et légales pertinentes afin que les enfants et les jeunes soient protégés efficacement contre la violence dans les médias ou, au moins, qu'un système uniforme soit introduit pour ce qui concerne les limites d'âge applicables aux médias numériques et audiovisuels, et que soit interdite la vente aux enfants et aux adolescents de jeux vidéo et de logiciels de loisirs inadaptés.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

159/14.307 é Zoug. Rétablissement de la souveraineté des cantons en matière de procédure électorale. Modification de la Constitution fédérale (28.03.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Constitution fédérale du 18 avril 1999 (RS 101) est modifiée de sorte que les cantons puissent organiser leur procédure électorale de manière autonome.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

23.06.2015 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

18.03.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

160/16.314 é Zoug. Modification de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (12.07.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La loi fédérale du 22 décembre 1999 sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP; RS 941.10) est modifiée de sorte que les coupures de billets de banque émises par la Banque nationale suisse, à savoir 10 francs, 20 francs, 50 francs, 100 francs, 200 francs et 1000 francs, y soient énumérées.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

161/06.302 é Zurich. Passer au système de l'imposition individuelle (25.04.2006)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Zurich soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales créent les bases légales permettant de passer du système de l'imposition du couple et de la famille au système de l'imposition individuelle indépendante de l'état civil. Cette modification législative concernera au moins l'impôt sur le revenu, et prévoira des réponses aux questions qu'induit nécessairement le changement de système (par ex. droit d'option, familles monoparentales).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.08.2009 Conseil des Etats. Décidé de donner suite à l'initiative.

10.09.2009 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

Voir objet 07.305 lv.ct. Berne

Voir objet 08.318 lv.ct. Bâle-Ville

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

162/13.419 n Groupe BD. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Landolt

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion.

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

163/13.473 n Groupe BD. Etablir un lien automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'âge légal de la retraite pour les femmes et les hommes est fixé de manière à correspondre à 80 pour cent de l'espérance de vie moyenne des femmes et des hommes, et il est adapté périodiquement. La loi fixe les modalités d'exécution.

Porte-parole: Landolt

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

164/15.420 n Groupe BD. Accorder des financements de départ en vue de la mise en place d'écoles à horaire continu, en se concentrant sur les modèles adaptés aux régions, y compris sur les solutions pour les vacances scolaires, pour qu'il soit plus facile de concilier vie de famille et vie professionnelle (19.03.2015)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

On créera les bases légales qui permettront à la Confédération d'aider financièrement les communes à mettre en place des écoles à horaire continu. On le fera par exemple en s'appuyant sur le modèle de financement de départ en faveur de la création de places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial.

Pendant les cinq ans suivant l'entrée en vigueur des bases légales en question, la Confédération versera une contribution annuelle appropriée, à titre de financement de départ, en vue de la mise en place d'écoles à horaire continu. Si ce sont les établissements publics de la scolarité obligatoire qui auront droit à un soutien financier, la collaboration avec des établissements privés devra rester possible. On soutiendra également la transformation des structures actuelles en écoles à horaire continu. Enfin, on limitera la durée du soutien et le montant de la participation aux coûts.

Porte-parole: Quadranti

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

14.08.2015 CSEC-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

07.11.2016 CSEC-CE. Ne pas donner suite

Voir objet 14.2036 Pét. Session des jeunes 2014

165/15.426 n Groupe BD. Rendre punissables la réalisation, l'achat, la diffusion et l'échange d'images d'enfants nus pour des motifs sexuels (20.03.2015)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'article 197 CP sera modifié de telle sorte que la réalisation, l'achat, la possession, la diffusion et l'échange d'images de nus d'enfants pour des motifs sexuels seront rendus punissables.

Porte-parole: Guhl

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.11.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

21.03.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite

166/15.484 n Groupe BD. Le système de prévoyance-temps. Une réponse à un défi démographique majeur (23.09.2015)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Les buts sociaux définis au chapitre 3 de la Constitution seront complétés par la disposition suivante:

"La Confédération et les cantons créent les conditions de mise en place d'un système de services fournis en échange d'un crédit-temps donnant droit à des prestations."

Porte-parole: Landolt

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

167/16.443 n Groupe BD. Protection des droits populaires. Prenons soin de notre démocratie directe (14.06.2016)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 138, 139 et 141 de la Constitution seront modifiés de telle sorte que le nombre de signatures nécessaire pour faire aboutir une initiative ou un référendum soit désormais fonction du nombre total de citoyens ayant le droit de vote. La Constitution précisera donc le pourcentage de signatures requis pour déposer une initiative ou une demande de référendum. Les exigences minimales actuelles devront par ailleurs être renforcées.

Porte-parole: Landolt

CN *Commission des institutions politiques*

168/11.404 n Groupe des Verts. Création d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale (03.03.2011)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Il faut créer les bases légales nécessaires à la mise en place d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale entre hommes et femmes, garantie par la Constitution. Cette commission disposera de compétences d'examen et d'exécution. Elle pourra:

- contrôler, à la demande d'intéressés ou de tiers, les salaires en cas de soupçons de non-respect du principe d'égalité salariale; - consulter les livres de salaires;
- procéder à des contrôles par sondage des salaires dans les entreprises;
- prononcer des sanctions à l'encontre d'entreprises qui violent le principe de l'égalité salariale.

Porte-parole: Schelbert

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

22.05.2012 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

169/13.420 n Groupe des Verts. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Glättli

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion.

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

170/15.464 n Groupe des Verts. Transparence du lobbying. Publier la liste des bénéficiaires d'une autorisation journalière d'accès au Palais du Parlement (19.06.2015)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement (LParl), nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Le droit sera modifié de façon à prévoir la publication non seulement de la liste des personnes disposant d'une autorisation d'accès permanente au Palais du Parlement (art. 69 al. 2 LParl), mais aussi de la liste des personnes à qui les parlementaires ont fait délivrer une autorisation journalière.

Porte-parole: Glättli

CN *Commission des institutions politiques*

171/13.418 n Groupe vert'libéral. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (21.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution et la loi seront modifiées de manière à garantir l'égalité entre le partenariat enregistré et le mariage devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Bäumle

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion.

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

172/13.468 n Groupe vert'libéral. Mariage civil pour tous (05.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution fédérale sera modifiée comme suit:

Art. 14 Droit au mariage, à l'union (nouveau) et à la famille

Al. 1

Le droit au mariage, à l'union (nouveau) et à la famille est garanti.

Al. 2

Les formes d'union régies par la loi sont ouvertes à tous les couples quels que soient leur sexe ou leur orientation sexuelle.

Art. 38 al. 1 première phrase

La Confédération règle l'acquisition et la perte de la nationalité et des droits de cité par filiation, par union (supprimer "par mariage") ou par adoption. (...)

Porte-parole: Bertschy

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.02.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

01.09.2015 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

173/09.503 n Groupe libéral-radical. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois (10.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 27 juin 1973 sur les droits de timbre (LT) sera modifiée comme suit:

Dispositions transitoires:

1. Les dispositions relatives au droit de timbre d'émission selon les articles 5 et 5a ss. sont abrogées le 1er janvier 2011.

2. Les dispositions relatives au droit de timbre sur les primes d'assurance selon les articles 21ss. sont abrogées le 1er janvier 2011.

3. Les dispositions relatives au droit de timbre de négociation selon les articles 13ss. sont abrogées le 1er janvier 2016. Toute la loi fédérale sur les droits de timbre sera abrogée à cette date. Le Conseil fédéral est chargé de supprimer par étapes les droits de timbre.

Porte-parole: Pelli

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.11.2010 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

04.04.2011 CER-CE. Adhésion.

12.11.2012 Rapport CER-CN (FF 2013 1055)

23.01.2013 Avis du Conseil fédéral (FF 2013 1023)

1. Loi fédérale sur les droits de timbre (FF 2013 1021)

19.03.2013 Conseil national. Décision conforme au projet de la commission.

04.12.2013 Conseil des Etats. Suspendre.

19.03.2014 Conseil national. Ne pas suspendre.

17.06.2014 Conseil des Etats. Maintenir (= suspendre).

2. Loi fédérale sur les droits de timbre II

174/15.402 n Groupe libéral-radical. Assurance-maladie.

Rétablir la paix des tarifs (04.03.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée de manière à ce que les conventions tarifaires, les structures tarifaires et les prix ne doivent plus être approuvés ou fixés par les gouvernements cantonaux ou le Conseil fédéral. Les conventions et les structures tarifaires seront conclues exclusivement par les partenaires tarifaires; en cas de désaccord, des tribunaux arbitraux institués par les partenaires tarifaires eux-mêmes trancheront, avec possibilité de recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

Porte-parole: Moret

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.05.2016 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

04.07.2016 CSSS-CE. Ne pas donner suite

175/15.407 n Groupe libéral-radical. Adoption d'une disposition pénale réprimant le terrorisme (04.03.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous demandons que le Code pénal soit complété comme suit:

Art. 260sexies

Terrorisme

Al. 1

Quiconque commet un acte de violence criminelle visant à intimider une population ou à contraindre un Etat ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque,

quiconque s'associe à un groupe ou à une organisation poursuivant le but de commettre des actes réprimés à l'alinéa 1, met à sa disposition des ressources humaines ou matérielles, organise des actions de propagande en sa faveur ou en faveur de ses objectifs, recrute des adeptes, soutient ou encourage ses activités de toute autre manière ou provoque un acte de terrorisme,

sera puni d'une peine privative de liberté d'un an au moins.

Al. 2

Dans les cas graves, notamment lorsque l'acte a provoqué ou était destiné à provoquer les blessures ou la mort d'un grand nombre de personnes, l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté à vie ou d'une peine privative de liberté de dix ans au moins.

Al. 3

Quiconque fait publiquement l'apologie d'un acte de terrorisme sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Al. 4

Est également punissable l'auteur qui agit à l'étranger. L'article 4 est applicable.

Al. 5

Le juge pourra atténuer librement la peine (art. 48a) à l'égard de celui qui aura activement collaboré avec les autorités afin d'empêcher la poursuite de l'activité terroriste du groupe ou de l'organisation à laquelle il a appartenu ou qu'il a de toute autre manière soutenue ou encouragée.

La disposition supposerait l'adaptation des normes suivantes:

Art. 4 CP

Crimes ou délits commis à l'étranger contre l'Etat

Al. 1

Le présent code est applicable à quiconque commet à l'étranger le crime de terrorisme (art. 260sexies) ou un crime ou un délit contre l'Etat et la défense nationale (art. 265 à 278).

...

Art. 260bis CP

Actes préparatoires délictueux

Al. 1

Est puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire quiconque prend, conformément à un plan, des dispositions concrètes d'ordre technique ou organisationnel, dont la nature et l'ampleur indiquent qu'il s'apprête à passer à l'exécution de l'un des actes suivants:

...

gbis. terrorisme (article 260sexies);

...

Porte-parole: Lüscher

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

05.10.2015 CPS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

15.11.2016 CPS-CE. Ne pas donner suite

176/16.402 n Groupe libéral-radical. Programme de la législation. Suppression des coûts inutiles liés aux activités parlementaires (29.02.2016)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi du 13 décembre 2002 sur le Parlement sera modifiée comme suit:

Art. 74

...

Al. 3

L'entrée en matière est acquise de plein droit pour les initiatives populaires, les budgets, les rapports de gestion, les comptes, le

plan financier, la garantie des constitutions cantonales et les réclamations contre les conventions passées par des cantons entre eux ou avec l'étranger.

...

Art. 75

...

Al. 4

Le projet d'arrêté fédéral sur le plan financier et le rapport sur le programme de la législature ne peuvent pas être renvoyés.

Art. 94a Divergences sur le plan financier

Al. 1

Abrogé

Al. 2

Si l'arrêté fédéral sur le plan financier fait l'objet de divergences, la Conférence de conciliation présente une proposition distincte pour chacune des divergences. Chacune des propositions fait l'objet d'un vote séparé.

...

Art. 146

Al. 1

Au début de chaque législature, le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale, afin qu'elle en prenne acte, un rapport sur le programme de la législature.

Al. 2

Le rapport définit les lignes directrices de la politique et les objectifs du programme de la législature du Conseil fédéral; il indique en outre, pour chaque objectif, les projets d'actes de l'Assemblée fédérale prévus par le Conseil fédéral ainsi que les autres mesures qui sont nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Al. 3 (première et deuxième phrases)

Dans le rapport sur le programme de la législature, les objectifs sont accompagnés d'indicateurs permettant d'évaluer le degré de réalisation des objectifs. Le rapport contient également une analyse de la situation reposant sur les indicateurs. ...

Al. 4 (première phrase)

Le rapport présente le plan financier de la législature. ...

Art. 147

Abrogé

Porte-parole: Schneeberger

CN/CE Commission des institutions politiques

01.09.2016 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

177/13.421 n Groupe socialiste. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Schenker Silvia

CN/CE Commission des institutions politiques

30.08.2013 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion.

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

178/15.439 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Inscrire dans la Constitution une véritable politique de l'asile (03.06.2015)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 121

...

Al. 1bis

La Confédération octroie l'asile en se fondant sur les principes suivants:

Let. a

les personnes ayant transité par un Etat sûr sont exclues de la procédure d'asile;

Let. b

en cas de crise humanitaire ou dans le cadre d'un accord international et sous réserve de l'article 121a, le Conseil fédéral peut octroyer une admission provisoire à des personnes à protéger, mais sans possibilité de séjour permanent;

Let. c

la décision relative à l'octroi ou au refus d'une demande d'asile peut faire l'objet d'un recours devant une instance de recours interne à l'administration; la décision de cette instance est définitive et le canton doit l'exécuter;

Let. d

en règle générale, les prestations d'assistance sont fournies pendant la durée de la procédure et jusqu'à échéance du délai de départ sous la forme de prestations en nature; les personnes dont le délai de départ est échu ou qui séjournent illégalement

en Suisse n'ont pas droit à l'aide dans des situations de détresse prévue à l'article 12.

...

Porte-parole: Brand

CN *Commission des institutions politiques*

179/16.404 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Assermentation des juges fédéraux par l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) (09.03.2016)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral est modifiée comme suit:

Art. 10 Serment et promesse solennelle

Art. 1

Chaque membre du Tribunal fédéral prête serment ou fait la promesse solennelle avant d'entrer en fonction.

Art. 2

Les membres du Tribunal fédéral prêtent serment ou font la promesse solennelle devant l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) immédiatement après leur élection.

Art. 3

Ils prêtent à nouveau serment ou font à nouveau la promesse solennelle lors du renouvellement intégral du Tribunal fédéral.

Art. 4

Les personnes élues qui refusent de prêter serment ou de faire la promesse solennelle renoncent à leur fonction.

Art. 5

La formule du serment est la suivante: "Je jure devant Dieu tout-puissant d'observer la Constitution et les lois et de remplir en conscience les devoirs de ma charge."

Art. 6

La formule de la promesse solennelle est la suivante: "Je promets d'observer la Constitution et les lois et de remplir en conscience les devoirs de ma charge."

Porte-parole: Matter

CN *Commission des affaires juridiques*

180/16.415 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Habilitier communes et autorités à recourir contre les décisions des APEA (17.03.2016)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'article 450 CC est modifié de façon à donner également qualité pour recourir à la commune de domicile de la personne concernée ou à une autre autorité communale compétente. Par ailleurs, toutes les garanties seront prises pour que le principe de l'effet suspensif (art. 450c CC) ne soit pas vidé de sa substance, donc pour que l'effet suspensif ne soit retiré qu'à titre tout à fait exceptionnel.

Porte-parole: Schwander

CN *Commission des affaires juridiques*

181/16.444 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. APEA. Donner la préférence à la famille (15.06.2016)

Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Le droit de la protection de l'enfant et de l'adulte sera modifié afin que le droit de représentation légale et le droit d'être institué curateur soient étendus aux parents au premier degré (parents, enfants) et aux parents au deuxième degré (frères et soeurs, grands-parents, petits-enfants) et que le droit de représentation comprenne fondamentalement aussi bien l'assistance personnelle et la gestion du patrimoine que la représentation dans tous les rapports juridiques avec des tiers.

Porte-parole: Schwander

CN *Commission des affaires juridiques*

182/16.465 n Groupe de l'Union démocratique du Centre. Interdiction des accords-cadres et des liens institutionnels avec des communautés juridiques supranationales et des Etats tiers (28.09.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 54 Affaires étrangères

...

Al. 4

La Confédération ne conclut aucun accord contraire à l'indépendance et à la souveraineté de la Suisse, à la neutralité et aux droits du peuple avec d'autres Etats ou avec des communautés juridiques supranationales.

Porte-parole: Köppel

CN *Commission de politique extérieure*

Initiatives des commissions

183/16.481 n Bureau CN. Créer les bases légales répondant à l'évolution des outils d'information et de documentation du Parlement (11.11.2016)

Le Parlement et les Services du Parlement sont chargés d'informer le public des travaux des conseils et de leurs organes (cf. art. 5 et art. 64 de la loi sur le Parlement; RS 171.10). Les Services du Parlement assistent l'Assemblée fédérale dans l'accomplissement de cette tâche: ils informent le public, tiennent à jour une documentation et fournissent des services dans les domaines de la documentation et des technologies de l'information.

Les outils d'information et de documentation proposés par le Parlement se doivent de répondre au standard des toutes dernières technologies de l'information et il est donc impératif de les adapter si nécessaire. A l'avenir, le public, les députés et les Services du Parlement doivent pouvoir disposer de systèmes d'information leur permettant de suivre les activités politiques et d'effectuer des analyses statistiques sur le travail des conseils, de leurs organes et de leurs membres. Pour ce faire, les données sont notamment regroupées, comparées et éventuellement présentées sous forme de graphiques et d'analyses statistiques. Toutefois, l'utilisation de ces technologies de l'information rend plus facile l'établissement de profils de personna-

lité. Or, ce dernier nécessite des bases légales selon la loi sur la protection des données (RS 235.1).

L'Assemblée fédérale est donc chargée d'élaborer les bases légales permettant de répondre à l'évolution des technologies de l'information.

CN/CE *Bureau*

11.11.2016 Bu-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.

184/16.480 n Commission de gestion CN. Examen au Conseil national du rapport de gestion du Conseil fédéral (11.11.2016)

Se fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 alinéa 3 de la loi sur le Parlement, la Commission de gestion du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 33cbis du règlement du Conseil national (RCN; RS 171.13) est abrogé sans être remplacé.

CN/CE *Commission de gestion*

11.11.2016 CdG-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.

185/16.427 n Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN. Assurer un déroulement efficace des débats parlementaires en adaptant la révision de la loi sur le Parlement (14.04.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le Parlement est modifiée de la manière suivante:

Art. 50

...

Al. 3

Abrogé

CN *Commission des institutions politiques*

186/13.467 n Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité (14.10.2013)

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national décide de modifier la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI; RS 734.7) comme suit:

Art 14

...

Al. 3

...

Let. d

Abrogée

...

Al. 3bis

La rémunération pour l'utilisation du réseau ne peut pas inclure les coûts facturés individuellement par les gestionnaires de réseau.

...

Art. 14bis Coûts facturés individuellement pour l'énergie d'ajustement

Al. 1

La société nationale du réseau de transport facture individuellement aux groupes-bilan les coûts de l'énergie d'ajustement à partir du 1er janvier 2009.

Al. 2

Elle fixe le prix de l'énergie d'ajustement de manière à promouvoir un engagement efficace de l'énergie de réglage et la mise en réserve de puissance de réglage dans tout le pays et à empêcher les abus. Les prix de l'énergie d'ajustement sont définis en fonction des coûts de l'énergie de réglage et des coûts de gestion du programme prévisionnel. Si la vente d'énergie d'ajustement se solde par un bénéfice, le montant en question est pris en compte dans le calcul des coûts des services-système.

Al. 3

Le Conseil fédéral règle les modalités.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

14.10.2013 CEATE-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.

25.10.2013 CEATE-CE. Adhésion.

31.03.2014 Rapport CEATE-CN (FF 2014 3833)

21.05.2014 Avis du Conseil fédéral (FF 2014 3843)

2. Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI)

187/14.457 n Commission des institutions politiques CN. Initiatives populaires. Prorogation du délai de traitement (31.10.2014)

La Commission des institutions politiques du Conseil national décide de préparer une modification de la loi sur l'Assemblée fédérale (loi sur le Parlement, LParl) portant sur les dispositions suivantes:

Art. 105 Prorogation du délai

...

Al. 1bis

Moyennant l'approbation de la majorité du comité d'initiative, l'Assemblée fédérale peut proroger d'un an supplémentaire le délai imparti pour traiter l'initiative, ou d'une première année au cas où le conseil prioritaire n'aurait pas encore pris de décision au sens de l'alinéa 1. Pour être valable, l'approbation doit être signée par la majorité absolue des membres du comité d'initiative ayant encore le droit de vote et être déposée avant l'examen de la demande de prorogation par la commission du conseil prioritaire.

...

CN/CE *Commission des institutions politiques*

31.10.2014 CIP-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.

15.10.2015 CIP-CE. Ne pas donner suite

188/16.457 n Commission des institutions politiques CN. Modifications diverses du droit parlementaire (01.09.2016)

La Commission des institutions politiques du Conseil national décide de mettre en oeuvre dans le cadre d'un projet unique les initiatives parlementaires suivantes, qui portent sur différentes

modifications du droit parlementaire et auxquelles les Commissions des institutions politiques des deux conseils ont donné suite:

- Iv. pa. Streiff 14.472, "Liens d'intérêts des parlementaires. Accroître la transparence";
- Iv. pa. 15.425 Cdl-CN, "Immunité. Traitement des demandes par les présidents des deux commissions";
- Iv. pa. Keller Peter 15.437, "Registre des intérêts. Distinguer les activités bénévoles des activités rémunérées";
- Iv. pa. Minder 15.444, "Commissions parlementaires. Prévoir la possibilité de rendre publics les documents secondaires".

S'il est également donné suite aux initiatives parlementaires ci-après, celles-ci seront aussi mises en oeuvre dans le cadre du projet unique:

- Iv. pa. Leutenegger Oberholzer 16.409, "Procédure de désignation du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence";
- Iv. pa. Caroni 16.446, "Davantage de fédéralisme dans les messages du Conseil fédéral".

Il convient par ailleurs d'examiner la possibilité d'intégrer d'autres modifications du droit parlementaire dans le projet unique.

CN/CE Commission des institutions politiques

01.09.2016 CIP-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.

01.09.2016 CIP-CE. Adhésion.

189/12.426 n Commission des affaires juridiques CN. Loi sur l'organisation des autorités pénales. Modification des articles 36 et 56 (26.04.2012)

La Commission des affaires juridiques du Conseil national décide de modifier la loi sur l'organisation des autorités pénales dans le sens suivant:

- les cours des affaires pénales peuvent statuer à trois juges dans des cas particuliers au sens de l'article 36 alinéa 2 LOAP;
- le tribunal peut nommer des vice-présidents pour les cours.

Une allocation présidentielle de 5000 francs sera réglée dans l'ordonnance sur les juges.

CN/CE Commission des affaires juridiques

26.04.2012 CAJ-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.

23.08.2012 CAJ-CE. Adhésion.

190/13.466 n Commission des affaires juridiques CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites (03.10.2013)

Il convient de modifier l'article 442 alinéa 4 du Code de procédure pénale du 5 octobre 2007 dans le sens suivant:

Art. 442

...

Al. 4

Les autorités pénales peuvent compenser les créances portant sur des frais de procédure avec les indemnités accordées à la partie débitrice dans la même procédure pénale, y compris celles allouées pour tort moral en vertu des articles 429 et 431 du présent code, et avec des valeurs séquestrées.

CN/CE Commission des affaires juridiques

03.10.2013 CAJ-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.

17.11.2014 CAJ-CE. Ne pas donner suite

07.09.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

191/16.400 n Commission des affaires juridiques CN. Traitement des juges ordinaires du Tribunal pénal fédéral et du Tribunal fédéral des brevets et des juges du Tribunal administratif fédéral. Adaptations individuelles exceptionnelles et réexamen du système salarial (22.01.2016)

La Commission des affaires juridiques du Conseil national décide d'élaborer une révision de l'ordonnance sur les juges (RS 173.711.2) afin de donner à la Commission judiciaire la compétence de procéder à des adaptations individuelles exceptionnelles des traitements des juges. Il s'agit d'éviter que des juges nouvellement élus perçoivent un traitement plus élevé que des juges du même âge élus précédemment. L'article 40 de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (RS 172.220.111.3) pourra servir de base de travail. La commission réexaminera également la définition du traitement initial et de l'augmentation annuelle du traitement afin d'améliorer la cohérence du système salarial des juges.

CN/CE Commission des affaires juridiques

22.01.2016 CAJ-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.

02.02.2016 CAJ-CE. Adhésion.

192/16.478 n Commission des affaires juridiques CN. Loi sur le Tribunal fédéral des brevets. Diverses modifications d'ordre organisationnel (04.11.2016)

La Commission des affaires juridiques du Conseil national décide d'élaborer une modification de la loi sur le Tribunal fédéral des brevets (RS 173.41), qui est basée sur les expériences faites par le Tribunal fédéral des brevets au cours de ses premières quatre années d'existence.

Il convient notamment entre autres de créer la possibilité de faire appel à des juges ayant une formation technique pour certaines tâches qui sont aujourd'hui réservées aux juges avec une formation juridique (vice-présidence, décisions prises par un juge unique, instruction des procédures). Pour ce qui est de l'instruction de la procédure, certaines tâches devraient aussi pouvoir être déléguées à des greffiers. Ces modifications devraient faciliter et simplifier le travail du tribunal qui ne compte que deux postes de juge ordinaire.

CN/CE Commission des affaires juridiques

04.11.2016 CAJ-CN. La commission décide d'élaborer une initiative.

193/15.425 n Commission de l'immunité CN. Immunité. Traitement des demandes par les présidents des deux commissions (18.03.2015)

Sur la base des articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, l'initiative parlementaire suivante est déposée:

La loi sur le Parlement est modifiée comme suit:

Art. 17

...

Al. 4

Les présidents des commissions compétentes peuvent, d'un commun accord, liquider eux-mêmes une demande manifestement infondée. Avant de le faire, ils informent et documentent les deux commissions sur le contenu de la demande et la procédure qu'ils envisagent de suivre. Si la majorité d'une commission souhaite que la demande soit examinée, une séance est organisée.

Ils peuvent renvoyer une demande incomplète à l'autorité de poursuite pénale afin que cette dernière la modifie; si, après modification, la demande reste insuffisante, elle est quand même soumise aux commissions.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

29.06.2015 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

15.10.2015 CIP-CE. Adhésion.

194/16.425 n Commission 16.016-CN. Programme de la législature. Modification de la procédure (05.04.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la commission du Conseil national chargée de l'examen du programme de la législature dépose l'initiative parlementaire suivante.

La loi sur le Parlement est modifiée de la manière suivante:

1. Le programme de la législature ne peut plus faire l'objet d'amendements.
2. Il fait l'objet d'un débat et l'Assemblée fédérale en prend acte.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

01.09.2016 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

195/16.426 n Commission 16.016-CN. Mention des projets qui sont en cours de traitement au Parlement dans le programme de la législature (05.04.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la commission du Conseil national chargée de l'examen du programme de la législature dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le Parlement (en particulier l'article 146) sera modifiée de manière à ce que les projets qui sont en cours de traitement aux Chambres fédérales et qui contribuent à atteindre les objectifs du programme de la législature soient également traités dans le message et mentionnés dans l'arrêté fédéral relatifs à ce programme.

CN *Commission des institutions politiques*

01.09.2016 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

Initiatives des députés

196/03.424 n Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP (17.06.2003)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1er de la Constitution et sur l'article 21bis de la loi sur les rapports entre les conseils, je dépose l'initiative parlementaire suivante demandant la modification de l'article 187 chiffre 1 du Code pénal, afin que celui qui commet un acte d'ordre sexuel sur un enfant de moins de 16 ans, entraîne un enfant de cet âge à commettre un acte d'ordre sexuel ou mêle un enfant de cet âge à un acte d'ordre sexuel, soit puni de la réclusion pour dix ans au plus.

Cosignataires: Cavalli, Pedrina, Pelli, Simoneschi-Cortesi (4)

CN *Commission des affaires juridiques*

22.09.2004 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

20.12.2006 Conseil national. Le délai imparti pour traiter l'initiative est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2008.

20.03.2008 Conseil national. L'initiative n'est pas classée.

17.12.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2012.

14.12.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2014.

12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.

16.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

x 197/09.530 n Abate. Annulation des commandements de payer injustifiés (11.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante en vue de modifier la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP), notamment son article 85a.

La LP doit être modifiée de sorte que les commandements de payer injustifiés soient annulés rapidement pour protéger les intérêts de ceux qui intentent une action en libération de dette parce que celle-ci n'a jamais existé ou qu'elle est éteinte.

Cosignataires: Cassis, Hiltbold, Lüscher, Pedrina, Pelli, Robbiani, Simoneschi-Cortesi (7)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.10.2010 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

05.05.2011 CAJ-CE. Adhésion.

21.06.2013 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2015.

19.02.2015 Rapport CAJ-CN (FF 2015 2943)

01.07.2015 Avis du Conseil fédéral (FF 2015 5305)

1. Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) (FF 2015 2957)

21.09.2015 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

22.09.2016 Conseil des Etats. Divergences.

05.12.2016 Conseil national. Divergences.

14.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

16.12.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

16.12.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final. Feuille fédérale 2016 8631; Délai référendaire 07.04.2017

198/15.500 n Addor. Via sicura. Non à une triple peine! (18.12.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose la présente initiative parlementaire tendant à ce que l'article 65 alinéa 3 de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) soit révisé pour avoir la nouvelle teneur suivante:

Art. 65

...

Al. 3

L'assureur a un droit de recours contre le preneur d'assurance ou l'assuré dans la mesure où il aurait été autorisé à refuser ou à réduire ses prestations d'après le contrat ou la loi fédérale du

2 avril 1908 sur le contrat d'assurance, notamment lorsque les dommages ont été causés alors que le conducteur se trouvait en état d'ébriété ou dans l'incapacité de conduire ou qu'il commet un excès de vitesse au sens de l'article 90 alinéa 4. L'étendue du recours tient compte du degré de culpabilité et de la situation économique de la personne contre laquelle le recours est formé.

Cosignataires: Amaudruz, Amstutz, Bauer, Bigler, Borloz, Bourgeois, Buffat, Bühler, Buttet, Chiesa, Clottu, Feller, Giezendanner, Glarner, Golay, Grin, Lüscher, Marchand, Müri, Nantermod, Nicolet, Nidegger, Page, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Rime, Ruppen, Schmidt Roberto, Vogt, Wehrli, Wobmann (32)
CN *Commission des transports et des télécommunications*

199/16.477 n Addor. Renforcer la lutte contre les réseaux de passeurs (30.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose la présente initiative parlementaire tendant à ce que l'article 23 alinéa 1 du Code de procédure pénale (CPP) soit complété par une lettre m soumettant à la juridiction fédérale les infractions visées par l'article 116 alinéa 3 lettre b de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr).

Cosignataires: Brand, Buffat (2)

CN *Commission des affaires juridiques*

200/16.494 n Aebi Andreas. Régions de primes. Ne pas changer une formule qui a fait ses preuves (14.12.2016)

Conformément aux art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante :

Les bases légales (LSAMal, LAMal et actes d'exécution) sont modifiées de manière à rétablir les conditions appliquées avant l'entrée en vigueur de la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal) pour la délimitation des régions de primes au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et à redonner au Conseil fédéral la compétence de fixer le montant maximal des rabais.

Cosignataires: Amstutz, Arnold, Brand, Brunner, Büchel Roland, Büchler Jakob, Bühler, Bulliard, Campell, Chiesa, de la Reussille, Detting, Fässler Daniel, Gasche, Giezendanner, Grunder, Hausammann, Imark, Keller Peter, Knecht, Müller Walter, Pantani, Pieren, Quadri, Reimann Maximilian, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Salzmann, Sollberger, Vogler, von Sieben-thal, Walter, Wobmann, Zuberbühler (36)

201/15.445 n Aebischer Matthias. Mettre un collaborateur personnel à la disposition des parlementaires (17.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 3a de la loi sur les moyens alloués aux parlementaires (RS 171.21) est modifié comme suit:

Art. 3a

Tout parlementaire peut engager via l'administration fédérale un collaborateur personnel, dont le taux d'occupation ne dépassera pas 80 pour cent. La gestion du recrutement et des aspects administratifs est assurée par les Services du Parlement en conformité avec les textes pertinents. Les décisions d'engagement et de licenciement ainsi que la compétence d'instruction relèvent du parlementaire lui-même. La Confédération verse

par ailleurs une somme forfaitaire de 10 000 francs destinée à couvrir les dépenses de matériel et les frais généraux du collaborateur.

Cosignataires: Brand, Chevalley, Derder, John-Calame, Quadranti, Romano (6)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

14.04.2016 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

202/16.485 n Aebischer Matthias. Le grade militaire ne doit jouer aucun rôle pour l'exercice de la présidence du Tribunal militaire de cassation (30.11.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 15 alinéa 1 de la procédure pénale militaire (PPM; RS 322.1) sera modifié comme suit afin de lever un obstacle inutile à l'exercice de la présidence du Tribunal militaire de cassation:

Art. 15

Al. 1

Le Tribunal militaire de cassation se compose d'un président, de quatre juges et d'un greffier.

...

Le président du tribunal ne portera donc plus obligatoirement le grade de colonel.

Cosignataires: Bertschy, Gschwind, Guhl, Schelbert, Schwander, Walti Beat (6)

x 203/09.449 n Aeschbacher Ruedi. Punir plus sévèrement les chauffards (10.06.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal sera modifié de telle sorte que la peine maximale pour les cas graves d'homicide par négligence ou de lésions corporelles par négligence passe de 3 à 5 ans. Par ailleurs, la loi sur la circulation routière sera modifiée de telle sorte que les infractions graves aux règles de la circulation routière, notamment les dépassements qualifiés de la vitesse maximale autorisée (infractions commises par des chauffards), puissent aussi être sanctionnées de manière adéquate, c'est-à-dire plus sévèrement, même si aucune personne n'a été tuée ou blessée; dans ces cas, la peine maximale passera aussi de 3 à 5 ans.

Cosignataires: Amstutz, Galladé, Jositsch, Malama, Moser, Segmüller, Teuscher (7)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

30.04.2010 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

31.01.2011 CAJ-CE. Adhésion.

14.12.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2014.

12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.

16.12.2016 Conseil national. Classement.

204/14.422 n Aeschi Thomas. Droit de veto du Parlement sur les ordonnances du Conseil fédéral (16.06.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les lois pertinentes seront modifiées de telle sorte que les Chambres fédérales puissent opposer un veto simple à une ordonnance édictée par le Conseil fédéral, sans possibilité de l'amender. Seront applicables les principes suivants:

1. toutes les ordonnances et modifications d'ordonnances fixant des règles de droit (à l'exception des ordonnances visées aux art. 184 al. 3 et 185 al. 3 de la Constitution) devront être transmises à l'Assemblée fédérale avant leur entrée en vigueur;

2. si, dans les quatorze jours, un tiers au moins des membres d'un conseil propose d'opposer un veto à l'ordonnance ou à la modification d'ordonnance reçue, cette proposition est (en principe) traitée par le conseil au cours de la session ordinaire qui suit le dépôt;

3. si le conseil adopte la proposition, le dossier est transmis à l'autre conseil, à moins qu'une proposition identique y ait été déposée; si tel n'est pas le cas, l'autre conseil traite (en principe) la demande de veto du premier conseil au cours de la même session;

4. les ordonnances et modifications d'ordonnances peuvent être mises en vigueur à l'échéance du délai visé à l'alinéa 2 si aucune proposition de veto n'a été déposée (ou alors par un nombre insuffisant de députés) ou si une proposition a été rejetée par un conseil.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.01.2015 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

20.08.2015 CIP-CE. Ne pas donner suite

27.04.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

25.08.2016 CIP-CE. Adhésion.

205/14.433 n Aeschi Thomas. Recommandations et décisions de l'OCDE et de ses organismes spécialisés. Obligation d'informer et de consulter la commission législative compétente (20.06.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les mesures pertinentes seront prises pour garantir que la commission législative compétente soit préalablement informée et consultée à propos de toutes les recommandations et décisions de l'OCDE et de ses organismes spécialisés (tels que les forums mondiaux), sur le modèle de ce que prévoit l'article 152 alinéa 3 de la loi sur le Parlement (Information et consultation en matière de politique extérieure).

CN/CE *Commission de politique extérieure*

02.07.2015 CPE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

21.09.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

206/15.494 n Amaudruz. Internement à vie (07.12.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 64 alinéa 1bis du Code pénal sera complété et aura la teneur suivante:

Art. 64

...

Al. 1bis

Le juge ordonne l'internement si l'auteur a commis un assassinat, un meurtre, une lésion corporelle grave, un viol,

un acte d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance, un brigandage, une contrainte sexuelle, une séquestration, un enlèvement ou une prise d'otage, s'il s'est livré à la traite d'êtres humains, a participé à un génocide ou a commis un crime contre l'humanité ou un crime de guerre (titre 12ter) et que les conditions suivantes sont remplies:

Let. a

en commettant le crime, l'auteur a porté ou voulu porter une atteinte particulièrement grave à l'intégrité physique, psychique ou sexuelle d'autrui;

Let. b

il est hautement probable que l'auteur commette à nouveau un de ces crimes;

Let. c

l'auteur est qualifié de durablement non amendable, dans la mesure où la thérapie semble, à longue échéance, vouée à l'échec.

...

Cosignataires: Addor, Amstutz, Brand, Buttet, Chiesa, Clottu, Grin, Hurter Thomas, Martullo, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Parmelin, Pieren, Quadri, Rickli Natalie, Rime, Rutz Gregor, Salzmann (21)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.08.2016 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

14.11.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite

207/16.445 n Amaudruz. Pas de levée de l'obligation de visa sans accord de réadmission (15.06.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions légales actuelles concernant l'entrée en Suisse seront modifiées de telle manière que la levée de l'obligation de visa soit systématiquement subordonnée à un accord de réadmission avec les pays concernés.

Cosignataires: Addor, Amstutz, Brunner, Chiesa, Glauser, Golay, Grin, Grüter, Hurter Thomas, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Quadri, Rime, Rösti, Rutz Gregor, Salzmann, Tuena, Vogt (21)

CN *Commission des institutions politiques*

208/15.466 n Amherd. Création d'un centre destiné à promouvoir les compétences médiatiques des enfants et des jeunes (19.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Confédération créera un centre de compétences destiné à protéger les enfants et les jeunes face aux médias. Elle y associera les cantons, les milieux économiques et les organisations privées concernées. Le centre assumera notamment les tâches suivantes:

1. assurer la coordination et l'échange d'informations pour l'ensemble du domaine de la protection des enfants et des jeunes face aux médias;
2. coordonner et harmoniser les mesures de régulation;
3. mener les programmes de prévention et d'information;
4. garantir l'efficacité de l'utilisation des moyens destinés à la promotion;
5. conseiller notamment les responsables des programmes, les parents et les responsables de l'éducation;
6. défendre les intérêts de notre pays dans le cadre de la coopération internationale;
7. effectuer la supervision et exercer les autres activités de recherche dans le domaine des compétences médiatiques des enfants et des jeunes.

Cosignataires: Barazzone, Birrer-Heimo, Bulliard, Buttet, Candinas, Darbellay, de Buman, Glanzmann, Gmür Alois, Häsler, Kiener Nellen, Lohr, Meier-Schatz, Müller-Altarmatt, Reynard, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schneider-Schneiter, Streiff, Vogler (20)

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

209/15.486 n Amstutz. Tirs en campagne et tirs historiques. Préservons notre patrimoine culturel au-delà de 2020 (24.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la protection de l'environnement, en particulier son article 32e, doit être modifiée de sorte que la Confédération continue à soutenir financièrement l'assainissement des sites pollués au-delà du 31 décembre 2020, pour autant que ceux-ci soient utilisés pour une manifestation de tir (tir en campagne, tir historique, etc.) au plus par an.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Binder, Borer, Brand, Brunner, Bugnon, Caroni, Clottu, de Courten, Fässler Daniel, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezen-danner, Glanzmann, Golay, Graber Jean-Pierre, Hausammann, Killer Hans, Knecht, Lustenberger, Miesch, Müri, Pantani, Parmelin, Quadri, Rickli Natalie, Rime, Ritter, Rusconi, Rutz Gregor, Schibli, Schwander, Siegenthaler, Stamm, von Siebenthal, Walter, Winkler, Wobmann (41)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

07.11.2016 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

210/15.447 n Badran Jacqueline. Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Illettrisme et raisons de santé comme nouveaux motifs de révision (17.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Je charge l'Assemblée fédérale de modifier la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes comme suit:

Art. 51 Révision

Al. 1

Une décision ou un prononcé entré en force peut être révisé en faveur du contribuable, à sa demande ou d'office:

...

Let. d

lorsqu'il s'avère que le contribuable n'était objectivement pas en mesure de remettre sa déclaration ou d'interjeter un recours, pour cause d'atteinte majeure à sa santé ou d'illettrisme.

...

Cosignataires: Binder, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Egloff, Fehr Hans, Feri Yvonne, Fiala, Friedl, Galladé, Girod, Glättli, Gross Andreas, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heer, Heim, Ingold, Jans, Jositsch, Kiener Nellen, Maier Thomas, Matter, Mörgeli, Moser, Munz, Naef, Noser, Portmann, Quadranti, Rickli Natalie, Rytz Regula, Schenker Silvia, Schibli, Schmid-Federer, Vischer Daniel, Walti Beat (37)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

211/16.424 n Badran Jacqueline. Imposition privilégiée des participations de collaborateur remises par une start-up (18.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) seront adaptées de telle sorte que la charge fiscale grevant les participations de collaborateur remises par une start-up sera nettement réduite.

Proposition de modification de la LIFD:

Art. 16

...

Al. 3

Les gains en capital réalisés lors de l'aliénation d'éléments de la fortune privée ne sont pas imposables. Constitue notamment une aliénation d'éléments de la fortune privée l'aliénation, après un délai de cinq ans au moins, d'actions de collaborateur remises par une start-up.

Art. 17b

...

Al. 2bis

Pendant les sept premières années à compter de la fondation d'une start-up, la valeur vénale d'une action de collaborateur se détermine d'après le capital propre de l'entreprise, mais au minimum d'après le capital-actions. Sont réputées start-up les sociétés anonymes, les sociétés coopératives et les sociétés à responsabilité limitée fondées dans le but de développer une innovation jusqu'à la maturité requise pour sa commercialisation et qui emploient au moins (xxx) collaborateurs en Suisse.

Al. 3

Les avantages appréciables en argent dérivant d'options de collaborateur non négociables ou non cotées en bourse sont imposés au moment de l'exercice des options. La prestation imposable est égale à la valeur vénale de l'action moins le prix d'exercice. Dans le cas des options de collaborateur non cotées en bourse remises par une start-up, la valeur vénale de l'action se détermine conformément à l'alinéa 2bis et la prestation imposable est réduite de 50 pour cent.

Les articles 7 alinéa 4 lettre b et 7d alinéas 2 et 3 LHID seront complétés par analogie.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bäumle, Candinas, Glättli, Grossen Jürg, Landolt, Marti, Martullo, Nussbaumer, Wasserfallen (10)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

212/16.498 n Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller (16.12.2016)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

Les infrastructures stratégiques du secteur énergétique, notamment les centrales hydrauliques, les réseaux électriques et les réseaux de gaz, doivent être soumises à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).

Cosignataire: Brunner (1)

213/15.465 n Bäumle. Mettre en place une taxe sur l'électricité grise pour protéger l'énergie hydraulique (19.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'énergie prévoira la perception d'une taxe incitative sur l'électricité produite à partir d'énergies non renouvelables selon les règles suivantes:

1. cette taxe sera prélevée sur les importations et sur la production indigène d'électricité issue d'énergies non renouvelables;
2. elle pourra être remboursée à l'exportation;
3. les entreprises à forte consommation d'électricité pourront bénéficier d'une exonération partielle;
4. le produit de la taxe sera redistribué intégralement à la population et à l'économie;
5. le taux de la taxe pourra être réduit si l'intéressé apporte la preuve d'une réduction de l'impact ou du risque environnemental de cette production;
6. des mesures seront prises afin de prévenir le contournement de la taxe dans les échanges transfrontaliers d'électricité (greenwashing).

Cosignataires: Bertschy, Böhni, Chevalley, Fischer Roland, Flach, Gasser, Grossen Jürg, Kessler, Maier Thomas, Moser, Weibel (11)

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 14.2024 Pét. Pro Solar, WWF Suisse, Greenpeace Suisse

214/16.453 n Bertschy. Congé de 14 semaines pour chacun des parents à condition que tous deux travaillent (17.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complétera ou on modifiera le régime des allocations pour perte de gain de telle sorte que l'allocation de maternité soit remplacée par un congé parental. Celui-ci se composera de l'(actuelle) allocation de maternité de 14 semaines et d'une allocation de paternité de 14 semaines au maximum. Le droit à

l'allocation de paternité ne sera accordé que si les deux parents exercent une activité lucrative après la naissance de l'enfant.

Cosignataires: Bäumle, Chevalley, de Buman, Flach, Fricker, Graf Maya, Grossen Jürg, Landolt, Moser, Schmid-Federer, Weibel (11)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

215/15.468 n (Borer) Brand. LAMal. Renforcer la responsabilité individuelle (19.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les contrats prévoyant une forme particulière d'assurance (franchises à option, choix limité du fournisseur de prestations, etc.) ne puissent être proposés que pour une durée de trois ans. Aucune modification ne sera apportée au modèle de base avec la franchise ordinaire à 300 francs, dont le contrat peut être résilié pour la fin d'un semestre.

Cosignataires: Bortoluzzi, Brand, Cassis, Frehner, Giezendanner, Humbel, Pezzatti (7)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.12.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Brand.

22.06.2016 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

30.08.2016 CSSS-CE. Adhésion.

216/12.414 n (Bortoluzzi) de Courten. Les paramètres techniques n'ont pas leur place dans la LPP (15.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) sera modifiée de façon à ce que le taux de conversion et le taux d'intérêt minimaux ne soient plus fixés dans la loi.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

25.04.2013 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

01.09.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite

15.12.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur de Courten.

217/15.479 n Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène (08.09.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Dans le but de garantir la rentabilité de la production indigène de sucre et de betteraves, il convient d'adapter le mécanisme de fixation des droits de douane pour le sucre importé de sorte qu'un prix minimum du sucre soit respecté.

Cosignataires: Binder, Büchler Jakob, Bugnon, Bulliard, Grin, Gschwind, Hausammann, Parmelin, Pezzatti, Ritter, Schibli, Schläfli, Siegenthaler, Walter, Winkler (15)

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

14.11.2016 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

218/15.424 n Bulliard. Reconnaître aux proches aidants un droit systématique à des bonifications pour tâches d'assistance en cas d'impotence reconnue de la personne prise en charge (20.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 29septies (4. Bonifications pour tâches d'assistance) de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) sera modifié comme suit:

Art. 29septies

Al. 1

Les assurés qui prennent en charge des parents de ligne ascendante ou descendante ou des frères et soeurs au bénéfice d'une allocation de l'AVS, de l'AI, de l'assurance-accidents obligatoire ou de l'assurance militaire pour une impotence (supprimer "de degré moyen au moins") ont droit à une bonification pour tâches d'assistance, y compris pour l'année d'attente (nouveau), à condition qu'ils puissent se déplacer facilement auprès de la personne prise en charge ...

Cosignataires: Amherd, Bourgeois, Buttet, Candinas, Darbellay, Glanzmann, Gmür Alois, Graf Maya, Gschwind, Lehmann, Lohr, Lustenberger, Müller Leo, Müller-Altermatt, Piller Carrard, Reynard, Romano, Schläfli, Schneider Schüttel, Steiert, Vogler (21)
CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

13.05.2016 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

219/16.497 n Burgherr. Renforcer le principe de subsidiarité (16.12.2016)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution, et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

La loi sur la consultation et la loi sur le Parlement sont modifiées de manière à préciser que les messages soumis au Parlement et les rapports de consultation doivent obligatoirement contenir des informations substantielles et des commentaires explicatifs sur la manière dont il a été tenu compte des obligations prévues aux art. 5a, 43a, al. 1, et 50 Cst.

220/16.484 n Burkart. Assouplir les conditions encadrant le télétravail (01.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les employeurs sont de plus en plus nombreux à autoriser leurs employés à effectuer une partie de leur travail depuis chez eux, sous forme de télétravail, ce qui leur permet d'échapper dans une certaine mesure au stress du lieu de travail et de mieux concilier vies professionnelle et familiale. Or, la loi sur le travail (LTr), qui est taillée pour le secteur industriel, tient compte insuffisamment des besoins des télétravailleurs. C'est pourquoi il est proposé au Parlement de la moderniser en la précisant comme suit:

Art. 10 al. 3 deuxième phrase (nouvelle)

Pour les travailleurs qui peuvent en grande partie fixer eux-mêmes leurs horaires de travail, cet espace s'étend à dix-sept heures.

Art. 15a al. 1 deuxième phrase (nouvelle)

Une prestation professionnelle de courte durée et fournie occasionnellement ne constitue pas une interruption de la durée du repos.

Art. 19 al. 1 deuxième phrase (nouvelle)

Elles (les dérogations à l'interdiction de travailler le dimanche) ne sont pas soumises à autorisation lorsqu'elles concernent le travail dominical qui est effectué chez eux par des travailleurs qui peuvent en grande partie fixer eux-mêmes leurs horaires de travail.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amherd, Ammann, Amstutz, Arnold, Barazzone, Bauer, Bäumle, Bigler, Borloz, Brand, Brunner, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Bulliard, Burgherr, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, Dobler, Egloff, Eichenberger, Estermann, Eymann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Fluri, Genecand, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Gössi, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Hess Hermann, Hiltbold, Humbel, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lohr, Marchand, Markwalder, Martullo, Matter, Moret, Müller Leo, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Nantermod, Nicolet, Page, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Portmann, Quadranti, Regazzi, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Rime, Romano, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Sauter, Schilliger, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Schwander, Sollberger, Steine-mann, Tuena, Vitali, Vogler, Vogt, von Siebenthal, Walti Beat, Wasserfallen, Wehrli, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (103)

221/15.499 n Buttet. Importation de viande halal provenant d'abattages sans étourdissement (18.12.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante qui reprend le texte de ma motion 13.4090 n'ayant pu être traitée durant la précédente législature:

On élaborera les bases légales nécessaires pour éliminer enfin les incertitudes qui existent concernant les importations de viande halal qui provient d'animaux qui n'ont pas été étourdis lors de l'abattage, de même que les discriminations qui existent en matière d'importation de viande halal dont sont victimes la majorité des entreprises autorisées à importer de la viande. A cet effet, il s'agit de prévoir les objectifs suivants:

1. déclaration obligatoire de la viande halal qui provient d'animaux qui, contrairement aux directives suisses, ont été abattus à l'étranger respectivement sans avoir été étourdis ou qui n'ont été étourdis qu'après la saignée - complément de l'ordonnance agricole sur la déclaration (RS 916.51) par un nouvel article 3 alinéa 3;

2. mise à niveau des coûts moyens des adjudications des contingents tarifaires partiels 5.5 (bovins) et 5.6 (ovins) pour la viande halal avec ceux des catégories de viande et produits carnés correspondantes du contingent tarifaire partiel 5.7 pour les trois mois précédents - complément par un nouvel article 18a alinéa 6 de l'ordonnance sur le bétail de boucherie (RS 916.341).

Cosignataires: Addor, Barazzone, Bourgeois, Bulliard, Gschwind, Regazzi, Ritter, Ruppen, Schmidt Roberto, Wobmann (10)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

30.06.2016 CSEC-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

10.10.2016 CSEC-CE. Ne pas donner suite

222/16.447 n Carobbio Guscetti. Pour un service universel
(17.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Confédération et les cantons garantissent un service universel suffisant, accessible à tous; celui-ci assure que les biens et services répondant aux besoins usuels, sont accessibles à tous, dans toutes les régions du pays, dans la meilleure qualité possible et à des conditions équitables.

Cosignataires: Fridez, Friedl, Graf-Litscher, Gysi, Hardegger, Heim, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marti, Meyer Mattea, Munz, Naef, Nordmann, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Sommaruga Carlo, Steiert, Tornare (20)

CN *Commission des transports et des télécommunications*

223/16.472 n Carobbio Guscetti. La concurrence ne doit pas se traduire par une baisse de la qualité des soins hospitaliers et une augmentation des coûts (30.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La LAMal doit fixer des critères minimaux pour l'inscription des hôpitaux sur les listes cantonales. Ces critères tiendront compte des éléments suivants:

1. qualité des prestations offertes conformément à des standards, sur la base d'un rapport annuel sur la qualité,
2. quorum de patients,
3. dignité des conditions de travail,
4. nombre de places de formation,
5. respect de la clause du besoin pour l'achat et l'installation d'équipements médicaux coûteux.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Feri Yvonne, Friedl, Gysi, Heim, Kiener Nellen, Marra, Masshardt, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Reynard, Ruiz Rebecca, Schenker Silvia, Seiler Graf, Semadeni, Tornare (18)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

224/15.433 n (Caroni) Moret. Mandats des lobbyistes ayant accès au Palais du Parlement. Pour plus de transparence
(03.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation sur le Parlement sera modifiée de telle sorte que les lobbyistes disposant d'une carte d'accès au Palais du Parlement soient tenus, en plus du nom de l'entreprise pour laquelle ils travaillent, d'indiquer également dans la rubrique "Fonction" du registre public des accrédités (cf. art. 69 al. 2 LParl) tous les mandats qui les amènent à déployer des activités au sein du Palais fédéral.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.11.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Madame Moret.

14.04.2016 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

25.08.2016 CIP-CE. Adhésion.

225/15.418 n Chevalley. On ne brûle pas des déchets alimentaires, c'est idiot! (19.03.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Interdiction de brûler des restes alimentaires ou fixer des objectifs évolutifs contraignants par branche en vue, à terme, d'éliminer complètement l'incinération des restes alimentaires.

Les restes alimentaires devront être valorisés dans différentes filières, soit principalement:

1. redistribués à des êtres humains;
2. utilisés pour nourrir des animaux;
3. utilisés pour produire du biogaz;
4. utilisés pour fabriquer du compost.

Des exceptions pourront être admises pour des raisons sanitaires.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Allemann, Amherd, Badran Jacqueline, Bäumle, Böhni, Bourgeois, Bugnon, Cassis, Chopard-Acklin, Clottu, de Buman, Egloff, Fäsler Daniel, Feller, Fischer Roland, Flach, Fluri, Fridez, Galladé, Gasser, Gilli, Girod, Golay, Graf Maya, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Gschwind, Guhl, Hassler, Hausammann, Hess Lorenz, Ingold, Jans, John-Calame, Keller Peter, Kessler, Landolt, Leuenberger-Genève, Lohr, Lüscher, Mahrer, Maier Thomas, Maire Jacques-André, Marra, Meier-Schatz, Moret, Moser, Müller-Altermatt, Müri, Neiryck, Nordmann, Nussbaumer, Parmelin, Perrinjaquet, Quadranti, Reynard, Rime, Ritter, Rösti, Ruiz Rebecca, Rusconi, Rytz Regula, Schelbert, Schilliger, Schwaab, Semadeni, Streiff, Thorens Goumaz, Tornare, van Singer, Veillon, Vogler, Voruz, Weibel, Wermuth, Winkler (79)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

30.06.2015 CSEC-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

15.10.2015 CSEC-CE. Adhésion.

226/15.410 n de Buman. Ancrer durablement le taux spécial de TVA applicable à l'hébergement (11.03.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante visant à ancrer durablement dans la loi sur la TVA le taux spécial applicable à l'hébergement et dont la durée de validité est actuellement limitée au 31 décembre 2017 (art. 25 al. 4 LTVA).

Cosignataires: Amherd, Barazzone, Buttet, Candinas, Darbellay, Germanier, Gschwind, Ingold, Regazzi, Romano, Vogler (11)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

19.01.2016 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

18.08.2016 CER-CE. Adhésion.

227/16.420 n de Buman. Pour un prix des revues plus raisonnable en Suisse (18.03.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les cartels est à compléter de la manière suivante:

Art. 6a Prix imposé pour les journaux et les revues

Al. 1

Le prix imposé par lequel une entreprise qui édite des journaux et des revues impose, juridiquement ou économiquement, aux acheteurs de ces produits des prix fixes à la revente est admis, sous réserve de l'alinéa 2.

Al. 2

La COMCO peut, d'office ou sur requête du Surveillant des prix, interdire le prix imposé en cas d'abus. Par abus, on entend en particulier le fait d'imposer des prix abusifs.

Al. 3

Pour juger du caractère abusif des prix, la COMCO consulte le Surveillant des prix.

Cosignataires: Candinas, Chevalley, Gmür Alois, Ingold, Müller-Altermatt, Piller Carrard, Ritter, Romano, Steiert, Streiff (10)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

228/16.473 n de Buman. Petite révision de la loi sur les cartels (30.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les cartels (LCart) est modifiée dans le sens où quatre points spécifiques, qui étaient largement incontestés dans la révision échouée de la LCart de 2014, sont adaptés, à savoir le contrôle des concentrations d'entreprises, la procédure civile du droit des cartels, la prise en compte de programmes de conformité (Compliance-Programme) dans le calcul du montant de la sanction ainsi que la procédure d'opposition.

Cosignataires: Barazzone, Müller Leo, Ritter (3)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

229/15.428 n de Courten. Le droit de cité doit être fonction du nom que l'on porte (19.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 161 du Code civil (CC) sera modifié de telle sorte que le droit de cité cantonal et communal soit fonction du nom que l'on porte.

Cosignataires: Amherd, Amstutz, Brand, Candinas, Darbellay, Gmür Alois, Keller Peter, Knecht, Miesch, Müller Thomas, Pezzatti, Pfister Gerhard, Rösti, Schilliger, Schwander, von Siebenthal (16)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

08.04.2016 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

30.08.2016 CAJ-CN. Ne pas donner suite

230/14.434 n Derder. Protéger l'identité numérique des citoyens (20.06.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 13 Protection de la sphère privée

Al. 1

Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, de sa correspondance et des relations qu'elle établit par la poste et les télécommunications et de toutes les données qui lui sont propres.

Al. 2

Ces données sont la propriété de la personne, qui doit être protégée contre leur emploi abusif.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.01.2015 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

20.08.2015 CIP-CE. Adhésion.

231/16.449 n Derder. Création d'une commission parlementaire des affaires numériques (17.06.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 10 du règlement du Conseil national est modifié de manière à traiter les questions numériques dans une commission permanente, par exemple en créant une commission qui soit en charge des affaires numériques.

CN *Bureau*

232/16.442 n Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail (09.06.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera les articles concernés de la loi sur le travail (LTr), en particulier l'article 46, de telle sorte que les employés de start-up (entreprises durant leur cinq premières années d'activité) qui bénéficient d'un plan d'options d'achat d'actions à l'intention des employés (Employee Stock Option Plan, ESOP), à savoir des modèles d'intéressement des collaborateurs tels que les régimes d'actions, les régimes d'options, les actions fictives et les options fictives, puissent convenir d'un horaire de travail fondé sur la confiance et ne soient pas obligés de saisir leur temps de travail.

Cosignataires: Bigler, Egloff, Fässler Daniel, Feller, Gössi, Grüter, Hess Hermann, Jauslin, Keller-Inhelder, Landolt, Martullo, Matter, Müller Leo, Pfister Gerhard, Sauter, Schneeberger, Tuena, Walter, Walti Beat (19)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

233/15.455 n Egloff. Empêcher les sous-locations abusives (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 262 CO sera modifié et complété comme suit:

Art. 262

Al. 1

Le locataire ne peut sous-louer tout ou partie de la chose qu'avec le consentement écrit du bailleur.

Al. 2

Le locataire doit soumettre une demande écrite de sous-location au bailleur; la demande contient:

Let. a

le nom du sous-locataire;

Let. b

les conditions du contrat, notamment la désignation de l'objet sous-loué, son usage, le loyer de la sous-location et la durée du contrat.

Le locataire doit informer le bailleur de tout changement concernant ces données survenu pendant la durée de la sous-location.

Al. 3

Le bailleur peut notamment refuser son consentement dans les cas suivants:

Let. a

le locataire refuse de lui communiquer les conditions visées à l'alinéa 2;

Let. b

les conditions de la sous-location, comparées à celles du contrat de bail principal, sont abusives;

Let. c

la sous-location présente pour le bailleur des inconvénients majeurs;

Let. d

la durée prévue pour la sous-location dépasse deux ans.

Al. 4

Reprend sans changement l'alinéa 3 en vigueur

Al. 5

Lorsque le locataire sous-loue tout ou partie de l'objet sans le consentement écrit du bailleur, qu'il donne de fausses indications ou qu'il omet d'informer le bailleur d'un changement (al. 2), le bailleur peut, après protestation écrite restée sans effet, résilier le bail moyennant un délai de congé minimum de 30 jours.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Chevalley, Fehr Hans, Gasser, Gmür Alois, Gössi, Herzog, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Knecht, Pieren, Schibli, Stahl, Vitali (14)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.05.2016 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

30.08.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite

234/16.451 n Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 270 alinéa 1 CO sera modifié comme suit:

Art. 270

Al. 1

Lorsque le locataire estime que le montant du loyer initial est abusif au sens des articles 269 et 269a, il peut le contester

devant l'autorité de conciliation dans les 30 jours qui suivent la réception de la chose et en demander la diminution:

Let. a

en cas de pénurie sur le marché local du logement et des locaux commerciaux, ou

Let. b

si le bailleur a sensiblement augmenté le loyer initial pour la même chose par rapport au précédent loyer, et

que le locataire a été contraint de conclure le bail par nécessité personnelle ou familiale.

...

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amherd, Ammann, Bigler, Büchler Jakob, Burkart, Chiesa, Eymann, Fässler Daniel, Feller, Glanzmann, Gmür Alois, Grüter, Humbel, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lüscher, Matter, Müller Leo, Müller Thomas, Pezzatti, Pfister Gerhard, Romano, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schmidt Roberto, Schwander, Sollberger, Steine- mann, Tuena, Vogler, Vogt, Walti Beat, Zanetti Claudio, Zuberbühler (38)

CN *Commission des affaires juridiques*

235/16.462 n Eymann. Les collectivités responsables d'une haute école qui sont déterminantes doivent être représentées au sein du Conseil des hautes écoles (27.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 12 de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) sera modifié de telle sorte que les gouvernements des collectivités responsables d'une haute école qui sont déterminantes soient représentés au sein du Conseil des hautes écoles en vertu d'une disposition impérative de la loi.

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

x 236/15.427 n Fässler Daniel. Inciter les propriétaires forestiers publics subventionnés en vertu de la loi sur les forêts à construire avec du bois suisse (09.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient de créer les conditions juridiques nécessaires pour astreindre, lors de marchés publics, les cantons, les communes et autres institutions de droit public qui bénéficient, en leur qualité de propriétaires forestiers, de subventions en vertu de loi sur les forêts pour l'entretien de leurs forêts, à examiner les options prévoyant l'utilisation de bois lors de projets de construction et à privilégier les produits en bois entièrement fabriqués en Suisse.

Cosignataires: Amherd, Binder, Böhni, Bourgeois, Büchler Jakob, Bulliard, Candinas, Chopard-Acklin, Flückiger Sylvia, Glanzmann, Gmür Alois, Graf Maya, Grunder, Gschwind, Hassler, Hausammann, Herzog, Humbel, Jans, Keller Peter, Lustenberger, Müller-Altermatt, Müri, Nordmann, Nussbaumer, Parmelin, Pfister Gerhard, Quadranti, Rime, Ritter, Romano, Schläfli, Vitali, Vogler, Walter (35)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

15.02.2016 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

23.06.2016 CEATE-CE. Ne pas donner suite

07.11.2016 Retrait.

237/16.459 n Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique (15.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269d du Code des obligations (CO) sera complété par un quatrième alinéa ayant la teneur suivante:

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification d'une augmentation de loyer ou de toute autre modification unilatérale du contrat, une signature reproduite sur la formule officielle par un moyen mécanique est admise.

Cosignataires: Bauer, Egloff, Fässler Daniel, Genecand, Gössi, Lüscher, Müller Thomas, Nidegger, Schmidt Roberto, Vogler (10)

CN *Commission des affaires juridiques*

238/13.422 n Fiala. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution et la loi seront modifiées de manière à garantir l'égalité entre le partenariat enregistré et le mariage devant la procédure de naturalisation.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.01.2014 CIP-CE. Adhésion.

12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)

12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

239/14.440 n Flach. Article 8 LCD. Conditions commerciales abusives (23.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) sera modifiée afin que l'utilisation de conditions générales qui, en contradiction avec les règles de la bonne foi, prévoient au détriment de l'autre partie au contrat une disproportion notable et injustifiée entre les droits et les obligations découlant du contrat, soit considérée systématiquement comme déloyale. La façon la plus simple de mettre en oeuvre cette exigence est de modifier l'article 8 LCD comme suit:

Art. 8

Agit de façon déloyale celui qui, notamment, utilise des conditions générales qui, en contradiction avec les règles de la bonne foi prévoient une disproportion notable et injustifiée entre les droits et les obligations découlant du contrat.

Cosignataires: Amherd, Bäumle, Böhni, Chevalley, Fischer Roland, Gasser, Grossen Jürg, Guhl, Ingold, Kessler, Killer Hans, Leutenegger Oberholzer, Maier Thomas, Schilliger, Vischer Daniel, Vogler, Weibel (17)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

25.06.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

02.02.2016 CAJ-CE. Adhésion.

240/16.430 n Flach. Lèse-majesté. Abroger l'article 296 CP (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal est modifié comme suit:

Art. 296

Abrogé

L'article 302 alinéas 2 et 3 sera adapté en conséquence.

Cosignataires: Allemann, Arslan, Bäumle, Bertschy, Chevalley, Eichenberger, Feri Yvonne, Glättli, Grossen Jürg, Guhl, Landolt, Leutenegger Oberholzer, Moser, Nantermod, Quadranti, Schwaab, Schwander, Vogler (18)

CN *Commission des affaires juridiques*

x 241/15.480 n Frehner. Pour une assurance-maladie qui ne soit pas hors de prix. Renforcer le rôle du Parlement (17.09.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 62 Formes particulières d'assurance

...

Al. 2

La loi peut autoriser la pratique d'autres formes d'assurance, notamment celles dans lesquelles ...

...

Al. 3

L'Assemblée fédérale règle en détail par voie d'ordonnance les formes particulières d'assurance ...

Art. 64

...

Al. 3

L'Assemblée fédérale fixe par voie d'ordonnance le montant des franchises et le montant annuel maximum de la quote-part.

...

Cosignataires: Borer, Bortoluzzi, Brand, Büchel Roland, Cassis, Clottu, de Courten, Egloff, Fehr Hans, Freysinger, Giezendanner, Grin, Herzog, Hess Lorenz, Humbel, Hurter Thomas, Ingold, Joder, Killer Hans, Knecht, Lehmann, Lohr, Matter, Miesch, Moret, Nidegger, Pezzatti, Pieren, Reimann Maximilian, Rutz Gregor, Schibli, Schmid-Federer, Schneeberger, Schwander, Stahl, Stolz, von Siebenthal, Weibel, Wobmann (39)

CN Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

14.10.2016 Retrait.

242/15.485 n Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux (23.09.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les hôpitaux qui ne communiquent pas leurs données aux partenaires tarifaires de manière transparente et dans les délais soient sanctionnés par une réduction de 10 pour cent au maximum du tarif de référence.

Cosignataires: Borer, Brand, Cassis, Gmür Alois, Humbel, Maier Thomas, Moret, Stahl, Stolz (9)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

03.11.2016 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

243/16.464 n Galladé. Armes. Preuve du besoin (26.09.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les armes est modifiée de manière à ne délivrer un permis d'acquisition d'armes qu'aux seules personnes qui peuvent prouver qu'elles ont besoin d'une arme.

Sont reconnues avoir besoin d'acquérir et de posséder des armes à feu et les munitions correspondantes les personnes notamment qui peuvent rendre crédible, d'une part, qu'elles ont besoin d'une arme à feu et de la munition correspondante pour pratiquer le tir sportif ou la chasse et s'entraîner à ces activités et, d'autre part, que l'arme à feu qu'elles souhaitent acquérir est autorisée pour la discipline sportive déclarée ou la chasse.

L'activité régulière du tir sportif ou de la chasse par les intéressés doit également être prouvée.

Cosignataires: Allemann, Barrile, Bertschy, Carobbio Guscelli, Feri Yvonne, Friedl, Graf Maya, Graf-Litscher, Guldimann, Hadorn, Heim, Jans, Kiener Nellen, Marti, Munz, Nussbaumer, Reynard, Seiler Graf, Semadeni, Tornare (20)

CN Commission de la politique de sécurité

244/15.436 n Geissbühler. Conseil des Etats. Etablissement d'une liste nominative pour chaque vote (09.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 82 de la loi sur le Parlement aura désormais la teneur suivante:

Art. 82

Dans les deux conseils, les résultats des votes qui ont lieu au moyen du système de vote électronique, à main levée ou par appel nominal sont publiés sous la forme d'une liste nominative.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amaudruz, Amstutz, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Clottu, Estermann, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Freysinger, Giezendanner, Golay, Graber Jean-Pierre, Herzog, Miesch, Müller Thomas, Müri, Pantani, Parmelin, Pieren, Quadri, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Röstli, Rutz Gregor, Schibli, Schwander, Stamm, von Siebenthal (31)

CN/CE Commission des institutions politiques

14.04.2016 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

245/12.483 n Giezendanner. Créer un FAIR (financement et aménagement de l'infrastructure routière) (28.09.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

1. Par analogie avec le fonds lié au financement et à l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), l'infrastructure routière doit être financée de manière transparente. Le fonds lié au financement et à l'aménagement de l'infrastructure routière (FAIR) devra donc être créé pour financer la route.

2. Le FAIR sera créé dans la foulée du FAIF.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Baader Caspar, Binder, Blocher, Borer, Bortoluzzi, Brand, Brunner, Büchel Roland, Büchler Jakob, Bugnon, Darbellay, de Courten, Egloff, Eichenberger, Estermann, Fehr Hans, Fiala, Flückiger Sylvia, Frehner, Freysinger, Geissbühler, Glanzmann, Gössi, Grin, Grunder, Haller, Heer, Hess Lorenz, Humbel, Hurter Thomas, Hutter Markus, Joder, Kaufmann, Keller Peter, Killer Hans, Knecht, Landolt, Leutenegger Filippo, Lustenberger, Mörgeli, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Pantani, Parmelin, Perrin, Pfister Gerhard, Pieren, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Röstli, Rusconi, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Stahl, Stamm, Veillon, Vitali, von Siebenthal, Wandfluh, Wasserfallen, Wobmann, Ziörjen (71)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

25.03.2013 CTT-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

246/16.467 n Giezendanner. Supprimer l'obligation de s'assurer pour les personnes en séjour illégal (29.09.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 3 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est complété comme suit:

"Les personnes qui séjournent illégalement et sans autorisation de séjour en Suisse sont exceptées de l'assurance obligatoire."

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Arnold, Brand, Brunner, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Clottu, de Courten, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Glarner, Glauser, Golay, Grin, Grüter, Heer, Herzog, Hess Erich, Hurter Thomas, Imark, Knecht, Müller Thomas, Page, Pantani, Pieren, Quadri, Regazzi, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Sollberger, Stamm, Tuena, von Siebenthal, Walliser, Wobmann, Zuberbühler (48)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

247/16.468 n Giezendanner. Contenir les coûts dans la LAMal en introduisant des possibilités efficaces d'actions récursoires en cas d'erreur de traitement (29.09.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à créer des bases légales faisant obligation aux fournisseurs de prestations (médicales) de déclarer ouvertement les traitements qui ont échoué. Les assureurs devront avoir accès à un registre recensant ces échecs. Ainsi, les caisses-maladie seront en mesure d'ouvrir des actions récursoires (au bénéfice des assurés). Les fournisseurs de prestations et leurs assurances de responsabilité civile seront contraints de collaborer activement à la procédure d'administration des preuves. Des possibilités de sanctions seront introduites.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Amaudruz, Amstutz, Arnold, Brand, Brunner, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Candinas, Clottu, de Courten, Egloff, Estermann, Flach, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür-Schönenberger, Golay, Graf-Litscher, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Hardegger, Heer, Heim, Herzog, Hess Erich, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Imark, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Landolt, Lohr, Matter, Müller Thomas, Nicolet, Page, Pantani, Pardini, Pezzatti, Pieren, Quadranti, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Ruppen, Salzmann, Schwander, Sollberger, Stamm, Steiert, Steinemann, Tuena, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Weibel, Wobmann, Zuberbühler (74)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

248/16.504 n Giezendanner. Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang (16.12.2016)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

La loi fédérale du 15 décembre 2000 sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPT; RS 812.21) sera complétée comme suit:

I Garantie de l'approvisionnement en sang

Nouveau: avant l'art. 34 LPT

Titre: Approvisionnement en sang

La Confédération garantit un approvisionnement suffisant de la population en sang et en produits sanguins labiles.

Art. 82, al. 1, 3e et 4e phrases, LPT (complément)

Il peut notamment déléguer l'approvisionnement de la population en sang et en produits sanguins labiles à des organisations ou à des personnes relevant du droit public ou du droit privé; il veille à la rémunération des tâches déléguées.

II Gratuité du don de sang

Nouveau: avant l'art. 34 LPT

Titre: Gratuité du don de sang

1 Il est interdit d'octroyer ou de percevoir un quelconque avantage pécuniaire ou un autre avantage pour le don de sang. Le sang et les produits sanguins labiles qui sont importés de l'étranger pour les transfusions doivent provenir de dons gratuits.

2 Ne sont pas considérés comme un avantage pécuniaire ou un autre avantage:

- l'indemnisation du donneur pour la perte de gain et les coûts directs qui lui sont occasionnés;
- l'indemnisation du donneur pour les dommages subis du fait du don de sang;
- un geste symbolique de remerciement postérieur au don de sang.

Art. 86, al. 1, let. d, LPT (complément)

d. contrevient, lorsqu'il effectue une opération en rapport avec le sang ou des produits sanguins, aux dispositions sur la gratuité du don de sang, sur l'aptitude à donner du sang, sur l'obligation de faire un test ou sur l'obligation d'enregistrer et d'archiver;

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Amaudruz, Amherd, Ammann, Amstutz, Arnold, Badran Jacqueline, Barrile, Brand, Brunner, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Candinas, Carobbio Guscelli, Cassis, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Eichenberger, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Galladé, Geissbühler, Girod, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür-Schönenberger, Golay, Gössi, Graf Maya, Graf-Litscher, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Guldemann, Gysi, Hadorn, Hardegger, Häsler, Hausmann, Heer, Heim, Herzog, Hess Erich, Hess Hermann, Hess Lorenz, Humbel, Hurter Thomas, Imark, Jans, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Landolt, Lohr, Markwalder, Matter, Moret, Müller Thomas, Munz, Müri, Naef, Nicolet, Nordmann, Nussbaumer, Pantani, Pardini, Pezzatti, Pieren, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Ruppen, Salzmann, Sauter, Schenker Silvia, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schwander, Semadeni, Sollberger, Stamm, Steiert, Steinemann, Streiff, Tuena, Vitali, Vogler, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Walti Beat, Wasserfallen, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (112)

249/16.499 n Golay. Taxe d'exemption de l'obligation de servir. Egalité de traitement entre les citoyens suisses et les titulaires de permis d'établissement. Stop à la discrimination! (16.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation est complétée en ce sens qu'une contribution de solidarité nationale est imposée aux titulaires d'un permis d'éta-

blissement, nés en Suisse, dans la même tranche d'âge que les citoyens suisses astreints à l'obligation de servir ou, à défaut, contraints de s'acquitter de la taxe d'exemption de cette obligation.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Arnold, Bühler, Clottu, Egloff, Estermann, Glauser, Grin, Hausammann, Hiltbold, Hurter Thomas, Keller-Inhelder, Nidegger, Page, Quadri, Reimann Lukas, Rime, Ruppen, Salzmann, Stamm, von Siebenthal, Zuberbühler (25)

250/14.453 n Gössi. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité (25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations est modifié comme suit:

Art. 219

...

Al. 4

En cas de vente d'une part de copropriété d'un immeuble qui comporte une construction dont la partie prépondérante a moins d'un an, l'acheteur a le droit inaliénable d'obliger le vendeur à remédier à ses frais aux défauts de la construction s'il est possible de le faire sans dépenses excessives. Il doit signaler les défauts au vendeur dans les 60 jours qui suivent leur découverte.

Cosignataires: Binder, Brand, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Fehr Hans, Feller, Flückiger Sylvia, Freysinger, Gmür Alois, Hausammann, Heer, Herzog, Hiltbold, Keller Peter, Merlini, Müller Thomas, Noser, Perrinjaquet, Pezzatti, Portmann, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Schibli, Schneeberger, Schwander, Stolz, Vitali, Walter, Walti Beat, Wasserfallen (31)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.11.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.
02.02.2016 CAJ-CE. Adhésion.

251/15.497 n Graf-Litscher. Accorder un soutien public aux médias d'information en ligne (16.12.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit sera aménagé de façon à autoriser le soutien public des médias d'information en ligne. Il s'agira d'une part de définir les organisations ou offres susceptibles d'être concernées, d'autre part d'arrêter les modalités de leur financement.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Barrile, Gysi, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marti, Munz, Seiler Graf (11)

CN *Commission des transports et des télécommunications*

252/16.432 n Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit pertinent est modifié de façon à rendre l'accès aux documents officiels libre d'émoluments, sauf exceptions dûment

motivées, lorsque le coût qui en résulte pour l'administration est sans commune mesure avec l'intérêt public qu'il représente.

Cosignataires: Barrile, Flach, Friedl, Glättli, Grüter, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Marti, Meyer Mattea, Munz, Naef, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Schwaab, Seiler Graf, Semadeni, Steiert, Tornare, Wasserfallen, Weibel, Wermuth (26)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.10.2016 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

253/15.491 n Grunder. Sauver le système de milice en prolongeant la durée du mandat des parlementaires (25.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 149 alinéa 2 de la Constitution sera modifié de sorte à prolonger l'intervalle, actuellement fixé à quatre ans, entre chaque renouvellement intégral du Conseil national.

CN *Commission des institutions politiques*

254/15.492 n Grunder. Sauver le système de milice en limitant la durée de fonction des parlementaires (25.09.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 149 alinéa 2 de la Constitution sera complété par une limitation de la durée de fonction.

CN *Commission des institutions politiques*

255/16.416 n Guhl. Autoriser le placement en détention de sûreté des récidivistes sexuels (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 221 alinéa 1 lettre c du Code de procédure pénale (CCP) est modifié de façon à prévoir que quiconque commet un délit grave à caractère sexuel peut être placé en détention pour des motifs de sûreté dès lors qu'il commet un nouveau délit à caractère sexuel.

Cosignataires: Campell, Flach, Gasche, Hess Lorenz, Jauslin, Rickli Natalie, Vogler (7)

CN *Commission des affaires juridiques*

256/16.496 n Guhl. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires (16.12.2016)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

L'art. 285 du code pénal (CP) "Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires" sera modifié comme suit:

1. Celui qui, en usant de menace, aura empêché une autorité, un membre d'une autorité ou un fonctionnaire de faire un acte entrant dans ses fonctions, les aura contraints à faire un tel acte ou se sera livré à des voies de fait sur eux pendant qu'ils y procédaient, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Si l'auteur a usé de violence, il sera puni d'une peine privative de liberté de trois jours au

moins. Les employés des entreprises définies par la loi du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer, la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs et la loi du 19 décembre 2008 sur le transport ferroviaire de marchandises ainsi que les employés des organisations mandatées conformément à la loi fédérale du 18 juin 2010 sur les organes de sécurité des entreprises de transports publics et pourvues d'une autorisation de l'Office fédéral des transports sont également considérés comme des fonctionnaires.

2. Si l'infraction a été commise par une foule ameutée, tous ceux qui auront pris part à l'attroupement seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre les propriétés seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire de 90 jours-amende au moins. Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre des personnes seront punis d'une peine privative de liberté de trois jours au moins.

3. En cas de récidive qualifiée et spécifique, le juge peut imposer une peine pouvant aller jusqu'au double de la peine maximale prévue.

Cosignataires: Bächler Jakob, Burkart, Campell, Flückiger Sylvia, Galladé, Gasche, Geissbühler, Giezendanner, Gmür Alois, Grunder, Hess Lorenz, Jauslin, Landolt, Müller Walter, Müller-Altermatt, Rickli Natalie, Romano, Rutz Gregor, Seiler Graf, Vogler, Zuberbühler (21)

257/16.469 n Gysi. Les coûts induits par les primes d'assurance-maladie doivent se refléter dans l'indice suisse des prix à la consommation (29.09.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'indice suisse des prix à la consommation est complété par un instrument qui reflète, dans le domaine de la santé, les coûts induits par les primes d'assurance-maladie.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Barrile, Birrer-Heimo, Carobbio Guscetti, Feri Yvonne, Friedl, Graf-Litscher, Guldemann, Hadorn, Heim, Jans, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Marti, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Reynard, Schenker Silvia, Seiler Graf, Semadeni, Steiert, Tornare (24)

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

258/15.442 n Heer. Déplacements des parlementaires effectués aux frais du contribuable. Obligation d'informer (15.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fera désormais obligation de fournir aux journalistes et aux personnes intéressées qui en font la demande toutes informations sur les déplacements que les membres de l'Assemblée fédérale effectuent aux frais du contribuable.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

04.02.2016 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

03.05.2016 CIP-CE. Ne pas donner suite

259/16.466 n Heer. Soumettre à nouveau la FINMA au politique (29.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La LFINMA sera modifiée de sorte que la FINMA n'ait plus le statut d'établissement de droit public et soit incorporée dans l'administration fédérale.

La FINMA exerce ses activités en toute indépendance et échappe au contrôle politique. La CdG ne peut exercer aucun contrôle tout comme le Conseil fédéral n'a aucune influence sur l'institution.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

260/16.505 n Heer. Réintégrer le Ministère public de la Confédération dans l'administration fédérale (16.12.2016)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante : les dispositions fédérales doivent être modifiées de sorte que le Ministère public de la Confédération (MPC) soit réintégré dans l'administration fédérale et subordonné au DFJP.

Cosignataires: Frehner, Grüter, Herzog, Hess Erich, Köppel, Rutz Gregor, Schwander, Steinemann (8)

261/07.486 n Heim. Organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients (05.10.2007)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il faut fixer dans la législation les conditions nécessaires à la création d'une organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients, qui mettra au point des instruments et des stratégies validés scientifiquement propres à garantir l'élaboration d'une politique nationale de la qualité dans le domaine de la santé, qui assurera la coordination et l'évaluation des stratégies et qui élaborera les bases d'un système transparent en termes de qualité des résultats et de sécurité des patients.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Bernasconi, Carobbio Guscetti, Daguet, Donzé, Dormond Béguelin, Favre Charles, Fehr Jacqueline, Frösch, Galladé, Garbani Valérie, Graf-Litscher, Günter, Gysin Remo, Hany, Hofmann Urs, Hubmann, Jermann, John-Calame, Köhler Pierre, Lang, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey Jean-Noël, Robbiani, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Tschümperlin, Vischer Daniel, Vollmer, Wehrli, Widmer Hans (46)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

262/15.489 n Heim. Exploiter et développer intelligemment le potentiel qu'offrent les salariés âgés sur le marché du travail (24.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Des bases légales prévoyant des dispositifs d'incitation et d'autres mesures concrètes seront créées afin de favoriser le maintien des salariés d'un certain âge dans la vie active et d'améliorer leurs chances de réintégrer le marché du travail.

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

263/15.406 n Herzog. Assurance-maladie. Rétablir la paix des tarifs (10.03.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée de manière à ce que les conventions tarifaires, les structures tarifaires et les prix ne doivent plus être approuvés ou fixés par les gouvernements cantonaux ou le Conseil fédéral. Les conventions et les structures tarifaires seront conclues exclusivement par les partenaires tarifaires; en cas de désaccord, des tribunaux arbitraux institués par les partenaires tarifaires eux-mêmes trancheront, avec possibilité de recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

Cosignataires: Amstutz, Bortoluzzi, Brunner, Büchler Jakob, Cassis, de Courten, Feller, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Hurter Thomas, Pfister Gerhard, Stahl, Stolz (15)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.05.2016 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

04.07.2016 CSSS-CE. Ne pas donner suite

264/16.431 n Herzog. Préciser les exceptions en faveur de la recherche prévues par la loi sur les stupéfiants (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 8 alinéa 5 de la loi sur les stupéfiants (LStup) sera précisé et circonscrit de telle sorte que la notion de "recherche" sera cernée de manière plus claire et plus étroite. C'est ainsi par exemple que les autorisations exceptionnelles ne seront plus accordées qu'en faveur de projets de recherche relevant des sciences de la nature ou de la médecine clinique, et ce, à des conditions plus restrictives qu'aujourd'hui. Aucune autorisation ne sera notamment accordée aux projets relevant des sciences sociales ou économiques, ni à la recherche sur l'être humain dans un but autre que clinique. Les études scientifiques liées à des initiatives politiques et celles qui constituent des projets complémentaires ou qui accompagnent la mise en oeuvre de projets politiques seront en outre exclues. Les projets de recherche devront être de nature purement scientifique et ne présenter aucun lien avec des projets politiques.

Cosignataires: Amstutz, Brand, Büchler Jakob, Burgherr, Buttet, Chiesa, de Courten, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Grin, Gschwind, Hausamann, Hess Erich, Keller-Inhelder, Martullo, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Reimann Maximilian, Ritter, Romano, Salzmann, Schwander, Sollberger, Tuena, von Siebenthal, Walliser (31)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

265/16.405 n Hess Erich. Mise en réseau de tous les registres des poursuites (10.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On créera les bases légales permettant au moyen d'une requête auprès d'un office du registre des poursuites d'obtenir sur une personne toutes les informations sur les poursuites ouvertes, en Suisse, à son encontre et les actes de défaut de biens qui la concernent.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amadruz, Amstutz, Arnold, Bäümle, Béglé, Bertschy, Bigler, Brand, Brunner, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Campell, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Dobler, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Frehner, Fricker, Gasche, Geissbühler, Giezendanner, Girod, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Golay, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Gschwind, Guhl, Häsler, Hausamann, Heer, Herzog, Hess Lorenz, Humbel, Imark, Ingold, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Landolt, Lohr, Lüscher, Matter, Merlini, Moser, Müller Thomas, Müri, Nantermod, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Quadranti, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Romano, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schneeberger, Schwander, Stamm, Steinemann, Streiff, Tuena, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Wasserfallen, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (103)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.11.2016 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

266/16.463 n Hess Erich. Circulation routière. Amendes d'ordre à la place de mesures administratives en cas d'inattention ou de distraction (27.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les infractions à la loi fédérale sur la circulation routière pour cause d'inattention ou de distraction ne seront à l'avenir plus punies que par une amende d'ordre.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amstutz, Arnold, Bauer, Bigler, Brand, Brunner, Büchler Jakob, Buffat, Burgherr, Chiesa, de Courten, Dettling, Dobler, Estermann, Eymann, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Gmür Alois, Grüter, Hausamann, Heer, Herzog, Hess Lorenz, Imark, Knecht, Landolt, Matter, Müller Thomas, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Stamm, Steinemann, Tuena, Vitali, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Wasserfallen, Wehri, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (64)

CN *Commission des transports et des télécommunications*

267/15.404 n Hess Lorenz. Assurance-maladie. Rétablir la paix des tarifs (05.03.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée de manière à ce que les conventions tarifaires, les structures tarifaires et les prix ne doivent plus être approuvés ou fixés par les gouvernements cantonaux ou le Conseil fédéral. Les conventions et les structures tarifaires seront conclues exclusivement par les partenaires tarifaires; en cas de désaccord, des tribunaux arbitraux institués par les partenaires tarifaires eux-mêmes trancheront,

avec possibilité de recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.05.2016 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

04.07.2016 CSSS-CE. Ne pas donner suite

268/15.498 n Hess Lorenz. Raviver la démocratie directe en rendant le vote obligatoire (18.12.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 136 de la Constitution (Droits politiques) sera complété par l'alinéa suivant:

"La participation aux votations et aux élections fédérales est obligatoire jusqu'à l'âge de 65 ans. Quiconque ne s'acquitte pas de cette obligation et ne présente pas d'excuse doit payer une amende. Les montants des amendes sont fixés par les cantons, qui en sont les bénéficiaires."

Cosignataires: Campell, Grunder, Guhl, Häslar, Landolt, Quadranti, Schmidt Roberto, Streiff, Weibel (9)

CN *Commission des institutions politiques*

269/16.422 n Hiltbold. Garantir la diversité médiatique en Suisse (18.03.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Afin de renforcer le paysage médiatique en Suisse, le Conseil fédéral est chargé d'adapter la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) comme suit:

Art. 29

...

Al. 3

La SSR ne peut entrer en collaboration avec d'autres entreprises de médias que lorsque:

Let. a

celle-ci contribue de manière vérifiable au pluralisme des opinions et à la diversité de l'offre; et

Let. b

toutes les entreprises de médias ont accès à la collaboration sans discrimination et peuvent y participer.

Al. 4

Sur requête, la qualité de partie est accordée aux entreprises de médias dans des procédures concernant des activités non prévues dans la concession.

Cosignataires: Borloz, Burkart, Eichenberger (3)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

29.08.2016 CTT-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

270/16.450 n Hiltbold. Optimisation technique des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Elargissement des dispositions d'une CCT pouvant faire l'objet d'une extension facilitée (17.06.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 1a alinéa 2 de la loi fédérale du 28 septembre 1956 permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail (LECCT; RS 221.215.311) est complété de la manière suivante:

Art. 1a

...

Al. 2

Dans ce cas, la décision d'extension peut porter sur les éléments suivants:

Let. a

la rémunération minimale ainsi que la durée du travail et du repos au sens de l'article 2 alinéa 1 lettres a et b de la loi sur les travailleurs détachés du 8 octobre 1999;

Let. b

les vacances;

Let. c

les contributions aux frais d'exécution;

let. d

les contrôles paritaires;

let. e

les sanctions à l'encontre des employeurs et des travailleurs fautifs, en particulier les peines conventionnelles et les frais de contrôle.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

271/09.528 n Humbel. Financement moniste des prestations de soins (11.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Un système de financement moniste sera introduit, par le biais d'une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Afin que les cantons puissent garder le contrôle des moyens publics, le système en question respectera notamment les points suivants:

1. Les moyens publics seront consacrés à la formation et au perfectionnement du personnel médical, à la compensation des risques, aux prestations de santé publique et d'intérêt général, de même qu'à la réduction des primes d'assurance-maladie.

2. La part du financement public des prestations couvertes par l'assurance de base sera fixée et adaptée au renchérissement des prestations de santé.

3. Toutes les prestations hospitalières ou ambulatoires inscrites dans la LAMal seront financées par les assureurs-maladie.

Cosignataires: Borer, Bortoluzzi, Cassis, Egger, Favre Charles, Fiala, Gilli, Glanzmann, Gysin, Häberli-Koller, Kleiner, Loepfe, Müller Philipp, Parmelin, Scherer, Schmid-Federer, Stahl, Triponez, Wehrli (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.02.2011 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

15.11.2011 CSSS-CE. Adhésion.

13.12.2013 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2015.

18.12.2015 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2017.

272/10.407 n Humbel. Exonérer les enfants du paiement des primes d'assurance-maladie (08.03.2010)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de façon à ce que les enfants soient exonérés du paiement des primes d'assurance-maladie.

Cosignataires: Aeschbacher Ruedi, Amacker, Bader Elvira, Barthassat, Bischof, Cathomas, Darbellay, Donzé, Egger, Glanzmann, Häberli-Koller, Hany, Hochreutener, Lustenberger, Meier-Schatz, Meyer Thérèse, Moser, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Robbiani, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Segmüller, Simoneschi-Cortesi, Wehrli, Weibel, Zemp (27)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.02.2011 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

06.09.2011 CSSS-CE. Adhésion.

27.09.2013 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2015.

25.09.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2017.

07.07.2016 Rapport CSSS-CN (FF 2016 6989)

12.10.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 7729)

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (FF 2016 7019)

14.12.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet de la commission.

x 273/14.448 n Humbel. Soins de transition. Adapter les règles de financement à la pratique (25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 25a alinéa 2 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est précisé de manière à ce que l'ensemble des soins aigus et des soins de transition (soins proprement dits, assistance médicale, traitement ou thérapie, hébergement) soient rémunérés conformément à la réglementation du financement hospitalier. La durée maximale de deux semaines pendant laquelle ces soins sont rémunérés sera par ailleurs réexaminée.

Cosignataires: Cassis, Gilli, Glanzmann, Hess Lorenz, Ingold, Lohr, Pezzatti, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Weibel (10)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.11.2015 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

21.03.2016 CSSS-CE. Ne pas donner suite

14.12.2016 Conseil national. Le conseil décide de ne pas donner suite à l'initiative.

274/15.419 n Humbel. Garantir la qualité et imposer la transparence dans l'offre de soins (19.03.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que la qualité des prestations soit aussi un facteur déterminant pour la détermination des prix dans le domaine ambulatoire.

Cosignataires: Amherd, Bortoluzzi, Brand, Candinas, Cassis, de Courten, Frehner, Glanzmann, Gmür Alois, Heim, Hess Lorenz, Ingold, Kessler, Lohr, Lustenberger, Moret, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Steiert, Weibel (22)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.01.2016 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

21.03.2016 CSSS-CE. Adhésion.

275/16.418 n Humbel. Renforcer le principe de la primauté des contrats dans la LAMal (17.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les conventions tarifaires ne soient plus soumises aux autorités compétentes pour approbation, mais uniquement pour information.

Cosignataires: Amherd, Candinas, Cassis, Frehner, Gmür Alois, Hess Lorenz, Mürli, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer (11)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

276/16.419 n Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix (17.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les prix des dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils (LiMA) puissent être négociés entre les fournisseurs de prestations, les fabricants ou fournisseurs d'une part et les assureurs (ou leurs fédérations) ou les centrales d'achat d'autre part.

Cosignataires: Amherd, Candinas, Cassis, de Courten, Fässler Daniel, Frehner, Gmür Alois, Heim, Hess Lorenz, Lohr, Mürli, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Steiert (16)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

277/12.502 n Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables (14.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le Code civil suisse (Livre cinquième: Droit des obligations) sera modifiée comme suit:

Art. 370 Acceptation de l'ouvrage

...

Al. 3

Si les défauts ne se manifestent que plus tard, le maître est tenu de les signaler à l'entrepreneur dans les 60 jours qui suivent le moment où il en a connaissance; sinon, l'ouvrage est tenu pour accepté avec ces défauts.

Cosignataires: Baader Caspar, Bäumle, Binder, Blocher, Brand, Candinas, Caroni, Egloff, Fässler Hildegard, Fehr Hans, Feller, Fischer Roland, Flach, Fluri, Gasser, Germanier, Gmür Alois, Gössi, Knecht, Landolt, Leutenegger Filippo, Müller Philipp, Müller Thomas, Noser, Pelli, Pezzatti, Pfister Gerhard, Regazzi, Ribaux, Riklin Kathy, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Stahl, Vitali, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Weibel, Ziörjen (40)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

25.10.2013 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

03.07.2014 CAJ-CE. Adhésion.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

278/15.493 n Jans. Pas de subventions en faveur des publicités pour la viande (25.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales seront modifiées de telle sorte qu'il ne soit plus versé de subvention fédérale en faveur des publicités pour la viande. Ce montant sera déduit de la contribution fédérale versée au titre de promotion des ventes.

Cosignataires: Girod, Glättli, Grossen Jürg, Hadorn, Kiener Nellen, Masshardt, Stolz, Thorens Goumaz (8)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

x 279/11.449 n Joder. Publication des mesures de protection des adultes (16.06.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

1. L'autorité de protection des adultes est tenue d'informer l'office des poursuites du domicile de la personne concernée de toute mesure relevant du droit de la protection des adultes qu'elle prend ou qu'elle lève.

2. L'office des poursuites inscrit cette information dans le registre des poursuites et la transmet aux tiers qui demandent un extrait du registre.

Cosignataires: Föhn, Fuchs, Füglistaller, Graber Jean-Pierre, Heer, Hochreutener, Hutter Markus, Lustenberger, Miesch, Reimann Lukas, Rutschmann, Schenk Simon, Schwander, Triponez, Wobmann (15)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

31.08.2012 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

23.10.2012 CAJ-CE. Adhésion.

20.03.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2015.

26.02.2016 Rapport CAJ-CN (FF 2016 4979)

17.06.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 4993)

1. Code civil suisse (Communication des mesures de protection de l'adulte) (FF 2016 4989)

13.09.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet de la commission.

06.12.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

16.12.2016 Conseil national. La loi est adoptée au vote final.

16.12.2016 Conseil des Etats. La loi est adoptée au vote final.

Feuille fédérale 2016 8627; Délai référendaire 07.04.2017

280/12.470 n Joder. Meilleur soutien pour les enfants gravement malades ou lourdement handicapés qui sont soignés à la maison (27.09.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales seront adaptées de manière à ce que les familles (parents et personnes investies de l'autorité parentale) qui soignent à la maison des enfants gravement malades ou lourdement handicapés soient mieux et plus efficacement soutenues et déchargées.

Cosignataires: Birrer-Heimo, Frehner, Freysinger, Geissbühler, Giezendanner, Gilli, Hausammann, Heim, Rytz Regula, Wasserfallen (10)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.08.2013 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

10.01.2014 CSSS-CE. Adhésion.

17.06.2016 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session de printemps 2018.

07.07.2016 Rapport CSSS-CN (FF 2016 6971)

19.10.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 7945)

1. Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) (FF 2016 6987)

08.12.2016 Conseil national. Décision conforme au projet de la Commission

x 281/14.468 n (Joder) Herzog. Egalité juridique entre les organisations d'aide à domicile publiques et privées (10.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit actuel doit être adapté de manière à ce que les organisations d'aide à domicile publiques et privées soient placées sur un pied d'égalité et que les différences et les inégalités existantes soient éliminées, notamment en ce qui concerne le taux de TVA ou l'octroi de subventions pour l'aide à la vieillesse.

Cosignataires: Clottu, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Grin, Heer, Kessler, Knecht, Schibli (10)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.12.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Madame Herzog.

24.02.2016 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

04.07.2016 CSSS-CE. Ne pas donner suite

14.10.2016 Retrait.

282/15.451 n Joder. Renforcer les Commissions de gestion (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales doivent être adaptées de sorte que les Commissions de gestion puissent exercer la haute surveillance sur la gestion au sens de l'article 26 de la loi sur le Parlement de manière plus efficace, plus rapide, plus efficiente et dans la meilleure coordination possible avec les autres organes de surveillance de la Confédération.

Cosignataires: Bernasconi, Borer, Clottu, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Grin, Heim, Kessler, Knecht, Lustenberger, Schibli, Schneeberger, Veillon, Wasserfallen (14)

CN/CE *Commission de gestion*

19.11.2015 CdG-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

26.02.2016 CdG-CE. Adhésion.

283/12.495 n Jositsch. Détention provisoire en cas de risque de récidive qualifié (12.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 221 du Code de procédure pénale (CPP) est modifié de manière à ce que la détention provisoire puisse également être ordonnée en cas de risque de récidive qualifié, c'est-à-dire lorsqu'il y a sérieusement lieu de craindre que le prévenu commette une grave infraction et que la procédure en cours porte sur un crime ou un délit du même genre.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Fehr Hans-Jürg, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo (4)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

24.10.2013 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

10.02.2014 CAJ-CE. Adhésion.

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2018.

284/12.497 n Jositsch. Décisions de mise en détention. Personnes habilitées à recourir (12.12.2012)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code de procédure pénale est modifié comme suit:

Art. 222

Le détenu et le ministère public peuvent attaquer devant l'autorité de recours les décisions ordonnant une mise en détention provisoire ou une mise en détention pour des motifs de sûreté ou encore la prolongation ou le terme de cette détention. L'article 233 est réservé.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Fehr Hans-Jürg, Hadorn, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo (5)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

24.10.2013 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion.

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2018.

285/15.437 n Keller Peter. Registre des intérêts. Distinguer les activités bénévoles des activités rémunérées (10.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le Parlement est complétée comme suit:

Les activités indiquées par les députés au titre de l'obligation de signaler les intérêts sont réparties en deux catégories: activités bénévoles et activités rémunérées. Le registre des intérêts est adapté en conséquence.

Est bénévole toute activité qui n'est liée à aucune rémunération, à l'exception des rémunérations qui servent uniquement au défraiement ou à l'indemnisation et qui n'excèdent pas un montant forfaitaire de 1200 francs par an.

Cosignataires: Aebi Andreas, Allemann, Amarelle, Amaudruz, Badran Jacqueline, Bernasconi, Bortoluzzi, Brand, Büchel Roland, Bugnon, Clottu, de Courten, Egloff, Estermann, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Freysinger, Galladé, Geissbühler, Golay, Graber Jean-Pierre, Grin, Gross Andreas, Gysi, Hadorn, Hardegger, Hausammann, Heer, Killer Hans, Marra, Mörgeli, Müri, Pantani, Parmelin, Piller Carrard, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Reynard, Rösti, Ruiz Rebecca, Rusconi, Schibli, Schneider Schüttel, Schwaab, Schwander, Sommaruga Carlo, Stamm, Steiert, von Sieenthal, Wobmann (51)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

04.02.2016 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

03.05.2016 CIP-CE. Adhésion.

286/13.411 n Kessler. Remboursement des médicaments onéreux. Empêcher une sélection des risques (14.03.2013)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 42 Principe

Al. 1

Sauf convention contraire entre les assureurs et les fournisseurs de prestations, l'assuré est le débiteur de la rémunération envers le fournisseur de prestations. L'assuré a, dans ce cas, le droit d'être remboursé par son assureur (système du tiers garant). En dérogation à l'article 22 alinéa 1 LPGA, ce droit peut être cédé au fournisseur de prestations.

Al. 2

Assureurs et fournisseurs de prestations peuvent convenir que l'assureur est le débiteur de la rémunération (système du tiers payant). En dérogation à l'alinéa 1, l'assureur est le débiteur de sa part de rémunération en cas de traitement hospitalier et pour les médicaments.

...

Cosignataires: Bäumlé, Bertschy, Böhni, Bortoluzzi, Cassis, Chevalley, Fehr Jacqueline, Fischer Roland, Flach, Gasser, Gilli, Grossen Jürg, Heim, Hess Lorenz, Lohr, Maier Thomas, Moret, Moser, Schenker Silvia, Weibel (20)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

22.01.2014 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

04.04.2014 CSSS-CE. Adhésion.

17.06.2016 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'été 2018.

287/15.434 n (Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère (08.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les allocations pour perte de gain et le Code des obligations seront modifiés afin que le congé de maternité de 14 semaines soit octroyé intégralement au père, en cas de décès

de la mère, dans les 14 semaines qui suivent la naissance de l'enfant.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bäumle, Bernasconi, Bertschy, Binder, Böhni, Brand, Büchel Roland, Büchler Jakob, Candinas, Carobbio Guscetti, Caroni, Cassis, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, Fehr Hans, Fiala, Fischer Roland, Flach, Fluri, Fridez, Friedl, Gasche, Gasser, Geissbühler, Gilli, Glättli, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grossen Jürg, Gschwind, Guhl, Gysi, Hardegger, Hassler, Heim, Hess Lorenz, Humbel, Ingold, Jans, Joder, Jositsch, Landolt, Leuenberger-Genève, Lohr, Lustenberger, Mahrer, Maier Thomas, Masshardt, Moret, Moser, Müller Thomas, Müller Walter, Munz, Neiryneck, Pfister Gerhard, Quadranti, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rytz Regula, Schelbert, Schmid-Federer, Schneider Schüttel, Schwaab, Steiert, Stolz, Streiff, Thorens Goumaz, Trede, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, Weibel (75)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.12.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Weibel.

22.06.2016 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

30.08.2016 CSSS-CE. Adhésion.

288/16.500 n Knecht. Analyse obligatoire de la qualité de la réglementation dans le rapport explicatif destiné à la consultation (16.12.2016)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

La loi sur la consultation sera complétée par une disposition prévoyant que les rapports explicatifs envoyés en consultation devront comprendre une analyse de la qualité de la réglementation prévue, analyse qui traitera les questions suivantes:

1. La défaillance du marché qu'il y a lieu de corriger a-t-elle été clairement identifiée et décrite avec précision?
2. Les buts visés par la réglementation ont-ils été définis de manière suffisante?
3. Y a-t-il un lien clair entre la réglementation proposée et le but visé?
4. A-t-on, lors du recours à des expertises, pris en considération tout le savoir-faire scientifique existant?
5. La réglementation proposée est-elle compréhensible, transparente, vérifiable et bon marché?
6. D'autres solutions conformes aux règles du marché ont-elles été examinées?
7. La réglementation proposée entraîne-t-elle un transfert de la gestion du risque et du capital de l'entreprise vers le régulateur?
8. La réglementation existante ou proposée crée-t-elle une incitation à l'autorégulation?
9. La réglementation existante ou proposée laisse-t-elle une marge de manoeuvre suffisante pour une concurrence entre régulateurs?

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Arnold, Bigler, Brand, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Clottu, de Courten, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Golay, Grin, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Herzog, Hess Lorenz, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Martullo, Müller Thomas, Muri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen,

Schneeberger, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Walliser, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (57)

289/11.489 n (Lang) Müller Geri. Abrogation de l'article 293 CP (30.09.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 293 CP (Publication de débats officiels secrets) sera abrogé.

Cosignataires: Baumann J. Alexander, Gadiant, Hiltbold, Jositsch, Schmid-Federer, Vischer Daniel (6)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.12.2011 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Müller Geri.

31.08.2012 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

23.10.2012 CAJ-CE. Adhésion.

12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.

23.06.2016 Rapport CAJ-CN (FF 2016 7105)

23.09.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 7359)

1. Code pénal (Publication de débats officiels secrets) (FF 2016 7117)

290/12.419 n Leutenegger Filippo. Whistleblowing. Admettre la licéité d'un acte délictueux commis au nom de la sauvegarde d'intérêts supérieurs (15.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal est modifié de façon à reconnaître la licéité d'un acte délictueux s'il est commis pour sauvegarder des intérêts supérieurs et s'il reste circonscrit aux limites de la proportionnalité, en l'occurrence du signalement par un lanceur d'alerte de faits répréhensibles (ou "whistleblowing").

Cosignataires: Caroni, Flach, Hardegger, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lüscher, Rickli Natalie, Schwaab, Sommaruga Carlo, Stamm, Vogler (12)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.05.2013 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

09.01.2014 CAJ-CE. Adhésion.

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2018.

291/13.412 n Leutenegger Oberholzer. Loi sur les moyens alloués aux parlementaires. Même traitement fiscal pour tous les citoyens (20.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les moyens alloués aux parlementaires (LMAP) et, si nécessaire, d'autres lois seront modifiées de manière à ce que la contribution aux dépenses de personnel et de matériel versée chaque année aux termes de l'article 3a LMAP, qui se monte actuellement à 33 000 francs, soit dorénavant imposable en tant que revenu annuel et soumis à cotisations (AVS et autres).

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Brunner, Carobbio Guscetti, Chopard-Acklin, Feri Yvonne, Graf-Litscher, Heim,

Kiener Nellen, Masshardt, Mörgeli, Müller Geri, Nussbaumer, Pardini, Schelbert, Schenker Silvia, Streiff, Tornare, Tschäppät, Tschümperlin, Wermuth (21)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.01.2014 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

15.10.2015 CIP-CE. Ne pas donner suite

27.04.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

292/14.444 n Leutenegger Oberholzer. Transfert de la charge des taxes de surveillance servant à financer la CHS PP. Compléter l'article 64c par un alinéa 4 (25.09.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complétera l'article 64c LPP par l'alinéa 4 ci-après:

Art. 64c

...

Al. 4

Les autorités de surveillance peuvent transférer la charge de la taxe de surveillance perçue en vertu de l'alinéa 2 lettre a aux institutions de prévoyance qu'elles surveillent, dans le respect des principes applicables à la perception.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Borer, Carobbio Guscetti, Cassis, Chopard-Acklin, Fehr Jacqueline, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heim, Hess Lorenz, Humbel, Maire Jacques-André, Munz, Naef, Nussbaumer, Pardini, Ruiz Rebecca, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Schwaab, van Singer, Weibel (24)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

01.07.2015 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

03.11.2015 CSSS-CE. Adhésion.

07.07.2016 Rapport CSSS-CN (FF 2016 6629)

19.10.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 7953)

1. Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (FF 2016 6635)

08.12.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet de la commission.

293/16.409 n Leutenegger Oberholzer. Procédure de désignation du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (15.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la protection des données (LPD) et, si nécessaire, la loi sur le Parlement (LParl) sont modifiées de façon à donner à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) la compétence d'élire désormais le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PPFDT), et non plus seulement d'approuver sa nomination par le Conseil fédéral.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Hadorn, Hardegger, Jans, Kiener Nellen, Marra, Munz, Piller Carrard, Schwaab, Sommaruga Carlo, Steiert (12)

CN *Commission des institutions politiques*

294/16.412 n Leutenegger Oberholzer. Moderniser le droit de la garantie (16.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La garantie en raison des défauts de la chose dans le cas d'un achat (art. 197 à 210 CO) sera modernisée et alignée sur la directive 1999/44/CE, en particulier sur les articles 3 à 6 de cette directive. Les nouvelles dispositions devront répondre notamment aux exigences suivantes:

- les moyens de droit prévus par la loi (en premier lieu la réparation et le remplacement de la chose vendue, en second lieu la réduction du prix et la résiliation de la vente) seront entièrement revus;

- il ne pourra être renoncé par avance à ces moyens de droit ni aux autres droits de l'acheteur;

- si une violation du contrat survient dans les six mois qui suivent la livraison de la chose achetée, il sera présumé que cette violation existait déjà au moment de la livraison;

- les garanties contractuelles supplémentaires fournies par le vendeur devront être formulées de manière claire et intelligible; elles ne remplaceront en aucun cas les droits impératifs que la loi confère à l'acheteur;

- le vendeur final responsable aura le droit de se retourner contre son fournisseur si le défaut constaté ne lui est pas imputable.

Cosignataires: Amarelle, Arslan, Birrer-Heimo, Friedl, Hadorn, Jans, Kiener Nellen, Munz, Pardini, Schwaab (10)

CN *Commission des affaires juridiques*

295/16.438 n Leutenegger Oberholzer. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs (02.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On inscrira dans la législation la règle en vertu de laquelle toutes les rémunérations que les entreprises fédérales ou les entreprises liées à la Confédération versent aux membres de leur conseil d'administration et à toutes les personnes chargées de la gestion (direction) doivent être appropriées. Les rémunérations des personnes chargées de la gestion et des membres du conseil d'administration doivent avoir un rapport approprié avec la tâche à accomplir, avec la situation de la société et avec les traitements versés au personnel. Le salaire le plus élevé des membres de la direction d'une entreprise fédérale ou d'une entreprise liée à la Confédération ne doit pas dépasser le traitement brut d'un conseiller fédéral.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Feri Yvonne, Friedl, Jans, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Pardini, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Wermuth (12)

CN *Commission des institutions politiques*

296/16.455 n Leutenegger Oberholzer. Imposition du logement. Changement de régime (17.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le régime de l'imposition du logement sera modifié. L'imposition de la valeur locative sera abrogée et, en contrepartie, les coûts immobiliers afférents au logement occupé par son propriétaire, dont notamment les intérêts passifs, ne seront plus déductibles.

Cosignataires: Birrer-Heimo, Friedl, Hardegger, Jans, Kiener Nellen, Nordmann, Schwaab (7)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

297/12.409 n Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches

(14.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La LAI sera modifiée de telle sorte que les prestations d'aide fournies par des proches soient rémunérées à hauteur de 80 pour cent au maximum, dans le cadre de la contribution d'assistance.

Cosignataires: Amherd, Aubert, Barthassat, Bernasconi, Birrer-Heimo, Böhni, Bulliard, Candinas, Carobbio Guscetti, Darbellay, de Buman, Fässler Hildegard, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Girod, Glättli, Gmür Alois, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysi, Hadorn, Heim, Humbel, Ingold, John-Calame, Kessler, Lehmann, Leuenberger-Genève, Levrat, Marra, Meier-Schatz, Müller Geri, Nussbaumer, Romano, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Semadeni, Streiff, Teuscher, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, von Graffenried (46)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.05.2013 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

16.03.2015 Conseil des Etats. L'examen de l'initiative est suspendu pour plus d'un an.

19.06.2015 Conseil national. Adhésion.

x 298/14.471 n Lustenberger. Non aux clauses rétroactives dans les initiatives populaires (12.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution sera modifiée de telle sorte que les clauses rétroactives ne seront plus admises dans les initiatives populaires.

Cosignataires: Amherd, Binder, Büchler Jakob, Bulliard, Caroni, Fässler Daniel, Gasche, Glanzmann, Gmür Alois, Guhl, Humbel, Joder, Landolt, Lehmann, Markwalder, Müller Leo, Müller Walter, Müller-Altarmatt, Pfister Gerhard, Pieren, Stahl, Vogler (22)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

26.03.2015 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

20.08.2015 CIP-CE. Adhésion.

15.12.2016 Conseil national. Classement.

299/11.482 n Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale

(30.09.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité est complétée comme suit:

Art. 7a Assurance des personnes travaillant à temps partiel

Al. 1

Les personnes travaillant à temps partiel sont soumises à l'obligation de s'assurer. La déduction de coordination est fixée à proportion du taux d'occupation. Le seuil d'entrée appliqué est le même que celui qui s'applique aux salariés travaillant à plein temps.

Al. 2

Les employeurs se mettent d'accord pour désigner celui qui gèrera l'assurance. Les autres employeurs versent à l'institution de prévoyance correspondante les cotisations dues par l'employeur et celles dues par le salarié. Si les employeurs ne parviennent pas à s'entendre, celui chez qui le salarié a le taux d'occupation le plus élevé devient l'employeur responsable.

Al. 3

L'article 46 s'applique à titre subsidiaire.

Cosignataires: Brunschwig Graf, Eichenberger, Fiala, Flück Peter, Fluri, Huber, Kleiner, Moret, Perrinjaquet, Ruey (10)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.10.2012 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

11.02.2013 CSSS-CE. Ne pas donner suite

Voir objet 12.3974 Mo. CSSS-CN (11.482)

300/15.409 n Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise (11.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (CPC) sera modifié comme suit:

Art. 160a Exception en faveur des services juridiques d'entreprise

Al. 1

Les parties et les tiers ne sont pas soumis à l'obligation de collaborer en ce qui concerne l'activité du service juridique interne d'une entreprise, lorsque les conditions suivantes sont réunies:

Let. a

l'activité en cause serait considérée comme spécifique à la profession si elle était exécutée par un avocat;

Let. b

le service juridique est dirigé par une personne titulaire d'un brevet cantonal d'avocat ou remplissant les conditions professionnelles requises dans son Etat d'origine pour pratiquer le métier d'avocat.

Al. 2

L'exception prévue à l'article 160 alinéa 1 lettre b s'applique par analogie aux documents concernant les contacts avec un service juridique au sens de l'alinéa 1.

Cosignataires: Amherd, Barazzone, Bernasconi, Brand, Caroni, Egloff, Eichenberger, Flach, Golay, Guhl, Huber, Jositsch, Lehmann, Lüscher, Matter, Merlini, Miesch, Naef, Noser, Reimann Lukas, Reynard, Rickli Natalie, Rossini, Ruiz Rebecca, Rutz Gregor, Schneider-Schneiter, Schwaab, Schwander, Stahl, Stolz, Vischer Daniel, Vogler, Wasserfallen (33)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.10.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

21.03.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite

21.09.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

25.10.2016 CAJ-CE. Adhésion.

301/16.502 n Marti. Extension des prestations de l'assurance-chômage pour les demandeurs d'emploi âgés
(16.12.2016)

Me fondant sur les art. 160, al. 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

La loi sur l'assurance-chômage (LACI) sera modifiée de sorte qu'elle réponde davantage aux besoins et aux difficultés des demandeurs d'emploi âgés et que le risque qu'ils arrivent en fin de droits soit réduit dans toute la mesure du possible.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Birrer-Heimo, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fridez, Friedl, Galladé, Graf-Litscher, Guldemann, Gysi, Hardegger, Heim, Jans, Kiener Nellen, Marra, Meyer Mattea, Munz, Naef, Nordmann, Nussbaumer, Pardini, Ruiz Rebecca, Schenker Silvia, Schwaab, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Tornare, Tschäppät, Wermuth (31)

302/16.503 n Marti. Extension des prestations de l'assurance-chômage pour les demandeurs d'emploi âgés
(16.12.2016)

Me fondant sur les art. 160 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

La loi sur l'assurance-chômage (LACI) sera modifiée comme suit:

Art. 22, al. 3bis

N'est pas assuré le gain qu'une personne a obtenu en participant à une mesure relative au marché du travail financée par les pouvoirs publics, si la personne n'a pas encore atteint l'âge de 55 ans. Sont exceptées les mesures au sens des art. 65 et 66a.

Art. 27, al. 2, let. C

L'assuré a droit à:

c.

520 indemnités journalières au plus s'il justifie d'une période de cotisation de 18 mois au moins et remplit au moins une des conditions suivantes:

1.

être âgé de 55 ans ou plus,

2.

toucher une rente d'invalidité correspondant à un taux d'invalidité d'au moins 40 pour cent.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Birrer-Heimo, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fridez, Friedl, Galladé, Graf-Litscher, Guldemann, Gysi, Hardegger, Heim, Jans, Kiener Nellen, Marra, Meyer Mattea, Munz, Naef, Nordmann, Nussbaumer, Pardini, Ruiz Rebecca, Schenker Silvia, Schwaab, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Tornare, Tschäppät, Wermuth (31)

303/15.470 n Masshardt. Mieux concilier travail et famille. Droit à une réduction du taux d'occupation suite à une naissance (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le CO sera adapté de sorte que les employés aient le droit de réduire leur taux d'occupation après la naissance d'un enfant (au plus 20 pour cent), de manière analogue à ce que prévoit déjà l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (art. 60a OPers, Réduction du taux d'occupation suite à une naissance ou à une adoption). Les entreprises de petite taille peuvent être exemptées de cette règle.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Bernasconi, Birrer-Heimo, Derder, Feri Yvonne, Friedl, Galladé, Girod, Graf Maya, Guhl, Gysi, Hadorn, Hardegger, Häsler, Heim, Jans, Jositsch, Marra, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Quadranti, Reynard, Ruiz Rebecca, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schneider Schüttel, Schwaab, Semadeni, Steiert, Streiff, Voruz, Wermuth (34)

CN *Commission des affaires juridiques*

304/15.482 n Matter. Egalité de traitement entre les diffuseurs privés et les diffuseurs privés qui opèrent en ligne
(22.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On adaptera l'article 10 alinéa 1 lettres d et e de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), voire d'autres articles, de telle sorte que, dans le secteur publicitaire, les diffuseurs privés bénéficient du même traitement que les diffuseurs privés qui opèrent en ligne, pour qu'ils aient le droit de faire de la publicité à caractère politique ou religieux.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amaudruz, Amstutz, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brand, Brunner, Büchel Roland, Bugnon, Clottu, Egloff, Estermann, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Frehner, Freysinger, Giezendanner, Golay, Gössi, Graber Jean-Pierre, Grin, Hausammann, Heer, Herzog, Hurter Thomas, Keller Peter, Killer Hans, Lüscher, Miesch, Mörgeli, Müri, Parmelin, Pieren, Quadri, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Schibli, Schwander, Stahl, von Siebenthal, Walter, Wobmann (44)

CN *Commission des transports et des télécommunications*

305/11.411 n Meier-Schatz. Créer une allocation d'assistance pour les personnes qui prennent soin d'un proche
(15.03.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le législateur prend les mesures nécessaires pour créer une allocation d'assistance qui sera versée aux personnes qui prennent soin d'un proche.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Bernasconi, Bischof, Büchler Jakob, Cathomas, Darbellay, de Buman, Egger, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Ingold, John-Calame, Lang, Lustenberger, Maire Jacques-André, Marra, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Robbiani, Roux, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter,

Steiert, Streiff, Stump, Thorens Goumaz, Weber-Gobet, Weibel (39)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.03.2012 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

19.06.2012 CSSS-CE. Adhésion.

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

Voir objet 13.3366 Po. CSSS-CN (11.411)

306/11.412 n Meier-Schatz. Permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos

(15.03.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le législateur prend les mesures nécessaires pour permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Bernasconi, Bischof, Büchler Jakob, Cathomas, Darbellay, de Buman, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Heim, Ingold, John-Calame, Lang, Maire Jacques-André, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Robbiani, Roux, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Segmüller, Steiert, Streiff, Thorens Goumaz, Weber-Gobet (34)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.11.2011 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

19.06.2012 CSSS-CE. Adhésion.

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

Voir objet 13.3366 Po. CSSS-CN (11.411)

x 307/04.456 n Müller Philipp. Harmonisation des notions et des méthodes de mesure dans les prescriptions de construction et d'exploitation (04.10.2004)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et sur l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Confédération édicte des dispositions de droit (mesures législatives et, si nécessaire, modifications constitutionnelles) afin d'harmoniser - sur la forme - les notions et les méthodes de mesure dans les prescriptions réglant la construction et l'exploitation. Le contenu - sur le fond - reste l'affaire des cantons (et des communes).

Sont réservées les démarches entreprises par les cantons sur la base d'un accord intercantonal (concordat) en vue d'harmoniser les notions et les méthodes de mesure employées dans la construction, comme demandé dans une motion transmise comme postulat le 8 mars 2000.

Cosignataires: Abate, Amstutz, Bader Elvira, Baumann J. Alexander, Bäumle, Bezzola Duri, Bigger, Bignasca Attilio, Binder, Borer, Bortoluzzi, Brun Franz, Brunner, Büchler Jakob,

Bugnon, Bühler Gerold, Burkhalter, Cathomas, Christen Yves, Darbellay, Donzé, Dupraz, Egerszegi-Obrist, Engelberger, Fäsler Hildegard, Favre Charles, Fehr Hans, Fehr Hans-Jürg, Fluri, Föhn, Freysinger, Genner, Germanier, Giezendanner, Glasson Jean-Paul, Glur, Guisan, Gutzwiller, Gyr-Steiner, Gysin, Häberli-Koller, Haller, Hämmerle, Hassler, Hegetschweiler, Hess Bernhard, Hochreutener, Hofmann Urs, Huber, Humbel, Hutter Jasmin, Hutter Markus, Ineichen, Jermann, Joder, Kaufmann, Keller Robert, Kleiner, Kohler Pierre, Kunz, Lang, Laubacher, Leu Josef, Leutenegger Filippo, Leuthard, Loepfe, Lustenberger, Mathys, Maurer Ueli, Messmer, Mörgeli, Müller Geri, Müller Walter, Müri, Noser, Oehrl, Parmelin, Pelli, Perrin, Pfister Gerhard, Pfister Theophil, Randegger, Rey Jean-Noël, Reymond, Riklin Kathy, Rime, Sadis, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schlüer, Schmied Walter, Schneider, Schwander, Siegrist Ulrich, Speck, Spuhler, Stahl, Stamm, Steiner Rudolf, Studer Heiner, Theiler, Triponez, Vaudroz René, Veillon, Vischer Daniel, Vollmer, Waber, Wäfler Markus, Walker Felix, Walter, Wandfluh, Wasserfallen, Wehrli, Weigelt, Weyeneth, Widmer Hans, Wobmann, Wyss Ursula, Zuppiger (120)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

16.02.2005 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

23.06.2008 CEATE-CE. Adhésion.

01.10.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2012.

14.12.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2014.

12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.

16.12.2016 Conseil national. Classement.

308/08.406 n Müller Philipp. Autorisations de séjour à l'année pour les étrangers établis refusant de s'intégrer (19.03.2008)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les étrangers est complétée comme suit:

Art. 34

...

Al. 2

L'autorité compétente peut octroyer une autorisation d'établissement à un étranger aux conditions suivantes:

...

Let. b (complément)

il n'existe aucun motif de révocation au sens des articles 62 ou 63 alinéa 3.

...

Al. 6 (nouveau)

En cas de révocation en vertu de l'article 63 alinéa 3 et de remplacement par une autorisation de séjour, une nouvelle autorisation d'établissement ne peut être délivrée qu'au terme d'un délai de trois ans, pour autant que la personne se soit entre-temps bien intégrée.

Art. 51

...

Al. 2

Les droits prévus aux articles 43, 48 et 50 s'éteignent:

...

Let. b (complément)

s'il existe des motifs de révocation au sens des articles 62 ou 63 alinéa 3.

Art. 63

...

Al. 3 (nouveau)

Nonobstant les dispositions de l'alinéa 2, l'autorisation d'établissement peut être révoquée et remplacée par une autorisation de séjour lorsque l'étranger n'est pas prêt à s'intégrer en Suisse (art. 4).

Cosignataires: Amherd, Amstutz, Baettig, Binder, Bischof, Borer, Brunner, Cathomas, Caviezel, Dunant, Engelberger, Estermann, Fehr Hans, Fiala, Flückiger Sylvia, Fluri, Häberli-Koller, Hiltbold, Huber, Humbel, Hutter Jasmin, Hutter Markus, Ineichen, Joder, Kaufmann, Killer Hans, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lüscher, Lustenberger, Maurer Ueli, Miesch, Moret, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Perrin, Pfister Gerhard, Rime, Schibli, Schmidt Roberto, Wandfluh, Wasserfallen, Zemp (44)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

27.06.2008 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

28.08.2008 CIP-CE. Adhésion.

01.10.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2012.

28.09.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2014.

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

309/08.428 n Müller Philipp. Pas de regroupement familial en cas de versement de prestations complémentaires (28.05.2008)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les étrangers (LEtr) sera complétée comme suit:

Art. 44

...

Let. c (complément)

ils ne dépendent pas de l'aide sociale ou de prestations complémentaires.

Art. 45

...

Let. c (complément)

ils ne dépendent pas de l'aide sociale ou de prestations complémentaires.

Art. 51

...

Al. 3 (nouveau)

Les droits prévus à l'article 43 s'éteignent si des prestations complémentaires sont sollicitées.

Art. 85

...

Al. 7

...

Let. c (complément)

la famille ne dépend pas de l'aide sociale ou de prestations complémentaires.

Art. 97

...

Al. 3

...

Let. d (complément)

le versement de prestations de l'aide sociale ou de prestations complémentaires.

Cosignataires: Amstutz, Egger, Engelberger, Fluri, Hiltbold, Humbel, Hutter Jasmin, Joder, Moret, Perrin, Pfister Gerhard, Schibli, Schmidt Roberto (13)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

24.10.2008 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

15.01.2009 CIP-CE. Adhésion.

18.03.2011 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2013.

22.03.2013 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2015.

20.03.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2017.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

310/08.450 n Müller Philipp. Marge de manoeuvre accrue pour les autorités (22.09.2008)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les étrangers (LEtr) est modifiée comme suit:
L'article 63 alinéa 2 est abrogé.

Cosignataires: Amstutz, Brunner, Engelberger, Fluri, Geissbühler, Hiltbold, Humbel, Hutter Jasmin, Moret, Pfister Gerhard, Schibli, Schmidt Roberto, Wobmann (13)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

22.01.2009 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.03.2009 CIP-CE. Adhésion.

18.03.2011 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2013.

22.03.2013 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2015.

20.03.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2017.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

311/10.485 n Müller Philipp. Harmonisation des dispositions liées au regroupement familial (23.09.2010)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et sur l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les exigences posées aux titulaires d'une autorisation d'établissement qui souhaitent faire venir en Suisse les membres étrangers de leur famille doivent être alignées sur celles qui prévalent pour les titulaires d'une autorisation de séjour annuelle. Il faudra à cet effet reprendre à l'article 43 LEtr les dispositions de l'article 44 lettres b et c de cette même loi.

Cosignataires: Bugnon, Caviezel, Egger, Eichenberger, Engelberger, Fehr Hans, Fiala, Fluri, Föhn, Geissbühler, Gysin, Hiltzold, Hochreutener, Humbel, Ineichen, Joder, Kaufmann, Leutenegger Filippo, Loepfe, Lustenberger, Moret, Müller Thomas, Müller Walter, Perrin, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Rime, Rutschmann, Scherer, Schibli, Schmidt Roberto, Triponez, Wasserfallen, Wobmann (34)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

04.02.2011 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

25.03.2011 CIP-CE. Adhésion.

22.03.2013 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2015.

20.03.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session de printemps 2017.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

312/15.457 n Müller Thomas. Concession SSR. C'est désormais au Parlement de décider (18.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) est modifiée comme suit:

Art. 25 Concession

Al. 1

L'Assemblée fédérale octroie une concession à la SSR.

Al. 2

Une consultation est organisée dans les commissions avant l'octroi de la concession et avant toute modification significative de celle-ci au regard de la politique des médias.

Al. 3, 4

Inchangés

Al. 5

L'Assemblée fédérale peut modifier la concession avant son expiration si les conditions de fait ou de droit ont changé et que la modification est nécessaire pour préserver des intérêts importants.

Al. 6

L'Assemblée fédérale peut restreindre ou suspendre partiellement la concession de la SSR si:

Let. a

l'autorité de surveillance a déposé une demande fondée sur les conditions prévues à l'article 89;

Let. b

la SSR a enfreint de manière grave ou répétée les obligations prévues aux articles 35 et 36.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amstutz, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Büchel Roland, Bugnon, Clottu, de Courten, Egloff, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Freysinger, Giezendanner, Golay, Graber Jean-Pierre, Grin, Hausammann, Heer, Joder, Keller Peter, Killer Hans, Knecht, Maier Thomas, Matter, Miesch, Nidegger, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Rusconi, Schibli, Schwander, Stamm, Veillon, von Siebenthal, Wasserfallen, Wobmann (42)

CN *Commission des transports et des télécommunications*

Voir objet 16.3629 Mo. CTT-CN

313/16.475 n Müller Walter. Intensification des relations parlementaires avec le Royaume-Uni (28.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit parlementaire sera modifié de sorte qu'une délégation parlementaire aux relations avec le Parlement du Royaume-Uni puisse être créée, si possible dans une démarche de réciprocité.

Cosignataires: Béglé, Guldimann, Moser, Reimann Maximilian, Wehrli (5)

CN *Commission de politique extérieure*

314/16.417 n Müller-Altmett. Allocations de formation professionnelle. Leur versement doit débiter en même temps que la formation (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 3 de la loi sur les allocations familiales (LAFam) est modifié comme suit:

Art. 3

Al. 1

Les allocations familiales comprennent:

...

Let. b

l'allocation de formation professionnelle; elle est octroyée à partir du mois qui suit celui au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 16 ans ou commence une formation consécutive à l'école obligatoire, et ce jusqu'à la fin de sa formation, mais au plus tard jusqu'à ...

...

Cosignataires: Amherd, Ammann, Bertschy, Büchler Jakob, Candinas, Fässler Daniel, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Ingold, Landolt, Leutenegger Oberholzer, Lohr, Marchand, Müller Leo, Quadranti, Riklin Kathy, Ritter, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Streiff, Vogler (22)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

315/16.406 n Nantermod. Garde partagée. Répartir la déduction pour les enfants mineurs entre les parents (14.03.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) est modifiée comme suit:

Art. 35

Al. 1

Sont déduits du revenu:

Let. a

6500 francs pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études, dont le contribuable assure l'entretien; lorsque les parents sont imposés séparément, cette déduction est répartie par moitié s'ils exercent l'autorité parentale en commun ainsi que la garde partagée (biffer: "et ne demandent pas la déduction d'une contribution d'entretien pour l'enfant selon l'article 33 alinéa 1 lettre c");

...

Cosignataires: Addor, Borloz, Buttet, Chevalley, Reynard, Sommaruga Carlo, Tornare, Wehrli (8)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

316/16.490 n Nantermod. Harcèlement téléphonique. Sanctionner ceux qui en profitent (14.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) est modifiée comme suit:

Art. 3 Al. 1 let. vbis

fait usage d'informations obtenues en violation de la let. u et v.

Cosignataires: Bauer, Derder, Dobler, Mazzone, Reynard, Ruiz Rebecca, Wehrli (7)

317/16.491 n Nantermod. Harcèlement téléphonique. Pour des sanctions efficaces (14.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) est modifiée comme suit:

Art. 23

...

Al. 1bis

Si l'auteur s'est rendu coupable de concurrence déloyale au sens de l'article 3 alinéa 1 lettres o, u, v ou vbis, le juge pourra ordonner la coupure temporaire de l'ensemble de ses connexions téléphoniques et Internet pour une durée de un à trente jours.

...

Cosignataires: Derder, Mazzone, Reynard, Ruiz Rebecca, Wehrli (5)

318/16.492 n Nantermod. Fixation de la peine. Respecter le choix du législateur (14.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal (CP) est modifiée comme suit:

Art. 47

...

Al. 3

Pour fixer la quotité de la sanction, le juge tient compte de l'ensemble de l'échelle de la peine prévue pour l'infraction.

Cosignataires: Addor, Borloz, Portmann, Rickli Natalie, Ruiz Rebecca (5)

319/16.493 n Nantermod. Droit d'auteur. Pas de redevance pour les espaces privés des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux et des prisons (14.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA) est modifiée comme suit:

Art. 19

Al. 1

...

Let. d

toute utilisation individuelle ou en petit nombre dans l'espace privatif des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux ou des prisons.

...

Cosignataire: Bauer (1)

320/12.491 n Neiryneck. Prolongation du délai d'ajournement de la rente AVS (11.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 39 alinéa 1 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) est modifié comme suit:

Les personnes qui ont droit à une rente ordinaire de vieillesse peuvent ajourner sans limite dans le temps le début du versement de la rente; elles ont la faculté de révoquer l'ajournement avec un préavis d'un mois.

Cosignataires: Barthassat, Bugnon, Buttet, Darbellay, Feller, Freysinger, Gross Andreas, Gschwind, Ingold, Leuenberger-Genève, Moser, Nidegger, Pezzatti, Regazzi, Romano, van Singer, Vogler, Voruz, Weibel (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

22.01.2014 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

01.09.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite

321/16.421 n Nidegger. Affaire Perinçek contre Suisse. Rendre l'article 261bis CPS compatible avec les droits de l'homme (18.03.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 261bis quatrième paragraphe CP est adapté à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), la mention de génocide est soit biffée soit précisée comme suit: "... constaté par un tribunal international compétent ..."

Cosignataires: Addor, Bauer, Brand, Bühler, Chiesa, Grüter, Keller Peter, Nicolet, Reimann Lukas, Schwander, Sollberger, Vogt (12)

CN *Commission des affaires juridiques*

322/16.461 n Nidegger. CEDH et casier judiciaire, réparation in integrum, adapter la loi sur le Tribunal fédéral (27.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 122 lettre a de la loi sur le Tribunal fédéral sera complété ainsi:

Art. 122

La révision d'un arrêt du Tribunal fédéral pour violation de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (CEDH) peut être demandée aux conditions suivantes:

Let. a

la Cour européenne des droits de l'homme a constaté, dans un arrêt définitif, une violation de la CEDH ou de ses protocoles, ou la violation a été reconnue devant la cour par le gouvernement suisse;

...

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Brand, Bühler, Egloff, Keller Peter, Lüscher, Reimann Lukas, Ruppen, Schwaab, Schwander, Zanetti Claudio (12)

CN *Commission des affaires juridiques*

323/15.496 n Nussbaumer. Autoriser les collaborateurs personnels des élus fédéraux à accéder à l'Extranet de l'Assemblée fédérale (17.12.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'ordonnance sur l'administration du Parlement est modifiée de façon à ce qu'il soit donné aux collaborateurs personnels des membres des conseils un accès limité à l'Extranet de l'Assemblée fédérale (dit "e-parl").

Cosignataires: Aebischer Matthias, Badran Jacqueline, Barrile, Friedl, Glättli, Gysi, Hadorn, Hardegger, Landolt, Maire Jacques-André, Marti, Masshardt, Moser, Quadranti, Reynard, Schenker Silvia, Seiler Graf, Wasserfallen, Wermuth (19)

CN/CE *Bureau*

11.11.2016 Bu-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

324/16.489 n Pardini. Garantir l'emploi des salariés âgés (14.12.2016)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

L'art. 336c du code des obligations sera complété par l'al. 4 suivant:

1Après le temps d'essai, l'employeur ne peut pas résilier le contrat:

(...)

4 lorsque le travailleur a 55 ans révolus et fait état d'au moins 10 années de service, et que l'employeur ne peut pas justifier de manière crédible, au moment de la résiliation, que cette dernière ne conduit pas à substituer au travailleur concerné une main d'oeuvre meilleur marché. Sont exceptées les résiliations visées à l'art. 337.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Fehlmann Rielle, Friedl, Glättli, Guldemann, Gysi, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Landolt, Leutenegger Oberholzer, Maire Jacques-André, Marra, Masshardt, Meyer Mattea, Munz, Pantani, Quadri, Reynard, Romano, Schelbert, Schenker Silvia, Schwaab, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Tornare, Tschäppät (28)

325/13.455 n Parmelin. Application de la loi sur la protection des eaux. Tenir compte de la réalité dans le terrain (26.09.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la protection des eaux est modifiée de la manière suivante:

Art. 36a Espace réservé aux eaux

...

Al. 2

Le Conseil fédéral règle les modalités et charge les cantons de fixer la largeur de l'espace réservé aux eaux en tenant compte des conditions régionales.

...

Cosignataires: Amaudruz, Barthassat, Binder, Brand, Brunner, Bugnon, Buttet, Clottu, Egloff, Favre Laurent, Fehr Hans, Feller, Flückiger Sylvia, Freysinger, Grin, Gschwind, Hausammann, Joder, Killer Hans, Knecht, Lüscher, Müller Leo, Müri, Nidegger, Pezzatti, Reimann Lukas, Ritter, Rusconi, Stamm, Vogler, Wasserfallen (31)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

28.10.2014 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.10.2015 CEATE-CE. Ne pas donner suite

01.12.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

326/08.420 n Pfister Gerhard. Concrétisation légale de l'intégration (20.03.2008)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les étrangers (LEtr) est modifiée de manière qu'une autorisation d'établissement ne puisse généralement être délivrée qu'après une intégration au sens de l'article 34 alinéa 4. De plus, il convient de déterminer si une loi doit disposer qu'une autorisation d'établissement peut être retirée aux personnes dont le comportement fait apparaître qu'elles défendent des positions extrémistes ou fondamentalistes (y compris dans le cercle familial) et tentent d'imposer des points de vue en contradiction avec notre Etat de droit libre et démocratique.

Cosignataires: Amstutz, Böhler Jakob, Fluri, Häberli-Koller, Humbel, Leutenegger Filippo, Müller Philipp, Müller Thomas, Schmidt Roberto (9)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

27.06.2008 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

28.08.2008 CIP-CE. Adhésion.

01.10.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2012.

28.09.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2014.

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

327/12.463 n (Poggia) Golay. Partie plaignante dans la procédure pénale. Compléter une lacune de la loi (11.09.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 118 du Code de procédure pénale (RS 312.0; CPP) est complété afin de permettre aux proches de la victime décédée de se constituer partie plaignante lorsque le décès est la conséquence de l'infraction dénoncée, même lorsqu'ils ne peuvent prendre de conclusions civiles contre l'auteur de l'infraction.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.09.2013 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

26.12.2013 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Golay.

15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion.

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2018.

328/12.492 n (Poggia) Golay. Accès au Tribunal fédéral. Abolir une inégalité de traitement injustifiée entre les victimes (11.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 81 alinéa 1 lettre b de la loi sur le Tribunal fédéral (RS 173.110) sur la qualité pour recourir est modifié par l'adjonction d'un nouveau chiffre 4:

Art. 81

Al. 1

...

Let. b

...

4. la partie plaignante, si la décision attaquée peut avoir des effets sur le jugement de ses prétentions à l'encontre d'une collectivité ou d'une entité de droit public, lorsque celle-ci est seule habilitée à réparer le dommage causé par le prévenu,

...

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.09.2013 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

26.12.2013 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Golay.

15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion.

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2018.

329/13.426 n (Poggia) Golay. Renouvellement tacite des contrats de services. Améliorer l'information et la protection des consommateurs et des consommatrices (17.04.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation est complétée en ce sens qu'une obligation est imposée au prestataire de services, lorsqu'une reconduction tacite du contrat a été convenue, d'informer le client de la possibilité dont il dispose de le dénoncer, et cela au moins un mois avant le terme de la période durant laquelle il peut le faire. A défaut, le contrat doit pouvoir être dénoncé en tout temps par le client, sans pénalité, et le prestataire de services doit rembour-

ser toute somme perçue pour la période contractuelle non écoulée.

Cosignataires: Amaudruz, Barthassat, Bernasconi, Bugnon, Buttet, Feller, Fridez, Friedl, Grin, Hodgers, Leuenberger-Genève, Parmelin, Perrin, Ribaux, Rossini, Schenker Silvia, Schwaab, Tornare, van Singer, Veillon (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.12.2013 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Golay.

11.04.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

10.02.2015 CAJ-CE. Adhésion.

330/13.441 n (Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal (21.06.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 7 et 243 alinéa 2 lettre f du Code de procédure civile (RS 272) sont modifiés comme suit:

Art. 7

... et à l'assurance-accidents obligatoire selon la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

Art. 243

...

Al. 2

...

Let. f

... et à l'assurance-accidents obligatoire au sens de la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

...

Cosignataires: Chevalley, Grin, Parmelin, Ribaux, Rossini, Schenker Silvia, van Singer, Vogler (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.12.2013 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Golay.

26.06.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

17.11.2014 CAJ-CE. Adhésion.

16.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

331/15.458 n Quadranti. Congé parental. Une solution globale pour compléter le congé de maternité existant (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante conçue en termes généraux:

Il convient d'élaborer les bases légales permettant d'instituer un congé parental de 14 semaines au maximum servant de complément au congé de maternité de 14 semaines suivant l'accouchement. Les nouvelles dispositions préciseront le pourcentage du congé que le père peut ou doit prendre (congé de 100 pour cent envisageable) et ses modalités (en un seul bloc, délai imparti, diminution du taux d'activité), de manière à ce que le congé parental atteigne 28 semaines au plus.

Cosignataires: Bertschy, Friedl, Kessler, Rytz Regula, Trede, van Singer (6)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

332/16.476 n Quadri. Extension de la légitime défense

(28.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Modification du Code pénal

L'article 16 (Défense excusable) est complété par un nouvel alinéa 3.

Art. 16 3. Actes licites et culpabilité / Défense excusable

Défense excusable

Al. 1

Si l'auteur, en repoussant une attaque, a excédé les limites de la légitime défense au sens de l'article 15, le juge atténue la peine.

Al. 2

Si cet excès provient d'un état excusable d'excitation ou de saisissement causé par l'attaque, l'auteur n'agit pas de manière coupable.

Al. 3

Si un tiers s'introduit sans droit dans une habitation, l'état d'excitation du propriétaire ou du locataire est excusable et son saisissement présumé.

Cosignataires: Cassis, Chiesa, Pantani, Regazzi, Romano (5)

CN *Commission des affaires juridiques*

333/16.470 n Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché

(29.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 104 CO doit être modifié de sorte que l'intérêt moratoire de 5 pour cent en vigueur soit remplacé par une disposition qui le lie à la tendance générale des taux d'intérêt du marché. Il faut également adapter l'ordonnance sur l'intérêt moratoire en matière d'impôt anticipé, le règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS) et toutes les autres lois, ordonnances, circulaires et dispositions fédérales concernant les intérêts moratoires.

Cosignataires: Barazzone, Bigler, Brand, Büchler Jakob, Buttet, Chiesa, Gmür Alois, Grunder, Grüter, Gschwind, Guhl, Hiltpold, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Quadri, Rime, Romano, Rutz Gregor, Schilliger (20)

CN *Commission des affaires juridiques*

334/16.488 n Regazzi. Codifier le trust dans la législation suisse

(13.12.2016)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante, rédigée en termes généraux, afin que le trust soit introduit dans le code des obligations (CO) ou dans le code civil (CC).

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amaudruz, Amherd, Ammann, Barazzone, Béglé, Bigler, Brand, Bulliard, Burkart, Buttet, Cassis, Chiesa, Döbler, Egloff, Feller, Gmür-Schönenberger, Grunder, Gschwind, Hess Hermann, Hurter Thomas, Landolt, Lüscher, Matter, Merlini, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Portmann, Quadri, Rickli Natalie, Rime, Romano, Rutz Gregor, Schilliger, Schneider-Schneiter, Vitali, Vogler, Wasserfallen (40)

335/13.438 n Reimann Lukas. Créer un cadre légal pour la vente de snus

(15.06.2013)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales seront modifiées de manière à ce que le snus soit traité de la même façon que les autres produits du tabac, tels que le tabac à priser et le tabac à mâcher.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Aeschi Thomas, Allemann, Amarelle, Amaudruz, Baader Caspar, Badran Jacqueline, Barthassat, Bäumle, Bernasconi, Bertschy, Binder, Blocher, Böhni, Borer, Bortoluzzi, Brunner, Büchel Roland, Büchler Jakob, Bugnon, Buttet, Caroni, Cassis, Chevalley, Derder, Egloff, Eichenberger, Estermann, Fehr Hans, Fehr Hans-Jürg, Feller, Fischer Roland, Flach, Flückiger Sylvia, Français, Frehner, Freysinger, Galladé, Gasche, Gasser, Germanier, Giezendanner, Gilli, Girod, Glättli, Gmür Alois, Gössi, Graf-Litscher, Grin, Gross Andreas, Gschwind, Hausammann, Heer, Heim, Hiltpold, Hodgers, Humbel, Hurter Thomas, Ingold, Jans, Joder, Kaufmann, Killer Hans, Knecht, Landolt, Lehmann, Leutenegger Filippo, Lüscher, Maier Thomas, Markwalder, Mörgeli, Müller Geri, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Naef, Nidegger, Pantani, Pardini, Parmelin, Pelli, Perrin, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Poggia, Quadri, Regazzi, Reimann Maximilian, Ribaux, Rickli Natalie, Rime, Rusconi, Rutz Gregor, Schelbert, Schilliger, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Schwander, Stahl, Stamm, Steiert, Stolz, Trede, van Singer, Veillon, Vischer Daniel, Vitali, Vogler, Voruz, Weibel, Wermuth, Wobmann, Ziörjen (115)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.08.2014 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

10.02.2015 CESS-CE. Ne pas donner suite

336/15.408 n Reimann Lukas. Séquestre d'une part dans la liquidation d'une communauté de biens, appartenant à un débiteur qui n'est pas domicilié en Suisse

(11.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP; 281.1) est modifiée comme suit:

Art. 271 Cas de séquestre

...

Al. 4

Si un débiteur, qui n'est pas domicilié en Suisse, a droit à des parts dans la liquidation d'une communauté de biens comprenant des valeurs patrimoniales situées en Suisse, ces parts sont réputées situées en Suisse.

Art. 272 Autorisation de séquestre

...

Al. 3

Si un débiteur, qui n'est pas domicilié en Suisse, a droit à des parts dans la liquidation provenant d'une communauté de biens comprenant des valeurs patrimoniales en Suisse, sont compétents pour le séquestre de ces parts tous les offices des poursuites dans l'arrondissement desquels sont situées des valeurs.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.11.2015 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

21.03.2016 CAJ-CE. Adhésion.

337/15.456 n Reimann Maximilian. Relever l'examen de contrôle périodique effectué par un médecin-conseil de 70 à 75 ans pour les conducteurs âgés (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière est modifiée comme suit:

a. A l'article 15d alinéa 2, l'âge fixé pour la convocation des conducteurs de véhicules automobiles âgés à l'examen d'un médecin-conseil est relevé de 70 ans à 75 ans.

b. A l'article 2a, les activités de prévention de la Confédération sont étendues, de sorte à couvrir également la sensibilisation des conducteurs âgés et à les amener à décider de leur propre chef quand ils doivent arrêter de conduire.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Borer, Brand, Büchel Roland, Bugnon, Caroni, Clottu, Egloff, Estermann, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Giezendanner, Gmür Alois, Golay, Graber Jean-Pierre, Gross Andreas, Hausamann, Humbel, Joder, Killer Hans, Knecht, Lustenberger, Matter, Miesch, Müller Walter, Müri, Nidegger, Noser, Parmelin, Pieren, Reimann Lukas, Rime, Ritter, Rusconi, Schibli, Stamm, Voruz, Walter, Wobmann (41)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

16.12.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

08.06.2016 Conseil des Etats. Adhésion.

338/13.407 n Reynard. Lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle (07.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 261bis du Code pénal est modifié comme suit:

Art. 261bis

Discrimination et incitation à la haine

Celui qui, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique, religieuse ou de leur orientation sexuelle;

celui qui, publiquement, aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une communauté fondée sur l'appartenance à une race, à une ethnie ou à une religion ou sur l'orientation sexuelle;

celui qui, dans le même dessein, aura organisé ou encouragé des actions de propagande ou y aura pris part;

celui qui aura publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaissé ou discriminé d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur religion ou de leur orientation sexuelle ou qui, pour la même raison, niera, minimisera grossièrement ou cherchera à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité;

celui qui aura refusé à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique, religieuse ou de leur orientation sexuelle, une prestation destinée à l'usage public,

sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Amarelle, Amherd, Aubert, Badran Jacqueline, Bertschy, Carobbio Gussetti, Chevalley, Chopard-Acklin, Derder, Favre Laurent, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Fridez, Friedl, Germanier, Girod, Gross Andreas, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heim, Hiltbold, Hodgers, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Leuenberger-Genève, Maire Jacques-André, Marra, Masshardt, Meier-Schatz, Müller Geri, Naef, Neiryck, Nordmann, Nussbaumer, Pardini, Piller Carrard, Quadranti, Ribaux, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Schwaab, Semadeni, Tornare, van Singer, Vogler, Voruz, Wermuth (54)

CN/CE Commission des affaires juridiques

21.02.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

03.07.2014 CAJ-CE. Ne pas donner suite

11.03.2015 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

23.04.2015 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

339/13.430 n Rickli Natalie. Responsabilité en cas de mise en liberté conditionnelle et de décision d'allègement de l'exécution d'une peine (04.06.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il faut créer une disposition légale, analogue à l'article 380a CP, qui prévoit que lorsqu'une autorité décide de mettre en liberté conditionnelle une personne condamnée pour atteinte grave à l'intégrité physique ou sexuelle ou décide d'alléger l'exécution de sa peine et que cette personne commet à nouveau un de ces crimes, la collectivité publique dont relève l'autorité répondra du dommage qui en résulte.

CN/CE Commission des affaires juridiques

14.08.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

17.11.2014 CAJ-CE. Adhésion.

340/13.462 n Rickli Natalie. Internements. Dans le doute, pas de libération conditionnelle (27.09.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 64a alinéa 1 première phrase du Code pénal est modifié comme suit:

L'auteur ne peut être libéré conditionnellement de l'internement que s'il est pratiquement certain qu'il se conduira correctement en liberté.

CN/CE Commission des affaires juridiques

16.10.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

01.09.2015 CAJ-CE. Ne pas donner suite

01.12.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

341/13.463 n Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes (27.09.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 64 alinéa 1 du Code pénal est complété comme suit:

Le juge ordonne l'internement si l'auteur a commis ... et si:

L'auteur a déjà été condamné par un jugement entré en force pour assassinat, meurtre, lésion corporelle grave ou viol.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.10.2014 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

01.09.2015 CAJ-CE. Adhésion.

342/16.407 n Rickli Natalie. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instauration des peines planchers (14.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal (CP) est complété comme suit:

Art. 187

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 189

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 190

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de trois ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 191

...

Al. 2

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 3

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

CN *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 16.408 lv.pa. Jositsch

343/16.460 n Rickli Natalie. Suppression de l'aide transitoire prévue pour les membres des Chambres fédérales (21.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 8a de la loi sur les moyens alloués aux parlementaires (LMA) est abrogé.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Bauer, Brand, Brunner, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Clottu, de Courten, Dobler, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Frehner, Gasche, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Gmür Alois, Golay, Grunder, Grüter, Hausammann, Heer, Herzog, Hess Hermann, Hess Lorenz, Hiltbold, Hurter Thomas, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Lüscher, Martullo, Matter, Müri, Nattermod, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Vitali, Vogt, Walliser, Walti Beat, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (77)

CN *Commission des institutions politiques*

344/16.483 n Rickli Natalie. Viol. Durcir les peines (28.11.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal (CP) sera modifié comme suit:

Art. 190 Al. 1

...sera puni d'une peine privative de liberté de trois à dix ans.

Art. 190 Al. 3

...la peine sera la peine privative de liberté de cinq ans au moins.

Cosignataires: Amaudruz, Amherd, Bigler, Gasche, Geissbühler, Glanzmann, Grunder, Guhl, Pezzatti, Rutz Gregor, Vitali (11)

345/13.478 n Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité du 25 septembre 1952 (LAPG) est modifiée avec l'ajout d'un chiffre IIIb, sur le modèle du chiffre IIIa, pour introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant:

IIIb. L'allocation en cas d'adoption

Art. 16b Ayants droit

Al. 1

Des allocations pour perte de gain en cas d'adoption sont octroyées aux parents adoptants qui interrompent ou réduisent une activité lucrative salariée ou indépendante lors de l'accueil en vue d'adoption d'un enfant de moins de 4 ans révolus.

Al. 2

En cas d'adoption conjointe ou d'adoption simultanée de plusieurs enfants, les futurs parents adoptifs ne peuvent prétendre qu'une seule fois aux prestations. Celles-ci doivent être versées à une seule personne à la fois. Les parents se répartissent entre eux la durée du droit aux prestations. Ils choisissent lequel d'entre eux bénéficie des prestations et sur quelle durée. Le congé peut être pris de manière flexible par bloc, par journée ou par demi-journée durant la première année suivant l'accueil de l'enfant.

Al. 3

Ont droit à l'allocation les femmes ou les hommes qui:

Let. a

ont été assurés obligatoirement au sens de la LAVS durant les neuf mois précédant le placement de l'enfant en vue de son adoption;

Let. b

ont, au cours de cette période, exercé une activité lucrative durant cinq mois; et

Let. c

à la date du placement de l'enfant en vue de son adoption:

1. sont salariés au sens de l'article 10 LPGa,
2. exercent une activité indépendante au sens de l'article 12 LPGa, ou
3. travaillent dans l'entreprise de leur conjoint ou de leur partenaire enregistré contre un salaire en espèces.

Al. 4

Le Conseil fédéral règle le droit à l'allocation des femmes et des hommes qui, pour cause d'incapacité de travail ou de chômage:

Let. a

ne remplissent pas les conditions prévues à l'alinéa 3 lettre a;

Let. b

ne sont pas considérés comme salariés ou indépendants au moment du placement de l'enfant.

Al. 5

L'adoption de l'enfant du conjoint, au sens de l'article 264a alinéa 3 CC, n'ouvre pas le droit à la prestation.

Art. 16c Début du droit

Al. 1

Le droit à l'allocation prend effet au jour du placement de l'enfant en vue de son adoption, après autorisation délivrée par l'autorité compétente.

Al. 2

La date du jour de l'accueil est confirmée par l'autorité centrale du canton de domicile du ou des parents adoptants qui a délivré l'autorisation d'adoption.

Art. 16d Extinction du droit

Le droit s'éteint le 84^e jour à partir du jour où il a été octroyé. Il prend fin avant ce terme si la mère et le père reprennent les deux leur activité lucrative au taux d'occupation antérieur au congé.

Art. 16h Rapport avec les réglementations cantonales

Al. 1

En complément au chiffre IIIb, les cantons peuvent prévoir l'octroi d'une allocation d'adoption plus élevée ou de plus longue durée et prélever, pour le financement de ces prestations, des cotisations particulières.

Al. 2

Sont réservées les prestations plus étendues prévues par les conventions collectives de travail ou le contrat individuel de travail.

Cosignataires: Candinas, Carobbio Guscetti, Darbellay, de Buman, Fehr Jacqueline, Ingold, Leuenberger-Genève, Lohr, Meier-Schatz, Schenker Silvia, Streiff, van Singer, Vogler (13)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.01.2015 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

27.03.2015 CSSS-CE. Adhésion.

346/14.474 n Romano. Sauvegarder les compétences du Parlement en matière de politique étrangère et de législation (12.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 152 de la loi sur le Parlement doit être complété par un alinéa prévoyant explicitement que le Conseil fédéral est tenu, avant que son représentant à une réunion internationale s'exprime, d'associer le Parlement au processus de décision et d'approbation de dispositions de droit mou ou de recommandations, dans la mesure où la mise en oeuvre de celles-ci peut entraîner une adaptation du droit interne.

Cosignataires: Merlini, Portmann, Regazzi, Rusconi (4)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

02.07.2015 CPE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

21.09.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

347/16.501 n Romano. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires (16.12.2016)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante:

L'art. 285 du code pénal (CP) "Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires" sera modifié comme suit:

1. Celui qui, en usant de menace, aura empêché une autorité, un membre d'une autorité ou un fonctionnaire de faire un acte entrant dans ses fonctions, les aura contraints à faire un tel acte ou se sera livré à des voies de fait sur eux pendant qu'ils y procédaient, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Si l'auteur a usé de violence, il sera puni d'une peine privative de liberté de trois jours au moins. Les employés des entreprises définies par la loi du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer, la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs et la loi du 19 décembre 2008 sur le transport ferroviaire de marchandises ainsi que les employés des organisations mandatées conformément à la loi fédérale du 18 juin 2010 sur les organes de sécurité des entreprises de transports publics et pourvues d'une autorisation de l'Office fédéral des transports sont également considérés comme des fonctionnaires.

2. Si l'infraction a été commise par une foule ameutée, tous ceux qui auront pris part à l'attroupement seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre les propriétés seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire de 90 jours-amende au moins. Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre des personnes seront punis d'une peine privative de liberté de trois jours au moins.

3. En cas de récidive qualifiée et spécifique, le juge peut imposer une peine pouvant aller jusqu'au double de la peine maximale prévue.

Cosignataires: Amherd, Büchler Jakob, Buttet, Candinas, Geisbühler, Glanzmann, Guhl, Herzog, Lohr, Pantani, Regazzi, Ritter, Seiler Graf (13)

348/13.477 n Rossini. LAMal. Révision des catégories de primes enfants, jeunes et jeunes adultes (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Par voie d'initiative parlementaire, je propose de modifier l'article 61 LAMal, de façon à revoir la répartition des catégories d'âge pour les enfants, jeunes et jeunes adultes et à exiger des assureurs des primes plus basses pour celles-ci. L'article 61 est modifié de la manière suivante:

Art. 61

...

Al. 3

Pour les assurés de moins de 20 ans révolus (enfants et jeunes) et les assurés de moins de 25 ans révolus (jeunes adultes), l'assureur doit fixer une prime plus basse que celle des assurés plus âgés (adultes).

...

Cosignataires: Carobbio Guscelli, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Fridez, Gysi, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Marra, Munz, Nordmann, Reynard, Schenker Silvia, Voruz (14)

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

15.10.2014 CSSS-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

17.11.2014 CSSS-CE. Adhésion.

07.07.2016 Rapport CESS-CN (FF 2016 6989)

12.10.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 7729)

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (FF 2016 7019)

14.12.2016 Conseil national. Décision modifiant le projet de la commission.

349/16.448 n Rösti. Garantir l'auto-provisionnement en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Conseil fédéral créera les conditions nécessaires afin que les centrales hydrauliques, qui fournissent plus de 55 pour cent de l'électricité suisse, puissent maintenir leur capacité de production malgré la baisse considérable des prix actuels de l'électricité. Il proposera à cet effet un train de mesures de durée limitée qui comprendra notamment des prêts sans intérêt ou des prêts à taux réduit. Il examinera également, et au besoin mettra en place, un nouveau modèle de marché tel que le modèle de quotas.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Arnold, Brand, Brunner, Büchel Roland, Buttet, Giezendanner, Glarner, Grunder, Hausmann, Hurter Thomas, Imark, Knecht, Martullo, Muri, Page, Pieren, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schilliger, von Siebenthal, Wasserfallen, Wobmann (25)

CN Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

350/16.452 n Rösti. Développement de la production d'électricité d'origine hydraulique. Revoir la situation de référence des études d'impact (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions légales seront modifiées afin que les études de l'impact sur l'environnement requises pour le renouvellement ou la modification de concessions hydrauliques se fondent non pas sur l'état qui prévalait avant la mise en place des centrales, dont la concession remonte souvent à plusieurs décennies, mais sur l'état tel qu'il se présente avant le renouvellement ou la modification de concession demandés.

Cosignataires: Amstutz, Brunner, Gasche, Imark, Knecht, Muri, Page, Ruppen, Wobmann (9)

CN Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

351/15.483 n Rutz Gregor. Pas de subventions de l'Etat pour les partis et les organisations politiques (22.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (RS 446.1) sera modifiée de sorte qu'il ne soit plus versé d'aides financières aux organismes qui poursuivent des buts politiques.

Cosignataires: Amstutz, Binder, Borer, Brunner, Egloff, Frehner, Gössi, Hurter Thomas, Miesch, Muri, Pezzatti, Pieren, Rickli Natalie, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Wasserfallen (17)

CN Commission des institutions politiques

21.10.2016 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

352/15.495 n Rutz Gregor. Activités non prévues dans la concession. Ne les autoriser qu'en cas d'impérieuse nécessité (15.12.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 29 LRTV sera complété de telle sorte que les activités non prévues dans la concession ne soient autorisées qu'en cas d'impérieuse nécessité économique et exclusivement si des opérateurs privés ne sont pas déjà actifs dans les domaines d'activité concernés.

Cosignataires: Bigler, Gössi, Grüter, Pfister Gerhard, Pieren, Rickli Natalie (6)

CN/CE Commission des transports et des télécommunications

29.08.2016 CTT-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

20.10.2016 CTT-CE. Ne pas donner suite

353/16.441 n Rutz Gregor. Votations. Respect du principe de la proportionnalité dans l'information des citoyens (08.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution (Cst.) et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 10a de la loi fédérale sur les droits politiques sera modifié de sorte à prévoir que le Conseil fédéral ait à fournir aux citoyens des informations sur les objets soumis à une votation

fédérale dans le cadre de sa brochure d'explications et, le cas échéant, d'une conférence de presse et d'une brève allocution télévisée. Le gouvernement doit renoncer aux vidéos explicatives et aux autres outils utilisés pour mener une campagne.

Cosignataires: Bigler, Brunner, Gasche, Grunder, Grüter, Pieren, Rickli Natalie (7)

CN *Commission des institutions politiques*

354/16.454 n Rytz Regula. Associations ayant un chiffre d'affaires élevé et poursuivant un but économique.

Réforme du droit applicable (17.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales seront modifiées de telle sorte que les associations de grande taille qui, d'une part, font un chiffre d'affaires élevé et disposent d'une fortune importante et, d'autre part, poursuivent un but économique ou exercent une industrie en la forme commerciale, ne puissent plus se constituer sous la forme d'associations au sens du Code civil ou, alors, soient soumises à une réglementation spéciale dans le cadre du droit de l'association.

Cosignataires: Arslan, Büchler Jakob, Flach, Fricker, Girod, Glättli, Graf Maya, Häslar, Mazzone, Schelbert, Thorens Goumaz, Wermuth (12)

CN *Commission des affaires juridiques*

x 355/14.455 n (Schibli) Röstli. Préserver les surfaces agricoles utiles et celles affectées à la production ainsi que les zones destinées à la construction ou à l'extension des constructions (26.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales, notamment en matière d'aménagement du territoire, doivent être adaptées de sorte à ne pas recourir, lors de la revitalisation des cours d'eau, aux surfaces agricoles utiles ou affectées à la production ni à celles destinées à la construction ou à l'extension des constructions. Il faut privilégier une revitalisation qualitative, et non quantitative, des rivières et ruisseaux.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Binder, Brunner, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Geissbühler, Heer, Joder, Keller Peter, Müller Thomas, Röstli, Walter (13)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

02.11.2015 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

03.12.2015 Conseil national. L'initiative parlementaire est reprise par Monsieur Röstli.

23.06.2016 CEATE-CE. Ne pas donner suite

17.10.2016 Retrait.

356/15.472 n Schneeberger. Droit de la révision. Concrétiser le contrôle restreint pour protéger nos PME

(19.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 729 à 729c, 730c et 755 CO seront modifiés comme suit:

Art. 729

IV. Contrôle restreint (review)

1. Indépendance de l'organe de révision

Nouvel al. 2

Les exigences en matière d'indépendance de l'organe de révision doivent être adaptées de manière à permettre un accompagnement global de la société par l'organe de révision. Sont notamment compatibles avec l'indépendance:

1. une participation directe ou indirecte peu importante au capital-actions ou une créance ou une dette peu importante à l'égard de la société;

2. une relation étroite entre la personne qui dirige la révision et l'un des membres du conseil d'administration, une autre personne ayant des fonctions décisionnelles ou un actionnaire important, pour autant que cette relation ne laisse pas présumer une partialité évidente;

3. la collaboration à la tenue de la comptabilité ainsi que la fourniture d'autres prestations à la société soumise au contrôle; si le risque existe de devoir contrôler son propre travail en tant qu'organe de révision, un contrôle sûr doit être garanti par la mise en place de mesures appropriées sur le plan de l'organisation et du personnel;

4. l'acceptation d'un mandat, dans la mesure où la part des honoraires perçus au titre de ce mandat est inférieure au tiers du chiffre d'affaires de l'organe de révision.

Nouvel al. 3

Les autres dispositions concernant l'indépendance de l'organe de révision dans le cadre du contrôle ordinaire sont réservées.

Art. 729a

2. Attributions de l'organe de révision

a. Objet et étendue du contrôle

Nouvel al. 4

La limitation prévue pour l'objet et l'étendue du contrôle effectué par l'organe de révision s'appliquent également aux autres contrôles obligatoires de par la loi.

Art. 729b

b. Rapport de révision

Nouvel al. 1 ch. 5

la recommandation d'approuver les comptes annuels, avec ou sans restrictions, ou de les rejeter.

Art. 729c

c. Avis obligatoires

Si les comptes annuels présentés par la société ou si les auditions révèlent (nouveau) que la société est manifestement surendettée et que le conseil d'administration omet d'en aviser le juge, l'organe de révision avertit ce dernier.

Art. 730c

4. Documentation et conservation des pièces

Al. 1

L'organe de révision consigne par écrit toutes les prestations qu'il fournit en matière de révision; il doit, en outre, conserver les rapports de révision et toutes les pièces importantes pendant dix ans. Les données enregistrées sur un support informatique doivent être accessibles pendant une période de même durée.

Nouveau: En ce qui concerne le contrôle restreint, les exigences relatives à la documentation peuvent être allégées de manière appropriée.

Art. 755

IV. (Responsabilité) Dans la révision

Al. 1

Toutes les personnes qui s'occupent de la vérification des comptes annuels et des comptes de groupe, de la fondation ainsi que de l'augmentation ou de la réduction du capital-actions répondent à l'égard de la société, de même qu'envers chaque actionnaire ou créancier social, du dommage qu'elles leur causent en manquant intentionnellement ou par négligence à leurs devoirs.

Nouveau: En ce qui concerne le contrôle restreint, la responsabilité pour le dommage est réduite de manière appropriée.

Cosignataires: de Courten, Flückiger Sylvia, Frehner, Gmür Alois, Gössi, Joder, Lustenberger, Miesch, Pezzatti, Pfister Gerhard, Rickli Natalie, Rime, Rutz Gregor, Vitali (14)

CN *Commission des affaires juridiques*

357/12.413 n Schwaab. Les citoyens ne doivent pas être nommés curateurs contre leur gré (14.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 400 alinéa 2 du Code civil (CC) révisé (RO 2011 725, entrée en vigueur au 1er janvier 2013) est modifié comme suit:

Art. 400

...

Al. 2

La personne nommée ne peut l'être qu'avec son accord.

...

Cosignataires: Amarelle, Aubert, Chevalley, Chopard-Acklin, Derder, Fässler Hildegard, Fridez, Marra, Naef, Neiryndck, Nordmann, Piller Carrard, Reynard, van Singer, Voruz (15)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

02.11.2012 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

22.01.2013 CAJ-CE. Adhésion.

20.03.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2017.

358/16.433 n Sommaruga Carlo. Panama Papers. Pour une distinction claire entre les avocats judiciaires et les avocats d'affaires (27.04.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il est légalement opéré une distinction entre les avocats - auxiliaires de la justice - inscrits au barreau des avocats, plaidant devant les tribunaux civil, pénal et administratif, bénéficiant du secret professionnel, et les avocats d'affaires qui ne peuvent plaider devant les tribunaux et ne sont pas au bénéfice du secret professionnel.

Les deux activités ne peuvent être exercées conjointement. Tout exercice simultané de ces activités est pénalement sanctionné.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Birrer-Heimo, Carobbio Guscelli, Fehlmann Rielle, Friedl, Galladé, Guldi-

mann, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Leutenegger Oberholzer, Marra, Marti, Meyer Mattea, Munz, Naef, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Schwaab, Seiler Graf, Semadeni, Steiert, Tornare, Wermuth (29)

CN *Commission des affaires juridiques*

359/16.434 n Sommaruga Carlo. Panama Papers. Pour l'exclusion des sociétés offshore de Suisse (27.04.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les banques, la loi sur le blanchiment d'argent, le Code pénal suisse et toute autre loi entrant en considération sont modifiés afin d'interdire, en Suisse, à quiconque, notamment aux banques, aux intermédiaires financiers, aux transitaires, aux dépositaires, aux avocats et aux notaires, toute activité, soit notamment toute opération de nature juridique ou financière avec des personnes morales qui ont leur siège dans un Etat ou une juridiction que le FMI ou le FSF identifient comme un centre financier offshore et avec lequel la Suisse n'a pas conclu un accord d'échange automatique de renseignements en matière fiscale relatifs aux comptes financiers dont l'ayant droit économique n'est soit pas identifiable publiquement, soit pas enregistré dans un registre ad hoc non public en Suisse auquel la FINMA, le Ministère public de la Confédération ou tout autre organisme public désigné par la loi, a accès.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Birrer-Heimo, Carobbio Guscelli, Fehlmann Rielle, Fridez, Friedl, Galladé, Guldimann, Gysi, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Leutenegger Oberholzer, Marra, Marti, Meyer Mattea, Munz, Naef, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Ruiz Rebecca, Schenker Silvia, Schwaab, Seiler Graf, Semadeni, Steiert, Tornare, Wermuth (31)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

360/16.487 Sommaruga Carlo. Ministère public de la Confédération. Pour un renforcement de l'institution et garantir son indépendance (08.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Ministère public de la Confédération est dirigé par un collège de trois procureurs généraux assumant la responsabilité collectivement avec éventuellement une présidence tournante.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Arslan, Barrile, Bauer, Béglé, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feller, Flach, Fluri, Gysi, Hadorn, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Maire Jacques-André, Markwalder, Marra, Mazzone, Müller Leo, Piller Carrard, Quadri, Regazzi, Reynard, Ruiz Rebecca, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schwaab, Tschäppät, Vogler, Wasserfallen (31)

361/16.474 n Stamm. Loi fédérale sur l'impôt anticipé. Procédure mixte (30.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'impôt anticipé sera modifiée de sorte que le droit au remboursement sera déterminé, comme c'était le cas

jusqu'à récemment, à travers la procédure de taxation dite mixte.

La non-conformité d'une déclaration doit être sanctionnée par une amende procédurale et non par la déchéance du droit au remboursement.

CN *Commission de l'économie et des redevances*

362/12.453 n Steiert. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile
(14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'impôt fédéral direct et la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes doivent être modifiées comme suit:

Art. 24 LIFD

Sont exonérés de l'impôt:

...

Let. j

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Art. 7 al. 4 LHID

Sont seuls exonérés de l'impôt:

...

Let. m

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Aubert, Bernasconi, Bourgeois, Bulliard, Carobbio Guscelli, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, de Buman, Egloff, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Flückiger Sylvia, Freysinger, Galladé, Gasser, Geissbühler, Grin, Gysi, Heim, Humbel, Jans, John-Calame, Kaufmann, Killer Hans, Markwalder, Marra, Meier-Schatz, Nussbaumer, Perrin, Pieren, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Rime, Rossini, Schneider Schüttel, Semadeni, van Singer, Veillon, Voruz, Wermuth, Wobmann (45)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

13.08.2013 CER-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

13.02.2014 CER-CE. Ne pas donner suite

08.09.2014 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

363/14.472 n Streiff. Liens d'intérêts des parlementaires. Accroître la transparence (12.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 11 alinéa 1 lettre a de la loi sur le Parlement est modifié de telle sorte que les députés doivent indiquer, sous la rubrique "activités professionnelles", le nom de leur employeur et les fonctions qu'ils exercent pour son compte.

Cosignataires: Amherd, Bulliard, Candinas, Darbellay, Gilli, Glanzmann, Glättli, Gmür Alois, Graf Maya, Gschwind, Gysi, Heim, Ingold, Kessler, Kiener Nellen, Lehmann, Lohr, Masshardt, Meier-Schatz, Müller-Altarmatt, Regazzi, Riklin Kathy, Romano, Schläfli, Schneider Schüttel, Schneider-Schneiter, Trede, Tschümperlin, Vogler, Weibel (30)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

26.03.2015 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

16.11.2015 CIP-CE. Adhésion.

364/15.460 n Tornare. Lutter contre les discriminations raciales, antisémites et homophobes. Introduire un droit de recours pour les organisations de défense de minorités
(18.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient de créer une réglementation fédérale qui accorde aux organisations de défense de minorités la qualité pour agir dans les causes relatives à l'application de l'article 261bis du Code pénal suisse (CP).

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amarelle, Amherd, Badran Jacqueline, Barazzone, Bernasconi, Carobbio Guscelli, Chopard-Acklin, Darbellay, Feri Yvonne, Fiala, Fridez, Friedl, Galladé, Golay, Graf Maya, Gysi, Hadorn, Heim, Ingold, John-Calame, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Mahrer, Maire Jacques-André, Marra, Masshardt, Naef, Nussbaumer, Reynard, Ruiz Rebecca, Schwaab, Semadeni, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Vogler, Voruz, Wermuth (39)

CN *Commission des affaires juridiques*

365/16.482 n Tuena. Mesures de surveillance mises en place par une assurance. Création de la base légale
(28.11.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA; RS 830.1) est modifiée comme suit:

Art. 43

...

Al. 1bis

L'assureur peut faire appel à des spécialistes pour lutter contre la perception injustifiée de prestations. En cas de soupçon concret, ceux-ci peuvent notamment observer secrètement les personnes dans des lieux exposés aux regards et y effectuer des enregistrements visuels et sonores. La durée d'une telle observation ne peut excéder six mois. Les enregistrements ne peuvent être consultés que par les personnes chargées d'établir le droit aux prestations et de prendre la décision; une fois la décision prise, ils sont détruits. Avant de rendre sa décision, l'assureur communique à l'assuré la raison pour laquelle il a été observé, la manière dont il a été observé et la durée pendant laquelle il l'a été.

...

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amherd, Arnold, Bauer, Bäumlé, Bigler, Bourgeois, Brunner, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burkart, Chiesa, Derder, Dettling, Dobler, Egloff, Estermann, Eymann, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Glauser, Gössi, Grunder, Grüter, Heer, Herzog, Hess Erich, Hurter Thomas, Imark, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Martullo, Matter, Müller Thomas, Müller-Altarmatt, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pieren, Portmann, Quadri, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Sollberger,

Stamm, Steinemann, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Walti Beat, Wasserfallen, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (75)

366/10.519 n Vischer Daniel. Modifier l'article 53 CP

(14.12.2010)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 53 du Code pénal (Réparation) doit être modifié comme suit:

Art. 53

...

Let. a

si une peine privative de liberté avec sursis d'un an au plus est envisagée;

...

Let. c

si l'auteur a avoué ou s'est déclaré coupable de l'infraction qui lui est reprochée.

Cosignataires: Ingold, Müller Geri, Schelbert, Schmid-Federer, Thanei, von Graffenried, Wyss Brigit (7)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

11.11.2011 CAJ-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

19.06.2012 CAJ-CE. Adhésion.

26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.

30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.

367/14.413 n Vischer Daniel. Droit fondamental à l'autodétermination en matière d'information (21.03.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 13 alinéa 2 de la Constitution (Cst.) est modifié de sorte à faire de la protection des données un droit fondamental à l'autodétermination en matière d'information au lieu d'un droit à la protection contre les abus.

Cosignataires: Gilli, Glättli, Gross Andreas, John-Calame, Leuenberger-Genève, Mahrer, Reimann Lukas, Schelbert, Thorens Goumaz, Trede, Tschümperlin, Vogler (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

29.08.2014 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

20.08.2015 CIP-CE. Adhésion.

368/16.428 n Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié afin que les personnes auxquelles la curatelle est confiée, notamment les parents et les conjoints, ne soient soumis qu'exceptionnellement aux obligations d'établir des rapports et des comptes périodiques et, le cas échéant, aux autres obligations fixées à l'article 420 CC. En tout état de cause, l'article 420 CC sera

modifié de façon à réduire fortement la charge administrative liée à ces obligations.

CN *Commission des affaires juridiques*

369/16.429 n Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil

(27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié de telle façon que la liste des personnes que l'autorité de protection de l'adulte peut dispenser de l'obligation de remettre un inventaire, etc., ne soit plus une liste exhaustive. On pourrait imaginer par exemple de libeller la disposition comme suit: "Lorsque la curatelle est confiée à un proche de la personne concernée, notamment au conjoint, au partenaire enregistré, aux père et mère, à un descendant, etc. ..."

CN *Commission des affaires juridiques*

370/16.458 n Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles (14.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269d CO sera modifié comme suit par l'adjonction d'un nouvel alinéa:

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification des majorations de loyer fixées dans une convention au sens de l'article 269c, la forme écrite suffit.

Cosignataires: Amherd, Fässler Daniel, Gmür-Schönenberger, Gschwind, Lohr, Müller-Altermatt, Ritter, Schmidt Roberto (8)

CN *Commission des affaires juridiques*

371/16.435 n Vogt. Stopper l'inflation normative. Supprimer un texte normatif pour chaque texte normatif nouvellement créé (principe du "un pour un") (02.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 141 LParl est modifié de façon à prévoir que lorsque le Conseil fédéral soumet au Parlement un projet de loi entraînant pour les particuliers ou les entreprises des obligations, des charges ou des contraintes sévères, il lui soumet également des propositions qui permettraient de réaliser ailleurs des allègements administratifs ou fiscaux d'ampleur équivalente. Par ailleurs, les articles 7ss. LOGA sont modifiés de façon à ce que le même mécanisme s'applique aussi aux textes normatifs relevant du Conseil fédéral ou de l'administration. Enfin, les articles 71ss. LParl sont modifiés de manière à disposer que tout projet de loi qui ne prévoit pas de réaliser ailleurs des allègements d'ampleur équivalente doit nécessairement faire l'objet d'un vote à la majorité qualifiée.

CN *Commission des institutions politiques*

372/16.436 n Vogt. Stopper l'inflation normative. Préserver la liberté de décision et la marge de manoeuvre des particuliers et des entreprises (02.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 141 LParl est modifié de façon à prévoir que le Conseil fédéral examine tout nouveau projet de loi sous l'angle d'un certain nombre de critères pour soumettre au Parlement des propositions sur les moyens qui s'offrent de préserver la liberté de décision et la marge de manoeuvre des particuliers et des entreprises qu'il touchera. Par ailleurs, les articles 7ss. LOGA sont modifiés de façon à ce que le même mécanisme s'applique aussi aux textes normatifs relevant du Conseil fédéral ou de l'administration. Les critères précités sont les suivants:

1. dispositions facultatives plutôt qu'impératives;
2. possibilité donnée aux destinataires de faire des choix (sous la forme d'opting-in, d'opting-out - par ex. pour les TPE ou les start-up -, d'opting-up, d'opting-down, etc.);
3. obligation faite aux destinataires de mettre sur pied les règles nécessaires, dans un cadre donné (autoréglementation);
4. dispositions qui responsabilisent les destinataires (principes généraux, standards, etc., plutôt que des règles concrètes et détaillées; fixation d'objectifs plutôt que de règles de conduite).

CN *Commission des institutions politiques*

373/16.437 n Vogt. Stopper l'inflation normative. Limiter la durée de validité des lois (02.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 141 LParl, 7ss. LOGA et, au besoin, d'autres lois pertinentes sont complétés de manière à préciser que, dans certaines conditions (voir développement), la durée de validité des actes normatifs est limitée, ou à préciser qu'il incombe au Conseil fédéral d'examiner pour chaque projet de loi l'opportunité de limiter sa durée de validité et de soumettre au Parlement des propositions en ce sens.

CN *Commission des institutions politiques*

374/16.440 n Vogt. Stopper l'inflation normative. Freiner l'internationalisation du droit, la reprise du droit européen et la tendance au "Swiss finish" (06.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 141 LParl est modifié de façon à faire obligation au Conseil fédéral de prendre en compte les points suivants s'agissant des projets d'acte portant reprise de dispositions du droit international ou alignement sur le droit international:

1. En ce qui concerne le droit international contraignant pour la Suisse, il fait des propositions qui ne vont pas au-delà des exigences de ce dernier.
2. Il présente les moyens qui permettraient d'atteindre les objectifs visés par le droit international sans reprendre telles quelles les règles que celui-ci établit.
3. En cas de reprise volontaire, il indique notamment: (i) les conséquences qu'entraînerait une non-reprise, (ii) des solutions alternatives à la reprise, et (iii) les moyens qui permettraient d'atteindre les objectifs visés par le droit international sans

reprendre pour autant chacune des règles qu'il établit. Il n'y aura de reprise de dispositions du droit international qu'à la condition, notamment, que cela serve l'industrie exportatrice ou facilite l'accès à un marché; on évitera les incidences sur l'économie domestique.

Les articles 7ss. LOGA sont modifiés de façon à préciser que le Conseil fédéral et toutes les unités des administrations fédérales centrale et décentralisée, y compris les autorités indépendantes, observent les principes précités dans leur activité normative (y compris dans l'élaboration de directives internes). Si des dispositions du droit international sont modifiées après qu'elles ont été reprises par la Suisse, le droit suisse est modifié uniquement s'il en résulte des avantages concrets. Le renvoi dynamique à des dispositions du droit international doit rester l'exception.

L'article 7a LOGA est modifié de façon à préciser que le Conseil fédéral ne peut notamment contracter d'engagements internationaux qui entraînent pour les particuliers ou les entreprises des obligations ou des charges importantes, notamment des coûts élevés liés à l'application du droit, ou des atteintes graves à la liberté économique, ou encore des dépenses publiques substantielles.

CN *Commission des institutions politiques*

375/10.500 n von Siebenthal. Combustion du bois non traité. Effets positifs pour l'environnement (01.10.2010)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales pertinentes seront adaptées de manière à ce qu'il soit possible de brûler du bois non traité sans obligations particulières.

Cosignataires: Aebi Andreas, Bader Elvira, Bigger, Binder, Bortoluzzi, Bourgeois, Brönnimann, Brunner, Büchel Roland, Büchler Jakob, Cathomas, Darbellay, Dunant, Favre Laurent, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Föhn, Freysinger, Füglistaller, Gadiant, Germanier, Giezendanner, Glauser, Glur, Gobbi, Graber Jean-Pierre, Grin, Grunder, Haller, Hassler, Ingold, Joder, Killer Hans, Kunz, Lustenberger, Miesch, Mörgeli, Müller Thomas, Nidegger, Nussbaumer, Pfister Theophil, Reymond, Rickli Natalie, Rime, Rutschmann, Schenk Simon, Scherer, Schibli, Schmidt Roberto, Schwander, Segmüller, Spuhler, von Rotz, Walter, Wandfluh, Weber-Gobet, Wobmann (57)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

15.11.2011 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

13.02.2012 CEATE-CE. Adhésion.

21.03.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2016.

25.09.2015 Conseil national. Ne pas classer

18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2018.

x 376/12.477 n von Siebenthal. Utilisation du bois suisse dans les constructions financées par des fonds publics (27.09.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient de créer le cadre juridique nécessaire à une utilisation accrue du bois suisse dans les constructions.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Bourgeois, Brunner, Büchler Jakob, Candinas, Estermann, Fässler Daniel, Favre Laurent, Gmür Alois, Graf Maya, Grunder, Joder, Lustenberger, Müller Leo, Müller-Altermatt, Nussbaumer, Parmelin, Rime, Rösti, Schläfli, Wobmann (22)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

09.04.2013 CEATE-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

22.08.2013 CEATE-CE. Adhésion.

25.09.2015 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de deux ans, soit jusqu'à la session d'automne 2017.

16.12.2016 Conseil national. Classement.

377/16.471 n von Siebenthal. Mise en oeuvre de la Politique forestière 2020. Conditions de défrichement facilitées (29.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient de créer les bases légales visant à faciliter le défrichement de la forêt en vue d'investissements dans l'industrie du bois.

Ce faisant, le Parlement veillera en particulier à ce que l'on puisse renoncer à la preuve de l'implantation imposée par la destination ainsi qu'à des mesures de remplacement, et fixera les conditions qui s'appliquent à un défrichement facilité.

Transformer le bois dans le pays est une condition indispensable pour mettre en oeuvre les objectifs de la Politique forestière 2020. Par rapport à l'étranger, l'industrie du bois suisse est fortement désavantagée (voir également les interventions des associations faitières en ce qui concerne le franc fort).

Cosignataires: Bourgeois, Büchler Jakob, Candinas, Clottu, Golay, Grunder, Imark, Rime, Ritter, Rösti, Salzmann, Schilliger, Tuena (13)

CN *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

378/14.467 n Wobmann. Interdiction de se dissimuler le visage (11.12.2014)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 57

...

Al. 3

Nul ne peut se dissimuler le visage sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public (sauf les lieux de culte) ou affectés à un service public. Et nul ne peut obliger une personne à se dissimuler le visage en raison de son sexe.

Cosignataires: Amstutz, Borer, Bortoluzzi, Brand, Büchel Roland, Clottu, Estermann, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Frehner, Freysinger, Geissbühler, Giezendanner, Hausammann, Herzog, Keller Peter, Müri, Pantani, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rösti, Schibli, Schwander, von Siebenthal (25)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

23.04.2015 CIP-CN. Décidé de donner suite à l'initiative.

21.01.2016 CIP-CE. Ne pas donner suite

27.09.2016 Conseil national. Décidé de donner suite à l'initiative.

379/16.495 n Zanetti Claudio. Imposition du trafic. Alignement avec l'Allemagne (16.12.2016)

Me fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution, et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative suivante :

Les bases légales relatives à l'imposition du trafic individuel et du trafic lourd doivent être adaptées, de sorte que les montants versés par les personnes domiciliées en Suisse leur soient remboursés ou puissent être compensés par d'autres taxes obligatoires.

Cosignataires: Addor, Amstutz, Bauer, Bigler, Brunner, Burgherr, de Courten, Dettling, Dobler, Egloff, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glarner, Grüter, Hausammann, Heer, Hess Erich, Keller-Inhelder, Köppel, Matter, Reimann Lukas, Rutz Gregor, Salzmann, Sollberger, Steinemann, Tuena, Walliser, Zuberbühler (29)

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

380/14.401 é Commission de gestion CE. Prévoir des dispositions pénales efficaces pour poursuivre le crime organisé (révision de l'art. 260ter CP) (31.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et sur l'article 107 de la loi sur le Parlement (LParl), la Commission de gestion du Conseil des Etats (CdG-CE) dépose l'initiative parlementaire suivante:

La disposition pénale relative à la criminalité organisée (art. 260ter CP) est modifiée de façon à mieux tenir compte des organisations et groupements criminels actuels. Dans les grandes lignes, la révision pourrait prendre la forme suivante:

1. L'article 260ter CP devrait mieux définir les éléments constitutifs d'une organisation criminelle (par ex. la mafia, le cartel de Medellín, les yakuzas japonais ou les organisations criminelles de l'Europe de l'Est, qui sont de plus en plus importantes) et prévoir des peines plus lourdes en cas de participation ou de soutien à une telle organisation.

2. Il y a lieu d'opérer une distinction entre l'organisation criminelle et le groupement criminel (par ex. bandes organisées de cambrioleurs, groupements organisés dans le trafic de stupéfiants, clans familiaux criminels, etc.). Le groupement criminel doit faire l'objet d'une nouvelle qualification pénale.

3. Afin de distinguer clairement l'organisation criminelle et le groupement criminel, d'une part, de la bande (groupe fluctuant formé de deux personnes au moins), d'autre part, la notion de bande pourrait faire l'objet d'une définition à l'article 110 CP.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.02.2015 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

13.11.2015 CAJ-CN. Adhésion.

381/16.479 é Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE. Base légale pour la surveillance des assurés (08.11.2016)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats élabore un projet visant à préciser et à clarifier la base légale régissant la surveillance des assurés, comme le demande la Cour européenne des droits de l'homme.

CN/CE Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

08.11.2016 CSSS-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

382/15.430 é Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE. Suppression des priorités dans le réseau de transport transfrontalier (29.04.2015)

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats décide d'élaborer une modification de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité (RS 734.7) portant sur la disposition suivante:

Art. 17

...

Al. 2

Lors de l'attribution de capacités au niveau du réseau de transport transfrontalier, les livraisons reposant sur des contrats d'achat et de fourniture internationaux conclus avant le 31 octobre 2002 ont la priorité.

...

CN/CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

28.04.2015 CEATE-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

22.06.2015 CEATE-CN. Adhésion.

01.09.2016 Rapport CEATE-CN (FF 2016 8081)

09.11.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 8103)

1. Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) (FF 2016 8101)

15.12.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet de la Commission

383/15.429 é Commission des institutions politiques CE. Inscrire dans la loi les exigences relatives aux systèmes électoraux des cantons (16.04.2015)

La jurisprudence actuelle du Tribunal fédéral en matière de droit électoral cantonal et communal est inscrite dans une loi fédérale. Les points suivants y figureront notamment:

1. Les cantons définissent les systèmes électoraux applicables aux élections cantonales et communales, dans les limites du droit fédéral.

2. Les cantons peuvent adopter des systèmes de représentation proportionnelle ou de scrutin majoritaire, de même que des systèmes mixtes.

3. Les cantons peuvent prévoir des systèmes particuliers pour préserver certaines minorités, notamment régionales ou linguistiques.

4. Les cantons peuvent fixer un quorum légal qui ne peut excéder 10 pour cent.

CE Commission des institutions politiques

16.04.2015 CIP-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

384/15.475 é Commission des institutions politiques CE. Application plus stricte ou définition plus précise des critères concernant l'examen du respect du principe de l'unité de la matière dans les initiatives populaires (20.08.2015)

Un projet d'arrêté fédéral ou de révision de la loi fédérale sur les droits politiques (LDP) sera élaboré afin que l'Assemblée fédérale applique à l'avenir des critères plus stricts lorsqu'elle vérifiera que des initiatives populaires respectent le principe de l'unité de la matière. Il conviendra de déterminer si le changement de pratique peut être annoncé au moyen d'un arrêté de principe selon l'article 28 de la loi sur le Parlement prenant la forme d'un arrêté fédéral simple ou sujet au référendum ou s'il est nécessaire de compléter l'article 75 alinéa 2 LDP par des critères supplémentaires appropriés et plus précis.

CN/CE Commission des institutions politiques

20.08.2015 CIP-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

05.02.2016 CIP-CN. Adhésion.

385/15.476 é Commission des institutions politiques CE. Délais des initiatives populaires visant à modifier une disposition constitutionnelle dont le délai de mise en oeuvre dans le cadre de la législation n'a pas encore expiré (20.08.2015)

Un projet de révision de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale (loi sur le Parlement) sera élaboré afin que le délai imparti pour traiter une initiative populaire visant à modifier une disposition constitutionnelle dont le délai de mise en oeuvre dans le cadre de la législation n'a pas encore expiré ne commence à courir qu'à l'expiration du délai de mise en oeuvre.

CN/CE Commission des institutions politiques

20.08.2015 CIP-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

05.02.2016 CIP-CN. Adhésion.

386/15.477 é Commission des institutions politiques CE. Examen préliminaire non contraignant et facultatif des initiatives populaires sur les plans formel et matériel (20.08.2015)

Un projet de modification de la loi fédérale sur les droits politiques sera élaboré afin de permettre aux comités d'initiative de recourir à un examen préliminaire formel et matériel de leur initiative. Cet examen doit être facultatif et non contraignant.

CN/CE Commission des institutions politiques

20.08.2015 CIP-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

05.02.2016 CIP-CN. Adhésion.

387/15.478 é Commission des institutions politiques CE. Publication des contre-projets indirects dans les explications de vote du Conseil fédéral (20.08.2015)

Une révision de la loi fédérale sur les droits politiques sera élaborée afin que les explications de vote éditées par le Conseil fédéral contiennent aussi les textes législatifs que l'Assemblée

fédérale a décidé de présenter en tant que contre-projets indirects aux initiatives populaires.

CN/CE Commission des institutions politiques

20.08.2015 CIP-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

05.02.2016 CIP-CN. Adhésion.

388/16.456 é Commission des institutions politiques CE. Dénonciation et modification des traités internationaux. Répartition des compétences (25.08.2016)

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats décide d'élaborer une réglementation de la répartition des compétences applicable en cas de dénonciation des traités internationaux. Ladite réglementation respectera le principe du parallélisme: si l'Assemblée fédérale ou le peuple a la compétence d'approuver la conclusion d'un traité international, elle ou il doit aussi avoir la compétence d'en approuver la dénonciation. En outre, il y a lieu d'examiner si la compétence de modifier un traité international doit être définie de manière analogue à la compétence de conclure le traité en question.

CN/CE Commission des institutions politiques

25.08.2016 CIP-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

17.11.2016 CIP-CN. Adhésion.

389/15.473 é Commission des affaires juridiques CE. Composition de l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Revoir les règles d'incompatibilité (14.08.2015)

La Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats décide d'élaborer une révision des bases légales concernant les règles d'incompatibilité pour les membres de l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération (AS-MPC). Il s'agira notamment de faire en sorte que les avocats membres de l'AS-MPC puissent faire bénéficier cette autorité de leur expérience en matière de poursuite pénale. Dans ce contexte, il sera tenu compte de ce que les possibilités de récusation ne doivent pas entraver le bon fonctionnement de l'AS-MPC.

CN/CE Commission des affaires juridiques

14.08.2015 CAJ-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

22.10.2015 CAJ-CN. Adhésion.

390/16.486 é Commission des affaires juridiques CE. Augmentation temporaire du nombre de postes de juge au Tribunal administratif fédéral (07.12.2016)

Le nombre de postes de juge au Tribunal administratif fédéral (TAF) doit être porté temporairement à 69 au plus. Cette augmentation devra permettre au TAF de réduire le nombre de recours actuellement en suspens dans le domaine de l'asile afin que le TAF soit en mesure de respecter les délais de traitement des recours dès l'entrée en vigueur de la modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (RO 2016 3101), le 1er janvier 2019. A partir de 2019, les postes des juges sortants ne seront pas repourvus jusqu'à ce que le nombre de postes de juge ne dépasse pas 65. La Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats élabore une ordonnance de l'Assemblée fédérale à cet effet.

CN/CE Commission des affaires juridiques

07.12.2016 CAJ-CE. La commission décide d'élaborer une initiative.

Initiatives des députés

391/12.450 é Abate. Modification de l'article 555 alinéa 1 CC. Héritiers inconnus et sommation publique (14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 555 alinéa 1 du Code civil (CC) doit être modifié de sorte que les ayants droit disposent de six mois au lieu d'un an pour faire leur déclaration d'héritiers, une fois la sommation publiée.

Cosignataires: Comte, Eder, Egerszegi-Obrist (3)

CN/CE Commission des affaires juridiques

23.10.2012 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

07.11.2013 CAJ-CN. Adhésion.

15.12.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2017.

392/14.449 é Altherr. Prix à l'importation surfaits. Supprimer l'obligation de s'approvisionner en Suisse (25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les cartels sera complétée comme suit:

Art. 4

...

Al. 2bis

Par entreprises ayant une position relativement dominante sur le marché, on entend les entreprises dont dépendent d'autres entreprises qui fournissent ou achètent un certain type de marchandises ou de services commerciaux constituant l'essentiel de leur production ou nécessaires pour assurer l'essentiel de leur activité, dans la mesure où il n'existe pas pour elles de possibilités suffisantes et raisonnables de s'adresser à d'autres entreprises.

...

Art. 7

Al. 1

Les pratiques d'entreprises ayant une position dominante ou une position relativement dominante sur le marché sont réputées illicites lorsque ...

...

CN/CE Commission de l'économie et des redevances

26.01.2015 CER-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

29.06.2015 CER-CN. Adhésion.

393/15.438 é Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral (10.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit parlementaire doit être modifié afin que:

1. les lobbyistes qui souhaitent avoir accès au Palais du Parlement soient accrédités à des conditions qui restent à fixer, et en limitant, le cas échéant, leur nombre;
2. un registre public de ces accréditations soit établi et tenu à jour par les Services du Parlement;
3. ce registre oblige les lobbyistes à signaler chaque mandat et, le cas échéant, leurs employeurs;
4. en cas de violation ou de détournement de ces règles, des mesures soient prises.

Cosignataires: Bruderer Wyss, Comte, Fetz, Janiak, Levrat, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Recordon, Savary, Seydoux, Stöckli, Zanetti Roberto (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

14.03.2016 Conseil des Etats. Décidé de donner suite à l'initiative.

14.04.2016 CIP-CN. Adhésion.

394/16.446 é Caroni. Davantage de fédéralisme dans les messages du Conseil fédéral (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution (Cst.) et 107 de la loi sur le Parlement (LParl), je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 141 alinéa 2 LParl sera complété par une disposition qui fera explicitement obligation au Conseil fédéral d'inclure aussi dans ses messages un développement consacré au respect du principe de subsidiarité (art. 5a et 43a Cst.).

Cosignataires: Abate, Bischof, Bruderer Wyss, Cramer, Engler, Föhn, Hegglin Peter, Lombardi, Minder, Müller Philipp, Stöckli (11)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

12.01.2017 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

395/12.402 é Eder. Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (29.02.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) est modifiée comme suit :

Art. 6 al. 2

Lorsqu'il s'agit de l'accomplissement d'une tâche de la Confédération, la règle suivant laquelle un objet doit être conservé intact dans les conditions fixées par l'inventaire ne souffre d'exception que si des intérêts publics de la Confédération ou des cantons ou une pesée de tous les intérêts en présence le justifient.

Art. 7 al. 3

L'expertise constitue une des bases dont dispose l'autorité de décision, qui l'inclura dans sa pesée de tous les intérêts en présence et l'appréciera.

Cosignataires: Baumann, Bischofberger, Comte, Eberle, Engler, Föhn, Freitag, Graber Konrad, Imoberdorf, Jenny, Keller-Sutter, Kuprecht, Luginbühl, Schmid Martin, Theiler (15)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

18.01.2013 CEATE-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

09.04.2013 CEATE-CN. Adhésion.

16.09.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2017.

396/16.411 é Eder. Surveillance de l'assurance-maladie. Garantir la protection de la personnalité (15.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal) est modifiée de manière à garantir la protection des données personnelles. Les modifications suivantes constituent un des moyens possibles pour atteindre ce but:

Art. 35

...

Al. 2bis

Les indications sur les données sont livrées en bloc, de manière à ce qu'aucune conclusion sur des données individuelles ne puisse en être tirée.

Al. 2ter

Les assureurs fournissent à l'institution commune au sens de l'article 18 LAMal les données individuelles nécessaires à la compensation des risques.

...

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Engler, Ettlil Erich, Français, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Keller-Sutter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Müller Damian, Müller Philipp, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Wicki (24)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

04.07.2016 CSSS-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

13.10.2016 CSSS-CN. Adhésion.

397/16.413 é Eder. Ne pas allouer de défraiement pour les nuitées qui n'ont pas été effectuées (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Bureau proposera au Parlement les bases légales nécessaires pour que le défraiement pour nuitées prévu à l'article 3 de l'ordonnance de l'Assemblée fédérale relative à la loi sur les moyens alloués aux parlementaires (OMAP) ne soit accordé que si le député concerné a effectivement passé en dehors de son domicile un nuit séparant deux journées de séance consécutives.

Cosignataires: Dittli, Fournier, Germann, Hefti, Hegglin Peter, Müller Damian, Müller Philipp, Schmid Martin, Seydoux, Wicki (10)

CE *Commission des institutions politiques*

398/14.417 é Egerszegi-Obrist. Amender le régime de financement des soins (21.03.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur le nouveau régime de financement des soins est modifiée de façon:

1. à répartir les compétences en ce qui concerne le financement résiduel des prestations de soins fournies aux patients venant d'autres cantons dans les domaines hospitalier et ambulatoire;
2. à garantir la liberté de choix entre fournisseurs de prestations reconnus;
3. à distinguer mieux et plus clairement entre frais de soins et frais d'assistance.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.07.2014 CSSS-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

15.10.2014 CSSS-CN. Adhésion.

21.03.2016 Rapport CESS-CE (FF 2016 3779)

03.06.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 4383)

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (FF 2016 3799)

21.09.2016 Conseil des Etats. Décision conforme au projet de la Commission

08.12.2016 Conseil national. Divergences.

399/16.414 é Graber Konrad. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement est prié d'introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail afin qu'elle réponde mieux aux besoins du site scientifique et économique suisse, sans que le temps de travail ne soit augmenté ou que les besoins de protection dans la production industrielle et artisanale ne soient remis en cause. Il complétera à cet effet la loi sur le travail (LTr) comme suit:

Art. 27 al. 3 (nouveau)

Les travailleurs qui exercent une fonction dirigeante et les spécialistes disposant d'une autonomie comparable ne sont pas soumis aux dispositions des articles 9 à 17a, 17b alinéa 1, 18 à 20, 21 et 36 s'ils travaillent dans une entreprise du secteur des services et qu'ils consentent à être libérés du régime fixé dans ces dispositions.

Art. 9 al. 3bis (nouveau)

Certaines branches économiques ou certaines catégories d'entreprises ou de travailleurs peuvent être libérées par voie d'ordonnance de l'obligation de ne pas dépasser une durée maximum de travail hebdomadaire, pour autant que les travailleurs concernés soient soumis à un régime d'annualisation du temps de travail qui respecte, en moyenne annuelle, la durée maximum de la semaine de travail fixée à l'article 9 alinéa 1 lettre a (45 heures par semaine).

Art. 15a al. 2 deuxième phrase (nouvelle)

Pour le travailleur adulte, la durée du repos peut être réduite à huit heures une fois par semaine, pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur deux semaines. Le Conseil fédéral peut fixer d'autres exceptions par voie d'ordonnance.

Art. 15a al. 3 (nouveau)

Pour le travailleur adulte soumis à un régime d'annualisation du temps de travail au sens de l'article 9 alinéa 3bis, la durée du repos peut être réduite à huit heures plus d'une fois par semaine pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur quatre semaines.

Le Conseil fédéral est prié d'apporter aux ordonnances 1 et 2 relatives à la loi sur le travail les modifications allant dans le sens du régime de flexibilité partielle demandé par la présente initiative (voir développement).

Cosignataires: Baumann, Bischof, Eder, Engler, Ettlén Erich, Föhn, Germann, Häberli-Koller, Hefti, Keller-Sutter, Schmid Martin, Seydoux (12)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.08.2016 CER-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

400/16.408 é Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers (14.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal (CP) est complété comme suit:

Art. 187

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 189

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 190

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de trois ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 191

...

Al. 2

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 3

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

30.08.2016 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

Voir objet 16.407 Iv.pa. Rickli Natalie

401/16.423 é Keller-Sutter. Libérer le personnel dirigeant et les spécialistes de l'obligation de saisie du temps de travail (14.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 46 de la loi sur le travail (LTr) est modifié et complété par un article 46a. L'article 46 est modifié comme suit: (nouveau) L'article 46a est réservé.

Art. 46 Registres ou autres pièces

L'employeur tient à la disposition des autorités d'exécution et de surveillance les registres ou autres pièces contenant les informations nécessaires à l'exécution de la présente loi et de ses ordonnances. L'article 46a est réservé. Pour le surplus, la loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données est applicable.

Art. 46a Exception à l'obligation d'enregistrer le temps de travail

La saisie du temps de travail n'est pas obligatoire pour les salariés exerçant une fonction dirigeante et pour les spécialistes occupant une position similaire qui disposent d'une grande autonomie dans l'organisation de leur travail et dans la détermination de leur horaire de travail et de leur temps de repos.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettlil Erich, Föhn, Fournier, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Müller Damian, Müller Philipp, Schmid Martin, Vonlanthen (23)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.08.2016 CER-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

402/16.439 é Kuprecht. LPP. Renforcer l'autonomie des cantons dans la surveillance régionale des fondations de prévoyance (07.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'autonomie des autorités cantonales et régionales chargées de la surveillance des institutions de prévoyance professionnelle sera renforcée. L'article 64a de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse survivants et invalidité (LPP) sera notamment adapté en conséquence. Les cantons détermineront sous leur propre responsabilité les organes de surveillance et les autorités cantonales et régionales de surveillance soumettront leur rapport annuel à la Commission de haute surveillance pour qu'elle en prenne connaissance.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettlil Erich, Fetz, Föhn, Fournier, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Hösli, Janiak, Jositsch, Keller-Sutter, Lombardi, Luginbühl, Minder, Müller Damian, Noser, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Wicki (30)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

14.11.2016 CSSS-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

403/14.470 é Luginbühl. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations (09.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement est chargé de procéder aux modifications législatives qui s'imposent pour améliorer les conditions-cadres applicables en Suisse au secteur des institutions d'utilité publique et des fondations et assurer ainsi un fonctionnement libéral et efficace de ce secteur, notamment par les mesures suivantes:

1. publication régulière par l'Office fédéral de la statistique (OFS) de données concernant les organisations exonérées d'impôts en raison de leur utilité publique;
2. réglementation plus claire de la légitimation pour déposer une plainte auprès de l'autorité de surveillance des fondations, prévoyant de donner qualité à agir aux personnes ayant un intérêt légitime à contrôler l'activité des organes d'une fondation;
3. optimisation des droits du fondateur par l'extension du droit de modification aux modifications portant sur l'organisation, lorsque l'acte de fondation prévoit cette possibilité;
4. simplification des modifications de l'acte de fondation par des procédures non bureaucratiques, sans acte notarial et par une réglementation ouverte applicable aux modifications mineures de l'acte de fondation;
5. limitation de la responsabilité des membres bénévoles d'organes de fondation par l'exclusion de la responsabilité en cas de négligence légère (sous réserve d'une réglementation statutaire contraire);
6. institution d'un régime de faveur pour les libéralités consenties par des héritiers au débit de la succession, en accordant à ceux-ci une augmentation unique de la déduction fiscale pour les dons l'année du décès ou l'année suivante, ou encore l'année du partage successoral;
7. possibilité de reporter un don sur des périodes fiscales ultérieures si la limite maximale de la déduction pour les dons est dépassée;
8. ni refus ni retrait de l'exonération fiscale pour les organisations d'utilité publique qui versent des honoraires appropriés aux membres de leurs organes de direction stratégique; cette pratique est conforme au Code civil et doit donc également être possible au regard du droit fiscal.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.11.2015 CAJ-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

03.11.2016 CAJ-CN. Ne pas donner suite

404/15.444 é Minder. Commissions parlementaires. Prévoir la possibilité de rendre publics les documents secondaires (14.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Lors de la prochaine révision de la loi sur le Parlement (LParl), celle-ci sera modifiée de telle sorte que les documents secondaires utilisés dans les commissions puissent être rendus publics ou soient, par principe, publics, dans la mesure où ils ne sont soumis à aucune classification. Différents régimes (par commission ou par type et catégorie de classification des documents) devront être prévus.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.10.2015 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

14.01.2016 CIP-CN. Adhésion.

405/16.403 é Müller Philipp. Regroupement familial. Même régime pour les personnes à protéger et les personnes admises à titre provisoire (02.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales sont à modifier de telle sorte que le regroupement familial des personnes à protéger au sens de l'article 4 de la loi sur l'asile (LAsi) soit réglé de la même manière que celui des personnes admises à titre provisoire.

Cosignataires: Abate, Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettl Erich, Föhn, Fournier, Français, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Hösli, Keller-Sutter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Minder, Müller Damian, Noser, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Wicki (30)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

25.08.2016 CIP-CE. Décidé de donner suite à l'initiative.

21.10.2016 CIP-CN. Adhésion.

406/16.410 é Vonlanthen. LRTV. Coopérations non discriminatoires (15.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complétera la LRTV comme suit:

Art. 29

...

Al. 2bis

Les coopérations de la SSR avec d'autres entreprises de médias au sens de l'alinéa 2:

Let. a

doivent contribuer à renforcer la diversité des opinions et de l'offre, et

Let. b

toutes les entreprises de médias suisses intéressées doivent pouvoir y participer aux mêmes conditions et sans subir de discriminations.

Cosignataires: Bischof, Caroni, Dittli, Eder, Ettl Erich, Hegglin Peter, Kuprecht, Rieder, Seydoux, Wicki (10)

CE *Commission des transports et des télécommunications*

Pétitions

407/15.2012 60 Organisationen der Klima-Allianz Schweiz, vertreten durch WWF und Alliance Sud. Pour une politique climatique équitable (28.05.2015)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

408/14.2023 é ACAT-Suisse. Signature et ratification de la Charte sociale européenne (10.02.2010)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

17.03.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

x **409/16.2011 Baier Peter. Mesures supplémentaires pour promouvoir l'intégration des réfugiés et demandeurs d'asile** (18.05.2016)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

14.09.2016 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 13.030 Loi sur les étrangers. Modification, (voir art. 126 al. 2 LParl).

01.12.2016 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 13.030 "Loi sur les étrangers. Modification. Intégration" (voir art. 126, al. 2 LParl).

x **410/16.2015 Bassola Sandro. Pour des dispositions restrictives en matière d'admission des travailleurs étrangers** (28.10.2016)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

05.12.2016 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 16.027 Loi sur les étrangers. Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en oeuvre des accords sur la libre circulation des personnes (voir art. 126, al. 2 LParl).

07.12.2016 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 16.027 Loi sur les étrangers. Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en oeuvre des accords sur la libre circulation des personnes (voir art. 126, al. 2 LParl).

411/14.2025 é Baumann Robert. Impartialité des autorités judiciaires (02.10.2014)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

18.06.2015 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

412/15.2044 Bündnis für sinnvolle Gesetzgebung c/o R. Merki. Initiative populaire "Pour une interdiction de se couvrir le visage". Examen de la nullité pour cause de non-respect du principe de l'unité de la matière (05.10.2015)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

413/14.2015 Chabin Anna. Non à un assouplissement de l'ordonnance sur l'exportation du matériel de guerre (14.05.2014)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

414/14.2032 Dachorganisation der Frauenhäuser der Schweiz und Liechtenstein. Pour des mesures de lutte contre la violence domestique (25.11.2014)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

415/13.2034 Fischer Eugen. Protection du patrimoine suisse. Dissolution (18.05.2013)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

416/14.2004 n Fischer Eugen. Déclarer la part du travail des enfants dans la fabrication de produits et la fourniture de services (09.12.2013)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

13.02.2015 CSEC-CN. Il est donné suite à la pétition et un postulat a été déposé (15.3010).

Voir objet 15.3010 Po. CSEC-CN

x **417/16.2001 Fischer Eugen. Pour une obligation de s'intégrer** (14.01.2016)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

14.09.2016 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 13.030 Loi sur les étrangers. Modification, (voir art. 126 al. 2 LParl).

01.12.2016 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 13.030 "Loi sur les étrangers. Modification. Intégration" (voir art. 126, al. 2 LParl).

418/16.2009 é Fondation SOS Chats. Pour la stérilisation et la castration obligatoires des chats en Suisse (07.04.2016)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

15.12.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

419/16.2021 n Gadiet Philipp. Mise en oeuvre de l'art. 121a Cst. "Gestion de l'immigration" (06.12.2016)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

12.12.2016 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 16.027 Loi sur les étrangers. Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en oeuvre des accords sur la libre circulation des personnes (voir art. 126 al. 2 LParl).

420/15.2011 Les Verts genevois, valaisans et vaudois. Stop au transport de chlore. Pour protéger la population et permettre la construction de logements (04.05.2015)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

25.09.2015 Conseil national. Ne pas donner suite

421/16.2004 Greenpeace, AefU, SKS, FRC. Interdire le glyphosate - maintenant! (04.02.2016)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

30.09.2016 Conseil national. Ne pas donner suite

422/15.2035 Groupe SAM. Amélioration de la situation des producteurs de lait (22.10.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

423/16.2014 HEV Schweiz. Abolir la valeur locative (10.11.2016)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

424/13.2044 n Session des jeunes 2011. Taxe d'incitation sur les énergies non renouvelables (12.10.2011)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

27.09.2013 Conseil national. Ne pas donner suite

425/12.2070 é Session des jeunes 2012. Vieillesse de la population et AVS (18.11.2012)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.03.2014 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

426/12.2075 n Session des jeunes 2012. Sortie du nucléaire et énergies renouvelables (18.11.2012)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

27.09.2013 Conseil national. Ne pas donner suite

427/13.2064 é Session des jeunes 2013. Égalité entre le service civil et militaire (17.11.2013)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

25.09.2014 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

428/14.2034 é Session des jeunes 2014. Complément d'article 26¹bis CP à propos de la discrimination raciale (16.11.2014)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.03.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

x **429/14.2036 Session des jeunes 2014. Valorisation des entreprises qui soutiennent une politique familiale** (16.11.2014)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

05.11.2015 CSEC-CN. Il est donné suite à la pétition et une motion a été déposée (15.4083).

08.06.2016 Conseil national. Liquidée avec la discussion de l'objet 15.4083 Mo. CSEC-CN. Certification des entreprises favorables à une politique familiale (voir art. 126 al. 2 LParl).

28.11.2016 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 16.055 Aides financières à l'accueil extra-familiale pour enfants. Modification (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 15.420 Iv.pa. Groupe BD

Voir objet 15.4083 Mo. CSEC-CN

430/15.2024 Session des jeunes 2015. Chauffer avec l'avenir (11.09.2015)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

431/15.2027 n Session des jeunes 2015. Précision de la loi sur le génie génétique (11.09.2015)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

06.12.2016 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 16.056 Loi sur le génie génétique. Modification (voir art. 126, al. 2 LParl).

432/15.2029 Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente (11.09.2015)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

433/16.2016 Session des jeunes 2016. Dépénalisation régulée de la consommation de cannabis (13.11.2016)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

434/16.2017 Session des jeunes 2016. Place à l'avenir! (13.11.2016)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

435/16.2018 Session des jeunes 2016. Pour une commission de contrôle sur les exportations d'armes indépendante (13.11.2016)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

436/16.2019 Session des jeunes 2016. Légalisation du don d'ovocytes (13.11.2016)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

437/16.2020 Session des jeunes 2016. Réduction du risque d'exportation d'armes par des entreprises suisses (13.11.2016)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

438/15.2033 Juso, Suisse. Plus de droits pour les apprentis (05.10.2015)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

x 439/15.2018 é Komitee « Gegen den SwissPass-Zwang » c/o Walter Wobmann. Contre les contraintes liées au Swiss Pass (10.08.2015)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.06.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

16.12.2016 Conseil national. Ne pas donner suite

440/16.2003 Komitee der Arbeitslosen und Armutsbetroffenen. Pour un cadre législatif national dans le domaine de l'aide sociale (28.01.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

441/16.2023 Kümmerli Franziska. Rayonnement électromagnétique : la Suisse ne doit pas servir de cobaye (27.11.2016)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

442/15.2023 Märki Thomas, Parti Suisse pour les animaux. Interdire l'importation de produits fabriqués avec de la fourrure d'animaux ayant subi de mauvais traitements (06.10.2015)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

443/15.2043 Menschenrechtsgruppe Zwischengeschlecht. Interdire les mutilations génitales frappant les personnes intersexuées (10.12.2015)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

444/14.2005 Merminod Yves. Réforme du gouvernement. Augmentation du nombre de conseillers fédéraux (03.02.2014)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

445/16.2013 Meylan François. Plus de transparence sur les liens des membres des Chambres fédérales avec des représentants de groupes d'intérêts (25.08.2016)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

446/13.2037 Müller Edgar. Pas de versements en capital dans le cadre du 2e pilier (20.05.2013)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

447/14.2026 é Müller Edgar. Etablir à la naissance le profil ADN de chaque individu (07.10.2014)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

17.03.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

448/15.2007 n Müller Edgar. Réintroduction des examens d'entrée aux écoles polytechniques fédérales (22.02.2015)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

16.12.2016 Conseil national. Ne pas donner suite

449/15.2010 Müller Edgar. Adaptation de l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (27.03.2015)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

450/15.2021 Müller Edgar. Faire de la loi sur les forêts une loi sur le paysage naturel (10.05.2015)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

451/15.2041 Müller Edgar. Législation fédérale unifiée sur l'imagerie médicale (11.10.2015)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

452/16.2002 Müller Edgar. Nouvelles communications ferroviaires et autoroutières en Suisse romande (18.01.2016)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

453/16.2012 Müller Edgar. Pour l'interdiction de se dissimuler le visage (12.08.2016)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

454/15.2040 Opacic Aleksandar. Inscrire la notion de torture psychologique dans le code pénal (28.08.2015)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

29.09.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

455/17.2000 Petitionskomitee "Bypass – so nicht". Un coeur pour Kriens : bypass mais pas ainsi (08.12.2016)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

456/14.2000 é Pharmlaction. Introduire le tiers payant dans l'assurance maladie obligatoire (02.12.2013)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.06.2014 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

457/14.2030 Pharmlaction. Le pharmacien, spécialiste du médicament et garde-fou de l'automédication (07.11.2014)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

458/14.2024 Pro Solar, WWF Suisse, Greenpeace Suisse. Pour une taxe sur le courant sale (29.09.2014)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 15.465 lv.pa. Bäumlé

459/15.2030 Procap et AGILE.CH. Participation politique des personnes handicapées (08.09.2015)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

460/12.2042 n Droit sans frontières, c/o Alliance Sud. Des règles contraignantes pour les multinationales suisses (13.06.2012)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

14.12.2012 Conseil national. Ne pas donner suite

20.06.2013 Conseil des Etats. Renvoi à la commission, qui est chargée d'élaborer une initiative ou une intervention parlementaire allant dans le sens de la pétition.

461/16.2007 Romer Jakob. Financement des soins. Suppression des systèmes actuels d'analyse des besoins et des diagnostics (04.01.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

462/15.2008 é Schiesser Jacques. Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte. Réexamen des procédures et des compétences (31.03.2015)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.03.2016 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

463/15.2031 Fédération Suisse de Betteraviers. Sauvons le sucre suisse (15.09.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

464/15.2038 Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour en finir avec la discrimination liée à l'âge sur le marché du travail (30.11.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

465/15.2039 Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour que la LPP ne désavantage plus les personnes plus âgées (30.11.2015)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

466/15.2034 Verein Tier-im-Fokus. Pas de millions provenant de nos impôts pour Proviande (05.11.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

467/14.2031 von Almen Christian. Protection des biens reconnus par l'UNESCO. Limitation des vols de plaisir (25.11.2014)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

17.12.2015 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

468/16.2005 Vonesch Xavier. Suppression du principe de l'unité de la matière (25.02.2016)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

469/16.2006 Vonesch Xavier. Projets concernant la répartition des compétences entre le peuple et des autorités.

Représentation des intérêts du peuple par une autorité de conseil (25.02.2016)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

x **470/13.2047 é Wäfler Urs. Suppression du numerus clausus pour les études de médecine** (12.07.2013)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

25.11.2013 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

16.12.2016 Conseil national. Ne pas donner suite

471/14.2033 WWF Schweiz. Stopper le gaspillage alimentaire (10.12.2014)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Initiatives populaires pendantes

Objet	Déposée le	Rapport du Conseil fédéral sur le fond	Décision des conseils législatifs	Expiration du délai
Pour la sécurité alimentaire (FF 2014 5919) (15.050)	08.07.2014	24.06.2015		08.01.2017 ¹
Oui à la protection de la sphère privée (FF 2014 8473) (15.057)	25.09.2014	26.08.2015		25.03.2017 ²
Sortons de l'impasse! Renonçons à rétablir des contingents d'immigration (FF 2015 7603)	27.10.2015			27.04.2018
Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale! (Initiative Monnaie pleine) (FF 2015 8819) (16.074)	01.12.2015	09.11.2016		01.06.2018
Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) (FF 2016 338) (16.071)	11.12.2015	19.10.2016		11.06.2018
Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) (FF 2015 8527) (16.073)	22.12.2015	26.10.2016		22.06.2018
Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres (initiative vélo) (2016 1631)	01.03.2016			01.09.2018
Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous (FF 2016 3567)	30.03.2016			30.09.2018
Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes) (FF 2016 3293)	12.04.2016			12.10.2018
Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) (FF 2016 6871)	12.08.2016			12.02.2019
Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement (FF 2016 7885)	10.10.2016			10.04.2019
Davantage de logements abordables (FF 2016 8127)	18.10.2016			18.04.2019
Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) (FF 2016 8297)	21.10.2016			21.04.2019

¹ Prolongation du délai jusqu'au 8 janvier 2018 (CE 29.11.2016; CN 13.12.2016)

² Prolongation du délai jusqu'au 25 mars 2018 (CN 15.12.2016; CE 15.12.2016)

Initiatives populaires annoncées

No	Objet	Forme	Publiée le	Expiration du délai	Initiants
1	Oui à la médecine du mouvement	R	11.12.2015 (FF 2015 8529)	22.06.2017	Comité d'initiative; comité "Oui à la médecine du mouvement, Roland Steiner, Säumerstrasse 40, 8800 Thalwil
2	Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage	R	15.03.2016 (FF 2016 1501)	15.09.2017	Egerkinger Komitee, case postale 54, 8416 Flaach
3	Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence)	R	26.04.2016 (2016 3447)	26.10.2017	Comité «Initiative sur la transparence», Spitalgasse 34, 3001 Berne
4	Stop aux excès de Via sicura (Pour un régime de sanctions juste et proportionné)	R	03.05.2016 (FF 2016 3563)	03.11.2017	Association Stop aux abus de Via sicura, Contat & Fils Sàrl, Postfach 1446, 1870 Monthey 2
5	Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille	R	24.05.2016 (2016 3917)	24.11.2017	Association «Le congé paternité maintenant!», c/o Travail.Suisse, case postale 3119, 3001 Berne
6	Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables)	R	20.09.2016 (FF 2016 6873)	20.03.2018	Association «Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables», Amthausgasse 18, 3011 Berne
7	Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse	R	29.11.2016 (FF 2016 8193)	29.05.2018	Comité «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse», chemin des Cerisiers 9, 1588 Cudrefin
8	Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)	R	17.01.2017 (FF 2017 141)	17.07.2018	Association suisse des infirmières et infirmiers ASI, Choisystrasse 1, 3001 Berne

R = Projet rédigé de toutes pièces

TG = Proposition conçue en termes généraux

Commissions parlementaires

CONSEIL NATIONAL

1. Bureau-CN (Bu)

Stahl (Président), de Buman (1er vice-président), Carobbio Guscelli (2e vice-présidente)

Scrutateurs: Büchel Roland, Burkart, Estermann, Graf-Litscher

Suppléants: Clottu, Fridez, Genecand, Golay

Présidents et présidentes de groupe: Amherd, Amstutz, Cassis, Glättli, Moser, Nordmann, Quadranti

2. Commission des finances (CdF)

Kiener Nellen, Hausammann, Aeschi Thomas, Amarelle, Bigler, Bourgeois, Brélaz, Carobbio Guscelli, Frehner, Gasche, Gmür Alois, Grin, Grüter, Gschwind, Hadorn, Keller Peter, Maire Jacques-André, Meyer Mattea, Müller Thomas, Pezzatti, Schmidt Roberto, Schwander, Sollberger, Vitali, Weibel (25)

3. Commission de gestion (CdG)

Heer, Fiala, Birrer-Heimo, Büchler Jakob, Campell, Candinas, de Courten, Eichenberger, Estermann, Feri Yvonne, Galladé, Glanzmann, Graf Maya, Hess Erich, Hess Hermann, Marra, Nantermod, Nicolet, Piller Carrard, Schelbert, Stamm, Streiff, Tschäppät, von Siebenthal, Walter (25)

4. Commission de politique extérieure (CPE)

Büchel Roland, Schneider-Schneiter, Aebi Andreas, Arslan, Béglé, Chiesa, de la Reussille, Estermann, Friedl, Guldinann, Köppel, Markwalder, Moser, Müller Walter, Naef, Nidegger, Nussbaumer, Pfister Gerhard, Portmann, Reimann Maximilian, Riklin Kathy, Sommaruga Carlo, Stamm, Tornare, Wehri (25)

5. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)

Müri, Bulliard, Aebischer Matthias, Bigler, Chevalley, Derder, Dettling, Eymann, Fricker, Glauser, Gmür-Schönenberger, Graf Maya, Herzog, Keller Peter, Marchand, Marti, Munz, Pieren, Quadranti, Reynard, Riklin Kathy, Rösti, Steiert, Tuena, Wasserfallen (25)

6. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)

Cassis, de Courten, Brand, Brunner, Carobbio Guscelli, Clottu, Feri Yvonne, Frehner, Giezendanner, Gysi, Häsler, Heim, Herzog, Hess Lorenz, Humbel, Ingold, Lohr, Moret, Pezzatti, Sauter, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Stahl, Steiert, Weibel (25)

7. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)

Müller-Altermatt, Nordmann, Badran Jacqueline, Bäumle, Bourgeois, Brunner, Buttet, Fässler Daniel, Genecand, Girod, Grunder, Imark, Jans, Knecht, Müri, Nussbaumer, Page, Rösti, Ruppen, Schilliger, Semadeni, Thorens Goumaz, Vogler, Wasserfallen, Wobmann (25)

8. Commission de la politique de sécurité (CPS)

Eichenberger, Salzmann, Amstutz, Arnold, Büchler Jakob, Clottu, Dobler, Flach, Fridez, Galladé, Glanzmann, Glättli, Gmür Alois, Golay, Graf-Litscher, Hiltzold, Hurter Thomas, Keller-

Inhelder, Mazzone, Müller Walter, Quadranti, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, von Siebenthal, Zuberbühler (25)

9. Commission des transports et des télécommunications (CTT)

Rickli Natalie, Graf-Litscher, Allemann, Amherd, Ammann, Amstutz, Borloz, Bühler, Burkart, Candinas, Fluri, Giezendanner, Grossen Jürg, Guhl, Hadorn, Hardegger, Hiltzold, Hurter Thomas, Maire Jacques-André, Pieren, Quadri, Regazzi, Rutz Gregor, Rytz Regula, Wobmann (25)

10. Commission de l'économie et des redevances (CER)

Leutenegger Oberholzer, Rime, Aeschi Thomas, Amaudruz, Barazzone, Bertschy, Birrer-Heimo, de Buman, Egloff, Feller, Flückiger Sylvia, Gössi, Jans, Landolt, Lüscher, Marra, Martullo, Matter, Müller Leo, Pardini, Ritter, Schelbert, Schneeberger, Walter, Walti Beat (25)

11. Commission des institutions politiques (CIP)

Brand, Fluri, Addor, Amarelle, Barrile, Buffat, Burgherr, Campell, Glarner, Glättli, Humbel, Jauslin, Masshardt, Moret, Moser, Nantermod, Pantani, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Reimann Lukas, Romano, Rutz Gregor, Steinemann, Streiff, Wermuth (25)

12. Commission des affaires juridiques (CAJ)

Schwaab, Schwander, Allemann, Amherd, Arslan, Bauer, Egloff, Fehlmann Rielle, Flach, Geissbühler, Gössi, Guhl, Markwalder, Mazzone, Merlini, Nidegger, Pardini, Reimann Lukas, Rickli Natalie, Ruiz Rebecca, Schmidt Roberto, Vogler, Vogt, Walliser, Zanetti Claudio (25)

13. Commission de l'immunité (Cdi)

Pfister Gerhard, Meyer Mattea, Bauer, Büchel Roland, de Courten, Eichenberger, Fässler Daniel, Flückiger Sylvia, Grin, Heer, Hess Erich, Leutenegger Oberholzer, Lüscher, Nicolet, Reimann Maximilian, Ruiz Rebecca, Schwaab, Walti Beat (18)

CONSEIL DES ETATS

14. Bureau-CE (Bu)

Bischofberger (Président), Keller-Sutter (1er vice-présidente), Fournier (2e vice-président)

Scrutateur: Savary

Suppléant: Kuprecht

15. Commission des finances (CdF)

Fetz, Germann, Abate, Comte, Ettlil Erich, Fournier, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Hösli, Levrat, Müller Philipp, Zanetti Roberto (13)

16. Commission de gestion (CdG)

Stöckli, Seydoux, Caroni, Eder, Föhn, Hêche, Janiak, Kuprecht, Luginbühl, Müller Damian, Rieder, Savary, Vonlanthen (13)

17. Commission de politique extérieure (CPE)

Levrat, Lombardi, Berberat, Bischof, Fournier, Germann, Jositsch, Keller-Sutter, Maury Pasquier, Minder, Müller Damian, Seydoux (12)

18. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)

Häberli-Koller, Noser, Berberat, Bischofberger, Eder, Fetz, Français, Germann, Luginbühl, Rechsteiner Paul, Savary, Seydoux, Wicki (13)

19. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)

Graber Konrad, Eder, Bischof, Bischofberger, Bruderer Wyss, Dittli, Eberle, Ettlin Erich, Keller-Sutter, Kuprecht, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Stöckli (13)

20. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)

Luginbühl, Eberle, Berberat, Bischofberger, Bruderer Wyss, Cramer, Hösli, Müller Damian, Noser, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Zanetti Roberto (13)

21. Commission de la politique de sécurité (CPS)

Baumann, Dittli, Eder, Ettlin Erich, Fournier, Français, Hêche, Hegglin Peter, Jositsch, Kuprecht, Minder, Savary, Wicki (13)

22. Commission des transports et des télécommunications (CTT)

Français, Janiak, Baumann, Comte, Engler, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hêche, Hösli, Rechsteiner Paul, Savary, Wicki (12)

23. Commission de l'économie et des redevances (CER)

Schmid Martin, Bischof, Baumann, Engler, Fetz, Föhn, Germann, Graber Konrad, Hefti, Keller-Sutter, Levrat, Noser, Zanetti Roberto (13)

24. Commission des institutions politiques (CIP)

Föhn, Bruderer Wyss, Abate, Bischof, Caroni, Comte, Cramer, Engler, Hegglin Peter, Lombardi, Minder, Müller Philipp, Stöckli (13)

25. Commission des affaires juridiques (CAJ)

Abate, Cramer, Caroni, Engler, Hefti, Janiak, Jositsch, Levrat, Minder, Rieder, Schmid Martin, Seydoux, Vonlanthen (13)

DÉLÉGATIONS ET COMMISSIONS COMMUNES**26. Délégation administrative (DA)**

N Carobbio Guscelli, de Buman, Stahl
E Bischofberger, Fournier, Keller-Sutter

Président: Bischofberger
Vice-président: Stahl

27. Délégation des finances (DéFin)

N Carobbio Guscelli, Schwander, Vitali
E Comte, Fetz, Fournier

Présidente: Fetz
Vice-président: Schwander

28. Délégation des commissions de gestion (DélCdG)

N Eichenberger, Graf Maya, Heer
E Janiak, Kuprecht, Seydoux

Président: Kuprecht
Vice-présidente: Eichenberger

29. Commission des grâces (CGra)

N Allemann, Bauer, Büchel Roland, Clottu, Hausammann, Humbel, Markwalder, Müller Thomas, Müller-Altermatt, Piller Carrard, Quadri, Seiler Graf
E Föhn, Rieder, Schmid Martin, Stöckli, Vonlanthen

Président: Schmid Martin
Vice-présidente: Piller Carrard

30. Commission de rédaction (CdR)**Membres**

allemand **N** Keller Peter, Lohr
E Caroni, Ettlin Erich, Minder, Zanetti Roberto
français **N** Amaudruz, Tornare
E Comte, Fournier, Levrat, Seydoux
italien **N** Cassis, Quadri
E Abate, Lombardi

Suppléants

allemand **N** Gössi, Munz
français **N** Bauer, Buttet
italien **N** Carobbio Guscelli, Chiesa, Regazzi, Romano

Président: Lohr

31. Délégation auprès de l'Union interparlementaire (UIP)

N Amaudruz, Cassis, Kiener Nellen, Lohr, Müri
E Caroni, Hêche, Lombardi

Présidente: Kiener Nellen
Vice-président: Caroni

32. Délégation auprès du Conseil de l'Europe (DCE)

N Büchel Roland, Fiala, Fridez, Grin, Heer, Müller Thomas, Schneider-Schneiter, Tornare
E Comte, Germann, Lombardi, Maury Pasquier

Président: Heer
Vice-président: Lombardi

33. Délégation AELE / Parlement européen (AELE/UE)

N Membres: Aeschi Thomas, Nussbaumer, Riklin Kathy
Suppléants: Egloff, Portmann, Rime

E Membres: Germann, Keller-Sutter
Suppléants: Berberat, Graber Konrad

Président: Aeschi Thomas
 Vice-présidente: Keller-Sutter

34. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

N Membres: Derder, Grin, Reynard
Suppléants: Bulliard, Clottu, Nicolet

E Membres: Levrat, Seydoux
Suppléants: Berberat, Comte

Président: Levrat
 Vice-président: Grin

35. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (OSCE)

N Membres: Aebi Andreas, Hiltpold, Kiener Nellen
Suppléant: Reimann Maximilian

E Membres: Dittli, Kuprecht, Lombardi
Suppléant: Janiak

Président: Lombardi
 Vice-présidente: Kiener Nellen

36. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (OTAN)

N Eichenberger, Galladé, Salzmann
E Baumann, Dittli, Kuprecht

Président:

37. Délégation de surveillance des NLFA (DSN)

N Burkart, Candinas, Giezendanner, Hadorn, Müller Thomas, Tschäppät
E Baumann, Eder, Föhn, Français, Häberli-Koller, Levrat

Président: Müller Thomas
 Vice-président: Baumann

38. Commission judiciaire (CJ)

N Aebischer Matthias, Bertschy, Frehner, Gschwind, Hess Lorenz, Leutenegger Oberholzer, Lüscher, Nidegger, Schelbert, Schwander, Stamm, Walti Beat
E Berberat, Comte, Eberle, Rieder, Seydoux

Président: Eberle
 Vice-président: Gschwind

Dates des sessions 2017**Etat: 16.12.2016***Sessions ordinaires (durée 3 semaines)*

Printemps

27 février - 17 mars

Eté

19 mai - 16 juin

Automne

11 - 29 septembre

Hiver

27 novembre - 15 décembre

Elections:

Président du Conseil des Etats

27 novembre

Président du Conseil national

27 novembre

Présidente de la Confédération

6 décembre

Session spéciale (durée 1 semaine)

02 - 04 mai (seulement CN)

Réceptions dans les cantons:

Président du Conseil des Etats

29 novembre

Président du Conseil national

29 novembre

Autres

14 décembre

Présidente de la Confédération

14 décembre

Séances ordinaires des Bureaux des Conseils:

03 février

12 mai

24 / 25 août (CN +CE)

10 novembre

Votations fédérales:

12 février

21 mai

24 septembre

26 novembre

Sessions du Conseil de l'Europe:

23 - 27 janvier

24 - 28 avril

09 - 13 octobre

Union interparlementaire:

05 avril, Dhaka

14 - 18 octobre, St-Pétersbourg, Russie

APF:

06 - 11 juillet, Luxembourg

OSCE:

23-24 février, Vienne

05 - 09 juillet, Minsk, Belarus

03 - 05 octobre, Andorre La Vella

Dates des sessions 2018**Etat: 16.12.2016***Sessions ordinaires (durée 3 semaines)*

Printemps

26 février - 16 mars

Eté

28 mai - 15 juin

Automne

10 - 28 septembre

Hiver

26 novembre - 14 décembre

Elections:

Président du Conseil national

26 novembre

Présidente du Conseil des Etats

26 novembre

Président de la Confédération et vice-président du Conseil fédéral

05 décembre

Session spéciale (durée 1 semaine)

seulement Conseil national

02 - 04 mai

Séances ordinaires Bureaux des Conseils

02 février

Excursion des groupes:

06 juin

Réceptions dans les cantons:

Président du Conseil national

28 novembre

Présidente du Conseil des Etats

28 novembre

Autres

13 décembre

Président de la Confédération

13 décembre

Séances ordinaires des Bureaux des Conseils:

Conseil national

11 mai

Conseil des Etats

23 - 24 août

24/25 août

09 novembre

Votations fédérales:

04 mars

10 juin

23 septembre

25 novembre

Sessions du Conseil de l'Europe:

22 - 16 janvier

23 - 27 avril

25 - 29 juin

08 - 12 octobre

Union interparlementaire:

24 - 28 mars, Genève